

DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL  
**2021**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 PRÉSENTATION DE MARIE BRIZARD WINE &amp; SPIRITS</b>	<b>5</b>	<b>6 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>147</b>
1.1 Dates et événements clés de l'histoire de Marie Brizard Wine & Spirits	6	6.1 Gouvernance	148
1.2 Organigramme simplifié à la date du présent document	6	6.2 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	148
1.3 Rôle des différentes structures juridiques	7	6.3 Rémunérations	166
1.4 Activités de Marie Brizard Wine & Spirits	7	6.4 Description des conventions réglementées 2021	175
1.5 Principaux marchés et activités marques	7	6.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale	179
1.6 Propriétés immobilières, entrepôts et équipements	10	6.6 Procédure applicable aux conventions libres portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	179
1.7 Contrats importants	10	6.7 Autres informations	180
<b>2 RAPPORT DE GESTION 2021</b>	<b>11</b>	6.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	183
2.1 Comptes consolidés de l'exercice 2021	12	6.9 Informations sur les Commissaires aux comptes	186
2.2 Comptes annuels 2021 de la société mère	20	<b>7 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL</b>	<b>187</b>
2.3 Facteurs de risques	26	7.1 Renseignements à caractère général concernant Marie Brizard Wine & Spirits SA	188
2.4 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne	33	7.2 Acte constitutif et statuts	189
2.5 Actionnariat et Opérations sur Titres	37	7.3 Répartition du capital et des droits de vote	195
<b>3 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE</b>	<b>41</b>	7.4 Dividendes	198
3.1 Marie Brizard Wine & Spirits : notre activité	43	7.5 Services Titres	198
3.2 Notre stratégie et notre démarche RSE	46	<b>8 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET POLITIQUE D'INFORMATION</b>	<b>199</b>
3.3 Nos enjeux d'éthique et de conformité	53	8.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel	200
3.4 Nos enjeux sociaux	56	8.2 Attestation du Responsable du Document d'Enregistrement Universel	200
3.5 Nos enjeux environnementaux	62	8.3 Documents accessibles au public	200
3.6 Nos enjeux sociétaux	69	<b>ANNEXE 1</b>	<b>201</b>
3.7 Notre reporting extra-financier: périmètre, processus et méthodologie	74	1.1 Table de concordance avec l'annexe i de la directive prospectus	201
3.8 Définitions des principaux indicateurs extra-financiers	75	<b>ANNEXE 2</b>	<b>206</b>
3.9 Nos indicateurs extra-financiers	77	2.1 Table de concordance avec le sommaire du rapport financier annuel	206
3.10 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	80		
<b>4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>83</b>		
4.1 Comptes consolidés et annexes au titre de l'exercice 2021	84		
4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2021	121		
<b>5 ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</b>	<b>125</b>		
5.1 Comptes annuels et annexes au titre de l'exercice 2021	126		
5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2021	143		

Marie Brizard Wine & Spirits  
10-12 avenue du Général de Gaulle  
94220 Charenton-Le-Pont

RCS de Créteil, Sous Le Numéro 380 695 213  
Société Au Capital De 156.728.555,20 €

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 20 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129, sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés figurant en section 4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2019, rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figurant en section 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2019, rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant en section 6.8 du Document d'Enregistrement Universel 2019, rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration figurant en sections 6.1 et 6.2 du Document d'Enregistrement Universel, déposé le 02 juin 2020 sous le n°D. 20-0509 (lien : [https://fr.mbws.com/sites/default/files/mbws\\_fy19\\_urd\\_2019\\_vdef.pdf](https://fr.mbws.com/sites/default/files/mbws_fy19_urd_2019_vdef.pdf))
- les comptes consolidés figurant en section 4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2020, rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figurant en section 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020, rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant en section 6.8 du Document d'Enregistrement Universel 2020, rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration figurant en sections 6.1 et 6.2 du Document d'Enregistrement Universel, déposé le 30 avril 2021 sous le n°D. 21-0411 (lien : [https://fr.mbws.com/sites/default/files/mbws\\_document\\_de\\_reference\\_2020\\_mise\\_en\\_ligne.pdf](https://fr.mbws.com/sites/default/files/mbws_document_de_reference_2020_mise_en_ligne.pdf))

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel sont disponibles sans frais auprès de Marie Brizard Wine & Spirits, 10-12 avenue du Général de Gaulle – 94220 Charenton-Le-Pont, sur le site internet de l'AMF (<http://amf-france.org>), ainsi que sur le site internet de la Société (<http://www.mbws.com>).

# LE GROUPE MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS



Marie Brizard Wine & Spirits (MBWS) est un groupe français de vins et spiritueux, implanté essentiellement en Europe et aux États-Unis.

## Les marques

MBWS dispose d'un large portefeuille de marques particulièrement développé en Europe et aux États-Unis :

8<sup>ème</sup> marque de Blended Scotch Whisky au monde<sup>(1)</sup>, **WILLIAM PEEL** conforte, en 2021, sa place de leader du scotch whisky en France avec 23,4 % de PDM<sup>(2)</sup>, et poursuit son développement à l'international, notamment en Pologne et en Lituanie.

Vodka de tradition polonaise et élaborée exclusivement à base de seigle ce qui lui confère une supériorité organoleptique, **SOBIESKI** est un acteur incontournable aux États-Unis dans un contexte de marché difficile. Sobieski conforte également sa place de numéro deux sur le marché français de la vodka<sup>(2)</sup>.

**MARIE BRIZARD**, marque emblématique de liqueurs et de sirops de grande qualité créée en 1755, surfe sur la tendance long terme des cocktails, aussi bien auprès de la communauté des bartenders que des particuliers pour une consommation à domicile.

Élu 9 fois « meilleur Cognac du monde »<sup>(3)</sup> depuis l'an 2000 grâce à sa qualité organoleptique exceptionnelle, **COGNAC GAUTIER** est également l'un des plus anciens : créée en 1755, la marque a pour ambition de se hisser à la dixième place sur le marché mondial du Cognac.

À ces marques internationales s'ajoute un large portefeuille de marques locales ainsi qu'une activité vins (ex. vins de la Rioja : Marques del Puerto ; vins bulgares: Tchergera, Menada).

Le 16 février 2021, la société a cédé la marque Fruits and Wine lors de la cession de Moncigale au groupe Grands Vins JC Boisset.

(1) IWSR 2020

(2) IRI 2021

(3) International Spirits Challenge (2019)

# 1

## PRÉSENTATION DE MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS

<b>1.1 DATES ET ÉVÉNEMENTS CLÉS DE L'HISTOIRE DE MARIE BRIZARD WINE &amp; SPIRITS</b> .....	<b>6</b>	<b>1.5 PRINCIPAUX MARCHÉS ET ACTIVITÉS MARQUES</b> .....	<b>7</b>
<b>1.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT</b> .....	<b>6</b>	1.5.1 Deux Clusters et plusieurs zones clés pour le développement .....	8
<b>1.3 RÔLE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES JURIDIQUES</b> .....	<b>7</b>	1.5.2 Nos 4 marques stratégiques .....	9
<b>1.4 ACTIVITÉS DE MARIE BRIZARD WINE &amp; SPIRITS</b> .....	<b>7</b>	<b>1.6 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, ENTREPÔTS ET ÉQUIPEMENTS</b> .....	<b>10</b>
		<b>1.7 CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>10</b>

## 1.1 DATES ET ÉVÉNEMENTS CLÉS DE L'HISTOIRE DE MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS (la Société) a été créée le 8 février 1991, à Beaune. Au cours des années 90, elle a connu son premier essor en étant la première société à commercialiser des vodkas haut de gamme, et en développant un large réseau de distribution, notamment en Pologne.

Le 21 janvier 1997, la Société est introduite en bourse, au nouveau marché de la bourse de Paris.

En 1998, la Société crée la vodka Sobieski.

Au cours des années 2000, la Société va lancer la commercialisation de nombreux nouveaux produits et va se doter de moyens de production de telle façon à intégrer et sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur. Ainsi, en 2000 démarre la commercialisation de vins en Bulgarie, suivie quelques années plus tard de l'acquisition d'un domaine viticole ainsi que des premières distilleries en Pologne et en Lituanie.

En 2006, la Société réalise l'acquisition de Marie Brizard & Roger International. Cette acquisition permet au Groupe d'acquérir, outre la gamme des produits liés à la marque séculaire Marie Brizard, notamment les marques William Peel (Scotch), Cognac Gautier et les vins Moncigale.

Durant l'année 2008, et en plein contexte économique mondial dégradé, la Société fait face à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. En 2011, le plan de sauvegarde est résolu et fait place en 2012 à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Au cours de l'exercice 2013, l'Assemblée générale des actionnaires approuve le plan de redressement, reprenant les propositions d'apurement du passif proposées.

Au cours des exercices 2010 et 2011, la Société a poursuivi le lancement de nouveaux produits, tels que la vodka Krupnik en Pologne et les boissons aromatisées à base de vins Fruits and Wine.

L'exercice 2014 marque un changement de gouvernance pour le Groupe.

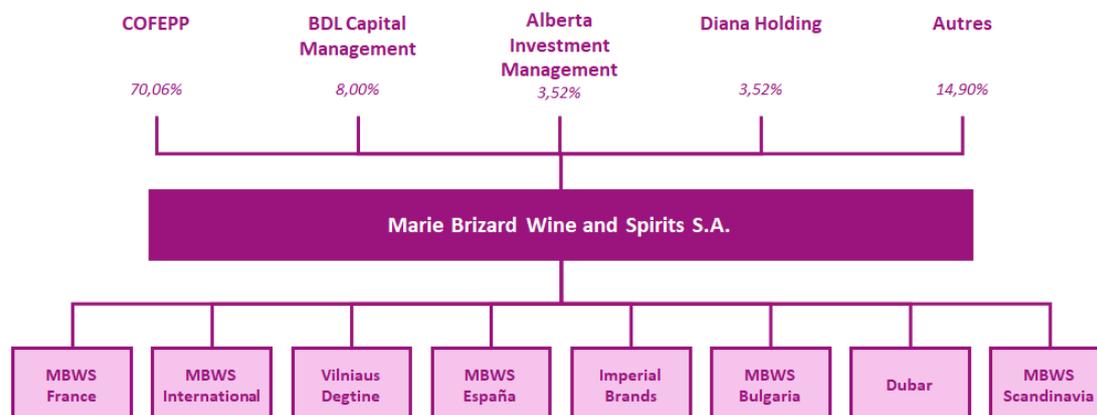
À l'occasion de l'Assemblée générale du 30 juin 2015, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter la nouvelle dénomination sociale « Marie Brizard Wine & Spirits ».

Le 1er mars 2019, COFEPP a souscrit à une augmentation de capital réservée pour un montant total de 37,7 M€, puis à un programme de BSA CT mis en place en avril 2019 souscrit à hauteur de 20,7 M€ par les actionnaires (dont 15 M€ par COFEPP). Suite à ces opérations COFEPP détient à date 50,96 % du capital de la société et devient actionnaire majoritaire. L'exercice 2020 marque la cession des activités en Pologne ainsi que la décision de cession de la société Moncigale (activité vins aromatisés), qui s'est traduite par une cession effective le 16 février 2021.

Le 2 Février 2021, suite à l'augmentation de capital avec DPS pour un montant total souscrit de 100,9 M€ dont 17,4 M€ en espèces, COFEPP détient désormais 70,06% du capital et 67,99 % des droits de vote de la société.

Les autres événements clés de 2021 et postérieurement sont décrits dans les sections suivantes du présent document.

## 1.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT



## 1.3 RÔLE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES JURIDIQUES

Les entités du Groupe sont réparties autour de 2 clusters :

- France
- International

Trois principaux types de sociétés peuvent être distingués au sein du Groupe :

1 / Les sociétés de production, dont le rôle consiste à produire les vins et spiritueux du groupe. Ces sociétés couvrent notamment les processus suivants :

- le vieillissement et l'assemblage des vins ;
- la distillation ;

- l'embouteillage ;
- et le conditionnement.

2 / Les sociétés de distribution, dont le rôle consiste à commercialiser et promouvoir les produits du Groupe au sein de chaque cluster.

3 / Marie Brizard Wine & Spirits SA est la société Holding de l'ensemble du Groupe. La société a pour objectif de soutenir opérationnellement ses filiales et de veiller à la réalisation du plan stratégique.

## 1.4 ACTIVITÉS DE MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS

Marie Brizard Wine & Spirits un acteur historique et implanté notamment à l'international sur le marché des boissons alcoolisées et sans alcool. Le groupe commercialise et distribue des vins et spiritueux, principalement en France, aux États-Unis ainsi qu'en Europe.

Les activités du groupe se répartissent selon les 2 clusters indiqués ci-dessus.

Les natures d'activités sont les suivantes :

- « Activités marques » : activités de production et /ou de commercialisation des vins et spiritueux par les filiales du Groupe. L'activité du sous-ensemble Marie Brizard Wine &

Spirits France et ses filiales est centrée sur la production et la commercialisation de produits notamment sous les marques William Peel, Marie Brizard, ainsi que Cognac Gautier. En outre, le groupe est propriétaire de la marque de vodka Sobieski et assure la distribution de cette marque en France et aux États-Unis notamment ; et

- « Autres activités » : activités complémentaires de production et/ou de commercialisation qui permettent aux filiales du Groupe d'optimiser leur performance et leur rentabilité (activités MDD, vrac, sous-traitance, ventes et prestations diverses,...).

## 1.5 PRINCIPAUX MARCHÉS ET ACTIVITÉS MARQUES

Dans le cadre du Plan Stratégique 2019-2022 du Groupe, l'objectif principal a été la transformation du Groupe pour assurer un retour durable à une croissance rentable à moyen terme.

Cette transformation a été déclinée en deux phases :

- une première phase (2019 & 2020) pour valider et mettre en œuvre les orientations stratégiques à l'aune de leur capacité à améliorer la rentabilité pour un retour progressif à un EBITDA positif,
- pour les années 2021 et 2022, préparer les conditions de la croissance future en réinvestissant les flux de trésorerie dégagés pour délivrer un EBITDA positif significatif à fin 2022.

Au cours de l'année 2020 et début 2021 le Groupe a, conformément à son plan de marche, cédé des branches déficitaires de son activité, à savoir les entités polonaises et la société Moncigale (activité vins) permettant ainsi au Groupe MBWS de renouer en 2021 avec un résultat net positif.

Au cours de l'exercice 2021 la seconde phase de l'exécution du Plan stratégique a été mise en œuvre que ce soit au niveau de l'organisation de l'empreinte internationale du Groupe, de la poursuite du développement de partenariats créateurs de valeur et de la priorisation des activités commerciales orientées vers la recherche de valeur permettant d'accélérer la croissance de l'Ebitda et un retour à des résultats positifs.

Le Groupe a donc désormais bien avancé dans la refonte d'une part de son organisation, de sa structure financière et de sa gouvernance, d'autre part des modalités de commercialisation de ses produits sur les différents marchés où le Groupe opère. Il reste fortement engagé dans la simplification de son modèle opérationnel et la réduction de sa base de coût ; il poursuit par ailleurs la mise en œuvre des synergies identifiées avec le Groupe COFEPP.

## 1.5.1 Deux Clusters et plusieurs zones clés pour le développement

### CLUSTER FRANCE : PRIVILEGIER LA STRATEGIE DE LA VALEUR TOUT EN L'EQUILIBRANT AVEC LA CROISSANCE DES VOLUMES, RENFORCER LE PORTEFEUILLE DE MARQUES DISTRIBUEES ET ACCROITRE LA PROFITABILITE

En France, au cours d'une année toujours perturbée dans la vie économique, la souplesse des structures et l'adaptation de l'offre commerciale pour les clients de la Grande Distribution ainsi que la réactivité vis-à-vis du réseau Hors Domicile a permis de conforter la stratégie du Groupe privilégiant la valeur au volume, tout en optimisant sa politique commerciale par réseau de distribution dans un environnement d'intense activité promotionnelle.

La présence forte des marques, la qualité du service et la disponibilité de l'offre ont été des facteurs déterminants, confortant la politique commerciale menée.

### CLUSTER INTERNATIONAL: ACCELERER LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES EN S'APPUYANT SUR LES FORCES DE DISTRIBUTION DE MBWS ET CELLES MUTUALISEES DU GROUPE COFEPP AU TRAVERS DE L'ENSEMBLE DES MARQUES DU PORTEFEUILLE MBWS

La réouverture progressive du On-Trade sur le 2ème semestre 2021 a eu un impact plutôt positif sur les activités à l'international.

En Europe de l'Ouest, Moyen Orient et Afrique, la poursuite de la stratégie de la valeur est maintenue avec un renforcement du portefeuille de marques distribuées et l'objectif d'amélioration de la profitabilité globale des réseaux de distribution). En Europe de l'ouest, en grande partie implanté dans le réseau On-Trade, l'activité au fil des mois de l'année 2021 a été très marquée par les mesures à géométrie variable des restrictions imposées aux différents acteurs économiques liées à la crise sanitaire.

Concernant l'Europe Centrale et de l'Est, il s'agit de développer des marques rentables dans un contexte très concurrentiel et de hausse récurrente de la fiscalité locale sur les spiritueux.

La stratégie commerciale dans cette zone s'est axée prioritairement sur la recherche de création de valeur dans un contexte sanitaire qui s'est révélé porteur pour certaines de nos activités et d'un marché local plus difficile dans un environnement concurrentiel toujours très présent.

Un premier semestre impacté par le maintien du contexte sanitaire et un marché des ventes de vrac en fort recul en Lituanie; en fin d'année la levée des restrictions sanitaires a permis un redressement plus net de l'activité des marques, créatrices de valeur sur les marchés domestiques ainsi qu'Export

La Bulgarie bénéficie également d'une forte croissance en 2021 pour les marques internationales de spiritueux du Groupe combinée à une progression des principales marques nationales de vins, à une hausse significative des volumes à l'exportation, notamment en Grèce et Turquie et à l'activité de sous-traitance qualitative à destination de la Roumanie.

Sur le marché Polonais les ventes de nos marques (en particulier William Peel et Cognac Gautier) se sont révélées dynamiques en 2021.

Sur le continent Américain, l'objectif a été de renforcer le modèle de distribution et de partenariat exclusif, d'accélérer la couverture géographique et l'implantation des marques locale.

Aux Etats-Unis en 2021, après une année 2020 impactée très positivement par le nouveau partenariat commercial et la constitution de stocks de démarrage dans les réseaux de distribution, le chiffre d'affaires 2021 est en retrait avec une fin d'année marquée par le ralentissement des ventes de Sobieski en raison de stratégies promotionnelles agressives des concurrents sur la catégorie Vodka et d'un contexte de contraintes logistiques (notamment maritimes). Ces effets défavorables sont partiellement réduits par la bonne performance de Cognac Gautier. Le Canada, assez stable sur l'ensemble de l'année, a été impacté aux premier et dernier trimestres par les restrictions anti-covid mises en place.

Le Brésil a connu en 2021 une forte croissance de son activité, malgré un contexte sanitaire compliqué et l'annulation d'événements majeurs comme le Carnaval en début d'année, portée par la progression des marques locales et des marques importées (Cutty Sark et Sobieski) avec un tassement en fin d'année.

Enfin en Asie Pacifique, la recherche des opportunités de croissance profitable a été privilégiée.

L'activité, somme toute modeste de la région Asie-Pacifique est entraînée en 2021 par une bonne résistance des ventes en Australie et en Corée qui compense les difficultés au Japon (suite à l'état d'urgence et confinement, les JO n'ayant pas eu d'impact positif comme initialement anticipé) et ce malgré une activité moindre en fin d'année (notamment Australie).

## 1.5.2 Nos 4 marques stratégiques

### MARIE BRIZARD



Née sous le signe de l'audace et de l'innovation en 1755 à Bordeaux, **MARIE BRIZARD** est la plus ancienne Maison française de liqueurs.

Le savoir-faire unique de plus de 260 ans des liqueurs MARIE BRIZARD est régulièrement récompensé lors de concours internationaux. Reconnue pour son art de l'assemblage, MARIE BRIZARD est aujourd'hui présente dans plus de 100 pays.

Forte de son savoir-faire en sirops également, MARIE BRIZARD est devenue une marque puissante pour répondre à tous les types de besoins en cocktails, notamment la demande croissante pour des propositions faibles en alcool, ou sans alcool.

### COGNAC GAUTIER



Créée en 1755, **COGNAC GAUTIER** est l'une des plus anciennes maisons de Cognac.

L'environnement humide de ses chais, situés sur la rivière de l'Osme, à Aigre en Charente, confère aux cognacs GAUTIER une rondeur et une richesse aromatique uniques.

La marque GAUTIER maintient de fortes positions dans son premier marché, le Canada, où elle se positionne au troisième rang.

Depuis 2000, GAUTIER a été reconnu plus de dix fois « Best cognac » lors de prestigieux concours internationaux.

### WILLIAM PEEL



**WILLIAM PEEL** est une marque de Blended Scotch Whisky, leader en France, sur son segment mais également sur l'ensemble du marché des Whisky.

Elle fait partie du Top 10 (en chiffre d'affaires) des références de PGC en France, avec ses deux formats piliers, le 70cl et le 1L.

Créée en 1972, WILLIAM PEEL est aujourd'hui une marque incontournable en France grâce à la rondeur de son goût plébiscitée par les consommateurs, mais aussi son accessibilité.

### SOBIESKI



**SOBIESKI**, authentique vodka de tradition polonaise, est distillée en Pologne et exclusivement élaborée à base de seigle, ce qui lui confère un goût unique, délicat et équilibré.

Elle tient son nom du dernier grand roi de Pologne, le roi Jean III SOBIESKI, qui régna à la fin du XVIIème siècle.

## 1.6 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, ENTREPÔTS ET ÉQUIPEMENTS

Le Groupe est dans la majeure partie des cas propriétaire de ses actifs immobiliers industriels.

Le Groupe compte à ce jour, à la suite de la cession des activités polonaises, neuf sites industriels actifs permettant au Groupe d'assurer des activités de distillation, rectification, vieillissement, assemblage, conditionnement et embouteillage. Ces installations opérationnelles et leur amélioration permanente constituent un enjeu stratégique majeur, celles-ci représentant au total un niveau d'actifs immobilisés corporels bruts de 101,7 M€ au 31 décembre 2021 (contre 105,5 M€ au 31 décembre 2020).

À titre d'illustration, les principaux sites du Groupe sont aujourd'hui les suivants :

- Les sites lituaniens d'Obeliai, dédié à la distillation et la rectification d'alcool, et de Vilnius, dédié au conditionnement et à l'embouteillage de vodka et autres spiritueux ;
- Les trois sites français réalisant des opérations d'assemblage, de conditionnement et d'embouteillage de spiritueux à Lormont et Aigre (dont le site de Moncigale-Beucaire cédé en février 2021);
- Un site en Espagne à Zizurkil pour la distillation de plantes et l'embouteillage de Sirops et Spiritueux, et un autre à Fuenmayor pour la production, le vieillissement et l'embouteillage de vins qui a été cédé fin Février 2022;
- Le site de Stara Zagora, en Bulgarie, où le Groupe détient et exploite des vignobles (selon un bail de type emphytéotique pour les terrains). Le site assure la production, le vieillissement et l'embouteillage de vins ;
- Le site de Jundiai, près de São Paulo, au Brésil, a une activité de distillation de plantes et d'embouteillage de spiritueux.

La majorité des systèmes Qualité des usines du Groupe est certifiée conforme aux normes ISO. Le risque de pollution ou d'incendie fait l'objet d'évaluations et de plans de prévention, formalisés avec les services concernés de l'État. Les usines appartenant au Groupe font l'objet d'un plan d'investissement régulier pour l'amélioration et le renouvellement de l'outil de production et pour la mise en conformité liée à l'évolution des normes environnementales, de sécurité et de santé. Le Groupe déploie une politique environnementale responsable dans chacun des pays où il dispose de sites de production.

De manière plus spécifique, la modernisation de l'outil industriel et informatique a été définie comme un enjeu stratégique.

Ainsi, entre 2019 et 2021 des investissements significatifs ont été réalisés pour près de 12 M€ (hors périmètre cédé ou en cours de cession), en particulier pour :

- Des gains de productivité et capacité de production de diverses installations industrielles (notamment Lituanie, France et Espagne);
- L'amélioration qualitative des fabrications, la mise en conformité de certains équipements (environnement, sécurité,..)
- La mise en place d'un nouvel ERP dont le développement a depuis été échelonné en raison de son coût; il est progressivement déployé dans le Groupe et tout dernièrement début 2022 au sein de la filiale aux Etats-Unis.

## 1.7 CONTRATS IMPORTANTS

L'ensemble des contrats conclus par le Groupe relève de la gestion courante.

# 2

## RAPPORT DE GESTION 2021

### 2.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2021 ..... 12

2.1.1	Continuité d'exploitation .....	12
2.1.2	Compte de résultat consolidé 2021 .....	12
2.1.3	Bilan consolidé 2021 .....	16
2.1.4	Activités abandonnées ou cédées .....	18
2.1.5	Innovations produits .....	18
2.1.6	Conformité avec la Taxonomie durable .....	18
2.1.7	Perspectives d'avenir .....	19

### 2.2 COMPTES ANNUELS 2021 DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ..... 20

2.2.1	Continuité d'exploitation .....	20
2.2.2	Compte de résultat de la société mère .....	20
2.2.3	Bilan de la société mère .....	20
2.2.4	Dépenses non déductibles fiscalement .....	21
2.2.5	Délais de paiement fournisseurs et clients .....	21
2.2.6	Événements significatifs et modifications statutaires survenus au cours de l'exercice .....	22
2.2.7	Événements significatifs et modifications statutaires survenus depuis la clôture de l'exercice .....	23

2.2.8	Changement de participation et de contrôle ...	24
2.2.9	Dividendes .....	24
2.2.10	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	25

### 2.3 FACTEURS DE RISQUES ..... 26

2.3.1	Risques économiques .....	27
2.3.2	Risques géopolitiques .....	27
2.3.3	Risques liés à l'activité .....	28
2.3.4	Risques opérationnels .....	31
2.3.5	Risques juridiques et réglementaires .....	31
2.3.6	Assurances et couvertures des risques .....	32

### 2.4 PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE ..... 33

### 2.5 ACTIONNARIAT ET OPÉRATIONS SUR TITRES ..... 37

2.5.1	Actionnariat .....	37
2.5.2	Capital potentiel .....	37
2.5.3	Actionnariat salarié .....	39
2.5.4	Programme de rachat d'actions .....	39
2.5.5	Parcours boursier de l'action .....	40

Est repris ci-après le Rapport de Gestion Groupe établi par le Conseil d'administration de Marie Brizard Wine & Spirits au titre de l'exercice 2021.

## 2.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2021

### 2.1.1 Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés du groupe MBWS ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la situation connue à la date d'arrêt des comptes telle que décrite dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2021 (chapitre 4 du présent document d'enregistrement universel).

### 2.1.2 Compte de résultat consolidé 2021

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont décrites à la Note 1 des Annexes aux comptes consolidés et à la Note 2 des Annexes aux comptes annuels de Marie Brizard Wine & Spirits S.A.

#### Synthèse du compte de résultat consolidé 2021

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation 2021/2020
Chiffre d'affaires	214 395	220 774	-2,9%
<b>Chiffre d'affaires hors droits</b>	<b>166 684</b>	<b>169 083</b>	<b>-1,4%</b>
EBITDA	12 575	10 614	18,5%
Marge d'EBITDA	7,5%	6,3%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 692</b>	<b>1 046</b>	<b>444,2%</b>
Résultat opérationnel	5 584	(5 671)	198,5%
Coût de la dette	(334)	(2 845)	88,3%
Résultat financier	250	1 649	-84,8%
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>5 564</b>	<b>(38 465)</b>	<b>114,5%</b>

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance le chiffre d'affaires, la marge brute et l'EBITDA. Ces indicateurs sont définis dans la note 1.31 de l'annexe aux comptes consolidés 2021 (chapitre 4 du présent document d'enregistrement universel).

Au cours de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires hors droits d'accises ressort à 166,7 M€ et enregistre une baisse de 1% (hors effet change) par rapport à l'exercice 2020. Les ventes hors effets non récurrents sont en progression de 3,6% après retraitement de l'impact conjoncturel des ventes de vrac d'alcool éthylique en Lituanie en 2020, et des impacts initiaux du nouveau système de distribution mis en place aux USA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le taux de marge brute s'élève à 41,1% à fin 2021 contre 42,4% pour l'exercice 2020. Cette diminution est principalement liée à la baisse du prix de vente du vrac dans les pays baltes, devenu extrêmement concurrentiel, et à un effet prix négatif en France lié à la fois aux négociations commerciales et aux investissements promotionnels pour accompagner la croissance des marques Sobieski et Paddy.

Sur l'exercice 2021, les dépenses de marketing ont diminué de 0,7 M€ par rapport à l'année 2020.

L'EBITDA pour l'année 2021 atteint 12,6 M€ contre 10,6 M€ pour l'exercice précédent.

Les autres charges opérationnelles non courantes nettes des autres produits opérationnels non courants à fin 2021 s'élèvent à (0,1) M€ principalement liées au dénouement positif de la restructuration financière du Groupe.

Le résultat financier de 0,25 M€ à fin 2021 est inférieur à celui de 2020 compte tenu d'un produit exceptionnel sur Trinidad enregistré en juin 2020, mais le coût de la dette a considérablement baissé suite au changement de la structure financière du groupe opéré en 2021, consécutif à l'augmentation de capital finalisée en Février 2021.

Au 31 décembre 2021, le résultat net part du Groupe ressort positif à hauteur de 5,6 M€ contre une perte nette au 31 décembre 2020 de 38,5 M€.

## Analyse de l'activité par région\*

Chiffre d'affaires net (en millions d'euros)	31.12.2020	Croissance organique	Effet change	31.12.2021	Croissance organique (hors effet change)	Variation (change inclus)
CLUSTER FRANCE	75,9	2,7	-	78,6	3,5%	3,5%
CLUSTER INTERNATIONAL	93,2	-4,5	-0,6	88,1	-4,8%	-5,4%
<b>TOTAL MBWS</b>	<b>169,1</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>166,7</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,4%</b>

EBITDA (en millions d'euros)	31.12.2020	Croissance organique	Effet change	31.12.2021	Croissance organique (hors effet change)	Variation (change inclus)
CLUSTER FRANCE	10,7	1,7	-	12,4	15,9%	15,9%
CLUSTER INTERNATIONAL	8,4	0,3	-0,1	8,6	2,3%	1,1%
HOLDING	-8,5	0,1	-	-8,4	-1,7%	-1,7%
<b>TOTAL MBWS</b>	<b>10,6</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>12,6</b>	<b>19,2%</b>	<b>18,2%</b>

Pour rappel : le Chiffre d'Affaires et l'EBITDA du Groupe sont désormais présentés selon deux clusters, France et International, en cohérence avec la nouvelle organisation managériale du Groupe mise en place au 1er janvier 2021 et ce, afin de refléter l'évolution de l'activité à la suite des différentes cessions opérées depuis 2019 (notamment les activités en Pologne, cédées le 21 octobre 2020 et Moncigale, cédée le 16 février 2021).

## GROUPE

En 2021, l'activité du groupe a généré des ventes de 166,7 M€ (après IFRS5) en retrait de 1% par rapport à l'année précédente hors effet change, mais en progression de 3,6% hors effets non récurrents<sup>(5)</sup>. L'année 2021 a été marquée par le redémarrage des ventes portées par le cluster France malgré un ralentissement du marché des spiritueux en Grande Distribution, en particulier au second semestre au profit du Hors Domicile. L'activité à l'international a été impactée par les évolutions multiples et successives des mesures, et la levée de certaines restrictions sanitaires sur la zone Europe, ainsi que sur des marchés significatifs en Asie.

Le niveau global d'activité est encourageant aux USA grâce au nouveau modèle de distribution même s'il reste en retrait comparé à 2020, année de constitution du stock initial chez notre nouveau distributeur, Sazerac.

Les différentes mesures structurelles mises en place portent leurs fruits et toutes les entités, à l'exception de Dubar au Brésil, affichent un EBITDA positif en 2021.

## CLUSTER FRANCE: REDÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ MALGRÉ UNE FORTE CONCURRENCE

La France continue sa stratégie de la valeur vs. volume et réalise un chiffre d'affaires de 78,6 M€ en 2021, en progression de 3,5% par rapport à l'année 2020.

Suite à la réouverture des hôtels, bars et restaurants au second semestre et malgré le Pass sanitaire, le réseau Hors Domicile est en progression de 12% sur les deux derniers trimestres au détriment de l'activité en Grande Distribution qui reste néanmoins en croissance sur l'ensemble de l'année.

Le marché des Blends de moins de 12 ans subit une baisse de 0,9% enregistrée sur la période qui impacte significativement les volumes et ventes de William Peel en Grande Distribution dans un environnement d'intense activité promotionnelle.

Les principales marques du Groupe suivent la tendance du marché des spiritueux et confirment leurs performances au 4<sup>ème</sup> trimestre, notamment Marie Brizard (Manzanita) et San José en position de marques leader. Hormis le ralentissement des volumes William Peel, d'autres marques, comme Sobieski sur le segment de la Vodka, gagnent des parts de marché grâce à un soutien promotionnel significatif et ciblé.

En 2021, le Cluster France bénéficie également de l'effet année pleine de la contribution des ventes de la marque de whisky irlandais, Paddy, dont la distribution a été reprise au 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Grâce à une maîtrise de ses frais de structure, et à la reconnaissance d'une note de crédit exceptionnelle et non récurrente émise par un fournisseur de whisky dans le cadre d'un nouveau contrat signé en janvier 2021, l'EBITDA de cette région progresse de 15,9% en 2021, pour s'établir à 12,4 M€.

\* Les croissances de chiffre d'affaires et d'EBITDA mentionnés dans l'analyse de l'activité de l'activité sont à taux de change constants, sauf mention contraire. Les données à taux de change constants sont calculées en appliquant les taux de change de l'année N-1 aux données de l'année N.

(5) Retraitement de l'impact de la nouvelle organisation commerciale aux USA début 2020 et de l'impact des ventes en vrac destinées au gel hydro-alcoolique en Lituanie, globalement évalués à 7,8 M€ de chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

## CLUSTER INTERNATIONAL : CHIFFRE D'AFFAIRES EN DIMINUTION DE 4,4M€ PAR RAPPORT A 2020, HORS EFFET DE CHANGE

Le chiffre d'affaires 2021 du Cluster International s'établit à 88,1 M€, limitant son recul à 4,8% par rapport à l'année 2020. En revanche, il progresse de 3,4 M€, soit +3,6% rapport à l'an dernier, si l'on retrace les éléments non récurrents et reconnus en 2020 via la constitution du stock initial chez notre client aux USA, et les fortes ventes de vrac dans les Pays Baltes.

L'EBITDA du Cluster International progresse de 2,3% en 2021 pour s'établir à 8,6 M€.

L'activité du Cluster International est organisée en quatre grandes régions.

- l'Europe de l'Ouest (hors France) dont le chiffre d'affaires diminue de 1,7% en 2021 pour s'établir à 30,8 M€ ;
- la CEE dont le chiffre d'affaires 2021, après IFRS5, s'établit à 38 M€, en retrait de 4,8% par rapport à 2020 ;
- les Amériques dont le chiffre d'affaires 2021 atteint 17 M€, en diminution de 8,0% vs 2020 hors effet change ;
- l'Asie-Pacifique dont le chiffre d'affaires s'établit à 2,3 M€, en diminution de 17,2% vs 2020.

Les ventes de ces régions sont réalisées par les entités légales réparties à l'intérieur du Cluster International.

### MBWS International

Le chiffre d'affaires de l'entité s'établit à 14,6 M€ en progression de 4,5 M€ grâce aux développements commerciaux sur l'Europe, l'Afrique et l'Asie-Pacifique, au redémarrage de l'activité au Royaume-Uni et à l'effet périmètre lié à l'ajout des marchés Canada (+2,8 M€ de chiffre d'affaires) et Pologne (+1,3 M€ de chiffre d'affaires sur les ventes de William Peel notamment), qui étaient servis respectivement par Imperial Brands et MBWS Polska en 2020.

En Europe de l'ouest, l'activité au fil des mois de l'année 2021 a été très marquée par les mesures à géométrie variable des restrictions imposées aux différents acteurs économiques liées à la crise sanitaire.

Au Benelux, la recherche prioritaire de la valeur par rapport au volume a entraîné un léger effritement du chiffre d'affaires. Ces éléments ont été partiellement compensés, principalement au second semestre, par la réouverture du On-Trade au Royaume-Uni, territoire important pour la marque Marie Brizard.

Le marché italien évolue favorablement en 2021 dans ce contexte, y compris en fin d'année.

Les DOM-TOM ont connu une activité en progression sensible marquée par les évolutions successives des mesures sanitaires, comparables à la métropole. Les marchés Export Afrique ont également tiré leur épingle du jeu avec une forte progression des ventes tout au long de l'année.

En Pologne les ventes de nos marques (en particulier William Peel et Cognac Gautier) à l'ancienne filiale de MBWS désormais dénommée Premium Distillers sont en hausse constante au cours de 2021.

L'activité de la région Asie-Pacifique en 2021 est entraînée par une bonne résistance en global sur l'année des ventes en Australie et en Corée qui compense les difficultés au Japon (suite à l'état d'urgence et confinement, les JO n'ayant pas eu d'impact positif comme initialement anticipé). En Australie et Corée, en comparaison avec un 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 dynamique, la fin d'année 2021 apparaît, en contraste, en baisse significative (effet de déstockage en Australie).

### MBWS Espana

Le chiffre d'affaires de l'entité s'établit à 20,0 M€ en diminution de 1,7 M€.

L'Espagne dans sa gestion de la crise sanitaire a été l'un des premiers pays à rouvrir le OnTrade, ce qui a bénéficié tout particulièrement à la marque Marie Brizard ainsi qu'aux ventes frontalières, pour afficher une progression de nos marques de l'ordre de 2% par rapport à 2020.

Ce redémarrage est négativement impacté par l'activité de sous-traitance Pulco qui connaît un recul des volumes sur l'année et se traduit par une diminution de 11% du chiffre d'affaires.

La progression de nos marques a positivement impacté notre marge, davantage que la baisse de l'activité Pulco. L'entité a continué à assurer la maîtrise des frais de structure via notamment des économies de coûts externes.

### MBWS Scandinavia

Le chiffre d'affaires de l'entité progresse de 0,6 M€ pour s'établir à 2,7 M€, soit +25,8% hors effet de change, grâce au redémarrage du marché On-Trade au Danemark, confirmé au 4<sup>ème</sup> trimestre. Le marché Off-Trade voit aussi se développer une forte concurrence avec des marques premium à des prix abordables. A noter l'impact positif de la reprise de la distribution de la marque Kidibul, qui représente 25% de la croissance du chiffre d'affaires.

### MBWS Baltics

Le chiffre d'affaires dans les Pays Baltes reste impacté par un marché des ventes de vrac en fort recul. Sur le 4<sup>ème</sup> trimestre et suite à la levée des restrictions sanitaires et une anticipation de hausse des droits d'accises début 2022, le chiffre d'affaires sur le marché domestique progresse légèrement, accompagné en fin d'année d'un redressement plus net que celui des marques sur ses marchés Export en Europe de l'Est.

Le chiffre d'affaires diminue de 7,2 M€ par rapport à 2020 en raison de la perte des ventes de vrac (principalement gel hydroalcoolique) ce qui représente un effet négatif de 5,4 M€. Après retraitement, les ventes Proforma sont en diminution de 1,8 M€ vs l'an dernier ce qui s'explique par des baisses de prix de vente sur l'activité vrac récurrente malgré la levée progressive des restrictions COVID et les hausses de prix pratiquées sur nos marques.

### MBWS Bulgaria

La Bulgarie bénéficie également d'une forte croissance en 2021 pour les marques internationales de spiritueux du Groupe (Marie Brizard, Sobieski, Gautier, William Peel) combinée à une progression des principales marques nationales de vins, à une hausse significative des volumes à l'exportation, notamment en Grèce et en Turquie et à l'activité sous-traitante à destination de la Roumanie. Son chiffre d'affaires est de 14,0 M€ et progresse de 3,9 M€ par rapport à 2020.

### Imperial Brands

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires 2021 est en retrait de 8% par rapport à 2020 suite à l'impact au 1<sup>er</sup> semestre 2020 du changement de mode de distribution.

Il s'établit donc à 10,7 M€ en diminution de 5,4 M€ hors retraitement et hors effet de change. Après retraitement, les ventes Proforma sont en diminution de 3,0 M€ vs l'an dernier, l'effet positif de la constitution du stock initial chez notre client Sazerac étant évalué à 2,4 M€. L'effet de change sur le dollar a pénalisé le chiffre d'affaires de l'entité à hauteur de 0,4 M€.

La fin d'année fut marquée par le ralentissement des ventes de Sobieski en raison de stratégies promotionnelles agressives des concurrents sur la catégorie Vodka (avec dégradation de valeur) et des reports de ventes sur 2022 liés à des contraintes logistiques (notamment maritimes). Ces effets défavorables sont partiellement réduits par la bonne performance de Cognac Gautier.

### Dubar

Le Brésil a connu en 2021 une forte croissance de son activité, malgré un contexte sanitaire compliqué et l'annulation d'événements majeurs comme le Carnaval en début d'année, portée par la progression des marques locales et des marques importées (Cutty Sark et Sobieski) même si le 4<sup>ème</sup> trimestre reflète un tassement.

Le chiffre d'affaire s'affiche en nette progression de 40% vs l'an dernier soit 3,0 M€. L'effet de change sur la devise brésilienne a pénalisé le chiffre d'affaires de la région à hauteur de 0,3 M€.

Malgré l'essor de la nouvelle stratégie, le ralentissement des ventes sur la fin d'année a négativement impacté la performance globale.

### HOLDING : DIMINUTION CONTINUE DES COÛTS DE STRUCTURE

L'EBITDA est de -8,4 M€ en 2021 vs. -8,5 M€ en 2020 ; cette évolution est liée à deux effets inverses:

- une diminution significative des frais de fonctionnement de la Holding, la réduction des équipes centrales en lien avec la nouvelle taille critique du groupe et l'organisation opérationnelle mise en œuvre début 2021 et des budgets opérationnels maîtrisés,
- mais en même temps une baisse conséquente également des refacturations de frais de siège aux filiales suite à la réduction du périmètre.

Ainsi, hors refacturation, les coûts opérationnels de la Holding diminuent de 16 % de 2020 à 2021.

## 2.1.3 Bilan consolidé 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020	Var 2021/2020	
Goodwill	14 704	14 704		0%
Immobilisations incorporelles	79 361	83 167	(3 806)	-5%
Immobilisations corporelles	27 181	28 111	(930)	-3%
Actifs financiers	4 001	5 639	(1 638)	-29%
Actifs d'impôts différés	452	1 225	(773)	-63%
<b>Total actifs non courants</b>	<b>125 699</b>	<b>132 846</b>	<b>(7 147)</b>	<b>-5%</b>
Stocks et en-cours	35 094	37 811	(2 717)	-7%
Créances clients	35 891	20 813	15 078	72%
Créances d'impôt	4 125	554	3 571	645%
Autres actifs courants	9 714	22 123	(12 409)	-56%
Instruments dérivés courants	281	70	211	301%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 169	42 075	12 094	29%
Actifs destinés à être cédés	3 058	12 900	(9 842)	
<b>Total actifs courants</b>	<b>142 332</b>	<b>136 346</b>	<b>18 886</b>	<b>15%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>268 031</b>	<b>269 192</b>	<b>(1 161)</b>	<b>0%</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020	Var 2021/2020	
<b>Capitaux propres</b>	<b>173 932</b>	<b>66 348</b>	<b>107 584</b>	<b>162%</b>
Avantages au personnel	2 214	3 150	(936)	-30%
Provisions non courantes	4 116	3 926	190	5%
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	2 546	65 352	(62 806)	-96%
Autres passifs non courants	1 735	1 751	(16)	-1%
Passifs d'impôts différés	15 965	17 879	(1 914)	-11%
<b>Total passifs non courants</b>	<b>26 576</b>	<b>92 058</b>	<b>(65 482)</b>	<b>-71%</b>
Provisions courantes	2 546	7 049	(4 503)	-64%
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	888	15 023	(14 135)	-94%
Emprunts à court terme	2 542	5 287	(2 745)	-52%
Fournisseurs et autres crédettes rattachés	31 113	34 777	(3 664)	-11%
Dettes d'impôt	135	5 667	(5 532)	-98%
Autres passifs courants	29 942	32 584	(2 642)	-8%
Instruments dérivés courants	198	98	100	102%
Passifs destinés à être cédés	159	10 301	(10 142)	
<b>Total passifs courants</b>	<b>67 523</b>	<b>100 486</b>	<b>(32 962)</b>	<b>-33%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>268 031</b>	<b>269 192</b>	<b>(1 161)</b>	<b>0%</b>

## ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS

Les *Goodwills* du Groupe ont été engendrés par les acquisitions historiques d'entités et de marques par le Groupe MBWS.

Les marques du Groupe constituent l'essentiel de ses immobilisations incorporelles. Elles s'élèvent au 31 décembre 2021 à 74,2 M€ en valeur nette. Les principales marques valorisées sont celles du palier Marie Brizard (acquis par le Groupe en 2006).

Au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 27,2 M€ contre 28,1 M€ au 31 décembre 2020. Cette diminution du poste d'immobilisations corporelles est principalement liée à des sorties de matériels et outillages.

Conformément à la norme IAS 36, une revue de la valeur des actifs du Groupe a été effectuée au 31 décembre 2021.

Pour l'exercice 2021, les tests de dépréciation ont été réalisés sur les actifs incorporels non amortissables (*goodwills* et marques) et sur les actifs amortissables (par UGT).

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les marques au cours de l'exercice 2021.

## BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (« BFR »)

Au 31 décembre 2021, le BFR 1 (stocks + clients – fournisseurs) s'élève à 39,9 M€ contre 23,8 M€ au 31 décembre 2020. Cette hausse de 16 M€ correspond principalement à une augmentation des créances clients liée à l'arrêt progressif des contrats de factoring décidé sur le premier semestre 2021.

Le BFR 2 (hors exploitation), inclut principalement des droits d'accises et la TVA collectée; ces deux postes sont particulièrement élevés à fin décembre du fait des ventes en fin d'année.

## PASSIFS NON COURANTS

La rubrique des passifs non courants comprend la part à plus d'un an des emprunts à long terme provenant essentiellement des contrats de location, les avantages au personnel, les provisions pour risques et charges et les impôts différés passifs.

## TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 173,9 M€ contre 66,9 M€ en 2020 amendé. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de capital opérée chez MBWS SA en février 2021:

- par incorporation de l'intégralité des dettes bancaires rachetées par la COFEPP et des avances COFEPP consenties à MBWS en 2020;

- par le produit des souscriptions en espèces d'un montant de 17,4 M€.

L'endettement financier du Groupe s'élève ainsi à 6 M€ au 31 décembre 2021 soit une diminution de 79,7 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

A fin décembre 2021, la dette financière est principalement constituée de dettes locatives constatées dans les comptes dans le cadre de la norme IFRS16 et de crédits à court terme.

A fin décembre 2021, la trésorerie s'élève à 54,2 M€, en hausse de 12,1 M€ par rapport à 2020, principalement lié au produit des souscriptions en espèces versées par les actionnaires autres que le COFEPP d'un montant de 17,4 M€.

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020 amendé
Dettes financières	3 434	80 375
Financements court terme	2 542	5 287
<b>Dettes financières brute</b>	<b>5 976</b>	<b>85 662</b>
Trésorerie active	(54 169)	(42 075)
<b>Dettes financières nette</b>	<b>(48 193)</b>	<b>43 587</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>173 932</b>	<b>66 912</b>

## 2.1.4 Activités abandonnées ou cédées

Le 16 février 2021, MBWS France a cédé la totalité des actions de Moncigale au groupe Boisset. Du fait du caractère hautement probable de cette cession au 31 décembre 2020, l'activité Moncigale avait été reclassée en activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5. Dans les états financiers de l'exercice 2021, sa contribution sur la période au résultat net consolidé, ainsi que la moins-value de cession, sont présentées sur la ligne "résultat des activités abandonnées ou cédées".

Par ailleurs, la cession de l'activité vins sous la marque Marqués del Puerto et du site de Fuenmayor en Espagne appartenant à la filiale MBWS Espagne a été finalisée en

début d'année 2022: compte tenu du caractère hautement probable de la cession au 31 décembre 2021 de cette activité déficitaire (et de sa faible matérialité), le Groupe a opté pour le seul reclassement des actifs espagnols concernés par cette cession d'activité "vins" en "actifs / passifs destinés à être cédés" dans les comptes consolidés de l'exercice 2021,

Toutes les informations requises sont présentées dans les notes annexes (Chapitre 4 / Note 1.24).

Au 31 décembre 2021, la direction du Groupe estime qu'il n'y a pas à cette date d'autres actifs ou activités remplissant les conditions d'application de la norme IFRS 5.

## 2.1.5 Innovations produits

### WILLIAM PEEL

La marque propose de nombreux formats et diverses déclinaisons en whisky aromatisé et de type "cask finish".

### MARIE BRIZARD

La refonte de l'offre produit en liqueurs vers moins de sucre, moins d'alcool, et avec des arômes naturels ainsi que le lancement de nouvelles recettes (les dernières nées en 2021 : Cold Brew Coffee et Fruit de la Passion) constituent un relais de croissance majeur pour les prochaines années.

En 2021, La gamme de sirops MARIE BRIZARD a encore été étoffée avec le lancement du format 25cl et de nouveaux parfums (Hibiscus, Rhubarbe, Caramel salé, Gingembre, Ananas, Cacao, Cerise et Banane).

### SOBIESKI

La marque offre une large gamme de produits adaptée à tous les moments de consommation ainsi que de nombreuses vodkas aromatisées.

### COGNAC GAUTIER

Forte de sa notoriété grandissante et de son excellence organoleptique, la marque poursuit son développement sur de nouveaux marchés tels que les États-Unis, les DOM-TOM et l'Europe.

En 2021, les innovations ont porté sur des coffrets de dégustation et un outil unique de « master class » virtuelle permettant de poursuivre la formation des professionnels du bar et de la gastronomie malgré la pandémie de Covid 19.

## 2.1.6 Conformité avec la Taxonomie durable

Pour favoriser les investissements durables, le Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852 du 12 juillet 2020) établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. En application de l'article 8 de ce règlement, les sociétés qui sont éligibles à cette nouvelle réglementation vont devoir publier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 des indicateurs de durabilité qui sont au nombre de trois :

- Chiffre d'Affaires (Net Sales) : CA activités durables / CA total
- Investissements (Capex) : Invest durables / Invest total
- Dépenses d'exploitation (Opex) : Opex durables / Opex total

Cette nouvelle Taxonomie de l'UE offre donc un système de classification permettant aux entreprises et aux investisseurs de déterminer si une activité économique est "verte" (durable) ou non et notamment dans les dimensions et critères cibles suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Le calendrier réglementaire mis en place apparaît comme assez exigeant, forçant à une mise en conformité accélérée, avec néanmoins des entrées en vigueur progressives en fonction de la nature des activités et de leurs impacts sur les principaux objectifs environnementaux.

Cette notion d'éligibilité des activités s'effectue selon un logigramme de mise en conformité permettant d'identifier celle-ci. En l'occurrence s'agissant du Groupe MBWS et au titre de 2021 les objectifs environnementaux qui concernent le Groupe sont de deux ordres :

- La prévention et la réduction de la pollution notamment à travers les installations industrielles
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes à travers notamment le traitement des eaux usées.

A date l'activité de production et distribution de vins et spiritueux n'est pas encore éligible à cet exercice quantitatif; en d'autres termes, 0% du chiffre d'affaires est éligible, 0% des dépenses d'exploitation sont éligibles et 0% des dépenses d'investissement (CAPEX) sont éligibles pour l'exercice en cours (les investissements de l'année 2021 sont en effet centrés sur les activités industrielles, non éligibles)

## 2.1.7 Perspectives d'avenir

Suite à la publication du Plan Stratégique 2019-2022 de MBWS, le Groupe a mis en œuvre son exécution opérationnelle en priorisant en premier lieu les opérations contribuant à l'amélioration de la rentabilité des activités du Groupe pour un retour progressif à un EBITDA positif.

Dans un deuxième temps, le Groupe s'attache à créer les conditions d'un développement rentable de son portefeuille de marques ainsi que des zones commerciales où il est présent (filiales et/ou réseaux commerciaux, export direct) (Cf. infra au § 2.2.6 Evènements significatifs).

Par ailleurs, pour toutes les entités et l'ensemble des marchés du Groupe, une attention particulière a été mise pour les négociations et les opérations commerciales menées avec les clients pour favoriser l'approche valeur vs. volume partout où les marques le permettent (notamment en France, aux Etats-Unis et en Lituanie).

La cession des activités polonaises en Octobre 2020 et de l'activité vins en France (Moncigale) en Février 2021 ont rendu nécessaire la simplification des structures opérationnelles.

A partir du 1er Janvier 2021, le Groupe est organisé d'un point de vue managérial en deux clusters (France d'une part, International et vins d'autre part) sous le management global de la Holding.

Cette stratégie ainsi que l'adaptation des coûts à la taille des activités pays par pays sera poursuivie et c'est un gage du renforcement de la profitabilité du Groupe. Grâce au renfort financier de l'augmentation de capital réalisée en février 2021, le Groupe MBWS s'attache désormais à accélérer la mise en œuvre des initiatives et projets de croissance

organique et de développements complémentaires afin d'améliorer sa performance financière.

Les résultats 2021 confirment les tendances positives observées en 2020, dans un environnement économique largement dépendant de l'évolution de la pandémie au cours du 1er semestre de l'année 2021 avec un impact disruptif sur l'activité en fonction des circuits de distribution (On-trade / Off-Trade) et dans un contexte sanitaire encore volatil en fin d'année.

Début 2022, en lien avec la résorption en cours de la crise sanitaire et au vu (i) des risques d'approvisionnements relatifs à l'indisponibilité régulière de matières premières et matières sèches, (ii) des fortes augmentations des coûts (nettement supérieures aux capacités de répercussion potentielle en aval sur la filière distribution et clients), le Groupe a adopté une position conservatrice sur ses performances annuelles pour 2022.

Cette situation est fortement aggravée par l'actualité récente fin février, non anticipable et dramatique du conflit en Ukraine (avec une nouvelle pression inflationniste exceptionnelle) et ses répercussions non encore complètement mesurables sur l'ensemble des marchés où opère MBWS (en France et en Europe tout particulièrement); elle incite donc pour le moment le Groupe à rester très prudent sur ses perspectives à court et moyen terme au vu de ces dégradations opérationnelles qui obligent le Groupe à adapter en conséquence ses politiques commerciales.

*Note : Les évènements significatifs, postérieurs à la clôture, sont développés en section 2.2.7.*

## 2.2 COMPTES ANNUELS 2021 DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

### 2.2.1 Continuité d'exploitation

Les comptes annuels de l'activité de MBWS SA ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la situation connue à la date d'arrêté des comptes telle que décrite dans la note 2.1.1 du présent chapitre.

### 2.2.2 Compte de résultat de la société mère

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation 2021/2020
<b>Chiffre d'affaires hors droits</b>	<b>3 166</b>	<b>7 717</b>	<b>-59,0%</b>
Résultat d'exploitation	(10 430)	(12 572)	17,0%
Résultat financier		84 376	-100,0%
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(10 429)</b>	<b>71 804</b>	<b>114,5%</b>
Résultat Exceptionnel	(547)	(102 459)	99,5%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(10 977)</b>	<b>(30 654)</b>	<b>64,2%</b>
Impôts sur les bénéfices	3 343	(3 981)	-184,0%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(7 633)</b>	<b>(34 635)</b>	<b>78,0%</b>

Le résultat d'exploitation est en perte de 10,4 M€ et correspond principalement à des charges externes et des charges de personnel.

Le résultat financier est à l'équilibre. Le résultat exceptionnel est négatif de 0,5 M€.

La comptabilisation des impôts versés par les filiales appartenant à l'intégration fiscale a permis de constater un produit d'impôts de 3,5 M€. La charge d'impôt groupe s'élève à (0,1) M€.

L'année 2021 se solde par une perte de 7,6 M€.

A l'occasion de la prochaine Assemblée générale, il est proposé d'affecter la perte de l'exercice, soit (7,6) M€, comme suit :

- au compte « Report à nouveau », portant ainsi le compte « Report à nouveau » de (37,4) M€ à (45,1) M€.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 189,8 M€.

### 2.2.3 Bilan de la société mère

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles nettes	5 661	7 542
Immobilisations corporelles nettes	15	14
Immobilisations financières nettes	116 119	118 145
<b>Actif immobilisé</b>	<b>121 796</b>	<b>125 701</b>
Stocks et en-cours nets	-	-
Créances d'exploitation	88 542	105 612
<b>Actif circulant</b>	<b>88 542</b>	<b>105 612</b>
Ecart de conversion actif	530	754
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>210 867</b>	<b>232 067</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>189 787</b>	<b>97 064</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 986</b>	<b>6 532</b>
Dettes financières	2	309
Autres dettes	15 966	128 162
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>15 968</b>	<b>128 471</b>
Ecart de conversion passif	127	1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>210 867</b>	<b>232 067</b>

L'actif immobilisé est principalement constitué des titres détenus notamment ceux de MBWS France et des autres filiales du groupe et les financements en comptes courants accordés aux sociétés du Groupe. La diminution des immobilisations financières nettes de (2,0) M€ est principalement liée à l'encaissement des échéances 2021 de la créance Lancut pour (1,7 M€).

La situation nette s'élève à 189,8 M€, en hausse par rapport à 2020 du fait de l'augmentation de capital de février 2021.

Les dettes financières sont désormais quasiment ramenées à zéro.

## 2.2.4 Dépenses non déductibles fiscalement

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte également du fait que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'est élevé à 26 621 euros au cours de l'exercice 2021, correspondant aux amortissements excédentaires.

## 2.2.5 Délais de paiement fournisseurs et clients

### Délais de règlement des fournisseurs

(en milliers d'euros)	Solde comptable au 31 décembre	Non échu	Echéance < 60 jours	Echéance > 60 jours
Exercice 2021	1 317	1 241	64	12
Exercice 2020	2 835	2 605	164	66

### Délais de paiement des clients

(en milliers d'euros)	Solde comptable au 31 décembre	Non échu	Echéance < 60 jours	Echéance > 60 jours
Exercice 2021	540	30	31	538
Exercice 2020	1 170	646	(57)	581

## 2.2.6 Événements significatifs et modifications statutaires survenus au cours de l'exercice

### Réalisation de l'augmentation de capital et renforcement de la participation de la COFEPP au capital de MBWS

MBWS a procédé au lancement le 14 janvier 2021 d'une augmentation de capital en numéraire, par versement en espèces et par compensation de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription de ses actionnaires d'un montant maximum global brut, prime d'émission incluse, de 105,4 millions d'euros; 7 DPS permettent de souscrire à 11 actions nouvelles à titre irréductible au prix de 1,50 euro par action.

A l'issue de cette opération, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 100,9 millions d'euros et se traduit par l'émission de 67 248 517 actions nouvelles au prix de 1,50 euro par action, soit environ 95,74% du plafond de l'Augmentation de Capital, dont 54 942 019 Actions Nouvelles demandées à titre irréductible et 12 306 498 Actions Nouvelles demandées à titre réductible par les actionnaires de la Société et cessionnaires de DPS. La demande à titre réductible a été en conséquence intégralement allouée.

L'actionnaire majoritaire COFEPP a procédé à l'acquisition de 5 244 692 DPS et souscrit à titre irréductible à 44 039 072 Actions Nouvelles, et s'est vue allouer à titre réductible l'intégralité des 11 614 644 Actions Nouvelles demandée par elle à titre réductible.

Le capital social de la Société post-Augmentation de Capital s'élève donc à 156 726 305,40 euros, divisé en 111 947 361 actions de 1,40 euro de valeur nominale chacune. COFEPP

détient à l'issue de l'Augmentation de Capital 78 433 683 actions représentant 70,06% du capital et 68,02% des droits de vote de la Société.

Cette augmentation de capital a permis d'incorporer au capital de la Société (i) l'intégralité des dettes bancaires (hors affacturage) rachetées par la COFEPP auprès des prêteurs bancaires de la Société, à savoir le crédit conclu le 26 juillet 2017 d'un montant, en principal, de 45 millions d'euros et les lignes de découvert tirées d'un montant, en principal, de 1,1 millions d'euros, (ii) l'intégralité des avances en compte courant versées par la COFEPP à la Société et sa filiale MBWS France, d'un montant total, en principal, de 32 millions d'euros et (iii) la première tranche de l'avance Pologne octroyée par la COFEPP à la Société d'un montant de 3 millions d'euros.

Le produit des souscriptions en espèces à l'Augmentation de Capital versées par les actionnaires autres que la COFEPP, d'un montant de 17,4 millions euros, a permis de (i) rembourser le solde de l'avance Pologne d'un montant de 5,2 millions octroyée par la COFEPP à la Société et, (ii) pour le solde, de financer les besoins de fonctionnement du Groupe MBWS.

Post remboursement du solde de l'avance Pologne de 5,2 millions d'euros, la COFEPP ne détient plus aucune créance sur le Groupe MBWS.

### Signature d'un nouveau contrat de fourniture de Scotch Whisky

MBWS a signé le 12 janvier 2021, après de longues discussions et dans le cadre de l'accord du 16 juillet 2020, un nouveau contrat avec son principal fournisseur en vrac de Scotch Whisky qui remplace celui qui était en vigueur.

Ce nouveau contrat a pour principal effet de redéfinir les engagements minimums annuels d'achats en volume à la charge du Groupe par rapport à ceux qui étaient prévus pour 2021 et les exercices suivants, selon les termes de l'ancien contrat.

Ces engagements d'achat représentent à ce jour la quasi-totalité des besoins en fourniture du Groupe en Scotch Whisky pour ses marques William Peel et Sir Pitterson.

Compte tenu des engagements contractuels minimum d'achat qu'il prévoit ce nouveau contrat inclut également une clause de rediscussion entre les parties dans le cas où certains événements importants, extérieurs au Groupe et imprévisibles viendraient affecter la capacité de ce dernier à remplir lesdits engagements de volume.

Par ailleurs, et conformément aux termes de l'accord de refinancement conclu le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP, le versement par COFEPP de l'avance N° 2 de 7 millions d'euros est intervenu le 18 janvier 2021, soit avant la réalisation de l'augmentation de capital. Le versement de cette avance était en effet conditionné à la signature de ce nouveau contrat.

### Pandémie Covid-19

Comme cela a été le cas en 2020, les restrictions imposées pour empêcher la propagation du virus Covid-19 ont impacté encore, de manière limitée certes, sur l'ensemble de l'année 2021, les activités de MBWS sur certains marchés, notamment à nouveau dans les réseaux hors domicile, réseaux auxquels le Groupe dans son ensemble est partiellement exposé.

L'incertitude de l'évolution de la pandémie Covid-19 a perduré en effet jusqu'en fin d'année et semble s'estomper désormais à moyen terme.

## 2.2.7 Événements significatifs et modifications statutaires survenus depuis la clôture de l'exercice

### Projet de rationalisation de la Direction commerciale Grande Distribution et mutualisation avec d'autres entités de distribution du Groupe

Le Groupe MBWS a annoncé début février 2022 que sa filiale Marie Brizard Wine & Spirits France envisage un projet de rationalisation de sa Direction commerciale grande distribution en France, visant sa mutualisation avec d'autres entités de distribution du groupe. Ce projet vise à sauvegarder la compétitivité du secteur d'activité du groupe, et s'inscrit dans le plan volontariste de maîtrise stricte des coûts, engagé depuis 2019 pour restaurer durablement sa rentabilité.

Avec la fin de la pandémie à plus ou moins brève échéance qui avait ponctuellement favorisé les ventes en Grande Distribution, le marché devrait retrouver sa tendance baissière.

La mutualisation de la force de vente commerciale dédiée aux Hypermarchés est envisagée dans un contexte de forte pression d'inflation des demandes dans les négociations commerciales avec les acteurs de la Grande Distribution, amplifiée par l'évolution de la réglementation, et par une forte hausse de coût des matières premières, qui ne peut pas être pleinement répercutée dans les prix de vente.

Ce projet s'intègre dans le partenariat existant déjà avec les autres entités du groupe, dans lequel MBWS France conservera l'entière maîtrise des négociations annuelles auprès des centrales d'achats, le pilotage de sa stratégie commerciale, marketing et du développement de ses marques.

Ce projet a aussi pour conséquence la suppression de 29 postes appartenant à la Direction commerciale grande distribution en France outre la création de 2 postes. Le Groupe s'est engagé à tout mettre en œuvre pour limiter au maximum les conséquences du projet sur l'emploi et à accompagner les salariés concernés dans le cadre des mesures sociales qui seront mises en œuvre. Dans cet esprit, un accord majoritaire a été signé le 6 avril dernier par les organisations syndicales représentatives et la direction. Il est actuellement soumis à la validation de la DRIEETS.

### Cession de l'activité vins Marques del Puerto en Espagne

La cession de l'activité vins sous la marque Marques del Puerto et du site de Fuenmayor en Espagne appartenant à MBWS Espagne a été effectuée en début 2022

Cette activité, déficitaire depuis plusieurs années avec une taille critique très insuffisante face aux acteurs viticoles espagnols de la Rioja et malgré de nombreuses tentatives de relance et efforts d'investissements, a amené le Groupe fin 2021, dans le cadre des orientations du plan stratégique de 2019, à privilégier une cession de ces actifs et du site de production concerné. La société espagnole a donc travaillé sur un processus d'évaluation de ses actifs par des experts externes, la prise de contact avec d'éventuels prospects dans l'attente de réception de confirmations d'intérêt et d'offres non-engageantes par des candidats acquéreurs. Le processus de vente a été mené selon les meilleures pratiques associées aux activités de fusion et d'acquisition, malgré la faible taille de cette transaction et avec un souci particulier d'objectivité.

Face à l'absence de réponse, marque d'intérêt ou offres (même non engageantes) en provenance d'acquéreurs tiers au Groupe, une proposition a été reçue par une filiale de Bardinnet Espagne qui a été acceptée par le Conseil d'Administration de MBWS dans sa séance du 16 Février 2022.

La signature de cette cession a eu lieu le 28 février dernier avec transfert de l'ensemble du personnel de la Bodega. L'opération est considérée par le Groupe MBWS comme attractive pour un actif durablement déficitaire.

Les fonds obtenus par cette cession permettront d'investir dans des opportunités de développement d'activités rentables avec les actifs nécessaires pour devenir des moteurs de croissance durable, ce qui fait partie des priorités pour le Groupe. Ces actifs ont par ailleurs été retraités selon la norme IFRS 5 dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

## Situation de crise suite au conflit Russo-Ukrainien

Les tensions croissantes entre ces deux pays qui se sont accrues début 2022 ont débouché fin février par une déclaration de guerre de la Russie envers l'Ukraine et l'agression militaire qui s'en est suivie.

Au stade actuel il est très prématuré d'estimer l'issue finale de ce conflit et les conséquences pour cette zone et encore plus celles concernant le territoire propre de l'Ukraine et son activité économique et industrielle.

Cependant d'un point de vue de l'activité du Groupe dans les deux pays belligérants les conséquences que l'on peut noter à date pourraient concerner les éléments suivants :

- risques d'approvisionnement de matières sèches (bouteilles) produites par des usines de verrerie en Ukraine et arrêtées quasiment depuis le début de conflit en raison de la mobilisation des hommes ukrainiens d'âge adulte

- risques de non-paiement / transfert via le système bancaire (même si les enjeux apparaissent limités) de clients Ukrainiens et Russes, notamment liées aux sanctions mises en place par la communauté internationale vis-à-vis de la Russie.

Ainsi le développement des activités – de commercialisation uniquement – du Groupe pour les mois à venir dans ces deux pays (Ukraine et Russie) est hautement imprévisible, zone qui au global a représenté moins de 2% du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe MBWS en 2021.

Le Groupe MBWS reste particulièrement vigilant quant à l'impact direct ou indirect que ce conflit pourrait avoir sur ses activités et se prépare à toute éventualité; cependant en l'état actuel du conflit, MBWS ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités.

## Changement de Gouvernance MBWS SA

- Monsieur Aymeric de Beauvillé succède à Monsieur Georges Graux en tant que membre du Conseil d'administration et Président de la Société MBWS SA en date du 30 mars 2022
- Suite à la décision de Monsieur Georges Graux de faire valoir ses droits à la retraite et de sa démission de ses fonctions de Président et de membre du Conseil d'Administration de MBWS SA, ce dernier a décidé, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, de coopter Monsieur Aymeric de Beauvillé en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Georges

Graux, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

- La cooptation de Monsieur Aymeric de Beauvillé sera soumise à la ratification des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale du 30 juin 2022. Les administrateurs ont également décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Aymeric de Beauvillé en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société.

### 2.2.8 Changement de participation et de contrôle

Le 16 février 2021, MBWS France a cédé la totalité des actions de Moncigale au groupe Boisset. Du fait du caractère hautement probable de cette cession au 31 décembre 2020, l'activité Moncigale avait été reclassée en activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5 (voir note 1.24 / section 4) dans les comptes consolidés 2020.

### 2.2.9 Dividendes

Néant, la Société n'a pas distribué de dividende au titre des 3 derniers exercices.

## 2.2.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications (en euro)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital Social	56 673 030	56 677 308	89 395 808	62 578 382	156 729 301
Nombre d'actions émises	28 336 515	28 338 654	44 697 904	44 698 844	111 949 501
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 645 415	6 560 417	7 457 588	7 716 959	3 165 877
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	(15 689 946)	(35 331 352)	11 013 862	(140 878 003)	(10 296 497)
Impôts sur les bénéfices	(6 789 082)	(127 608)	(5 021)	3 980 967	(3 343 427)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(97 238 164)	(89 701 613)	(29 799 788)	(34 635 411)	(7 633 300)
Montant des bénéfices distribués					
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	(0,31)	(1,24)	0,25	(3,24)	(0,06)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(3,43)	(3,17)	(0,67)	(0,77)	(0,07)
Dividende versé à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
Nombre de salariés	52	46	34	30	24
Montant de la masse salariale	5 722 218	7 042 825	5 000 803	3 953 001	4 079 783
<b>MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES...)</b>	<b>3 663 191</b>	<b>10 932 512</b>	<b>2 376 914</b>	<b>2 154 037</b>	<b>1 522 234</b>

## 2.3 FACTEURS DE RISQUES

Conformément à la réglementation, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le présent chapitre « Facteur de Risques ». À la date du présent Document d'Enregistrement Universel et en tenant compte de la cession des activités polonaises et de Moncigale, les risques décrits ci-dessous sont ceux identifiés par la Société comme susceptibles d'affecter de manière significative son activité, son image, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Une démarche de cartographie des risques a été réalisée par l'Audit Interne fin 2019. Cette démarche s'est ventilée en une phase de recensement des facteurs de risques au travers d'entretiens avec les principaux managers du Groupe et une phase de revue menée avec la Direction générale. Cette démarche a été complétée en 2021 par une mise à jour des facteurs de risques.

À la date de dépôt du présent document, 9 de ces facteurs de risques s'avèrent être spécifiques, significatifs avec une probabilité d'occurrence et susceptibles d'avoir une incidence négative sur le Groupe.

Ces 9 risques sont regroupés en 5 catégories et classés selon l'importance de l'exposition résiduelle du Groupe MBWS à ces risques. Cette exposition résiduelle a été appréciée en prenant en compte l'impact potentiel de ces risques pour le Groupe, leur probabilité d'occurrence ainsi que le niveau de maîtrise du Groupe permettant de réduire leur impact ou leur occurrence. Elle est présentée selon une échelle Faible / Modérée / Élevée.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les risques évalués avec un niveau d'exposition « significatifs et spécifiques ».

<i>Catégorie</i>	<i>Intitulé du risque</i>	<i>Exposition résiduelle*</i>
Risques économiques	Risque lié à la pandémie du COVID 19	Moyenne
Risques géopolitiques	Risque lié au conflit Russo-Ukrainien	Moyenne
Risques liés à l'activité	Risque de dépendance à l'égard de certaines marques	Elevée
Risques liés à l'activité	Risque de dépendance à l'égard de certains clients	Elevée
Risques liés à l'activité	Risque de dépendance à l'égard d'un fournisseur de Scotch Whisky	Elevée
Risques liés à l'activité	Risque lié à la concurrence	Elevée
Risques liés à l'activité	Risque lié à l'accès et prix des matières premières, sèches, liquides et énergie	Elevée
Risques opérationnels	Risque lié au système d'information	Elevée
Risques juridiques et réglementaires	Risque lié à l'évolution des réglementations du marché des vins et spiritueux et de la réglementation en matière de concurrence.	Moyenne

\* l'exposition résiduelle est exprimée en tenant compte des plans d'actions.

En parallèle, et pour les besoins de la déclaration de performance extra-financière, le groupe MBWS a conduit une analyse sur les risques liés aux conséquences environnementales, sociales et sociétales de ses activités. Les procédures spécifiques conduites afin d'identifier et d'analyser ces risques sont décrites dans le paragraphe 3.2.8 « Notre cartographie des risques extra-financiers et opportunités » du présent document d'enregistrement universel.

## 2.3.1 Risques économiques

### Risque lié à la pandémie de COVID 19

#### DESCRIPTION DU RISQUE

Avec un recul de près de 24 mois désormais, le Groupe considère qu'à date, globalement, la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact défavorable très significatif sur son activité consolidée au titre de l'exercice 2021; en effet, les résultats commerciaux à fin 2021, avec un chiffre d'affaires net Groupe de 166,7 M€ (soit +3,6% hors effets non récurrents par rapport à 2020) sont conformes aux estimations du Groupe. Ces résultats s'expliquent par :

- des ventes portées par le cluster France avant un ralentissement du marché des spiritueux en Grande Distribution en particulier au second semestre au profit du Hors Domicile, suite à sa réouverture progressive,
- une activité à l'international impactée par les évolutions multiples et successives des mesures de restrictions sanitaires sur la zone Europe notamment, ainsi que sur des marchés significatifs en Asie,

Le Groupe, fort de cette expérience, a mis en œuvre les actions nécessaires pour adapter son niveau d'activité et son offre à ces épisodes significatifs et séquentiels de la pandémie.

Toutefois, et encore pour l'année 2022 (au moins au 1er Semestre), l'incertitude de l'évolution de la situation et de sa durée, notamment avec les dispositions sanitaires plus ou moins strictes prises par les pays touchés concomitamment ou successivement (décisions de re-confinement, couvre-feu, limitation de déplacements, mesures différenciées au sein des populations,...) mises en place sur le territoire national ainsi que dans la plupart des autres pays du globe (et en Europe notamment) et les impacts contrastés de ces mesures sur les circuits de distribution (notamment les effets potentiels de vases communicants successifs entre le Hors Domicile et la Grande Distribution et inversement – en particulier en France)

et enfin la volatilité de la situation économique mondiale en lien avec cette crise Covid-19, ne permettent pas à date à MBWS d'évaluer précisément l'impact du prolongement de cette pandémie sur son activité prévisionnelle pour 2022.

En conséquence, le Groupe maintient la suspension, à ce stade, de l'objectif d'EBITDA à l'horizon 2022 précédemment annoncé dans le cadre de son plan stratégique.

#### Dispositifs de maîtrise du risque

Maintien d'un comité de crise au niveau du Groupe qui se réunit de manière ad hoc en tant que de besoin avec comme priorité absolue, d'assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Maintien des comités de crise ad hoc également dans les filiales afin d'adapter la réponse aux évolutions législatives et/ou aux contraintes locales.

Un accès sécurisé aux locaux et le télétravail ont été mis en place et maintenus afin de pouvoir s'adapter aux évolutions des différentes directives sanitaires.

Le Groupe maintient une gestion rigoureuse de la trésorerie au service du financement du développement de ses activités et afin de réaliser les objectifs opérationnels sur ses différents marchés. Par ailleurs le Groupe continue à adapter ses coûts fixes et ses frais généraux en fonction des impacts potentiels du Covid-19 sur l'activité.

Le Groupe continue d'assurer un suivi continu de la situation afin d'adapter ses actions en fonction de l'évolution de la pandémie et de ses suites. Néanmoins, les restrictions imposées pour empêcher la propagation du virus Covid-19 ont impacté les activités de MBWS sur certains marchés en 2021, notamment dans les réseaux hors domicile, réseaux auxquels le Groupe dans son ensemble est faiblement exposé.

## 2.3.2 Risques géopolitiques

### Risque lié au conflit Russo-Ukrainien

#### DESCRIPTION DU RISQUE

Le conflit armé Russo-Ukrainien qui s'est déclaré en début d'année 2022 pourrait entraîner des effets négatifs sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe MBWS, notamment en fonction de sa durée.

La combinaison du conflit et des sanctions/restrictions imposées à la Russie peuvent peser temporairement sur notre capacité à répondre à la demande des marchés.

En effet,

- l'activité économique s'est arrêtée du fait des sanctions internationales et des combats

- les tensions externes, logistiques ou de fabrication ont eu pour conséquences une augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, des difficultés d'approvisionnement de certains composants (notamment verrerie) et fourniture de produits finis découlant de tensions externes,

A la date de publication de l'URD 2021, ces effets commencent à :

- se faire ressentir potentiellement sur certains marchés géographiques où sont présents le Groupe, en particulier ceux liés aux deux belligérants actuels et leurs voisins proches ;

## Facteurs de risques

- provisoirement concerner les approvisionnements auprès de catégories de fournisseurs et la disponibilité effective de certains produits auprès de nos clients.

Si ce conflit devait se prolonger, ces effets marqués pourraient perdurer sur 2022.

Marie Brizard Wine & Spirits suit de près l'évolution du conflit, avec comme priorité absolue, d'assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses actifs et la continuité de son activité. A ce jour, aucune entité du Groupe n'est localisée dans la zone de conflit et sous la menace des combats.

L'évaluation de l'impact du conflit actuel sur l'exercice 2022 est en effet à date trop prématurée.

**DISPOSITIFS DE MAITRISE DU RISQUE**

Depuis le début de la crise, la Société a institué, une cellule de crise au sein du COMEX élargi en particulier en tant que de besoin au management des zones concernées.

L'ensemble des parties prenantes de la Société se sont réunis pour

- dresser un premier bilan sur l'impact du conflit sur l'activité dans chacune des entités composant le Groupe,
- identifier et cibler des solutions alternatives d'approvisionnement et éventuellement de production,
- identifier et cibler d'autres zones géographiques de croissance pour assurer un relai à court et moyen terme.

La définition de mesures supplémentaires et de leur planning d'exécution dépendra de l'évolution du conflit Russo-Ukrainien.

**2.3.3 Risques liés à l'activité****Risque de dépendance à l'égard de certaines marques****DESCRIPTION DU RISQUE**

MBWS conserve un large portefeuille de marques dont les 4 marques WILLIAM PEEL, MARIE BRIZARD, SOBIESKI et COGNAC GAUTIER.

Ces 4 marques représentent environ 62,6% du chiffre d'affaires consolidé 2021 pro-forma du Groupe.

La bonne performance commerciale de nos entités repose principalement sur les ventes de ces 4 marques. Une sous-performance d'une de ces marques, dans un de nos marchés peut avoir des conséquences importantes sur les résultats du Groupe. Ce risque est à tempérer par la détention historique de marques locales fortes, distribuées localement également, notamment pour les filiales en Bulgarie, Brésil et dans une moindre mesure la Lituanie.

De plus cette sous performance peut être accentuée par la pandémie de COVID 19. Cet impact reste, à ce stade, difficilement mesurable, mais reste sous surveillance constante de la Société.

**DISPOSITIFS DE MAITRISE DU RISQUE**

- Analyse récurrente de la pertinence de la « route to market » pour nos marques dans chacun de ces marchés clefs. Ainsi à titre d'exemple, le changement de « route to market » aux Etats-Unis (commercialisation assurée désormais par des entités de distribution US du Groupe Sazerac) et en Espagne, permet de renouer avec une

performance limitant, à terme, la dépendance au marché français ; Par ailleurs la mise en place dans certains pays (dont la France) de contrats de distribution de marques du Groupe Sazerac par des filiales de MBWS permet d'élargir le portefeuille de marques distribuées par le Groupe MBWS.

- Une stratégie commerciale de négociation et d'exécution basée sur l'accroissement marginal de valeur dans une catégorie de produits préalablement fondée sur une approche volumes.
- Reprise de la distribution de certaines marques de l'actionnaire principal sur certains territoires couverts par le Groupe (e.g. Brésil, Lituanie, Bulgarie, Danemark) afin de diversifier le portefeuille de marque distribué par les filiales du groupe

Sur l'exercice 2021 la Société continue :

- le déploiement de certaines de ses marques dans des marchés sur lesquels le Groupe est peu ou pas présent ;
- la mise en place de contrat de distribution de marques tierces (dit marque d'agent) tel qu'en France pour certaines marques du groupe Sazerac
- le travail sur l'innovation et la différenciation, afin de permettre à moyen terme, l'éclosion de nouveaux produits répondant aux nouvelles tendances et aux attentes des consommateurs.

## Risque de dépendance à l'égard de certains clients

### DESCRIPTION DU RISQUE

Selon la région, le Groupe MBWS livre ses produits sur le marché au travers de différents canaux :

- En France, la grande distribution représente 95,40% de notre chiffre d'affaires 2021
- En 2020, la mise en place d'un accord de distribution exclusive pour le marché domestique américain implique une dépendance à 100% à 375 Park Avenue Spirits, filiale de Sazerac Company, Inc sur ce marché. Cependant à noter (comme indiqué ci-dessus au risque de dépendance à l'égard de certaines marques), les liens de collaboration tissés entre les deux Groupes tempèrent objectivement ce risque commercial.
- En Espagne, le changement de « route to market » au mois de mai 2019 via un accord de distribution exclusive pour le marché domestique et de frontière espagnol implique une dépendance à 100% à Bardineta Espana, filiale de COFEPP.

Les dépendances commerciales et le risque client peuvent :

- limiter le pouvoir de négociation des sociétés du Groupe et donc les marges de manœuvre de sa politique de prix ;
- avoir des impacts sur notre capacité à maintenir un niveau de marge satisfaisant, le client pouvant demander une diminution des prix de vente ou des participations à des activités promotionnelles ;

- exposer le Groupe à des pertes importantes dans le cas de défaillance de clients significatifs.

A noter que ces risques sont sensiblement minorés en cas d'appartenance de ces entités de distribution à la structure actionnariale du Groupe.

### DISPOSITIFS DE MAITRISE DU RISQUE

Le Groupe a mis en place une structure dédiée à ses activités à l'international. Cette structure a pour objectifs de suivre au mieux les marchés clefs, développer de nouveaux marchés et diversifier les canaux de distribution.

#### Note :

En ligne avec la stratégie du Groupe de développer des actions créatrices de valeur, notamment à travers des partenariats, MBWS a choisi de mutualiser les forces commerciales déployées sur certains pays dans lesquels il ne possède pas de filiales de distribution.

Dans le cadre de cet accord, et depuis janvier 2021, les équipes commerciales de La Martiniquaise ou Bardineta représentent les marques du groupe en Europe de l'Ouest (hors UK), Scandinavie (hors Danemark), Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine et également Asie (depuis mai 2021).

## Risque de dépendance à l'égard d'un fournisseur de Scotch Whisky

### DESCRIPTION DU RISQUE

Afin de faire face à ses besoins d'approvisionnement pour ses marques de Whisky, le Groupe MBWS a conclu, le 12 janvier 2021, un nouveau contrat avec son principal fournisseur en vrac de Scotch Whisky.

Ce contrat à long terme définit les engagements minimums annuels d'achats en volume à la charge du Groupe MBWS, ceux-ci étant amenés à diminuer légèrement sur la durée du contrat.

Ces engagements d'achat représentent à ce jour la quasi-totalité des besoins en fourniture du Groupe en Scotch Whisky pour le Groupe MBWS.

Compte tenu des engagements contractuels minimums d'achat listés dans ce nouveau contrat, une clause de rediscussion entre les parties a été prévue, dans le cas où certains événements importants, extérieurs au Groupe et imprévisibles viendraient affecter la capacité de ce dernier à remplir lesdits engagements de volume.

### DISPOSITIFS DE MAITRISE DES RISQUES

Le développement des activités du Groupe dans ce domaine permettent d'envisager un desserrement progressif des contraintes actuelles liées à ces engagements minimums annuels d'achats.

Ce faisant l'impact positif sur la profitabilité globale pourrait s'en trouver renforcé.

La mise en place de synergies au sein du Groupe ainsi que la possibilité de recourir à d'autres acteurs et intervenants sur ce secteur est à même d'assurer un approvisionnement complémentaire à des conditions commerciales de marché.

## Risque lié à la concurrence

### DESCRIPTION DU RISQUE

Le Groupe opère sur des marchés concurrentiels.

Les concurrents exercent une pression au travers de politiques de prix agressives, de dépenses promotionnelles significatives et d'innovations répondant aux tendances du marché des vins et spiritueux.

Cette pression concurrentielle peut avoir les effets potentiels suivants :

- Une augmentation de nos dépenses promotionnelles ;
- Une incapacité à conserver nos parts de marchés ;
- Des difficultés à augmenter ou maintenir nos marges et donc notre rentabilité.

### DISPOSITIFS DE MAITRISE DES RISQUES

Le groupe MBWS :

- s'attache à construire dans la durée des partenariats, que ce soit avec son actionnaire majoritaire, ou bien de partenaires commerciaux d'importance, afin de construire des relations commerciales pérennes.
- assure une veille active d'identification de nouveaux acteurs ou capte rapidement les nouvelles tendances du marché.
- le Groupe renforce sa politique de différenciation et d'innovation

De plus, le groupe MBWS s'est lancé dans un travail d'optimisation de ses coûts et de politique commerciale destinée à améliorer ses marges et ainsi se donner les ressources nécessaires pour investir derrière ses marques

## Risque lié à l'accès et prix des matières premières, sèches, liquides et énergie

### DESCRIPTION DU RISQUE

Les achats de matières premières constituent une dépense significative pour le fonctionnement des activités de MBWS et de ses filiales. En particulier les achats de :

- liquides,
- verre,
- capsules, étiquettes,...

Par ailleurs l'accessibilité à celles-ci et la maîtrise des approvisionnements sont clés.

1. L'exposition du Groupe à la volatilité du prix des matières premières concerne notamment une hausse significative des prix d'achats qui est susceptible de porter atteinte à la rentabilité du Groupe, étant donné l'éventuelle difficulté à répercuter la hausse de ses coûts sur les tarifs de vente pratiqués avec ses clients.

2. L'indisponibilité des matières premières est susceptible d'impacter la capacité du Groupe à promouvoir l'offre commerciale de MBWS et répondre à la demande de ses clients.

La volatilité du prix des matières premières a été accentuée depuis/pendant/et après la crise liée à la COVID 19. Même si la durée de cette inflation n'est pas connue actuellement, l'impossibilité pour le Groupe de répercuter en tout ou partie les hausses de prix ou de répondre à la demande client pourrait avoir un impact significatif et défavorable au niveau des ventes, marges et rentabilité du Groupe.

Ce risque est accentué actuellement par le risque géopolitique résultant du conflit Russo-Ukrainien (cf. risque analysé ci-dessus)

### DISPOSITIFS DE MAITRISE DES RISQUES

L'évolution du prix des principales matières premières peut avoir un impact sur les coûts de nos produits et donc de la rentabilité du Groupe.

Dans un contexte de volatilité des prix des matières premières le Groupe mène les actions suivantes :

- Chaque filiale du Groupe s'attache notamment à optimiser l'utilisation de ses matières premières (réduction des pertes de matières, allègement des emballages,)
- Centralisation de certains achats majeurs au niveau Groupe et de l'actionnaire principal procurant des volumes d'achats plus importants et donc une capacité accrue pour le Groupe pour peser dans les négociations menées avec nos fournisseurs (notamment pour les achats stratégiques),
- Revue des initiatives, notamment vis à vis de l'aval, visant à maintenir un niveau de rentabilité suffisant afin de compenser les augmentations de coûts exogènes, soudains et exceptionnels.

De plus, dans les situations où nos filiales sont dépendantes d'un nombre limité de fournisseurs, le Groupe et ses filiales essayent de trouver des solutions alternatives (notamment en duplication) pour sécuriser les sources d'approvisionnements.

## 2.3.4 Risques opérationnels

### Risque lié au système d'information

#### DESCRIPTION DU RISQUE

Les activités du Groupe MBWS s'appuient fortement sur ses systèmes d'information et de communication. Les outils informatiques interviennent dans les différents processus du Groupe (notamment la gestion des achats, des ventes, la production, le pilotage des risques, l'élaboration financière et les reportings).

En dépit des mesures de préventions et des solutions de sauvegarde mises en œuvre par le Groupe MBWS, il ne peut être entièrement garanti que :

- les outils ne soient rendus inopérants
  - les bases de données ne soient détruites ou endommagées
- De plus le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques ciblées sur ses outils de communication ou systèmes d'information. Il pourrait, dans cette éventualité, devoir gérer des déficiences IT pouvant générer des interruptions d'activités opérationnelles (production/commercialisation), pertes ou dommages de bases de données, et in fine une perte d'exploitation plus ou moins durable,...

Toute défaillance des systèmes d'information ou intrusion pourraient donc avoir un impact défavorable significatif sur la situation opérationnelle et financière se traduisant dans les résultats du Groupe MBWS.

#### DISPOSITIFS DE MAITRISE DES RISQUES

Le Groupe MBWS porte une attention particulière à la question de la sauvegarde et sécurité de ses systèmes d'information. La Direction des systèmes d'information a notamment dans ses missions d'identifier et de prévenir tout risque (défaillance prestataire, cyberattaques,...) pouvant porter atteinte aux systèmes d'information et d'assurer la continuité des processus opérationnels.

Depuis 2020, la stratégie IT du Groupe a pour objectifs la réduction des risques et d'assurer la résilience des activités du Groupe. Cette stratégie se traduit au travers de :

- L'application de règles strictes en matière de sécurité des systèmes d'information,
- L'hébergement des infrastructures IT majeures/sensibles chez des spécialistes;
- La sensibilisation des utilisateurs par la communication interne;
- La mise à jour régulière des systèmes d'informations (upgrade, benchmark, bonnes pratiques,...);
- La vérification de la sécurité des outils informatiques des collaborateurs.

## 2.3.5 Risques juridiques et réglementaires

### Risque lié à l'évolution des réglementations du marché des vins et spiritueux et à la réglementation en matière de concurrence

#### DESCRIPTION DU RISQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la nouvelle organisation du Groupe est désormais basée sur deux clusters (France et International). Au travers de ces deux clusters, le Groupe réalise ses ventes dans les zones géographiques suivantes France, Europe-Afrique, Amériques et Asie-Pacifique.

Dans chacun de ces clusters, la production et commercialisation de vins et spiritueux sont encadrées par des réglementations complexes, contraignantes et de plus en plus strictes.

Les éventuelles évolutions réglementaires sont susceptibles de :

- Encadrer nos activités promotionnelles
- Augmenter nos coûts de production
- Restreindre notre aptitude à commercialiser nos produits
- Appliquer une fiscalité plus lourde sur certains de nos produits

Et de ce fait, avoir un impact sur les volumes vendus de nos produits, la marge de nos produits et peuvent donc affecter le résultat consolidé et les perspectives du Groupe.

Le non-respect des réglementations locales peut entraîner des sanctions judiciaires et administratives.

A ce titre, il est précisé que l'Autorité de la concurrence a procédé le 11 avril 2019 à des opérations de visite et de saisie inopinées dans les locaux de la Société dans le cadre d'une enquête relative à des soupçons de pratiques anticoncurrentielles. La Société n'a pas reçu, à ce jour, d'information de l'Autorité de la concurrence quant aux suites ou abandon de la procédure. En tout état de cause, elle n'a fait l'objet d'aucune mesure d'instruction depuis avril 2019 de la part de l'Autorité de la concurrence. Si la procédure de l'Autorité de la concurrence devait être poursuivie, il n'est à ce stade pas possible d'évaluer l'impact que cette procédure serait susceptible d'avoir sur MBWS.

**DISPOSITIFS DE MAITRISE DU RISQUE**

- Veille réglementaire permanente de la part des services juridiques du groupe et des responsables de zone assistés des cabinets d'avocat ou de conseillers externes.
- L'équipe Recherche et Développement assure une veille réglementaire à destination de l'ensemble des marchés du Groupe.
- Les départements marketing au sein du Groupe gèrent les sujets liés à l'innovation permettant d'anticiper les grandes tendances de consommation et ainsi faciliter, le cas échéant, développement de nouveaux produits conformes à l'évolution des réglementations.

**2.3.6 Assurances et couvertures des risques**

---

Le Groupe a mis en place depuis l'exercice 2015 une gestion centralisée des polices d'assurance. Les principaux contrats signés au niveau du Groupe pour l'ensemble des filiales concernent notamment :

- les dommages directs aux biens : ces garanties couvrent les biens mobiliers et immobiliers tels que les bâtiments, les machines et les équipements ;
- les dommages liés aux pertes d'exploitation;
- la responsabilité civile dont contamination : ces programmes sont adaptés à la spécificité des situations locales, et il s'agit de couvertures tous risques (sauf exclusion) pour tous les dommages matériels et immatériels causés aux tiers. Aux Etats-Unis, une police « parapluie » liée aux activités commerciales relatives à la vente d'alcool et aux autres obligations spécifiques à ce pays a été souscrite.

Les polices d'assurances du Groupe viennent en complément de contrats d'assurances souscrits localement, le cas échéant.

## 2.4 PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié en juillet 2010, un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence » ;

En mai 2016, un document intitulé « guide de l'information périodique des sociétés cotées sur un marché réglementé » modifié en janvier 2021.

La Société s'appuie sur ces 2 documents pour son dispositif de contrôle interne.

### Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est composé d'un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions mis en œuvre par la Direction générale de la Société pour permettre à la Société et à ses filiales de mieux maîtriser leurs activités, de rendre leurs opérations plus efficaces et d'optimiser l'utilisation de leurs ressources. Le contrôle interne ne se limite pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société et de ses filiales, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La conformité aux lois et règlements ;
- La fiabilité des informations financières et comptables.

Le dispositif de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable :

- L'environnement général de contrôle interne, c'est-à-dire l'ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction (y compris le gouvernement d'entreprise) concernant le dispositif de contrôle interne et son importance dans l'entité,

- Les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d'atteindre les objectifs spécifiques de l'entité.

Le dispositif de contrôle interne est sous le pilotage de la Direction générale.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'identification, d'évaluation et gestion des risques susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs du Groupe, qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, financier, de réputation ou de conformité aux lois et règlements.

Notre dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large qui englobe les entreprises contrôlées et les filiales dont l'activité est de nature à générer des risques. En 2021, les volets prioritaires pour renforcer le contrôle interne furent les suivants :

- La sensibilisation des Directeurs généraux à des risques spécifiques ;
- La diffusion de règles et procédures Groupe à l'ensemble des filiales
- Le suivi des plans d'actions initiés sur les exercices précédents.

Notre dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs du Groupe et n'est en aucun cas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés.

### Redéfinition de l'organisation de la société et de ses filiales

Les activités du Groupe se répartissent entre la production et la commercialisation de vins et spiritueux. Le Groupe a choisi une organisation répartie autour de 2 « clusters » afin de favoriser l'efficacité des activités, la réactivité des équipes, un échange des bonnes pratiques et un contrôle transversal de ses opérations.

### Environnement de contrôle interne

Les membres du Comité exécutif et les Directeurs généraux de nos entités sont responsables de la mise en place du contrôle interne dans les activités opérationnelles.

La diffusion et la communication en interne d'informations pertinentes à l'ensemble des collaborateurs du Groupe reposent sur 3 principaux axes :

- **Renforcer la communication verticale** (top-down) avec une plus grande fréquence et un élargissement du spectre des notes d'informations adressées aux salariés via leurs boîtes mail, et avec l'augmentation en parallèle des points d'information sur la performance de l'entreprise (en téléconférence et/ou in-situ, dans les différents sites de production).

- **Développer la communication transversale**, avec la mise en place de l'application « Sharepoint » en lieu et place de Workplace. Le Groupe s'appuie sur l'outil pour améliorer le partage d'information. De plus, la communication interne a été renforcée et fluidifiée au travers de la mise en place de Teams dans le Groupe MBWS.
- **Favoriser la prise de parole des salariés**, en instaurant une culture du dialogue et de l'échange au sein du Groupe.

## L'organisation et la sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'information du groupe et de ses filiales repose sur une architecture sécurisée notamment dans le Cloud Oracle, sur des moyens de prévention en constante évolution (nouveaux outils pour limiter la vulnérabilité de toutes les composantes du Système d'Information, sensibilisation constante des utilisateurs, mobilisation de la Direction), et enfin sur des moyens de résilience (notamment par restauration des bases de données, et des applications en cas de cryptage par exemple). L'objectif est de pouvoir limiter au maximum les pertes de données et ainsi assurer la continuité de l'activité.

## Gestion des risques

L'organisation du Groupe permet d'assurer la gestion des risques et opportunités liés à son activité. Cette responsabilité est déclinée à tous les niveaux au sein de la Société et de ses filiales. Tous nos collaborateurs ont une influence sur le dispositif de contrôle interne, conduisent les processus dans leur domaine de responsabilité et contribuent au dispositif de maîtrise des risques.

Les principaux acteurs participants aux processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et opportunités sont la Direction Générale, le Conseil d'administration, la direction financière, les différents comités, et l'audit interne.

Ils s'appuient sur leurs expériences pour anticiper les risques et opportunités liés aux évolutions du secteur des vins et spiritueux. Les risques sont gérés au niveau approprié de l'organisation. Il en est rendu compte dans la rubrique « 2.3 Facteurs de risques » du rapport financier.

## Les principaux acteurs qui participent au pilotage du dispositif du contrôle interne

### LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SON COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif conçoit les principes généraux du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, définit les rôles et responsabilités des principales parties prenantes, coordonne leur mise en œuvre et s'assure de leur mise en application effective. La Direction générale de la Société apporte expertise et assistance aux différentes filiales tout en tenant compte des spécificités locales.

De plus, le Comité exécutif est en charge du suivi des chantiers jugés comme prioritaires :

- La poursuite de l'optimisation du besoin en fonds de roulement,
- La mise en œuvre d'une politique commerciale cohérente et volontariste axée autour du Category Management,
- La revue du positionnement marketing des marques du Groupe,
- La génération de synergies conséquentes visant à optimiser l'efficacité et la réactivité opérationnelle tout en réduisant la structure de coûts. La mise en œuvre de bonnes pratiques industrielles et la mutualisation des achats du Groupe sont les premiers leviers de cet axe d'amélioration,
- La mutualisation des savoir-faire et des expertises.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Société est un organe collégial chargé d'assister la Direction générale, d'aider à fixer les orientations stratégiques du Groupe, de veiller à leur mise en œuvre et à la bonne marche de la Société et de ses filiales.

Le Conseil d'administration s'est doté :

- D'un règlement intérieur adopté le 25 avril 2008, modifié et approuvé le 17 décembre 2013, le 10 octobre 2014, le 29 juin 2015, le 29 novembre 2016, le 28 février 2019, ainsi que le 30 juin 2021.
- De Comités spécialisés : Audit, Nominations et Rémunérations, Stratégique et Commercial.

Le Conseil d'administration prend connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en place par la Direction générale, et veille à ce que les risques majeurs encourus par le Groupe soient identifiés. À ce titre, le Conseil est tenu informé par la Direction générale de l'évolution des principaux risques du Groupe, ainsi que des plans d'actions y afférents.

En ce qui concerne le processus d'élaboration de l'information comptable et financière, le Conseil vérifie que le dispositif de pilotage et de contrôle mis en place permet d'assurer la fiabilité de l'information comptable et financière.

### LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de l'existence et de l'application des procédures de contrôle interne, tant dans le domaine comptable et financier que dans les autres domaines de l'entreprise.

Il se tient informé des risques majeurs identifiés, de leur analyse et de leur évolution dans le temps.

### L'AUDIT INTERNE

Rattaché au Directeur Financier de la Société, l'Audit Interne intervient dans l'ensemble des entités du Groupe. Son rôle est triple :

- A partir des orientations de la Direction générale, l'audit interne a pour rôle d'animer le déploiement et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne ;
- Il apporte un support méthodologique aux filiales en matière de contrôle interne, de risques techniques et financiers particuliers ;
- Il mène des missions en propre, en complément des missions réalisées par les auditeurs externes.

Ses interventions sont planifiées en accord avec la Direction générale et le Comité d'audit. Les missions sont fixées en fonction des risques identifiés par les organes de gouvernance ou par les Commissaires aux comptes.

Les sujets prioritaires traités par l'Audit interne au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été :

- Le suivi des politiques Groupe définies,
- La revue de « reportings » spécifiques (engagements et litiges notamment),
- L'identification de risques « business »,
- La mise en conformité face aux nouvelles réglementations en matière de gestion des risques,
- Le suivi des plans d'actions pour le renforcement du contrôle interne au sein du Groupe.

Les conclusions des travaux d'audit sont restituées à la direction de l'entité concernée. Leur synthèse, ainsi que le plan d'actions sur lequel s'est engagée la direction de l'entité locale, sont ensuite présentés à la Direction générale et au Comité d'audit. Les résultats de l'ensemble de ses travaux sont partagés avec les Commissaires aux comptes. Inversement, les remarques des auditeurs externes formulées dans le cadre de leurs diligences sont prises en considération par l'Audit interne. L'Audit interne participe activement à la surveillance du dispositif de contrôle interne au travers des audits opérationnels et des audits de conformité. Il s'assure aussi bien du respect des lois et réglementations locales que des principes et normes du Groupe.

## Les projets de contrôle interne et gestion des risques en 2021

### A) CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

En renfort du département juridique du groupe MBWS, l'Audit interne a initié la mise à jour du Code de conduite et d'éthique du Groupe.

Ce code a pour vocation de définir la conduite à tenir par MBWS lors des relations professionnelles.

Il fournit des lignes directrices y compris dans des situations qui peuvent s'avérer parfois complexes et aide les employés à traiter les questions qu'ils pourraient rencontrer au sein et en dehors du Groupe.

### B) SENSIBILISATION DES ENTITÉS À DES RISQUES SPÉCIFIQUES

Dans une optique d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, l'Audit interne sensibilise les Directeurs généraux sur des risques spécifiques tout le long de l'année.

### C) LA MISE À JOURS DES FACTEURS DE RISQUES

En fin d'exercice 2019, l'audit interne a initié une démarche de cartographie des risques dont les objectifs étaient l'identification et la hiérarchisation des facteurs de risques susceptibles d'empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs.

Cette démarche s'est ventilée en une phase de recensement des facteurs de risques au travers d'entretien avec les principaux dirigeants du Groupe et une phase de revue menée avec la Direction générale. Des plans d'actions sont définis pour les risques les plus significatifs.

## LA DIRECTION FINANCIÈRE

Elle a pour mission principale d'assister et de contrôler les directions opérationnelles dans leurs activités financières. Elle fixe les règles de consolidation et de gestion et assure la définition de procédures et de bonnes pratiques dans les domaines tels que la gestion, la comptabilité et la consolidation, les financements et la trésorerie, la fiscalité, la communication financière et les systèmes d'information.

La Direction financière effectue une supervision de la comptabilité et participe à l'élaboration des situations et arrêtés annuels.

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sans participer au pilotage du contrôle interne, les Commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession, tant au niveau des comptes de la Société que de ceux des sociétés du groupe consolidé.

En fin d'exercice 2021, l'audit interne a initié auprès de la Direction Générale et son comité exécutif, la mise à jour des facteurs de risques.

Les risques significatifs sont présentés dans la section 2.3 du présent chapitre où ils ont été classés sous les catégories suivantes :

- Risques économiques
- Risques lié à l'activité
- Risques opérationnels
- Risques financiers
- Risques juridiques et réglementaires
- Risques stratégiques

En parallèle, et pour les besoins de la déclaration de performance extra-financière, le groupe MBWS a conduit une analyse sur les risques liés aux conséquences environnementales, sociales et sociétales de ses activités. Les procédures spécifiques conduites afin d'identifier et d'analyser ces risques sont décrites dans le paragraphe 3.2.8 «Cartographie des risques extra-financiers et opportunités» du présent document d'enregistrement universel.

## De plus les actions initiées les exercices précédents ont été poursuivies sur l'exercice 2021

### A) MISE EN PLACE DE RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET D'INDICATEURS

Durant l'exercice 2021, la Direction financière a continué à centraliser les rapports suivants :

- Tableau de suivi des risques juridiques dans chaque entité,
- Tableau de suivi des engagements contractuels et hors bilan pris dans chaque entité,
- Recensement des pouvoirs bancaires.

Ces rapports sont revus par la Direction générale, l'Audit interne et les Commissaires aux comptes.

### Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le processus d'élaboration de l'information comptable et financière est supervisé et consolidé par la Direction financière du Groupe.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont adaptés à l'organisation du Groupe et de ses filiales.

Chaque filiale a la responsabilité de transmettre mensuellement à la Société des indicateurs de performances financières et opérationnelles. Ces données sont passées en revue lors de réunions regroupant le management local et le Comité exécutif du Groupe.

#### A) LES PROCESSUS D'ALIMENTATION DES COMPTES

Tous les processus en amont de la production comptable font l'objet de procédures spécifiques, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

#### B) LES PROCESSUS D'ARRÊTÉ DES COMPTES ET DE PRODUCTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les processus d'arrêté des comptes font l'objet d'instructions précises rappelant les calendriers détaillés, les cours de change à utiliser, les périmètres de consolidation ainsi que les points particuliers à suivre. Ces instructions sont envoyées à l'ensemble des sociétés, avec pour objectifs le respect des délais, la certitude d'utilisation des mêmes paramètres de clôture, l'harmonisation de la remontée des données.

Des procédures de validation des différentes étapes du processus de consolidation sont également mises en place. Elles ont pour principal objectif la validation des points suivants :

- La bonne application des normes et principes comptables,
- La justesse des retraitements de certaines données sociales,
- L'identification, le rapprochement et l'élimination des opérations réciproques,
- Le calcul correct des impôts différés,
- La bonne analyse et explication de la variation des situations nettes, tant sur le plan social que consolidé.

Les filiales du Groupe procèdent à des clôtures mensuelles. Ces clôtures ont pour objectif d'identifier, d'anticiper les opérations particulières et non récurrentes. Les filiales peuvent ainsi demander le soutien de la Direction financière Groupe lorsqu'elles font face à des opérations exceptionnelles ou complexes.

Ce processus a pour objectif de faciliter les clôtures annuelles (et semestrielles) des comptes consolidés.

#### C) LE "REPORTING" DE GESTION ET CONTRÔLE DE GESTION

Le processus de "reporting" est un élément clé de la gestion et du contrôle interne du Groupe.

La Direction générale du Groupe s'appuie sur les différents rapports d'activités fournis par la Direction financière pour piloter ses activités opérationnelles. Les principaux rapports d'activité portent sur les thèmes suivants :

- Prévisions de trésorerie à 13 semaines, et
- Tableaux de suivi des performances opérationnelles mensuelles.

La mise en place des tableaux de suivi a permis de standardiser la restitution d'informations considérées comme clé par les filiales du groupe.

Les processus de revue ont été renforcés au sein du Groupe. Lors de réunions mensuelles, réunissant la Direction générale de la Société et des filiales, les performances opérationnelles et financières sont revues.

Ces réunions s'appuient sur les différents tableaux de suivi et tableaux de bord mis en place.

#### D) LA CONSOLIDATION DES DONNÉES

La Direction financière de la Société effectue une supervision de la comptabilité et participe à l'élaboration des situations intermédiaires et des arrêtés annuels. Les comptes consolidés sont produits semestriellement et annuellement.

Le département consolidation du Groupe émet chaque semestre des instructions fixant un calendrier des tâches et rappelant les modalités de préparation des liasses de consolidation, à destination des services comptables de chaque filiale ou des centres de services comptables partagés. Pour l'établissement des comptes consolidés, la collecte des informations comptables des différentes entités du périmètre de consolidation est effectuée par la Société et s'appuie sur un progiciel de consolidation.

Toutes les filiales du groupe sont intégrées dans ce système de consolidation, ce qui permet une décentralisation de la saisie des liasses de consolidation.

La consolidation fait l'objet d'une publication et donc d'une validation par les Commissaires aux comptes, tous les semestres. Les Commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession, tant au niveau des comptes de la Société que de ceux des sociétés du Groupe consolidé.

## 2.5 ACTIONNARIAT ET OPÉRATIONS SUR TITRES

### 2.5.1 Actionnariat

À la connaissance de la Société et sur la base des documents reçus par la Société, il n'existait pas, au 8 mars 2022, d'actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société autre que ceux présentés ci-après.

#### Actionnariat au 08 mars 2022

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention en capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de détention en droits de vote
COFEPP <sup>(1)</sup>	78 433 683	70,06%	85 465 244	69,74%
BDL Capital Management <sup>(2)</sup>	8 957 610	8,00%	8 957 610	7,31%
Alberta Investment Management <sup>(3)</sup>	3 942 668	3,52%	3 942 668	3,22%
Diana Holding <sup>(4)</sup>	3 940 000	3,52%	7 140 000	5,83%
Autres	16 675 996	14,90%	17 038 846	13,90%
<b>TOTAL</b>	<b>111 949 957</b>	<b>100,00%</b>	<b>122 544 368</b>	<b>100%</b>

(1) Compagnie Financière Européenne de Prises de Participations, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, est immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 572 056 331 et contrôlée par le Groupe Familial Cayard.

(2) BDL Capital Management, société par actions simplifiée, est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 481 094 480 et contrôlée respectivement à hauteur de 50% par Messieurs Hugues Beuzelin et Thierry Dupont. Le président de la société BDL Capital Management est Monsieur Hugues Beuzelin

(3) Alberta Investment Management Company (AIMCo) est une société d'État canadienne et un investisseur institutionnel créé pour gérer plusieurs fonds publics et régimes de retraite dont le siège social est à Edmonton, en Alberta.

(4) Diana Holding, société anonyme de droit marocain, est contrôlée par la famille Zniber. Le président directeur général de la société Diana Holding est Madame Rita Maria Zniber. Diana Holding a une activité de holding animatrice.

#### Droits de vote différents

Il est rappelé que l'article 27 des statuts instaure un droit de vote double sous certaines conditions :

« Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre (4) ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. »

### 2.5.2 Capital potentiel

A la date des présentes, les seuls droits ou valeurs mobilières, en circulation, attribués ou émis par la Société pouvant donner accès à terme au capital de la Société sont les BSAR 2023 et les BSA 2022.

#### BSAR 2023

Lors de sa séance en date du 5 janvier 2016, le Conseil d'administration de la Société a décidé du principe d'une émission d'un nombre maximum de 4.378.347 BSA 2016 et de 4.378.347 BSAR 2023 au profit des porteurs de BSA de la Société qui auront apporté leurs titres dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par la Société et ayant fait l'objet de la note d'information portant le visa n°15-639 en date du 22 décembre 2015.

Le 2 février 2016, le Directeur Général, agissant en vertu de la subdélégation qui lui a été consentie et connaissance prise de l'avis de résultat de l'Offre publique publiée par l'Autorité des marchés financiers le 2 février 2016, a décidé d'émettre 2 628 381 BSA 2016 pouvant donner lieu à la création d'un nombre maximum de 2 628 381 actions de la Société.

Dans un communiqué en date du 5 avril 2016, Marie Brizard Wine & Spirits a annoncé que, au 31 mars 2016, 1 659 938 BSA 2016 avaient été exercés, donnant ainsi lieu en conséquence à la création d'autant d'actions nouvelles et de BSAR 2023 susceptibles de donner lieu à l'émission de 1 659 938 actions ordinaires nouvelles (soit une parité de 1 BSAR 2023 pour 1 action), exerçables jusqu'au 31 décembre 2023 pour un prix d'exercice de 25 euros par BSAR 2023.

A la suite de la réalisation le 4 février 2021 de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant global brut de 100.872.775,50 euros, la parité d'exercice des BSAR 2023 a été ajustée pour protéger les droits des porteurs conformément aux dispositions légales et aux modalités des BSAR 2023. En conséquence, 1 BSAR 2023 donne désormais le droit de souscrire à 1,01 action nouvelle de la Société de 1,40 euro de valeur nominale chacune, à un prix d'exercice de 25 euros.

Les porteurs de BSAR 2023 auront la faculté, à tout moment jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, d'obtenir des actions nouvelles par exercice des BSAR 2023. Les BSAR 2023 qui n'auront pas été exercés au plus tard le 31 décembre 2023 deviendront caducs et perdront toute valeur.

Dans le cadre du programme de BSAR 2023, il a été exercé, entre le 2 février 2016 et le 31 mars 2021, 166 BSAR 2023 ayant donné lieu à l'émission de 166 actions nouvelles pour un montant global de 4 150.00 €.

Au 31 décembre 2021, 1 659 772 BSAR 2023 sont encore en circulation.

## BSA 2022

Suite à un accord ferme en date du 21 décembre 2018 entre le Groupe et la COFEPP et à l'assemblée générale annuelle de MBWS qui s'est tenue le 31 Janvier dernier, les actionnaires ont approuvé à 89% une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a apporté 37,7 M€ à MBWS (dont 32,2M€ par compensation avec l'avance en compte courant de 7,7M€ consentie le 29 mai 2018 et les obligations-relais émises en février 2019 d'un montant en principal de 25M€) en échange de la création de 9,4 millions d'actions nouvelles ordinaires de la société.

Le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital Réservée et postérieurement à la publication des principaux termes du plan stratégique a été suivi de l'attribution gratuite par MBWS à l'ensemble de ses actionnaires et à raison d'un BSA par action ordinaire ancienne détenue de 37 722 407 bons de souscription susceptibles de donner lieu à l'émission de 6.418.396 actions ordinaires nouvelles (soit une parité de 23

BSA pour 1 action), exerçables pendant une période de 42 mois pour un prix d'exercice de 3 euros par action.

A la suite de la réalisation le 4 février 2021 de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant global brut de 100.872.775,50 euros, la parité d'exercice des BSA 2022 a été ajustée pour protéger les droits des porteurs conformément aux dispositions légales et aux modalités des BSA 2022. En conséquence, 23 BSA 2022 donnent désormais le droit de souscrire à 10,07 actions nouvelles de la Société de 1,40 euro de valeur nominale chacune, à un prix global d'exercice de 30 euros.

Les porteurs de BSA 2022 auront la faculté, à tout moment à compter du 29 mars 2019 et jusqu'au 29 septembre 2022 inclus, d'obtenir des actions nouvelles par exercice des BSA 2022. Les BSA 2022 qui n'auront pas été exercés au plus tard le 29 septembre 2022 deviendront caducs et perdront toute valeur.

Il est précisé que COFEPP, qui détient à ce jour 17 779 967 BSA 2022 a pris l'engagement de ne pas exercer plus de 30% des BSA 2019 et BSA 2022 émis par la Société en mars 2019, soit un solde restant à exercer par COFEPP de 11 157 387 BSA 2022.

Dans le cadre du programme de BSA 2022, il a été exercé, entre le 1er avril 2019 et le 28 février 2022, 45 816 BSA 2022 ayant donné lieu à l'émission de 19.946 actions pour un montant global de 59 771,39 €.

Au 28 février 2022, 37 716 496 BSA 2022 restent en circulation.

Se reporter aux tableaux ci-dessous, afin d'apprécier la situation à date en termes de capital potentiel.

## Informations relatives au capital potentiel

	31.12.2019	31.03.2021	28.02.2022
<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>44 697 904</b>	<b>111 948 968</b>	<b>111 949 957</b>
Nombre d'actions potentiel issu des BSA émis en 2004	0	0	0
Nombre d'actions potentiel issu des BSAR émis en 2006	0	0	0
Nombre d'actions potentiel issu des BSA émis au profit des actionnaires historiques (1 et 2)	0	0	0
Nombre d'actions potentiel issu des actions gratuites 2015	0	0	0
Nombre d'actions potentiel issu des options de souscription ou d'achat d'actions 2015	73 000	0	0
Nombre d'actions potentiel issu des BSA 2023	1 659 772	1 676 369 <sup>(1)</sup>	1 676 369
Nombre d'actions potentiel issu des actions gratuites 2016	0	0	0
Nombre d'actions potentiel issu des actions gratuites de préférence 2016	0	0	0
Nombre d'actions potentiel issu des BSA 2022	16 401 987	16 514 252 <sup>(1)</sup>	16 513 265
<b>Nombre d'actions potentiel</b>	<b>62 832 663</b>	<b>130 139 589</b>	<b>130 139 591</b>
Dilution totale	<b>40,57%</b>	<b>16,25%</b>	<b>16,25%</b>

(1) Sur la base de la nouvelle parité d'exercice applicable depuis le 4 février 2021.

## Informations relatives aux BSA

	Parité	Prix global de souscription	Date limite d'exercice	Modalité de règlement
BSA émis post exercice des BSA 2016 (BSA 2023)	1 BSAR 2023 / 1,01 action	25,00	31/12/2023	Numéraire
BSA Long terme	23 BSA pour 10,07 actions	30,00	29/09/2022	Numéraire

### 2.5.3 Actionnariat salarié

La Société n'a pas connaissance d'une participation significative des salariés au capital de Marie Brizard Wine & Spirits.

Pour rappel, dans un souci de motivation, des actions gratuites, options de souscription d'actions et actions de performance ont été attribuées à certains salariés et dirigeants du Groupe.

Ces attributions répondent aux caractéristiques suivantes :

#### Attribution d'actions gratuites du 12 mars 2015

Le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 20 actions gratuites à chaque salarié de Marie Brizard Wine & Spirits et de ses filiales françaises, soit un nombre total de 9 380 actions gratuites.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans à compter de leur attribution, sous la seule condition de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'issue de cette période, et sans condition de performance particulière. Ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans, débutant à l'issue de la période d'acquisition susvisée.

#### Attribution d'options soumises à conditions de performance du 12 mars 2015

480 000 options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées à 26 salariés managers du groupe Marie Brizard Wine & Spirits. Les options donnent chacune le droit à la souscription ou à l'achat d'une action pour un prix unitaire d'exercice de 10,64 €, calculé sur la base de la moyenne du cours d'ouverture de l'action Marie Brizard Wine & Spirits sur les 20 dernières séances de cotation précédant la date de la réunion du Conseil d'administration. La période d'exercice de ces options a pris fin le 12 mars 2020.

#### Attribution d'actions gratuites du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 10 actions gratuites à chaque salarié de Marie Brizard Wine & Spirits et de ses filiales françaises, soit un nombre total de 4 690 actions gratuites.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises à l'issue d'une période de 1 an à compter de leur attribution, sous la seule condition de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'issue de cette période, et sans condition de performance particulière. Ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans, débutant à l'issue de la période d'acquisition susvisée.

### 2.5.4 Programme de rachat d'actions

En application des articles L.22-10-62 et L.225-211 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 323 523 titres ont été acquis, au cours moyen de 1,386 €, au titre du contrat de liquidité ;
- 303 579 titres ont été vendus, au cours moyen de 1,420 €, au titre du contrat de liquidité ;
- Aucune autre opération n'est intervenue au titre du programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2021, la Société détient 147 381 de ses actions, représentant 0,13% du capital de la Société dont :

- 107 215 actions étant à cette date affectées au contrat de liquidité ;
- et 40 166 actions étant affectées à la couverture d'option d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

Chaque action possède une valeur nominale de 1,40 €.

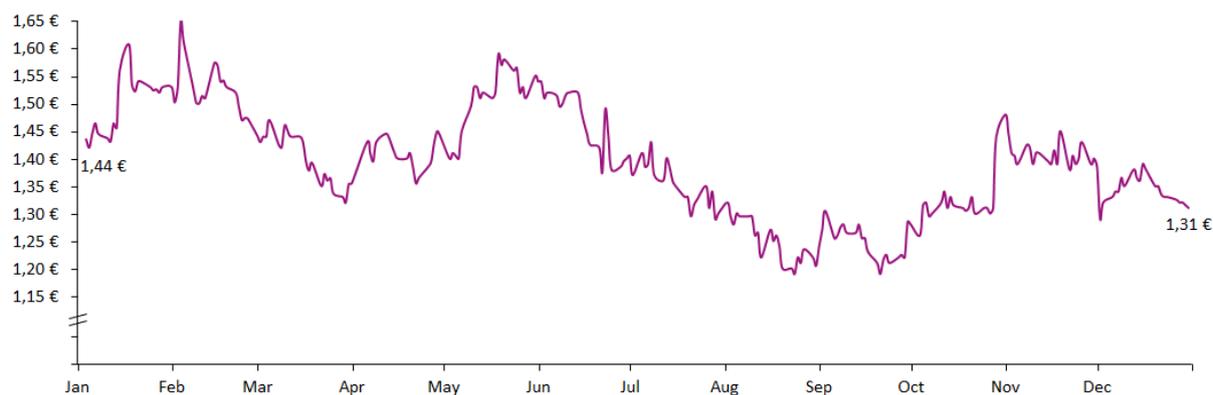
L'ensemble des actions détenues au 31 décembre 2021 représentait une valeur estimée au cours de clôture à 193 069,11€.

## 2.5.5 Parcours boursier de l'action

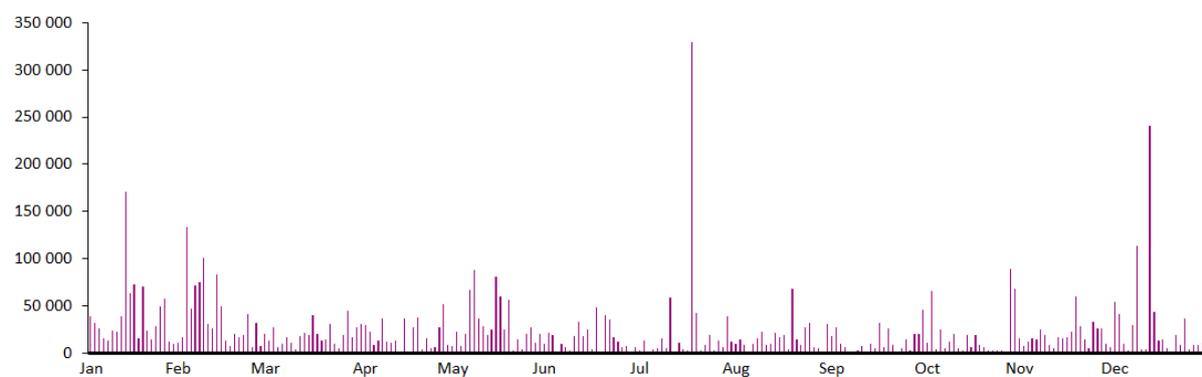
Les données boursières de l'action Marie Brizard Wine & Spirits pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 4 janvier 2021 : 1,435 € - Nombre de titres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 44 698 844 ;
- Cours de clôture au 31 décembre 2021 : 1,310 € - Nombre de titres au 31 décembre 2021 : 111 949 501 ;
- Cours le plus haut : 1,678 € le 3 février 2021 ;
- Cours le plus bas : 1,185 € le 24 août 2021.

### Evolution du cours de l'action Marie Brizard Wine & Spirits au cours de l'année 2021



### Evolution des volumes d'échanges quotidiens sur l'action Marie Brizard Wine & Spirits au cours de l'année 2021



# 3

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

### 3.1 MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS : NOTRE ACTIVITÉ ..... 43

- 3.1.1 Nos 2 clusters géographiques en 2021 ..... 44
- 3.1.2 Nos chiffres clés ..... 44
- 3.1.3 Nos activités ..... 45
- 3.1.4 Nos marques ..... 45
- 3.1.5 Nos marchés ..... 45

### 3.2 NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE DÉMARCHE RSE ..... 46

- 3.2.1 Notre mission ..... 46
- 3.2.2 Notre gouvernance ..... 46
- 3.2.3 Les événements structurants récents ..... 46
- 3.2.4 Nos perspectives d'avenir et notre plan d'action 2019-2022 ..... 47
- 3.2.5 Nos valeurs ..... 47
- 3.2.6 Les tendances du secteur ..... 48
- 3.2.7 Nos enjeux de développement durable ..... 48
- 3.2.8 Notre cartographie des risques extra-financiers et opportunités ..... 50
- 3.2.9 Notre gouvernance RSE ..... 52
- 3.2.10 Nos indicateurs clés de performance ..... 52

### 3.3 NOS ENJEUX D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ ..... 53

- 3.3.1 Diffuser notre code de conduite et d'éthique et lutter contre l'évasion fiscale et la corruption ..... 53
- 3.3.2 Assurer la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ..... 54
- 3.3.3 Adhésion aux Conventions Fondamentales de l'OIT et respect des droits de l'Homme ..... 54
- 3.3.4 Répondre aux défis de l'alcool dans notre société ..... 55

### 3.4 NOS ENJEUX SOCIAUX ..... 56

- 3.4.1 Faire face à une crise sanitaire qui se poursuit .. 56
- 3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs ..... 57
- 3.4.3 Consolider la restructuration en veillant à la responsabilité sociale du Groupe ..... 59
- 3.4.4 Des équipes qui restent mobilisées ..... 59
- 3.4.5 Garantir l'égalité de traitement et promouvoir la diversité ..... 60
- 3.4.6 Assurer la santé et la sécurité au travail ..... 61

### 3.5 NOS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX... 62

- 3.5.1 Notre politique générale en matière environnementale et la sensibilisation de nos collaborateurs ..... 62
- 3.5.2 La prévention de la pollution ..... 62
- 3.5.3 Nos mesures contre la pollution de l'eau ..... 63
- 3.5.4 Les nuisances sonores ..... 63
- 3.5.5 La prévention et la gestion des déchets induits par nos activités ..... 63
- 3.5.6 Notre consommation de matières premières ... 64
- 3.5.7 Notre consommation d'énergie ..... 64
- 3.5.8 Développer l'économie circulaire ..... 65
- 3.5.9 Optimiser la consommation d'eau ..... 66
- 3.5.10 L'utilisation des sols ..... 66
- 3.5.11 Lutter contre le gaspillage alimentaire ..... 66
- 3.5.12 L'empreinte carbone de MBWS ..... 67
- 3.5.13 Nos initiatives en faveur de la biodiversité ..... 68

### 3.6 NOS ENJEUX SOCIÉTAUX ..... 69

- 3.6.1 Notre impact territorial, économique et social . 69
- 3.6.2 Relations entretenues avec nos parties prenantes dans le cadre de notre démarche sociale et solidaire ..... 70
- 3.6.3 Gestion de la sous-traitance et des relations avec nos fournisseurs ..... 71
- 3.6.4 Garantir la santé des consommateurs ..... 72
- 3.6.5 Notre politique de gestion de crise au sein du Groupe ..... 73

### 3.7 NOTRE REPORTING EXTRA-FINANCIER: PÉRIMÈTRE, PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE ..... 74

- 3.7.1 Périmètre de la Déclaration de performance extra-financière ..... 74
- 3.7.2 Protocole de reporting extra-financier ..... 74
- 3.7.3 Collecte et fiabilité des données extra-financières ..... 74

### 3.8 DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS .... 75

### 3.9 NOS INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS ..... 77

### 3.10 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS

L'article 225 de la Loi du 12 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2, introduit des dispositions en matière de publication et de vérification d'informations sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

La loi a été complétée par trois textes d'application, repris dans le Code de commerce :

- le décret du 24 avril 2012 qui définit les seuils d'application de la loi et liste les informations à produire ;
- l'arrêté du 13 mai 2013 qui précise les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification ;
- le décret du 19 août 2016 qui modifie certaines informations relatives à l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le changement climatique

En 2017 et 2018, cette loi a été complétée par :

- la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la Déclaration de Performance Extra Financière (ord. 2017-1180 du 19 juillet 2017, JO du 21 ; décret 2017-1265 du 9 août 2017, JO du 11)
- la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, art. 84 ; la loi 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, art. 55 ; la loi 2018-898 du 23 octobre 2018, art. 20 sur la lutte contre l'évasion fiscale.

MBWS effectue son reporting extra-financier en répondant aux exigences de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière.

Cette directive vise à améliorer la pertinence, la cohérence et la comparaison de l'information extra-financière publiée en Europe et introduit une vision plus globale et matérielle du reporting extra-financier.

MBWS publie un tableau de correspondance présenté ci-dessous permettant de relier les exigences de la Directive 2014/95/UE et le contenu de sa déclaration de performance extra-financière pour l'exercice 2021.

Le reporting extra-financier se base également sur le Règlement Taxonomie (UE) 2020/852 publié au Journal Officiel de l'Union européenne en juin 2020.

Concernant ces informations relatives au règlement Taxonomie (UE) 2020/852, le Groupe MBWS a fait l'exercice d'analyser son éligibilité. Les activités de l'entreprises ne sont pas éligibles : en d'autres termes, 0% du chiffre d'affaires est éligible, 0% des dépenses d'investissement (CAPEX) sont éligibles et 0% des dépenses d'exploitation sont éligibles pour l'exercice en cours.

Informations exigées par la DPEF	Exigences de l'article L. 225-102-1 relatif à la déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Sections correspondantes	
Informations générales sur MBWS	Un modèle d'affaire (cadre de référence de l'IIRC)	3.1 Marie Brizard Wine & Spirits : Notre activité	
	Une analyse des risques avec ses politiques d'atténuation, ses plans d'action et ses indicateurs clés de performance associés	3.2.8 Notre cartographie des risques extra-financiers et opportunités 3.2.10 Nos indicateurs clés de performance	
Section relative aux informations sociales et sociétales	Emploi	3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs 3.4.3 Consolider la restructuration en veillant à la responsabilité sociale du groupe 3.9 Nos indicateurs extra-financiers	
	Formation	3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs	
	Organisation du travail	3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs 3.4.3 Consolider la restructuration en veillant à la responsabilité sociale du groupe 3.9 Nos indicateurs extra-financiers	
	Santé et sécurité	3.4.6 Assurer la santé et la sécurité au travail 3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs	
	Conditions de travail	3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs	
	Accords de négociation collective	3.4.3 Consolider la restructuration en veillant à la responsabilité sociale du groupe	
	Sous-traitance et fournisseurs	3.6.3 Gestion de la sous-traitance et des relations avec nos fournisseurs	
	Egalité de traitement	3.4.5 Garantir l'égalité de traitement et promouvoir la diversité	
	Engagements sociétaux en faveur du développement durable		3.6.1 Notre impact territorial, économique et social 3.6.2 Relations entretenues avec les parties prenantes dans le cadre de notre démarche sociale et solidaire

Informations exigées par la DPEF	Exigences de l'article L. 225-102-1 relatif à la déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Sections correspondantes
Section relative aux informations sur les droits de l'Homme	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	3.3.3 Adhésion aux Conventions Fondamentales de l'OIT et respect des droits de l'Homme
	Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	3.6.2 Relations entretenues avec les parties prenantes dans le cadre de notre démarche sociale et solidaire
Section relative aux informations environnementales	Politique générale en matière environnementale	3.5.1 Notre politique générale en matière environnementale et la sensibilisation de nos collaborateurs
	Changement Climatique	3.5.12 L'empreinte carbone de MBWS
		3.5.7 Notre consommation d'énergie
		3.9 Nos indicateurs extra-financiers
	Pollution	3.5.2 La prévention de la pollution
		3.5.3 Nos mesures contre la pollution de l'eau
	Economie Circulaire	3.5.5 La prévention et la gestion des déchets induits par nos activités 3.5.8 Développer l'économie circulaire
	Protection de la biodiversité	3.5.13 Nos initiatives en faveur de la biodiversité
Alimentation responsable et relations commerciales durables avec le secteur de l'agro-alimentaire	3.5.11 Lutter contre le gaspillage alimentaire	
Le respect du bien-être animal	Enjeu non considéré comme matériel par le Groupe et non directement traité dans ce rapport	
L'insécurité alimentaire	Enjeu non considéré comme matériel par le Groupe et non directement traité dans ce rapport	
Section relative aux informations sur la lutte contre la corruption	Informations relatives à la lutte contre la corruption : les actions engagées pour prévenir la corruption	3.3.1 Diffuser notre code de conduite et d'éthique et lutter contre l'évasion fiscale et la corruption
Section relative aux informations sur la lutte contre l'évasion fiscale	Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale : les actions engagées pour prévenir l'évasion fiscale	3.3.1 Diffuser notre code de conduite et d'éthique et lutter contre l'évasion fiscale et la corruption

## 3.1 MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS : NOTRE ACTIVITÉ

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits est un acteur historique et implanté notamment à l'international sur le marché des vins et spiritueux. Le Groupe est principalement présent en Europe et aux États-Unis avec des implantations locales fortes. Le Groupe développe un riche portefeuille de marques de spiritueux et de vins avec notamment William Peel, Sobieski, Marie Brizard, et Cognac Gautier. Le Groupe développe également des marques locales importantes dans chaque marché.

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits est sensible à l'évolution constante des marchés, à la diversité mondiale, à la spécificité de chaque région en fonction de ses propres règles et coutumes et aux changements rapides du climat politique et économique mondial.

Les collaborateurs du groupe Marie Brizard Wine & Spirits contribuent à l'expansion internationale des activités en respectant la culture, les coutumes et l'histoire de chaque pays, ainsi que les lois et réglementations nationales, régionales et internationales.

Marie Brizard Wine & Spirits : notre activité

### 3.1.1 Nos 2 clusters géographiques en 2021

Marie Brizard Wine & Spirits est un groupe multirégional avec une présence dans 8 pays via des activités de distribution et/ou de production.



A partir du 1er janvier 2021, pour tenir compte de la nouvelle taille critique du Groupe MBWS à la suite de la cession des activités polonaises et de la société Moncigale, le groupe est désormais organisé d'un point de vue managérial en deux clusters : la France d'une part et l'International et vins d'autre part. Aussi, le Groupe est désormais sous le management global de la Holding, MBWS SA.

### 3.1.2 Nos chiffres clés

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net de droits de 166,7 millions d'euros.

L'ensemble des coûts et des charges liés à la réalisation de ce chiffre d'affaires a été réparti entre les différentes principales parties prenantes du Groupe, notamment en grande partie pour les achats auprès de nos fournisseurs, suivi par les salaires et les charges des collaborateurs, les états et les collectivités via les taxes et les impôts, et d'autres parties prenantes telles que les financeurs.

**166,7 M€**

Chiffres d'affaires net de droits Groupe 2021

**618**

Collaborateurs Groupe au 31 décembre 2021

**30,6 M€**

Salaires et charges Groupe 2021

**98,1 M€**

Achats Groupe 2021

### 3.1.3 Nos activités

Trois principaux types de sociétés existent dans le Groupe :

1. Les sociétés de production, dont le rôle consiste à produire les vins et spiritueux du Groupe. Ces sociétés couvrent notamment les processus suivants :
  - La distillation et la rectification d'alcool ;
  - Le vieillissement de vins et d'alcools ;
  - L'assemblage de vins et la préparation de spiritueux ;
  - L'embouteillage et le conditionnement.
2. Les sociétés de distribution, dont le rôle consiste à commercialiser et promouvoir les produits du Groupe au sein de chaque cluster.
3. La société Holding du Groupe : Marie Brizard Wine & Spirits SA. Celle-ci a pour objectif de soutenir opérationnellement ses filiales et de veiller à la réalisation du plan stratégique.

### 3.1.4 Nos marques

Fort de marques puissantes dotées d'un solide ancrage multirégional, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits se positionne comme un intervenant majeur du marché des vins et spiritueux dont le développement ambitieux est axé autour de marques clés :

- Sobieski, 2<sup>e</sup> vodka en France, d'origine polonaise ;
- William Peel, scotch whisky, leader sur son segment en France ;
- Marie Brizard sur le marché des liqueurs, au savoir-faire reconnu depuis 1755 ;
- Cognac Gautier, reconnu à de multiples reprises comme le meilleur cognac au monde depuis 2000.



### 3.1.5 Nos marchés

Marie Brizard Wine & Spirits dispose d'un positionnement unique et d'un portefeuille de marques présentant une forte adéquation avec les tendances actuelles de consommation : les cocktails, le rapport qualité-prix, la sophistication des saveurs, une croissance de la consommation à domicile... Ses clients sont représentés par la grande distribution, les grossistes pour les marchés hors domicile et les magasins indépendants de cavistes.

Fort de ces atouts, Marie Brizard Wine & Spirits ambitionne de renforcer sa stratégie multirégionale et souhaite offrir à ses clients des marques de confiance et pleines de saveurs.

Notre stratégie et notre démarche RSE

## 3.2 NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE DÉMARCHE RSE

Notre volonté est de devenir un acteur mondial dans le secteur des vins et spiritueux. Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits souhaite travailler dans le respect du développement durable et de ses collaborateurs.

### 3.2.1 Notre mission

Nous offrons à nos clients et à nos consommateurs des marques de confiance, audacieuses, pleines de saveurs et d'expériences.

### 3.2.2 Notre gouvernance

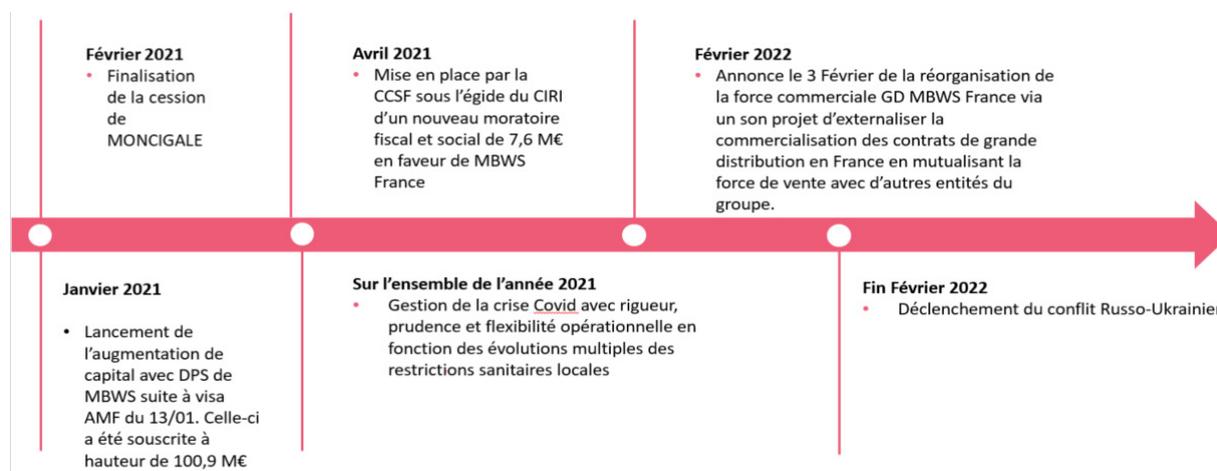
Le Conseil d'administration, désormais présidé par M. Aymeric de Beauvillé depuis le 30 mars 2022 (voir note 2.2.7 du chapitre 2), est composé de 12 administrateurs (dont 5 administratrices), représentant des membres de la société COFEPP, des membres de la société Diana Holding, ainsi que 2 membres indépendants.

Ces dernières années, une restructuration capitalistique a été successivement menée par le biais de deux augmentations de capital,

- en janvier 2019 sous forme d'une augmentation de capital réservée à COFEPP
- en janvier 2021 par le biais d'une augmentation de capital avec Droit Préférentiel de Souscription.

L'actionnaire de référence, COFEPP, détient à la date du présent document 70,06 % du capital de la société MBWS SA, après avoir racheté en janvier 2020 les créances bancaires détenues par le pool de banques françaises et converti la totalité de ses avances en compte courant fin janvier 2021.

### 3.2.3 Les événements structurants récents



### 3.2.4 Nos perspectives d'avenir et notre plan d'action 2019-2022

Suite à la publication du Plan Stratégique 2019-2022 de MBWS fin mars 2019, le Groupe a mis en œuvre son exécution opérationnelle en priorisant en premier lieu les opérations contribuant à l'amélioration de la rentabilité des activités du Groupe pour un retour progressif à un EBITDA positif.

Par ailleurs, pour toutes les entités et l'ensemble des marchés du Groupe, un focus systématique a été mis sur des actions pour favoriser l'approche valeur plutôt que volume.

Dans un deuxième temps le Groupe s'attache à appliquer la feuille de route ainsi déterminée et à créer les conditions d'un développement rentable de son portefeuille de marques ainsi que des zones commerciales où il est présent (filiales et/ou réseaux commerciaux, export direct) (Cf. au § 2.2.6 du Chapitre 2 - Evènements significatifs.).

En particulier, le Groupe s'est montré flexible, adaptable et résilient afin de tenir compte lors des deux derniers exercices de 2020 et 2021 des impacts importants et volatils causés par l'évolution fréquente et parfois imprévisible de la pandémie de covid-19.

La cession des activités polonaises en octobre 2020 et de l'activité vins en France (Moncigale) en février 2021 ont rendu nécessaire la simplification du modèle opérationnel.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Groupe est désormais organisé d'un point de vue managérial en deux clusters : la France d'une part et l'International et vins d'autre part. Aussi, le Groupe est désormais sous le management global de la Holding, MBWS SA.

Cette stratégie de concentration sur les activités créatrices de valeur et le renforcement des synergies avec COFEPP sera poursuivie et est un gage du renforcement de la profitabilité du Groupe.

Même si à la fin d'année 2021 l'activité confirme un retour à une activité stable sur la majeure partie des marchés couverts et des réseaux de distribution, les incidences et les conséquences de ces deux dernières années tant sur le plan économique global que des comportements des clients et modes de consommation appellent à la vigilance et à l'adaptabilité du modèle d'affaires de MBWS.

Malgré des résultats opérationnels organiques, certes encourageants en 2021, les facteurs décrits ci-dessus obligent le groupe à rester prudent sur sa feuille de route pour 2022.

### 3.2.5 Nos valeurs

Les valeurs du Groupe MBWS sont au nombre de trois et sont déclinées en compétences.



Notre stratégie et notre démarche RSE

### 3.2.6 Les tendances du secteur

Les besoins des consommateurs ont évolué et ont été fortement impactés par la pandémie mondiale de covid-19. MBWS a identifié plusieurs grandes tendances dans son secteur d'activité qui peuvent impacter son modèle d'affaire. Premièrement, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental et social des marques qu'ils consomment. Les entreprises doivent répondre à ces nouvelles attentes en assurant une plus grande traçabilité des produits, en utilisant de plus en plus des matières premières durables ou encore en réduisant la quantité d'emballages et de déchets générés. Deuxièmement, la consommation à domicile a augmenté avec la crise du covid-19 et s'est accompagnée de la création de communautés et de rendez-vous virtuels. Le domicile des consommateurs est devenu un

lieu important de consommation d'alcool. Cette nouvelle tendance implique de s'adapter à de nouveaux modes de consommation comme la livraison à domicile. Après les périodes de confinement, cette nouvelle tendance vient s'allier à la volonté des consommateurs de se retrouver physiquement et de créer du lien social à l'extérieur de leur domicile. Aussi, la consommation responsable d'alcool est devenue une tendance importante pour le secteur. En effet, la volonté d'une consommation plus modérée d'alcool chez les consommateurs se fait ressentir. Les entreprises doivent élargir leurs gammes de produits avec des boissons moins alcoolisées ainsi que des boissons sans alcool ou encore des boissons faibles en calories et en sucre. La consommation de produits biologiques est également une tendance importante.

### 3.2.7 Nos enjeux de développement durable

Andrew Highcock et le Comité Exécutif de Marie Brizard Wine & Spirits ont signé le 12 novembre 2018 la Politique Environnement, Santé, Sécurité et Développement Durable du Groupe.

Cette politique qui s'applique à tous les sites, a été traduite dans les différentes langues du Groupe et envoyée à tous les collaborateurs pour qu'elle soit connue et appliquée. Toutes les équipes sont concernées dans leur travail au quotidien que ce soit dans les domaines des ventes, de la production, des achats, de la supply chain, du marketing, de la recherche et développement, du packaging, des ressources humaines...

La Politique précise ce qui suit :

*" En intégrant la santé, la sécurité, l'environnement et le développement durable dans la vie et les décisions de notre entreprise, nous protégeons nos employés, nos consommateurs, l'environnement et les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.*

*La gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement durable fait partie intégrante de la mission de MBWS qui est de développer la valeur de notre entreprise. Se centrer sur ces enjeux contribuera grandement à l'atteinte de nos objectifs et à une croissance durable*

*Chez MBWS, nous estimons qu'il est inacceptable que quelqu'un soit blessé au travail. Nous voulons protéger la santé et la sécurité de nos employés, de nos prestataires et de nos visiteurs à travers des actions pour prévenir les maladies et les accidents du travail.*

*Nous voulons minimiser l'empreinte environnementale de nos activités en augmentant l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'eau, ainsi qu'en réduisant la production de déchets et la pollution.*

*Nous nous engageons à respecter toutes les réglementations s'appliquant à notre entreprise en termes de santé, de sécurité et d'environnement partout où nous travaillons.*

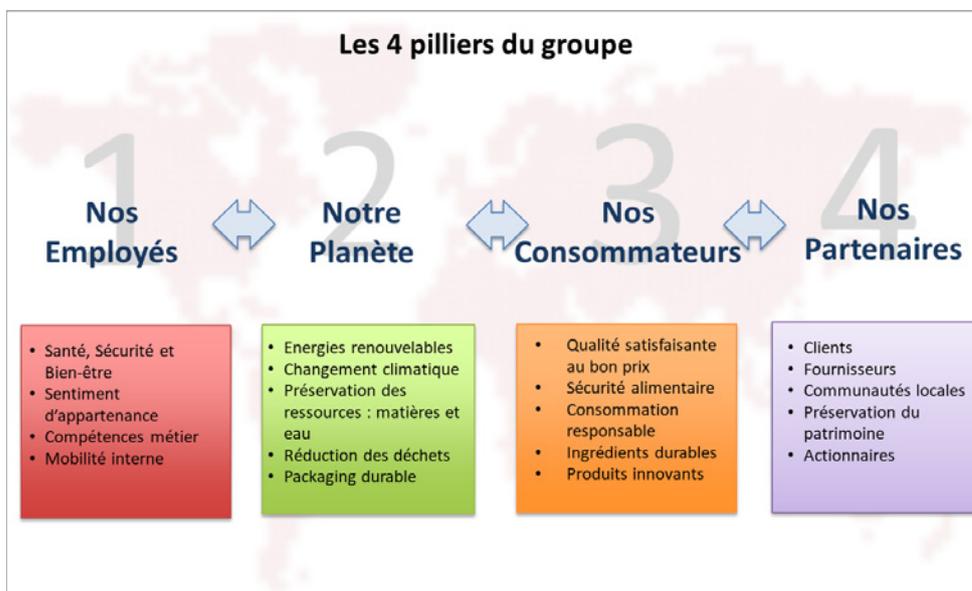
*Notre engagement pour la santé, la sécurité et l'environnement fait partie intégrante de la conception de nos produits, procédés et services.*

*Ceci est notre engagement pour la santé, la sécurité, l'environnement et le développement durable partout où nous sommes présents. "*

Au cours de ces dernières années, le Groupe a déployé une démarche de développement durable afin de faire progresser tous les éléments constitutifs de cette Politique. Des résultats ont été atteints dans les domaines de la santé et sécurité au travail, de la prévention contre les pollutions, de l'économie circulaire, de la gestion du gaspillage des ressources, de la gestion des ressources humaines, des relations avec nos fournisseurs. Ces résultats sont décrits dans les chapitres qui suivent.

Une dynamique est à l'œuvre. Elle prend sa source dans les efforts de chaque site et de chaque équipe opérationnelle et s'inscrit dans l'amélioration continue, en croyant fermement que tous ces aspects sont des valeurs sur lesquelles nous pouvons construire un meilleur avenir pour notre Groupe, ainsi qu'un monde meilleur.

La politique RSE de MBWS s'est construite sur la base d'enjeux RSE préalablement identifiés en 2018 et reposant sur 4 grands piliers :



Ces enjeux sont en adéquation avec les grands enjeux RSE du secteur que sont la gestion de la consommation d'énergie, la gestion de l'eau, la qualité et sécurité des produits, les pratiques de vente et l'étiquetage des produits, l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie, la gestion de la chaîne de valeur et de l'approvisionnement en matières premières (source : Materiality map du SASB pour le secteur « Alcoholic Beverages »).

Les préoccupations des consommateurs, qui sont une partie prenante importante pour le groupe, ont été prises en compte dans la définition de cette politique RSE. MBWS a également identifié d'autres groupes de parties prenantes qui sont impactés par ses activités et sur qui MBWS a aussi un impact :

- Les collaborateurs
- Les actionnaires et les investisseurs
- Les fournisseurs
- Les producteurs
- La planète
- Les communautés locales

Notre stratégie et notre démarche RSE

### 3.2.8 Notre cartographie des risques extra-financiers et opportunités

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a effectué en 2018 une cartographie des risques extra financiers (conformément aux exigences réglementaires établies par la transposition dans le droit français de la directive européenne sur la publication d'informations non financières) qui complète la cartographie des risques déjà réalisée par le Groupe (voir paragraphe 2.3. « Facteurs de risques »). Cet exercice a permis d'identifier et de coter les principaux risques extra-financiers concernant le Groupe.

Fin 2019, dans le cadre du nouveau règlement « Prospectus 3 », les principaux facteurs de risque et leur cotation ont été remis à jour par la direction générale et les directeurs de chaque entité. En 2020, le risque sanitaire Covid-19 a été intégré.

La cotation ne fait pas apparaître de risques significatifs à ajouter aux "Facteurs de risques" du paragraphe 2.3. Néanmoins, le Groupe souhaitant développer une démarche responsable, continue de suivre et limiter les risques identifiés les plus importants.

La démarche de cartographie des risques/opportunités a été réalisée en trois étapes :

1. Définition des enjeux du secteur et des risques/opportunités extra-financiers : la construction de cette liste de risques potentiels a été effectuée sur la base des indicateurs extra-financiers identifiés par l'art. 225 de la loi du 12 juillet 2010 et ses textes d'application et de modification. Afin d'avoir une vision complète des risques potentiels, le groupe s'est basé aussi sur le benchmark des analyses de matérialité conduites par des acteurs présents dans le même secteur d'activité et sur des recherches bibliographiques sectorielles. Cette liste de risques et d'enjeux a par la suite été proposée aux différents corps de métiers du groupe.
  2. Cotation des risques : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon une approche homogène à celle déployée pour la certification Qualité ISO 9001. Chaque corps de métier a effectué l'évaluation par rapport à leur activité et à leur périmètre d'action au niveau global. Tous les risques ont été notés sur deux critères : le niveau de gravité en cas de survenance du risque et la probabilité d'occurrence de ce risque.
  3. Hiérarchisation des risques : sur la base des cotations réalisées, les équipes ont identifié les risques extra-financiers les plus importants pour leur périmètre au niveau du Groupe. Cette démarche a fait l'objet d'une validation par le Comité Exécutif.
- Les risques extra-financiers sont présentés, selon la catégorie d'appartenance, dans la liste qui suit.
- SOCIAL
    - Faire face à la crise sanitaire
    - Développer et retenir les ressources
    - Développer les compétences
    - Accompagner les évolutions
    - Santé et sécurité au travail
  - ENVIRONNEMENTAL
    - Utilisation des ressources en eau, des matières premières, de l'énergie, gestion des déchets
    - Pollution de l'air, du sol, de l'eau
    - Changement climatique à long terme
  - SOCIÉTAL
    - Consommation responsable d'alcool
    - Politique d'achats responsables
    - Santé des consommateurs
- Les risques liés à la lutte contre la précarité alimentaire, au respect du bien-être animal et à l'alimentation responsable, équitable et durable ont été considérés comme non-impactant pour le Groupe dans sa configuration actuelle.
- Les politiques mises en place par le groupe Marie Brizard Wine & Spirits pour se prémunir contre les risques extra-financiers sont présentées tout au long de ce document dans les sections : 3.3 « Nos enjeux d'éthique et de conformité », 3.4 « Nos enjeux sociaux », 3.5 « Nos enjeux environnementaux » et 3.6 « Nos enjeux sociétaux ».
- Le travail d'analyse effectué a permis d'identifier les leviers et opportunités que les équipes concernées ont traduits en feuilles de route et en plans d'action dans le domaine de la supply chain/achats, du marketing, de la R&D/packaging, etc.

Conformément aux prérequis de la Déclaration de performance extra-financière, MBWS a souhaité dresser ci-dessous une table de correspondance entre ses risques extra-financiers, ses enjeux extra-financiers, ses politiques et actions (à identifier via les sections) et les indicateurs clés de performance :

Domaine	Risque identifié	Enjeux associés	Section	Indicateur clé de performance
Modèle d'affaires			3.1 Marie Brizard Wine & Spirits : Notre activité	
Social	Faire face à la crise sanitaire	Santé, sécurité et bien-être	3.4.1 Faire face à une crise sanitaire qui se poursuit 3.4.6 Assurer la santé et la sécurité au travail	Informations qualitatives
	Développer et retenir les ressources	Sentiment d'appartenance Mobilité interne	3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs 3.9 Nos indicateurs extra-financiers	Effectif en fin de période et répartition par genre et par âge Nombre d'embauches Nombre de départs Nombre de licenciements
	Développer les compétences	Compétences métier	3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs	Nombre d'heures de formations par salarié
	Accompagner les évolutions	Compétences métier	3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs	Informations qualitatives
	Santé et sécurité au travail	Santé, sécurité et bien-être	3.4.6 Assurer la santé et la sécurité au travail	Taux de gravité (salariés) Taux de fréquence (salariés)
Environnement	Utilisation des ressources en eau, des matières premières, de l'énergie, gestion des déchets	Energies renouvelables Préservation des ressources: matières et eaux Réduction des déchets Packaging durable	3.5.5 La prévention et la gestion des déchets induis par nos activités	Consommation d'énergie non renouvelable par litre de produit
			3.5.6 Notre consommation de matières premières	Consommation d'eau (totale, source et réseau public) par litre de produit
			3.5.7 Notre consommation d'énergie	Déchets dangereux
			3.5.8 Développer l'économie circulaire	Déchets non dangereux
	Pollution de l'air, du sol, de l'eau	Changement climatique	3.5.3 Nos mesures contre la pollution de l'eau	Emission de gaz à effet de serre Scope 1 et 2
	Changement climatique à long terme	Changement climatique	3.5.12 L'empreinte carbone de MBWS	Emission de gaz à effet de serre Scope 1 et 2
Sociétal	Consommation responsable d'alcool	Consommation responsable produits innovants	3.3.4 Répondre aux défis de l'alcool dans notre société	Informations qualitatives
	Politique d'achats responsables	Sécurité alimentaire Ingrédients durables Fournisseurs	3.5.6 Notre consommation de matières premières 3.6.3 Gestion de la sous-traitance et des relations avec nos fournisseurs	Informations qualitatives
	Santé des consommateurs	Sécurité alimentaire Ingrédients durables	3.5.6 Notre consommation de matières premières 3.6.4 Garantir la santé des consommateurs	% des sites de MBWS certifiés ISO 9001 % des sites de MBWS ayant obtenu une certification reconnue par le GFSI en lien avec la sécurité alimentaire

Notre stratégie et notre démarche RSE

### 3.2.9 Notre gouvernance RSE

Marie Brizard Wine & Spirits a mis en place un système de gouvernance interne lui permettant de définir et de formuler ses engagements, en accord avec sa politique Environnement, Santé, Sécurité et Développement Durable, ses intérêts et ceux de ses différentes parties prenantes. La stratégie du Groupe est placée sous la responsabilité directe de son directeur général, Andrew Highcock. Son pilotage est confié à la direction des Opérations pour les aspects Santé Sécurité

Environnement et à la direction des Ressources Humaines pour les aspects sociaux. Ils animent les réseaux locaux répartis dans l'ensemble des entités opérationnelles, avec l'ambition d'élaborer, de coordonner et de faire vivre la stratégie RSE au sein du Groupe. Les engagements en matière de responsabilité sociétale sont déclinés de manière opérationnelle et sont suivis au niveau de l'ensemble des activités.

#### 3.2.10 Nos indicateurs clés de performance

Pour l'année 2021, le site de Fuenmayor a été exclu du périmètre de reporting extra-financier.

Concernant l'indicateur sur les déchets non dangereux, la donnée publiée dans la déclaration de performance extra-financière 2020 a été modifiée suite à une erreur de reporting sur un site.

Concernant l'indicateur sur les émissions de scope 1, sa hausse en 2021 provient de la prise en compte de la consommation de biogaz cette année sur le site d'Obeliai.

Concernant l'indicateur sur le nombre de licenciements, sa hausse en 2021 s'explique par le contexte économique du Groupe et notamment la mise en place de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Concernant l'indicateur sur le nombre d'heures de formation par salarié, sa hausse provient de la reprise des plans de formation après la crise sanitaire liée à la covid-19.

Domaine	Indicateur clé de performance	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Social	Total effectif en fin de période		2019	1938	1265	665	618
	Nombre d'hommes		1319	1262	786	383	350
	Nombre de femmes		700	659	488	282	268
	Salariés de - de 34 ans		594	533	301	165	136
	Salariés de 35 à 44 ans		603	567	363	180	177
	Salariés de 45 à 54 ans		498	494	356	181	176
	Salariés de + de 55 ans		324	327	253	139	129
	Total entrées		678	555	392	123	134
	Total sorties		838	625	457	157	187
	Nombre d'heures de formation suivies par salarié				9,5	7,6	14
	Taux de gravité des accidents de travail (salariés)		0,75	0,28	0,32	0,12	0,26
	Taux de fréquence des accidents du travail (salariés)		12,57	7,35	10,5	4,73	3,79
Environnement	Consommation totale d'énergie non renouvelable par litre de produit	kWh/l			0,4	0,21	0,18
	Consommation totale d'eau par litre de produit (incluant l'eau de formulation)	l/l			3,9	3,48	3,22
	Déchets dangereux	tonnes			19	16	19
	Déchets non dangereux	tonnes			4164	1945	1686
	Emission de gaz à effet de serre Scope 1 et 2	tCO2e	19 360	17 621	19 960	4428	5394
Sociétal	% des sites de MBWS certifiés ISO 9001	%			70	85	83
	% des sites de MBWS ayant obtenu une certification reconnue par le GFSI en lien avec la sécurité alimentaire	%			50	57	67

## 3.3 NOS ENJEUX D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

L'éthique des affaires et l'exemplarité sont des lignes directrices de notre gouvernance et encadrent notre responsabilité sociale et environnementale : les membres du Comité exécutif et les directeurs généraux des clusters sont responsables de leur application dans les activités opérationnelles.

### 3.3.1 Diffuser notre code de conduite et d'éthique et lutter contre l'évasion fiscale et la corruption

Une nouvelle version de notre Code de conduite et d'éthique a été adoptée et diffusée en octobre 2017. Ce Code de conduite et d'éthique a ensuite été mis à jour en 2019 et a été diffusé à tous les collaborateurs. Il décrit les principes de base que chaque collaborateur doit observer lorsqu'il agit pour le compte du Groupe. Chacun de nous est responsable de l'application de ce Code dans l'exercice de ses fonctions.

Les valeurs qui animent chaque jour le groupe Marie Brizard Wine & Spirits sont notre force pour l'avenir. Le respect quotidien de ces valeurs et leur transmission à l'ensemble de nos parties prenantes sont une condition de notre réussite. L'intégrité et l'éthique dans les affaires doivent être le but et la priorité de tous, afin de conforter chaque jour la réussite de notre Groupe.

De même, le respect des politiques, des processus et des contrôles définis est une condition de la pérennité du Groupe, tout comme l'implication de chacun dans leur évolution et leur amélioration continue.

Notre Code de conduite et d'éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, dans tous les pays où nous opérons. Il constitue un guide collectif, issu de nos valeurs, pour mener l'ensemble de nos activités et il nous rappelle que la mise en œuvre des bonnes pratiques mentionnées est un devoir pour chacun d'entre nous, en plus de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur. Il s'applique tant dans les relations avec les autres collaborateurs qu'avec nos partenaires externes.

Nous attendons de chacun de nos collaborateurs qu'il s'engage à respecter ce Code et qu'il contribue à en assurer la mise en œuvre autour de lui. Aussi, nous avons choisi de traduire et de diffuser ce Code par cascade hiérarchique à partir d'octobre 2017.

Également au travers du Code de conduite et d'éthique, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits condamne les pratiques illégales, anti-concurrentielles et la corruption. À ce titre, une politique Anti-corruption a été créée et diffusée en 2019 à l'ensemble des entités.

En 2021, le groupe a initié la mise à jour de sa politique anti-corruption, de son code éthique et de ses documents clés sur son dispositif de lancement d'alertes, pour une diffusion en 2022.

En complément du Code de conduite et d'éthique, le groupe Marie Brizard Wine and Spirits a défini un guide d'utilisation du dispositif d'alerte professionnelle qui est mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ce guide a également été mis à jour en 2019. Ce dispositif est un outil qui n'a pas vocation à se substituer aux autres voies de recours existantes en application des règles en vigueur dans chaque pays, notamment la voie hiérarchique et les organes de représentation des salariés. Ce dispositif permet aux collaborateurs de MBWS :

- D'obtenir des informations et des conseils, en cas d'interrogations ou de doutes, sur l'application ou l'interprétation du Code de conduite et d'éthique de MBWS.
- De signaler des faits dans les domaines comptable, financier, bancaire, ou sur les questions liées à la lutte contre la corruption ou de droit à la concurrence, mais également des faits de discrimination, de harcèlement ou des faits graves relatifs au non-respect de la législation sur l'hygiène et la sécurité, mettant en péril la santé physique ou mentale des salariés, qui sont susceptibles d'affecter sérieusement l'activité du Groupe ou d'engager gravement sa responsabilité.

Le dispositif d'alerte garantit la confidentialité et le respect des droits de chacun dans le traitement des démarches engagées. La Direction de l'Audit interne s'assure de la qualité de ce dispositif. En 2021, aucune alerte sur les sujets évoqués ci-dessus n'a été remontée *via* le dispositif.

Pour ce qui est de l'évasion fiscale, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits remplit ses obligations dans le respect des droits locaux et internationaux en vigueur. Les sujets fiscaux, y compris les risques fiscaux, comme toutes les autres informations financières, sont revus de façon régulière par les directeurs financiers de chaque filiale du Groupe, notamment à l'occasion de chaque phase budgétaire, de la préparation des comptes annuels et intermédiaires, et autant que de besoin.

Nos services « support » sont les garants de la bonne application de nos obligations (collecte fiscale, bonne gestion de nos stocks alcool, etc...). Ils permettent à notre entreprise de s'assurer que nous avons payé la bonne fiscalité sur nos produits et aussi de s'assurer que nous avons payé ce que nous devons à l'administration fiscale et de veiller également à nos obligations réglementaires en matière de fraude.

Nos services « douane » sont les garants des processus douaniers. Ils nous permettent d'assurer notre compétitivité en mettant en jeu des mécanismes douaniers et d'être performant en mettant en action des facilitations douanières en fonction de nos projets.

Nos enjeux d'éthique et de conformité

### 3.3.2 Assurer la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

---

Nous portons une attention particulière au concept de citoyenneté. Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits condamne tout acte illégal, criminel ou moralement inacceptable et prend des mesures rapides et adaptées contre de tels actes.

Chaque salarié devra veiller à se comporter conformément aux lois et règlements du pays dans lequel il exerce son activité, avec honnêteté et éthique.

Aucune exception à cet engagement ne sera tolérée, peu importe si un acte illégal est motivé « dans l'intérêt du Groupe », « dans l'intérêt du client » ou entrepris sur instructions d'un responsable hiérarchique.

Le respect des lois et réglementations (dont la loyauté des pratiques) est un principe :

- Exprimé par le groupe Marie Brizard Wine & Spirits au travers de son Code de conduite et d'éthique.
- Matérialisé par les revues d'activités menées par la Direction générale et/ou par l'Audit interne chaque fois que nécessaire. En 2021, MBWS n'a reçu aucune plainte ou alerte pour non-respect des lois et réglementations en vigueur.

### 3.3.3 Adhésion aux Conventions Fondamentales de l'OIT et respect des droits de l'Homme

---

L'ensemble des filiales du groupe Marie Brizard Wine & Spirits respecte les conventions fondamentales de l'OIT concernant notamment la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

L'animation de l'équipe des Ressources Humaines permet de structurer et de développer les compétences de la fonction au sein du Groupe. Les managers Ressources Humaines de chaque entité sont ainsi les garants de la bonne application des dispositions légales et conventionnelles locales, communautaires ou internationales.

Également, notre entreprise est attentive au respect des Droits de l'Homme, tant dans nos activités que chez nos clients et fournisseurs. Comme indiqué dans notre Code éthique, nos collaborateurs se doivent d'être attentifs quotidiennement au respect de ces principes et en et en promouvoir le développement. Les lois et règlements en vigueur au niveau national et international sont intégrés à notre stratégie de développement.

### 3.3.4 Répondre aux défis de l'alcool dans notre société

Nous souhaitons jouer un rôle positif dans l'industrie des vins et spiritueux. En effet, en raison des nouvelles attentes des consommateurs vis-à-vis du développement durable, MBWS doit adapter son modèle d'affaires afin de ne pas subir des pertes de clientèle ou des risques en termes de réputation.

L'abus d'alcool est une préoccupation importante pour un Groupe comme le nôtre. Ce comportement nuit à la réputation de nos produits de qualité et à l'image de nos consommateurs.

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits est membre de la Fédération Française des Spiritueux et à ce titre s'est engagé à appliquer son code d'autodiscipline et de déontologie.

Sa conformité est assurée par nos services juridiques qui valident systématiquement toutes les actions Marketing en France ainsi qu'auprès de nos bureaux à l'étranger.

A ce propos, le Groupe MBWS est en conformité sur la gestion de ses étiquettes et respecte la loi Evin à ce sujet. Aussi, MBWS va au-delà de la réglementation et a décidé de renseigner à partir de 2020 à minima les valeurs énergétiques

sur l'ensemble des bouteilles ainsi que la liste des ingrédients pour les principales marques (sur les sites internet). MBWS s'assure également de ne pas adresser de publicité à des populations de -18 ans.

Ensuite, une attention spécifique est donnée aux collaborateurs potentiellement exposés dans le cadre de leur activité professionnelle, par exemple, la dégustation de produits lors des étapes de développement et lors des rendez-vous avec des clients. Une évaluation des risques a été réalisée en 2018. Dans ce contexte, le Groupe a rappelé qu'il est interdit de boire de l'alcool sur le lieu de travail et a diffusé une procédure qui établit les démarches à suivre en cas de dégustations marketing, qualité, R&D, d'événements commerciaux et d'événements sociaux.

Fin 2021, le Directeur général de MBWS, Andrew Highcock, a partagé par e-mail un document de sensibilisation sur la consommation responsable d'alcool à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

#### SENSIBILISATION EN INTERNE A LA CONSOMMATION RESPONSABLE D'ALCOOL

*"Dans plusieurs enquêtes présentées dans les journaux brésiliens, il a été démontré que la consommation de boissons alcoolisées à la maison augmentait en raison de la fermeture à 100% du canal HORECA au Brésil. Nous avons donc décidé de voir si nous avions des risques de cas de consommation excessive d'alcool au sein de notre équipe et si la consommation avait augmenté pendant la période de pandémie de covid-19.*

*Ainsi, nous avons élaboré un questionnaire pour tous les employés en leur demandant de le remplir de manière anonyme. Nous avons obtenu un taux de réponse de 100 % et la principale conclusion a été qu'il y a eu une faible augmentation de la consommation d'alcool pendant la période de confinement.*

*Une fois les réponses consolidées, nous avons présenté les résultats à tous les employés et avons élaboré des affiches de sensibilisation sur le danger d'une consommation excessive d'alcool, que nous avons diffusé dans toute l'usine."*

Rodrigo PEREIRA, Directeur Général MBWS Brésil - Dubar

## 3.4 NOS ENJEUX SOCIAUX

### 3.4.1 Faire face à une crise sanitaire qui se poursuit

L'entreprise a dû poursuivre son adaptabilité dans une situation sanitaire sans précédent et qui se poursuit dans la durée.

En capitalisant sur les mesures importantes prises par le Groupe en 2020, les équipes de direction de chaque pays ont organisé l'activité en fonction des évolutions de l'épidémie, des réglementations en vigueur et des déploiements des campagnes de vaccination nationales.

Le Groupe s'est assuré des mesures adaptées à chaque contexte local tout en veillant à maintenir le même niveau d'exigence et d'équité au sein du collectif de travail pour assurer la cohésion des équipes.

**En matière sanitaire**, les mesures suivantes ont été maintenues à l'échelle du Groupe :

- Poursuite du télétravail pour les collaborateurs des différentes filiales dont les activités pouvaient être réalisées en totalité ou en partie à distance, et modulé selon les différentes évolutions de l'épidémie ;
- Maintien du guide des bonnes pratiques à respecter en matière d'hygiène pour prévenir le risque épidémique et des règles sur le port du masque ;
- Maintien du guide de bonnes pratiques sur le télétravail en situation exceptionnelle ;

**En matière de gestion de crise**, l'entreprise a poursuivi la cellule de gestion de crise au niveau du Groupe mais de manière moins récurrente qu'en 2020. Chaque pays au niveau de son comité de direction a intégré la gestion de la crise au niveau local dans le pilotage de sa continuité d'activité, dans la communication avec les salariés et dans le suivi de l'évolution de la situation du pays.

**En matière d'organisation du travail**, une adaptation très importante a été requise de la part de chaque salarié :

- Modulation du télétravail selon les évolutions de l'épidémie
- Poursuite de l'activité dans tous les sites de production, tout en restant réactif pour adapter les besoins des lignes de production aux effectifs pouvant être présents sur site ;

#### ORGANISATION DE LA PRODUCTION SUR LE SITE DE DUBAR AU BRÉSIL

Dubar est une société de production et de commercialisation créée en 1913. Le site de production et les bureaux sont basés à Jundiaí, dans l'état de Sao Paulo. Elle comprend une trentaine de salariés, dont la moitié dédiée aux Opérations.

*« En gestion de la crise Covid en 2021, nous avons renforcé certaines procédures sanitaires, notamment sur la désinfection, l'utilisation de masques obligatoires, la recommandation de poursuite du télétravail pour les postes administratifs, la mesure de la température à l'entrée de l'usine, le placement de gel hydroalcoolique dans tous les lieux de travail.*

*L'équipe commerciale a réduit le nombre de visites physiques aux clients, en particulier auprès des grands comptes où les rencontres n'étaient pas autorisées. En conséquence, l'équipe a pu mieux gérer ses KPIs et donner une meilleure visibilité aux distributeurs sur les taux de vente et d'inventaire.*

*Malgré les restrictions, le réseau On trade (Botecos) n'a jamais cessé de fonctionner (surtout dans les zones les plus fréquentées), de sorte que les volumes de Dubar ont subi peu de diminution.*

*Nous avons tenu nos réunions hebdomadaires à distance, en répondant aux besoins de chaque métier et activités.*

*En conséquence, très peu de réunions présentielles ont été nécessaires. »*

Rodrigo PEREIRA, Directeur Général MBWS Brésil - Dubar

### 3.4.2 Maintenir l'engagement et le bien-être de tous les collaborateurs

#### UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

L'attention s'est maintenue pour garantir la santé de tous au travail et pour limiter au maximum les cas d'infection à la covid-19 dans la sphère professionnelle.

Des communications régulières aux salariés sont restées nécessaires pour informer des mesures d'application prises selon les directives locales.

L'organisation du travail hybride est restée un point d'attention pour les managers afin de s'assurer du bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle lors des journées de télétravail, ayant oscillé selon les périodes entre du 100% télétravail à du 1 jour de télétravail. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré dans le support Groupe d'Entretien Annuel, applicable pour toutes les entités MBWS, un questionnaire sur le ressenti de la charge de travail, l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle et ce que le travail à distance avec les collègues avait généré et quels enseignements en tirer. Sans que nécessairement cet échange ne soit formalisé pour les salariés des entités autres que la France, il était important que chaque manager aborde ces sujets avec chacun des membres de son équipe.

« Nous continuons à travailler principalement à distance pour une deuxième année consécutive, mais grâce à une bonne préparation technique et de communication, il n'y a pas eu d'interruption des activités. Dans les installations de production et les vignobles, le travail à distance n'est pas possible, mais l'entreprise a veillé à ce que les employés reçoivent tous les équipements de protection et les conditions nécessaires pour ne pas être contaminés par le Covid-19. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune unité en quarantaine. Tout le monde aspire à ce que la pandémie soit bientôt terminée et que nous puissions de nouveau organiser des réunions et des événements conviviaux en face-à-face. ».

Tomislava CHERNEVA, HR Manager - MBWS  
Bulgaria

De même, l'environnement de travail étant très important, plusieurs sites ont pu bénéficier de réparations ou de rénovations. Cela a permis aux collaborateurs d'évoluer dans un environnement de travail rafraîchi ou rénové, marque importante de reconnaissance de nos salariés.

Par exemple, MBWS Bulgarie a rénové une partie de ses chais, les sanitaires et la salle de change, et a pu aménager à l'extérieur un espace de repos pour les salariés.

Aussi, MBWS Brazil à Dubar a rénové les sanitaires de la zone de production et a fait installer des ventilateurs dans l'espace de repas.

Enfin, le site de Charenton hébergeant 3 des entités de MBWS a pu réaménager un espace libre en espace collaboratif via la réinstallation de matériels de leur précédent lieu de travail.

Par ailleurs, l'écoute des besoins des salariés et la mise en place d'actions associées restent importantes au sein de chacune des entités MBWS.

Ainsi, en France, la ligne d'écoute et de soutien psychologique a été maintenue 24h/24 et 7jours/7 pour les salariés et leur entourage familial.

Une démarche a également été initiée sur les risques psychosociaux grâce à un groupe de travail paritaire.

Des réunions d'information sur la retraite ont été organisées avec notre partenaire pour la mutuelle et la prévoyance, pour les salariés souhaitant se préparer à cette étape importante.

En Lituanie, une enquête d'engagement et de satisfaction a été initiée auprès de l'ensemble des salariés afin d'identifier les actions d'amélioration à mener pour l'organisation ainsi que les axes de satisfaction des collaborateurs.

#### ENQUÊTE D'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS DE MBWS LITHUANIA - VILNIUS DEGTINE

Vilnius Degtine est une société de production et de commercialisation, dont l'origine remonte à 1897. A Vilnius sont basés les bureaux et un des deux sites de production, l'autre site de production étant à Obeliai, à une vingtaine de kms de Rokiskis.

« L'idée de l'enquête sur l'engagement des employés était de découvrir ce qui motive notre culture, de donner aux employés une voix dans la construction de la culture de l'entreprise, de guider les managers pour qu'ils s'engagent mieux avec leurs collaborateurs.

L'enquête était destinée à tous les employés, avec un questionnaire mixte : en ligne pour les métiers équipés d'ordinateur individuel et sur papier pour les salariés non équipés, à savoir les métiers sur les lignes de production. Le taux de réponse a été de 72%, avec un niveau de satisfaction des employés de 82%, ce qui est un résultat supérieur de 8% à la référence, marché qui est de 76%.

L'étape suivante désormais consiste à travailler sur les points d'amélioration par département. Les managers y travaillent déjà et le Comité de Direction fixera les objectifs associés pour 2022 et sur la façon dont nous les mesurerons. »

Svetlana BUIVYDIENE, HR Manager MBWS  
Lithuania

Nos enjeux sociaux

Quel que soit le pays, l'entité juridique ou le site, les communications et l'accompagnement par les équipes managériales ont été primordiales pour réduire l'incertitude, accompagner au plus près de l'actualité et répondre aux besoins des salariés.

### L'AMBITION DE CONTINUER À DÉVELOPPER ET FORMER LES SALARIÉS

L'accompagnement des équipes ayant été d'autant plus crucial sur cette deuxième année de crise sanitaire, il était nécessaire de pouvoir identifier et formaliser les Plans de Développement Individuel de chacun des collaborateurs et de concrétiser les actions de développement.

Ainsi, les apprentissages de 2020 sur le management à distance et le déploiement de contenus de formation 100% en ligne ont permis en 2021 de construire un plan de développement des compétences proche de celui d'avant la crise sanitaire, en étant toutefois davantage digitalisé. Selon les phases de l'épidémie, les formations ont parfois pu se tenir en présentiel, dans le strict respect des gestes barrière. En 2021, le nombre d'heures de formation par collaborateur a été en moyenne de 14 heures.

En France, l'approche a été de pouvoir proposer des formations sur le management de projets, compétence technique transversale, à l'ensemble des collaborateurs. Le mélange des équipes de domaines métiers différents est venu enrichir le contenu pratique de la formation et a apporté une meilleure connaissance des activités et projets impliquant les différents départements.

L'accent a également été mis sur le développement de la communauté RH (et associée) pour venir en soutien des enjeux de ressources humaines. Cela s'est traduit par différentes interventions et des modules de formation, notamment sur la reconnaissance, avec un cabinet externe. La démarche s'est faite en deux temps : dans un premier temps avec un partage des applications théoriques et pratiques dans les différents pays en matière de reconnaissance, et dans un second temps avec un atelier de partage avec chacun des responsables RH marché sur la cartographie de leur existant et sur les actions prioritaires à mettre en œuvre.

En Bulgarie, l'accent a été mis sur le développement des collaborateurs en fonction de leurs priorités business.

Ainsi, l'équipe de vente et les talents clés ont participé à des formations de dégustation de vin et de whisky, y compris des dégustations des produits de la concurrence, pour renforcer la connaissance de nos produits les plus vendus. Aussi, les équipes managériales commerciales ont ainsi participé à une formation de haut niveau sur les techniques de négociation, basée sur la méthodologie Scotwork.

*« J'ai vraiment apprécié la formation Scotwork et je pense que ce que j'ai appris a contribué à ma confiance et à mon expertise, ainsi qu'aux résultats commerciaux du groupe en Bulgarie. Tout le matériel qui m'a été remis était extrêmement utile. Tout comme les techniques présentées, notamment l'écoute active et le fait de poser des questions afin de comprendre les besoins réels de nos clients. La technique "SALAMI" est également un outil que j'utilise au quotidien.*

**Georgi Ignatov – Responsable Grands Comptes**

*« Les techniques Scotwork sont fondamentales dans la préparation et la réussite des négociations. Je les ai mises en œuvre dès le premier jour dans mes activités quotidiennes, lors des réunions avec les clients, ainsi que dans les discussions avec les collègues avec lesquels je travaille tous les jours. La technique "chercher les signaux de l'autre partie" est certainement ma préférée et m'aide beaucoup dans le processus de négociation, »*

**Asen Todorov – Regional Manager – East Bulgaria**

*« Les méthodologies Scotwork créent un ensemble structuré et un plan pour le négociateur, ainsi qu'une perspective claire sur la façon de continuer à améliorer les compétences de négociation. L'ensemble de la formation m'a incité à réévaluer mes méthodes de communication, d'analyse et de négociation. Ce que j'ai acquis comme connaissances et compétences, je l'utilise dans ma vie quotidienne et dans mon travail, et c'est une partie stratégique de mon plan pour atteindre les KPI de l'entreprise. Je me sens plus confiant, je contrôle la situation et j'ai un meilleur niveau de créativité. »*

**Svetla Prodanova – Regional Manager - West Bulgaria**

Les formations en matière de santé, de sécurité et de qualité restent également une priorité pour le groupe. En 2021, 2734 heures de formations sur la santé et la sécurité ont été dispensées aux salariés.

De manière générale, le Groupe a proposé plusieurs thématiques de formations en 2021 comme la santé et la sécurité, la qualité, le développement personnel, la finance, l'informatique, les ressources humaines, la vente, le marketing digital ou encore le management.

### 3.4.3 Consolider la restructuration en veillant à la responsabilité sociale du Groupe

Dans la poursuite de l'ambition de repartir sur une croissance rentable, le Groupe a continué ses actions de réorganisations avec d'un côté la Holding qui s'est réorganisée de façon à ancrer de nouveau au niveau local certaines responsabilités, et de l'autre côté l'équipe Marketing International qui s'est concentrée sur le soutien des marques piliers et sur le développement des marchés du Cluster International.

#### CAPITALISER SUR UNE ORGANISATION DU TRAVAIL HYBRIDE

En vue de pouvoir capitaliser sur les 18 mois de télétravail contraint liés à la crise sanitaire, chaque responsable RH marché a été interrogé via un questionnaire sur ses constats et ses recommandations concernant la poursuite du télétravail en dehors du contexte de crise sanitaire.

Ces responsables RH interrogés ont tous recommandé de poursuivre cette organisation du travail hybride entre présentiel et télétravail, en tenant compte de l'équilibre avec les salariés de nos sites de production qui ne peuvent pas télétravailler et du maintien du lien avec le collectif.

Ainsi, en France, le télétravail a fait l'objet d'ouverture de négociation. Il a été signé un accord de télétravail avec les organisations syndicales pour MBWS France, étendu sous forme de charte pour les autres entités du groupe basées à Charenton.

#### UNE ATTENTION PORTEE SUR LA PREVENTION

Les mois de pandémie et d'incertitude nécessitent une attention particulière au niveau du collectif et au niveau individuel. Le rôle des managers et des responsables RH a été primordial dans la détection d'une situation détériorée chez un ou plusieurs des collaborateurs d'une équipe.

En France, la Direction et les élus de MBWS France ont décidé d'une démarche conjointe pour la prise en compte des risques psycho-sociaux. Un groupe de travail paritaire a été constitué de 4 élus du Comité Social et Economique et 4 collaborateurs non élus.

L'ensemble du groupe de travail ainsi que la Direction générale France (sponsor de la démarche) ont été formés à la prévention et à la gestion des risques psycho-sociaux, l'objectif étant d'avoir un socle et un référentiel commun.

Le groupe de travail a sélectionné le cabinet qui accompagnerait la démarche, avec quatre objectifs :

- mesurer l'impact des facteurs de risque psychosociaux sur l'entreprise et ses salariés,
- dynamiser la politique sécurité,
- identifier des indicateurs selon les différents collectifs de travail et adapter la démarche de prévention RPS aux différents environnements,
- élaborer des plans d'actions spécifiques et adaptés aux problématiques de l'entreprise.

Cette démarche se poursuivra sur 2022 à travers la mise en place d'un questionnaire à l'ensemble des collaborateurs de l'entité. L'ensemble de la ligne managériale sera également sensibilisé via des actions de formation aux RPS.

L'attention particulière portée à la qualité du dialogue social se retrouve également en Lituanie et en Espagne où des instances de représentation du personnel sont présentes.

### 3.4.4 Des équipes qui restent mobilisées

Malgré le contexte de crise sanitaire, les équipes sont restées mobilisées pour mener à bien les projets prioritaires. Cela a contribué à renforcer la fierté d'appartenance des collaborateurs, à améliorer les conditions de travail et cela a participé au développement de la performance.

#### FIERTÉ D'APPARTENANCE

*La boutique GAUTIER*

L'ouverture de la boutique COGNAC GAUTIER le 1er décembre 2020 est l'aboutissement d'un projet démarré en 2018. La Maison fondée en 1755 s'ouvre ainsi au public. Il s'agit d'un projet permettant désormais de prendre part au

développement de l'oenotourisme en Charente tout en proposant un décor idéal pour la réalisation d'événements et de Master classes découvertes pour les clients. La prochaine étape de ce projet est d'organiser un parcours de visite au sein des chais de Cognac.

*Médailles du travail à Lormont*

La tournée de la caravane en activation de William Peel auprès des clients de la grande distribution a effectué un arrêt sur le site de Lormont, où est produit William Peel, permettant un moment en extérieur de convivialité et de reconnaissance, avec la remise des médailles du travail et la célébration des départs à la retraite.

Nos enjeux sociaux

### OUTILS COLLABORATIFS DE TRAVAIL

Avec le développement du travail à distance, il a fallu également reconsidérer les outils informatiques et collaboratifs qui étaient en place dans chacune des entités MBWS. L'objectif restait de poursuivre nos recherches d'économies et permettre à nos collaborateurs de gagner en fluidité, facilité d'échanges et partage d'informations.

Pour exemple, au début de la crise sanitaire, les équipes informatiques ont testé de façon intensive une autre plateforme collaborative de visioconférence. Devant l'adhésion générale de l'équipe, une étude approfondie a été menée pour migrer vers une solution bureautique complète, opérant ainsi une transformation numérique.

Le besoin initial a donc évolué pour inclure la migration de la messagerie électronique, disposer d'un chat et d'une visioconférence conviviale et d'outils collaboratifs.

Après un déploiement en 1 mois pour tous les marchés des fonctionnalités de base (e-mail, chat et visioconférences), des projets pilote ont été lancés comme un extranet pour la distribution à l'international de nos marques

Le constat est une adoption extrêmement rapide de l'outil, quels que soient les salariés des pays où nous sommes

présents, et qui répondait à un besoin de communication à distance qui ne donnait pas entière satisfaction jusqu'alors avec les outils en place.

*« L'enjeu des outils informatiques est de ne pas créer de silos entre services, entre entités, qu'elles appartiennent ou non au même réseau informatique. Nous avons ainsi pu créer des ponts entre les communautés métiers et permis une plus grande transversalité, donc favorisant l'appartenance à la fonction et à l'entreprise. Ces nouveaux outils ont aussi permis d'engager une réflexion sur notre empreinte écologique en réduisant l'impression, l'envoi de pièces jointes et en privilégiant le partage de fichiers.*

*Les plateformes collaboratives étant évolutives, nous savons que de nombreuses opportunités collaboratives vont se créer et venir nous offrir encore plus de facilité de partage. »*

Stéphane JOURDAIN, Directeur des Systèmes d'Information Groupe

### 3.4.5 Garantir l'égalité de traitement et promouvoir la diversité

L'ensemble des filiales du groupe Marie Brizard Wine & Spirits respecte les dispositions légales en termes de droit à l'emploi, d'égalité entre les hommes et les femmes, d'emploi et d'insertion des personnes handicapées et contre les discriminations. Par ailleurs, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a exprimé les valeurs sur lesquelles il s'engage dans le nouveau Code de conduite et d'éthique qui a été traduit dans toutes les langues de la société et diffusé à l'ensemble du Groupe.

#### LES FEMMES DANS UNE ENTREPRISE FONDÉE PAR UNE FEMME

Une femme a fondé l'entreprise à la marque éponyme Marie Brizard ; plus de deux siècles après, le Groupe qui porte son nom est aujourd'hui dépositaire de ses valeurs et les femmes y tiennent toujours une place importante et partagée avec les hommes y compris au niveau de la Direction du Groupe.

En moyenne (tous pays), 50% des postes de Comité de direction dans les différentes entités du Groupe sont occupés par des femmes. Les hommes et les femmes qui occupent ces postes clés ont en charge de mettre en œuvre la stratégie et de déployer les politiques du Groupe.

En 2021, 42% de nos administrateurs sont des femmes, le Comité de rémunération et de nomination (REMCO) est composé à 67% de femmes et le Comité Stratégique et Commercial est composé à 50% de femmes.

Chaque année, MBWS France calcule son index de l'égalité professionnelle qui est une obligation légale en France pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.

En 2021, cet index s'élève à 76/100. Cet index, calculé sur 100 points, est composé de l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart de répartition des augmentations

individuelles, l'écart de répartition des promotions, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congés de maternité et la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

#### PRENDRE EN COMPTE LES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Une attention particulière est accordée à l'intégration des collaborateurs en situation de handicap afin d'adapter leur charge de travail le cas échéant. En France, MBWS s'appuie sur un partenaire dans le cadre de la retraite et de la mutuelle prévoyance et contribue à de nombreux ateliers pour les collaborateurs touchés à titre personnel ou familial (rôle d'aidant). Des actions auprès des instances de représentation du personnel ont également été menées pour qu'ils relaient l'information auprès des collaborateurs afin qu'ils participent à ces ateliers.

Aussi, une assistante sociale extérieure est régulièrement présente sur le site de Lormont et disponible pour tout salarié en exprimant le besoin.

#### LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En complément du code de conduite et d'éthique, le Groupe a mis en place un dispositif de lancement d'alertes avec un guide d'utilisation depuis plusieurs années. A travers ce dispositif, les collaborateurs ont la possibilité de signaler en interne des faits de discrimination et de harcèlement.

En France, un référent lutte contre le harcèlement sexuel a également été nommé et a été formé sur le sujet.

### 3.4.6 Assurer la santé et la sécurité au travail

Depuis plusieurs années, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits sensibilise les salariés à l'importance de la sécurité en entreprise par le biais d'actions de terrains. Fort de l'adhésion des sites, le Groupe a continué de développer une culture sécurité forte au sein de l'entreprise. La politique « Environnement, Santé, Sécurité et Développement Durable » a été traduite dans toutes les langues afin de pouvoir la partager à tous les sites et salariés du Groupe.

Pour faire évoluer la culture sécurité, il est indispensable que tous les salariés du Groupe comprennent l'importance de leur implication personnelle et que leur vigilance soit particulièrement portée sur les risques les plus impactant.

Des actions axées sur les améliorations des comportements ont été développées sur certains sites :

- Des « rondes de sécurité » et une évaluation des risques spécifiques aux postes de travail
- L'enregistrement et l'enquête pour les accidents avec et sans arrêt de travail
- L'enregistrement et l'analyse des presque-accidents et des situations dangereuses
- La mise en place de plans d'actions après les accidents et presque-accidents
- Des réunions journalières commençant par un point sécurité,
- Un danger par mois reporté,
- Des catalogues de protections individuelles par poste de travail dans plusieurs sites.
- Des audits de conformité
- Actions liées à la lutte contre les addictions (ex : alcool)

La grande majorité des sites a également mis à jour l'évaluation des risques en impliquant les collaborateurs concernés dans la définition des actions de prévention. De nombreuses formations et sensibilisations ont été dispensées sur la santé et la sécurité au travail, sur les premiers secours, sur les gestes et postures, sur la gestion des produits chimiques, sur la gestion des risques psycho-sociaux et sur la gestion des accidents de travail, notamment en France, Espagne, Lituanie et Bulgarie.

Certains sites ont développé et mis en application des procédures opérationnelles pour diminuer les risques liés aux opérations sur les machines, à la consignation des énergies dangereuses, aux zones ATEX, au transport de matières dangereuses, au travail en hauteur, à l'utilisation des produits chimiques et à la mise à jour des Fiches de Sécurité.

De manière plus spécifique, les équipes marketing et R&D de France ont suivi des sensibilisations sur la procédure à suivre en cas de dégustations commerciales et d'innovation.

Des formations et des sensibilisations ont également été dispensées dans le domaine de la santé et de la sécurité sur de nombreux sites comme des formations aux premiers secours, aux gestes et postures, sur la gestion des produits chimiques, sur les réglementations liées à des postes de travail (utilisation de chariots, travail électrique, ...) ou encore des sensibilisations aux risques psycho-sociaux.

#### UN FOCUS IMPORTANT SUR LES RISQUES DE CIRCULATION ET DE CO-ACTIVITÉ

Un plan d'action visant la sécurisation des flux et l'élimination de la co-activité entre piétons, opérateurs, transporteurs et véhicules a été développé pour tous les sites de production et d'entreposage du Groupe. Des règles de sécurité et des procédures ont été élaborées au niveau du Groupe et, ensuite, ont été déclinées localement par les équipes projets. Les échanges de bonnes pratiques entre les équipes, surtout pour des solutions techniques de visualisation et de protection mais aussi organisationnelles, ont rendu ce travail plus efficace et rapide. La grande majorité des collaborateurs a assisté à des formations et à des sensibilisations sur les risques liés aux chariots élévateurs, sur l'importance de respecter les allées piétonnes et sur le port des équipements de protections individuelles.

#### RÈGLES D'OR

Ces Règles d'Or visent à focaliser l'attention de tous les collaborateurs sur des pratiques qui peuvent amener à des situations à risque graves. Le fait de bien connaître les risques principaux, de les décliner en des messages identiques pour tous et en un format simple et clair a permis de créer la mobilisation de tous et à tous les niveaux.

Les sites ont mené des actions d'améliorations techniques dans les zones de travail afin de réduire l'exposition aux risques visés par les Règles d'Or. Leur lancement a été accompagné par des animations telles que : des réunions avec des quiz, des présentations accompagnées par des jeux ou des enquêtes, l'affichage de posters et la projection des vidéos du management pour la diffusion du message dans les sites les plus éloignés.

À titre d'exemple, l'une des Règles d'Or porte sur l'utilisation des équipements de protection individuelle : les évaluations des risques ont permis de définir par zone et par tâche les règles pour le port de gants, de chaussures, de gilets haute visibilité, de protections auditives, de ceintures, de harnais, de casques, et de les communiquer clairement via des sessions d'information avant la mise en application.

## 3.5 NOS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

---

### 3.5.1 Notre politique générale en matière environnementale et la sensibilisation de nos collaborateurs

---

Chaque filiale décline et gère en local la politique environnementale du Groupe, en fonction de son activité et des lois et réglementations en vigueur localement.

Les filiales agissent dans le respect des lois et possèdent les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation. En France, les sites des sociétés Marie Brizard Wine & Spirits France (Lormont) et Gautier (Aigre) sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises au régime d'Autorisation. Des audits ont été effectués pour s'assurer de la conformité aux exigences réglementaires et les plans d'actions sont suivis mensuellement par la Direction des opérations. Le site de Lormont est par ailleurs en cours de refonte de son analyse des risques et des dangers environnementaux.

Les filiales ont également souscrit aux assurances nécessaires en matière de responsabilité civile pour les dommages résultant d'atteinte à l'environnement.

Sur l'ensemble des sites qu'il exploite, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits est attentif à ne pas générer de pollution chronique ou accidentelle du sol. Pour cela il veille aux bonnes conditions de stockage et d'utilisation des matières utilisées ainsi qu'à la bonne gestion des eaux pluviales et des effluents générés au cours des procédés de transformation.

Des indicateurs tels que la consommation d'eau, la consommation d'énergie et la production de déchets ont été définis et un suivi est fait mensuellement par tous les sites de production afin d'optimiser l'utilisation de ces ressources, d'identifier les anomalies et de corriger d'éventuels gaspillages et fuites. Les choix d'investissements intègrent des optimisations quant aux consommations de ressources et aux rejets de sous-produits.

Des actions de sensibilisation sont menées chaque année auprès des collaborateurs à travers des formations et des communications internes sur le développement durable. Par exemple, à Zizurkil en Espagne, des actions de sensibilisation ont été mises en place en 2021 avec une installation de nouveaux posters dans les locaux. Au Brésil, une présentation sur la stratégie de développement durable et sur la réduction des déchets a été réalisée auprès des collaborateurs. Les sites du Brésil profitent également des réunions générales pour aborder le sujet de la protection de l'environnement. De plus, à Aigre en France, des sensibilisations sont régulièrement effectuées sur le thème de la consommation d'énergie.

### 3.5.2 La prévention de la pollution

---

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits est conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement et met en œuvre des moyens de prévention afin d'éviter tout impact négatif sur l'air, l'eau et le sol. En particulier, les sites de production font l'objet d'une attention particulière au regard de ces aspects notamment dans le cadre de la réglementation des installations classées (ou réglementation correspondante hors de France).

### 3.5.3 Nos mesures contre la pollution de l'eau

Tous les sites de production du groupe Marie Brizard Wine & Spirits ont mis en place des programmes de surveillance de l'état des eaux usées et plus de la moitié des sites de production ont des stations d'épuration internes gérées par nos équipes ou par des sociétés extérieures. Les données recueillies permettent de suivre l'évolution de la qualité de l'eau et si nécessaire d'orienter le choix des mesures d'amélioration et d'évaluer leur efficacité.

Sur notre site de Lormont, en France, une station de prétraitement des eaux usées vise à dépolluer les effluents industriels du site avant qu'ils ne soient collectés dans le réseau d'assainissement urbain. Des analyses des eaux sont régulièrement effectuées et communiquées aux autorités compétentes. En 2021, aucun dépassement des charges polluantes traitées n'a été observé.

Les prélèvements sont réalisés quotidiennement et les charges polluantes associées sont suivies de façon hebdomadaire, mensuelle et trimestrielle selon le polluant. L'exploitant de la station d'épuration transmet mensuellement à MBWS un rapport comprenant entre autres :

- un bilan indiquant les volumes traités, les charges polluantes, l'énergie consommée, les déchets générés.

- une analyse des eaux en entrée et en sortie de la station de prétraitement effectuée par un laboratoire extérieur selon le référentiel imposé.
- un compte rendu des éventuels événements qui ont touché le fonctionnement de la STEP : panne, maintenance, etc.

MBWS transcrit mensuellement le bilan par voie électronique, sur le site (GIDAF) de télé déclaration du ministère en charge des installations classées soumises à auto-surveillance. Aussi, MBWS transmet trimestriellement le bilan à l'Agence de l'Eau locale.

De plus, le site d'Aigre a installé des zones de rétentions pour les citernes afin de se protéger contre les risques de déversements accidentels dans la rivière. Le site a également pris des mesures pour réduire les rejets dans l'eau grâce à la réduction de la charge des rejets par une meilleure gestion des pertes de transformation et l'arrêt des produits les plus polluants (liqueurs).

Enfin, dans plusieurs sites, des actions ont été réalisées pour limiter les pertes de matières telles qu'alcool, jus de fruits, sous-produits de distillation etc. avec pour conséquence une réduction des charges polluantes traitées par les stations d'épuration.

### 3.5.4 Les nuisances sonores

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits n'a pas identifié de nuisances sonores ou lumineuses dépassant les normes ni subi de sanctions administratives sur le sujet. Le Groupe reste cependant vigilant à l'égard des potentiels besoins exprimés au niveau local et est respectueux des réglementations.

### 3.5.5 La prévention et la gestion des déchets induits par nos activités

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits poursuit son action de réduction des déchets avec des sensibilisations du personnel sur le tri et la valorisation. De façon générale, les déchets des sites de production alimentent des filières de valorisation « matière » ou énergétique. Le tri est mis en place dans les différentes filiales et ce pour les matières recyclables, en particulier pour le verre, le papier-carton, le plastique, le bois et le métal.

L'optimisation des filières est en cours et le taux de tri de déchets est en augmentation. Le Groupe a effectué ces dernières 3 années des réorganisations des sites de production et des déstockages d'emballages obsolètes : certains types de déchets ont ainsi augmenté d'une façon importante (mais ponctuelle) comme le métal, le bois et le verre qui sont vendus aux filières de valorisation.

De nombreuses initiatives sont menées au niveau des sites sur le sujet de la gestion des déchets. Par exemple, le site de Zizurkil en Espagne réutilise les futs en métal et un certain pourcentage de verre recyclé est utilisé pour les bouteilles. Le

carton est 100% recyclé sur ce site. Aussi, le Brésil travaille sur sa politique des déchets avec une association brésilienne nommée Abrabe. Les sites participent activement à leur projet "Glass is good" sur le recyclage du verre. Abrabe accompagne également les sites dans le cadre de la politique nationale des déchets solides et dans le cadre du projet "Ecogesto" afin de les aider à être toujours en conformité avec la politique nationale des déchets solides.

A Stara Zagora en Bulgarie, des formations sont organisées auprès des collaborateurs pour les sensibiliser au tri des déchets sur le site.

Des indicateurs sont utilisés pour suivre le développement de filières de recyclage efficaces et diminuer le volume de déchets produits. En 2021, le Groupe a trié environ 1 545 tonnes de déchets non dangereux, dont 571 tonnes de papier et carton, 258 tonnes de verre, 131 tonnes de métaux, 133 tonnes de plastique et 165 tonnes de bois.

Nos enjeux environnementaux

### 3.5.6 Notre consommation de matières premières

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits assure le suivi de l'utilisation rationnelle des matières premières nécessaires à son activité et a instauré un suivi des pertes pour les limiter et éviter le gaspillage.

Avec l'aide de la société Adelphe intervenue auprès des équipes marketing, développement et achats, nous avons pu définir les actions permettant de réduire l'impact de nos emballages sur l'environnement. Les sujets abordés ont été : la connaissance des matériaux bénéficiant d'une filière de recyclage, la prise en compte des éléments perturbateurs, l'utilisation de nos outils de décision, l'utilisation du papier carton recyclé, une communication qui sensibilise le consommateur sur le geste de tri, une communication média au service de la sensibilisation citoyenne.

Nous avons également mené des études pour intégrer autant que possible un packaging éco-conçu, les consignes de tri sur les étiquettes et supports d'étiquettes, les diminutions de colles, de solvants ou d'encres.

Un travail de réduction du poids de verre de nos gammes à fort volume est réalisé depuis plusieurs années. Le dernier allègement significatif de poids de verre a été fait en 2018 sur la gamme Sobieski. Le Groupe continue aussi à optimiser les poids de ses cartons.

De plus, de nombreux sites utilisent des produits biologiques dans leurs processus de production : c'est le cas par exemple du site de Zizurkil en Espagne avec l'utilisation d'arômes naturels de fruits. Aussi, le site de Vilnius en Lituanie a obtenu la certification BIO délivrée par l'organisme EKOagros.

### 3.5.7 Notre consommation d'énergie

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a pour objectif de diminuer la consommation d'énergie de ses sites.

La quantité totale d'énergies renouvelables et non-renouvelables consommées par le Groupe en 2021 est de 66 764 034 kWh, soit une augmentation de 39% par rapport à 2020 due principalement à la hausse de la consommation de GPL dans le groupe.

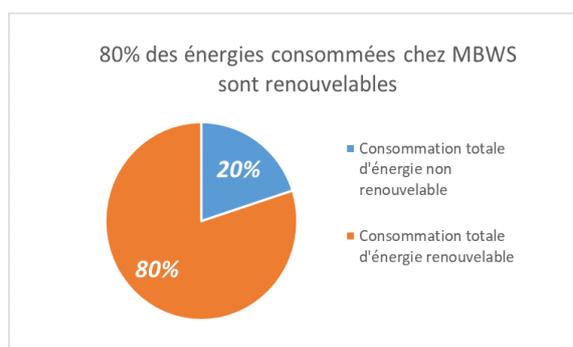
Les principales énergies non-renouvelables utilisées par le Groupe sont le gaz naturel (50%) et l'électricité (28%).

Les autres énergies non renouvelables consommées sont :

- le fuel domestique, avec 17,6 m3 consommés en 2021
- le fioul lourd, avec 168,4 m3 consommés en 2021
- le GPL, le gazole non routier, avec une augmentation de la consommation de GPL due à une production accrue de distillat au Brésil.
- l'essence et le diesel

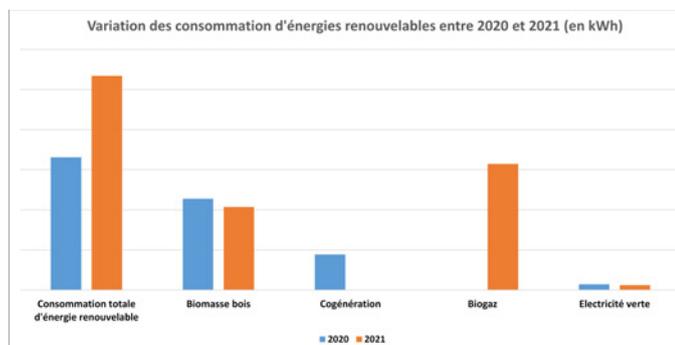
Toutefois, le Groupe utilise de l'énergie renouvelable à hauteur de 80 % du total de la consommation d'énergie, répartie entre :

- Biomasse bois (39 %) ;
- Biogaz (59 %)
- Electricité verte (2%)



Ces énergies renouvelables produites en interne proviennent principalement de la distillerie d'Obeliai en Lituanie où ces procédés sont utilisés simultanément grâce à de nouveaux équipements de distillation et de rectification. Le surplus d'électricité est vendu pour être injecté dans le réseau local.

Du fait de l'inclusion de la consommation de biogaz dans le reporting, la consommation d'énergie renouvelable a augmenté en 2021.



	Consommation totale d'énergie renouvelable	Biomasse bois	Cogénération	Biogaz	Electricité verte
2020	33 086 279	22 779 000	8 884 440		1 422 839
2021	53 402 915	20 700 000		31 464 817	1 238 098
Variation %	61%	-9%			-13%

En 2021, notre site d'embouteillage de Vilnius a utilisé l'électricité d'une société lituanienne qui fournit de l'énergie provenant de plusieurs sources dont certaines sont renouvelables : il s'agit d'énergie hydroélectrique produite localement et de parcs d'éoliennes installés en Lituanie et en Estonie.

De même, notre société espagnole de Zizurkil a utilisé 100 % d'électricité verte.

Dans les autres sites, des actions pour diminuer les consommations d'énergie ont été réalisées depuis plusieurs années : l'installation d'une pompe à chaleur dans la zone d'embouteillage à Aigre en France, de nouvelles lignes électriques à Stara Zagora en Bulgarie, et à Lormont, l'optimisation des paramétrages de fonctionnement des installations consommatrices d'électricité, l'ajustement des

horaires de chauffage et de climatisation du site de conditionnement, et la recherche de fuites sur le réseau d'air comprimé. Le « relamping » à LED ou l'installation de capteurs de présence ont été réalisés dans plusieurs sites : c'est le cas en Bulgarie depuis 2018 et également à Zizurkil en Espagne et au Brésil depuis peu. Au Brésil, des critères d'efficacité énergétique ont également été pris en compte lors de l'achat de nouveaux équipements. Par ailleurs, le site de Lormont a réalisé son audit énergétique en 2021 et a pu former deux collaborateurs sur la maîtrise énergétique. Enfin, le site d'Aigre a poursuivi cette année le remplacement des éclairages par des LED basse consommation et a également mis à l'arrêt la chaudière au fioul domestique.

### 3.5.8 Développer l'économie circulaire

La production d'énergies à usage interne nous permet aussi de mettre en place la récupération et l'utilisation de déchets ou de sous-produits.

Ces actions nous permettent non seulement de limiter l'utilisation d'énergies fossiles, mais aussi de participer à des projets d'économie circulaire.

Le modèle d'économie circulaire repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, la réutilisation et le recyclage des composants.

Par exemple, à Lormont en France, le site s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire grâce à la réduction du poids des bouteilles et la réduction du poids des cartons. L'entreprise envoie également ses déchets d'équipement électriques et électronique (DEEE) et le mobilier de bureau usagé dans des filières de récupération et de réutilisation qui appartiennent pour certaines au secteur adapté et protégé. Ces déchets sont ensuite retraités par ces organismes écoresponsables.

Aussi, en Bulgarie, les sites entreprennent depuis 2019 des actions de réduction des emballages, notamment pour les bouteilles, et de réduction du nombre de capsules. Ces sites utilisent également des palettes et des matériaux recyclés

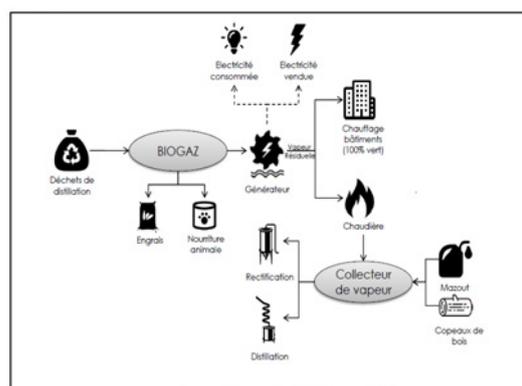
#### UNE DISTILLERIE OÙ RIEN NE SE PERD !

La distillerie d'Obeliai en Lituanie a installé 2 stations de production d'énergies renouvelables qui créent une vraie boucle circulaire où rien ne se perd :

- Une centrale de production de vapeur qui utilise des déchets de bois. La vapeur contribue à alimenter nos équipements de distillation et de rectification d'alcool ;

- Une station de biogaz qui génère de l'énergie à partir de nos propres déchets de fermentation d'alcool. Le biogaz est utilisé via un générateur pour produire de l'électricité ainsi que de la vapeur. L'électricité est en partie utilisée sur site et en partie injectée dans le réseau local et vendue. La vapeur générée est utilisée en partie pour chauffer des bureaux et en partie pour alimenter le processus de rectification et de distillation du site. Aujourd'hui à Obeliai, 100 % de l'énergie utilisée pour le chauffage est verte ;
- La station de biogaz produit aussi des résidus liquides qui sont à leur tour utilisés comme fertilisants par les agriculteurs locaux ;
- Tous les résidus de la fermentation ne sont pas utilisés par la station de biogaz : ils sont donc en partie vendus pour en faire des aliments pour animaux.

#### LE PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À OBELIAI



Nos enjeux environnementaux

### 3.5.9 Optimiser la consommation d'eau

---

L'eau est utilisée dans les produits et dans les processus de nettoyage. Néanmoins, au vu des implantations géographiques de ses filiales, le Groupe n'a pas identifié à ce jour d'implantations dans des zones de stress hydrique.

La consommation d'eau est proportionnelle à l'activité de notre production puisqu'elle peut servir à des fins technologiques (système de refroidissement par exemple), pour le lavage des cuves et tuyauteries, et comme ingrédient dans certains cas. Sur les 234 583 m<sup>3</sup> consommés dans le Groupe en 2021, environ 71% d'eau de source: la grande majorité de nos sites de production puise en effet de l'eau dans leurs propres puits.

Dans l'ensemble des sites de production les indicateurs de consommation d'eau sont régulièrement suivis: la consommation d'eau des sites est surveillée, analysée afin d'éviter toute dérive, et des actions pour en réduire la consommation sont effectuées.

À Zizurkil, des améliorations techniques ont été réalisées pour réduire la consommation d'eau dans les phases de changement de produit sur les lignes d'embouteillage et pour le nettoyage des machines et des conduites. Ces améliorations ont permis d'augmenter la rapidité d'exécution de ces tâches et de diminuer la quantité d'eau utilisée.

En Bulgarie, des tuyaux anciens sur les sites de production ont été changés en 2021 et le Groupe prévoit de mettre en place de meilleurs compteurs pour suivre efficacement et régulièrement les consommations d'eau sur ces sites. A Lormont, un suivi hebdomadaire des consommations a été mis en place afin de détecter au plus vite de potentiels problèmes comme des fuites.

### 3.5.10 L'utilisation des sols

---

Le Groupe n'a pas mis en œuvre de projet ayant un fort impact sur l'utilisation des sols en 2021. De manière générale, lorsqu'un projet est mis en place par le groupe, une étude est réalisée pour quantifier l'impact sur les sols conformément aux exigences réglementaires et des mesures sont prises en conséquence afin de le réduire cet impact.

### 3.5.11 Lutter contre le gaspillage alimentaire

---

Les produits de l'agriculture et de la nature sont à la base de notre production : l'élimination de toute sorte de gaspillage alimentaire fait partie des objectifs poursuivis quotidiennement par nos équipes dans les laboratoires R&D et sur les sites de production et de stockage. Autant que possible nous valorisons nos sous-produits ou nos déchets à des fins de compost pour l'agriculture ou d'aliments pour animaux ou de valorisation énergétique, notamment par méthanisation.

Afin de minimiser l'impact et de trouver des actions correctives le cas échéant, tous les sites de production ont établi des indicateurs de suivi des pertes sur les ingrédients les plus importants tels que le vin, le sucre, l'alcool, le cognac et les graines. Un focus particulier est mis sur les pertes en alcool et des objectifs chiffrés sont suivis mensuellement par l'équipe des Opérations Industrielles.

Des groupes de travail dans les usines ont réalisé des actions pour limiter les pertes d'alcool. Ces groupes ont cartographié les flux de liquide depuis la réception jusqu'à l'embouteillage. Les pertes sont ainsi suivies à toutes les phases du processus et des plans d'actions sont réalisés pour en diminuer les quantités.

### 3.5.12 L'empreinte carbone de MBWS

Le changement climatique, la protection de la biodiversité et les potentiels changements réglementaires qui en découlent sont un enjeu en termes d'approvisionnement et de sécurisation de la production. Par ailleurs le Groupe est assuré contre les catastrophes naturelles, tels que les inondations, dont la probabilité de survenance pourrait augmenter à cause du changement climatique.

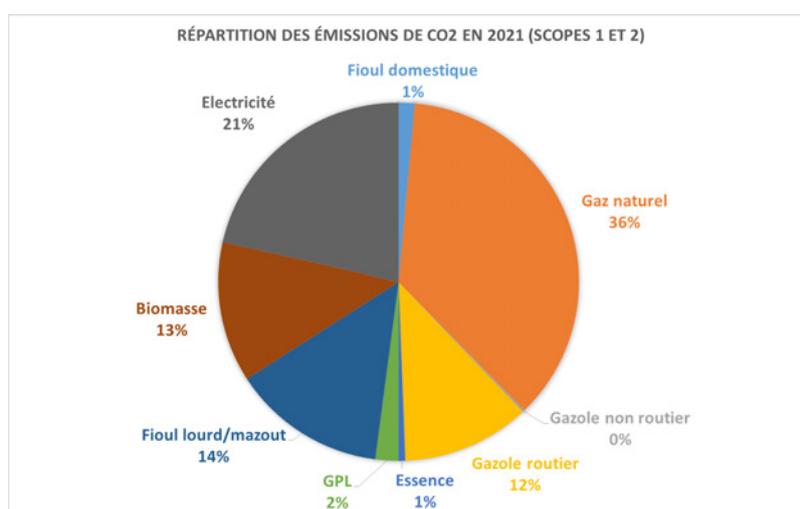
Par exemple, afin de prévenir le risque de crue sur le site de Zizurkil en Espagne situé dans une zone inondable (temps de retour de 100 ans et de 500 ans), le site a fait construire un mur de séparation de 2,5 mètres de hauteur. Pour accroître l'étanchéité du site aux potentielles eaux de crue, le site a fait réaliser une piste cyclable goudronnée entre le périmètre du mur et les berges de la rivière Oria.

#### NOS ÉMISSIONS DES SCOPES 1 ET 2

Les entreprises ont la responsabilité d'adapter leur activité pour limiter le changement climatique. C'est la raison pour laquelle, à partir de 2017, le Groupe a décidé de calculer chaque année ses émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes. Cela lui permet de distinguer ses postes d'émissions de gaz à effet de serre les plus significatifs et d'identifier des leviers d'actions pertinents.

Les émissions de CO<sub>2</sub> des scopes 1 et 2 s'élèvent en 2021 à 5394 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> et représentent 1% des émissions totales générées au sein du Groupe. L'impact majeur est représenté en grande partie par les émissions liées à l'utilisation de gaz naturel (36% du total scope 1 et 2) et à la consommation d'électricité (21 % du total scope 1 et 2). En 2021, les émissions des scope 1 ont augmenté due à la prise en compte de la consommation de biogaz pour le site d'Obeliai cette année.

Les émissions de scope 1 et 2 proviennent en grande partie des sites de Stara Zagora en Bulgarie, Vilnius et Obeliai en Lituanie, et Zizurkil en Espagne. Le Groupe produit des énergies renouvelables grâce à des stations de biogaz et de biomasse qui permettent de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles. En particulier, Obeliai en Lituanie injecte dans le réseau une large quantité d'électricité verte en surplus par rapport à ses besoins.



Nos enjeux environnementaux

## NOS ÉMISSIONS DU SCOPE 3 ET LE BILAN CARBONE DE LORMONT

Pour ce qui est des émissions de CO<sub>2</sub> dites de scope 3 (c'est-à-dire les émissions provenant de toute notre chaîne de valeur comme la production de matières premières, les voyages d'affaires ou la fin de vie du produit), le Groupe a choisi de se focaliser sur la mesure des émissions liées aux matières premières, aux emballages, aux déchets générés en interne et aux voyages d'affaires. Les émissions induites par les matières premières et les emballages ont été ajoutées au calcul des émissions du scope 3 en 2020.

Les émissions dites de scope 3 représentent plus de 95% des émissions de CO<sub>2</sub> du groupe et sont principalement liées aux matières premières et emballages.

Pour ce qui est du transport affrété pour les flux en amont et inter-compagnies, des actions sont en cours afin de déterminer les points où le Groupe a un impact prioritaire pour la diminution des émissions.

À ce titre, le Groupe avait effectué le bilan carbone d'un site pilote pour identifier les postes émetteurs les plus importants. Ce travail d'analyse et de calcul a été fait sur le site de Lormont en France dont l'activité principale est l'embouteillage de whisky.

Le point de départ a été de collecter les données de tous les postes contributeurs aux émissions, à savoir : la production des ingrédients et leur transport, la fabrication du packaging (bouteilles, carton, étiquettes, bouchons aluminium et palettes) et leur transport, l'utilisation des énergies sur site,

l'impact carbone des bâtiments et des procédés (machines et informatique), le transport des produits finis en aval, les voyages d'affaires, le carburant du personnel de vente et enfin les déplacements des employés de leur habitation au lieu de travail.

Le bilan carbone du site de Lormont a permis d'identifier que, pour notre site d'embouteillage, les émissions de CO<sub>2</sub> proviennent en très grande partie du procédé de production du whisky (50 %) suivi par le procédé de fabrication du verre pour les bouteilles (24 %) et le transport de nos produits finis vers nos clients (12 %) en sachant que cette dernière donnée est entièrement estimée puisque notre Groupe ne contrôle pas cette partie du flux des marchandises. Tous les autres postes ont chacun, un impact de moins 3 % sur le total des émissions du site.

Pour ce qui est des voyages d'affaires, le Groupe encourage l'utilisation des outils de visioconférence qui lui permet non seulement de gérer au mieux l'impact sur les coûts de déplacement et la gestion du temps, mais aussi de diminuer son empreinte environnementale via des émissions de CO<sub>2</sub> moindres. Depuis 2020 et la crise sanitaire, le Groupe s'est organisé pour limiter les déplacements au strict minimum et pour privilégier le télétravail dans l'ensemble des pays. A ce propos, un accord sur le télétravail a été travaillé en 2021 et prendra effet en 2022.

### 3.5.13 Nos initiatives en faveur de la biodiversité

Notre action en tant qu'entreprise est indispensable pour préserver et renforcer la biodiversité, surtout dans les systèmes agricoles, afin de préserver au mieux tous ces services indispensables qu'elle rend.

Certains viticulteurs qui fournissent la Maison Gautier se réunissent régulièrement « en bout de vigne » pour discuter de l'évolution et des risques de maladie du vignoble de l'année en cours. Ils discutent de l'intérêt ou non d'agir, se consultent sur la quantité et la qualité du traitement par

rapport à l'impact météo dans le but de limiter au maximum les traitements à appliquer. La Maison Gautier donne son soutien et ses conseils aux viticulteurs dans toutes les phases de la production de raisins en établissant une véritable collaboration basée sur la confiance et avec un lien de proximité très fort.

En outre, la Maison Gautier a interdit depuis longtemps l'utilisation de tout produit chimique pour le désherbage, qui se fait désormais à la main.

## 3.6 NOS ENJEUX SOCIÉTAUX

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits est conscient de son impact sociétal dans les régions du monde où il est présent. C'est un rôle crucial qui lui permet de participer au développement économique et social du territoire dans lequel ses filiales sont implantées et à la valorisation de son ancrage historique et de ses traditions locales.

En 2021, MBWS a continué à investir sur ses sites pour garantir la sécurité des collaborateurs et des produits pour optimiser les procédés existants. Ces chantiers ont ainsi un impact sur l'activité locale en encourageant l'emploi par l'achat de matières premières et de composants. Le groupe continue également de mener une démarche de solidarité et de philanthropie dans certains pays en faisant des dons à des associations ou en participant à des événements caritatifs.

3

### 3.6.1 Notre impact territorial, économique et social

Plusieurs sites du Groupe ont bénéficié ces dernières années de chantiers de modernisation pour permettre l'accueil de nouveaux produits ou pour optimiser les procédés en cours.

En plus de cet impact économique, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a un véritable ancrage dans l'histoire et les traditions locales de ses sites.

La Maison Gautier produit du cognac depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et la liqueur Marie Brizard fut créée à Bordeaux en 1755 par une femme audacieuse et créative. Domain Menada et ses vignobles en Bulgarie ont été fondés en 1901 et notre distillerie à Obeliai en Lituanie en 1907.

C'est un patrimoine qui est progressivement mis en valeur et qui constitue la fierté de tous les collaborateurs au niveau local.

#### LA MAISON GAUTIER À AIGRE EN FRANCE

Gautier est l'une des plus anciennes Maisons de Cognac. Son histoire commence au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand la famille Gautier produisait des fûts provenant de la forêt de Tronçais, célèbre pour la qualité de ses chênes. En 1755, la famille Gautier obtient le Droit Royal de production et l'acte constitutif de la Maison signé par le roi Louis XV. C'est ainsi que la Maison Gautier est fondée et les chais installés dans l'ancien moulin à eau d'Aigre, au-dessus de la rivière de l'Osme, où le site se trouve toujours aujourd'hui.

À Aigre, le savoir-faire se base sur les connaissances des ancêtres utilisées par une maître de chais qui joue avec l'interaction d'éléments de la nature pour :

- La sélection des vins et eau-de-vie de cognac produits localement,
- Le choix des fûts de chênes réalisé avec attention,
- Un long processus de vieillissement accompagné par l'humidité naturelle de ses chais traditionnels.

La Maison Cognac Gautier contribue activement à la mise en valeur de son savoir-faire et de ses origines en participant à des expositions locales organisées autour de l'artisanat et de l'industrie Charentais, comme par exemple la foire exposition d'Aigre, village où se trouve le site. La Maison Gautier participe également à l'œnotourisme local grâce à ses activités et possède des liens solides avec l'office du tourisme Nord Charente.

#### DOMAIN MENADA ET SES VIGNOBLES À STARA ZAGORA EN BULGARIE

L'art de la culture du raisin et de la production de vin date de l'époque des Thraces et fait donc partie intégrante de l'histoire de la Bulgarie. Le Domain Menada Winery, qui se trouve dans la vallée des Thraces, a été fondé en 1901 et est aujourd'hui l'un des trois vignobles les plus importants de la Bulgarie. Le vignoble Domain Menada se trouve dans la partie centrale du Sud de la Bulgarie, proche de la ville de Stara Zagora. Les cépages sont cultivés et récoltés dans trois vignobles différents qui s'étendent dans la vallée sur plus de 426 hectares. 65 % des raisins utilisés pour la production de vin sont cultivés dans les vignobles de Domain Menada avec les cépages Cabernet Sauvignon et Merlot ainsi que des variétés de raisins locales tels que le Rubin et le Mavrud.

L'intégralité du processus, depuis la culture du raisin jusqu'à l'embouteillage, est étroitement surveillée et parfaitement contrôlée par nos experts afin d'atteindre une qualité et un goût optimum.

Le 14 février de chaque année, les producteurs de vins et cultivateurs de raisins célèbrent le jour de St. Trifon Zarezan (Trifon l'élagueur). L'origine de cette tradition remonte à un passé lointain et est probablement liée au dieu Thrace du vin – Dionysos.

À cette occasion, les viticulteurs visitent leurs vignobles pour élaguer les vignes. Ce jour marque la fin de l'hiver et le début du printemps.

Tous les employés du groupe MBWS Bulgaria (respectivement les employés de Domain Menada, de Domain Menada Distribution, de MBWS Bulgaria, de Menada et de Sakar Vineyards) se rendent dans les vignobles et la journée se termine par un dîner festif au restaurant. Du fait de la situation sanitaire, un coffret cadeau a été offert à chacun des collaborateurs pour marquer la Saint Trifon Zarezan 2021.

### 3.6.2 Relations entretenues avec nos parties prenantes dans le cadre de notre démarche sociale et solidaire

Depuis de nombreuses années, le Groupe a mis en place des initiatives solidaires et philanthropiques avec ses parties prenantes.

#### RELATIONS AVEC DES ORGANISMES ACCOMPAGNANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a établi dans certains de ses sites une coopération avec des établissements qui accompagnent les personnes en situation de handicap, ne pouvant pas travailler en milieu ordinaire, maintenir les acquis scolaires et développer des compétences métiers.

Aussi, le site de Lormont en France travaille avec des centres qui emploient des personnes avec des handicaps légers. Leurs équipes, encadrées par un référent d'atelier interne, effectuent diverses missions de co-packing (pose de stickers, de timbres taxes, repalettisation, mise en carton, mise en étui, pose de verres publicitaires...).

#### RELATION AVEC DES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Des étudiants sont régulièrement pris en stage dans le cadre du cursus de leur enseignement supérieur, dans plusieurs sites du Groupe.

#### LES VENDANGES DE BIENFAISANCE À STARA ZAGORA EN BULGARIE

Pour la sixième année consécutive, une « vendange de bienfaisance » a été organisée en septembre 2021 dans les vignobles de Stara Zagora : les employés ont récolté des grappes de raisins un samedi matin non ouvré de la période des vendanges.

Une somme d'argent a été donnée dans le cadre de cette démarche de solidarité en fonction du nombre d'heures passées par les participants, mais aussi par des employés qui n'ont pas pu participer, ainsi que par le Groupe.

Au total, 52 collaborateurs, des membres de leur famille et MBWS ont participé à cette initiative qui a permis de collecter 8845 euros pour le centre d'Oncologie de Stara Zagora. Depuis juillet 2021, ce centre souhaite récolter environ 50 000 euros pour acheter un nouvel appareil médical plus moderne qui permettrait d'établir des diagnostics plus rapides et plus précis pendant le traitement du cancer chez les patients.

#### COLLECTE SOLIDAIRE ET DONS DU SANG EN ESPAGNE

Depuis 2018, MBWS Espagne collabore chaque année avec la banque alimentaire de Guipuzcoa.

MBWS Espagne a ainsi décidé de poursuivre sa collaboration en 2021 en période de fêtes de fin d'année. Avec la situation pandémique, le besoin d'aide alimentaire aux familles en Espagne est resté important en 2021. L'action de collecte alimentaire organisée par MBWS Espagne a été à nouveau un véritable succès.

Au cours de ces années, plus de 400 kilos de nourriture ont été collectés qui iront aux familles qui en ont le plus besoin.

Il faut rappeler que depuis le début de la pandémie, le nombre de familles rencontrant des difficultés à remplir le panier à provisions a augmenté de 20%.

Depuis 2019, deux journées annuelles de don du sang à l'usine de Zizurkil, situé au Pays basque espagnol, sont organisées ; l'une en juin et l'autre en novembre. Une équipe médicale du système de santé publique du Pays basque se rend sur site avec tout le matériel nécessaire. Avec quatre fauteuils installés, l'organisation est facilitée pour réduire au maximum le temps d'attente de chaque salarié volontaire. Le taux de participation dans l'usine par journée est d'environ 50% de l'effectif. Il s'agit d'un pourcentage élevé qui démontre le niveau de sensibilisation des salariés de notre organisation à cette nécessité de santé publique. En effet, toutes les 5 minutes, un patient a besoin de sang au Pays basque espagnol.

#### AUTRES ACTIONS SOLIDAIRES

MBWS en France participe à la course La Charentonnaise des entreprises, permettant de reverser des fonds à une association charentonnaise dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Aussi, MBWS sponsorise des équipes sportives sur le site d'Obeliai en Lituanie.

### 3.6.3 Gestion de la sous-traitance et des relations avec nos fournisseurs

Les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants se font dans le respect des valeurs exprimées dans le Code de conduite et d'éthique du groupe Marie Brizard Wine & Spirits. D'une manière générale, lorsqu'il est fait recours à la sous-traitance, le management veille au bon respect des lois et à la prise en compte par les sous-traitants de l'impact de leurs actions sur l'environnement et dans les relations sociales. Pour nos catégories d'achat les plus stratégiques (whisky, vin, bouteilles, arômes, capsules, cartons) nos fournisseurs Groupe sont fréquemment évalués et sont notés au minimum une fois par an selon des critères de qualité, prix, innovation, service. Depuis 2018, ils le sont également sur les éléments intégrés dans notre "Charte Éthique Fournisseurs". Cette charte éthique a été envoyée à tous nos fournisseurs stratégiques et considérés à risque. Elle est désormais intégrée dans tout nouveau contrat et comprend quatre chapitres :

- Santé Sécurité,
- Conditions de travail,
- Environnement,
- Éthique et Transparence.

Par ailleurs un questionnaire « certification qualité / environnement / santé sécurité » est envoyé aux fournisseurs stratégiques de MBWS qui permet de mesurer l'avancement de ces fournisseurs dans ces domaines de certification et dans les actions mises en place en termes de RSE. Ce questionnaire permet de donner un score aux fournisseurs. Le poids attribué aux critères RSE est le même que pour les quatre autres catégories. Des réunions de plan de progrès sont organisées régulièrement avec certains de ces fournisseurs stratégiques dont le score ne serait pas suffisant. L'objectif est de fixer ensemble des axes d'amélioration sur la base des critères établis dans la grille d'évaluation et ainsi développer des relations commerciales durables. À terme, si

aucun progrès n'est constaté, MBWS se réserve le droit d'interrompre le contrat avec le fournisseur. Pour l'exercice 2021, cette évaluation sera menée en avril 2022 avec l'objectif d'évaluer au moins 80% des dépenses en achat direct (entrant dans la fabrication des produits) auprès des fournisseurs stratégiques de MBWS. En 2020, 84% des dépenses en achat direct (entrant dans la fabrication des produits) auprès des fournisseurs stratégiques avaient été évaluées par MBWS.

Par ailleurs, une analyse des risques fournisseurs et une évaluation de leur criticité est mise à jour chaque année. Un programme d'audit est mis en place par les départements achats et qualité pour les fournisseurs identifiés comme les plus à risque.

Lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, le renseignement d'un questionnaire « certification qualité / environnement / santé sécurité » fait partie intégrante du processus d'appels d'offre.

Concernant la sous-traitance, MBWS France a fait appel à des entreprises extérieures pour la fabrication de produits. Les sous-traitants concernés sont évalués chaque année et suivis en termes d'assurance qualité comme les autres fournisseurs.

En France, MBWS fait également appel depuis quelques années à une entreprise du secteur adapté et protégé (une ESAT) pour le packaging de certains de ses produits à Lormont. En 2021, les services de cette ESAT ont été sollicités de manière plutôt ponctuelle.

MBWS veille également à privilégier les achats au niveau local. C'est le cas par exemple au Brésil : pour les formulations des liqueurs Marie Brizard, le site de Jundiá utilisait autrefois des matières premières importées et a commencé en 2021 à utiliser des fournisseurs locaux. A Stara Zagora, l'entreprise achète également ses emballages et ses étiquettes auprès de fournisseurs locaux.

### 3.6.4 Garantir la santé des consommateurs

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits développe ses produits avec l'objectif de toujours devancer les attentes de ses consommateurs. Notre objectif est d'offrir à nos clients et à nos consommateurs des marques de confiance et pleines de saveurs et d'expériences.

En se référant à nos valeurs, nous mettons tout en œuvre pour maîtriser nos activités en interne et pour tendre vers l'excellence opérationnelle.

Des guidelines R&D ont été rédigées et déployées au sein des entités R&D du groupe Marie Brizard Wine & Spirits. Ce guide permet d'uniformiser nos pratiques, de la conception des recettes aux contrôles de conformité en passant par les méthodes de vieillissement accéléré, dans le but de lancer sur le marché des produits conformes à la réglementation et stables dans le temps.

Aussi, concernant les étiquettes de nos produits, un guide d'aide à la création des étiquettes et contre étiquettes a été mis en place en 2017. Il reprend les règles dictées par la réglementation européenne et les règles internes décidées par le groupe Marie Brizard Wine & Spirits et ce pour le logo femme enceinte et recyclage des déchets.

Il permet aux différents services intervenant dans la création d'avoir le même niveau d'information et de connaître les mentions obligatoires, facultatives et les logos à prévoir pour les habillages des boissons spiritueuses, des vins et boissons aromatisées à base de vin (BABV) et des boissons sans alcool. Son application est validée par les départements R&D et Juridique.

Le fonctionnement et l'amélioration de notre Groupe reposent sur le respect et la promotion des valeurs de nos systèmes qualité :

- Amélioration continue des performances : dynamique d'amélioration continue grâce à l'analyse d'indicateurs de performance ;
- Respect de la réglementation et garantie de la sécurité alimentaire de nos produits : conformité des produits aux réglementations en vigueur sur tous les marchés et application de référentiels de sécurité alimentaire ;
- Satisfaction clients et préférence consommateurs : garantie du meilleur service conformément aux exigences de nos clients ;
- Être perçu comme meilleur sur son créneau de marché.

Une nouvelle politique sur la qualité a été diffusée en septembre 2021 et s'applique aux projets d'amélioration continue de la santé et de la sécurité alimentaire. A ce propos, le guide des bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire sera revu début janvier 2022.

En 2021, Marie Brizard Wine & Spirits a poursuivi le travail entamé sur ses gammes de produits afin de favoriser les arômes et les colorants naturels pour répondre pleinement aux attentes des consommateurs en quête de naturalité.

Une refonte vers moins de sucre des liqueurs et des sirops de la marque MBWS a été entamée. Ces actions traduisent la volonté de MBWS de travailler et retravailler ses produits dans le cadre de son approche d'amélioration continue de la santé des consommateurs.

Dans un souci de transparence vis-à-vis de nos consommateurs, le groupe a également décidé d'ajouter sur tous les packs des produits finis la valeur énergétique pour un verre de 30 ml et pour 100ml.

Concernant le management de la qualité, les sites de production du groupe MBWS s'appuient sur la norme ISO 9001 pour gérer leur système de management de la qualité avec pour objectif d'améliorer continuellement la satisfaction client et d'impliquer l'ensemble des collaborateurs dans une démarche de recherche de performance et d'amélioration.

En 2021, 83% des sites de MBWS sont certifiés ISO 9001 et 67% des sites ont aussi obtenu une certification reconnue par le GFSI en lien avec la sécurité alimentaire (certifications IFS et/ou BRC).

MBWS a continué à enquêter sur les risques d'adultération de ces intrants par un travail de veille et d'analyse des risques (compilation des risques en fonction de l'origine géographique, de la rareté de l'ingrédient, de la tension sur le marché de la matière...). Les plans de contrôle ont été adaptés en fonction des résultats de ces études et des audits ont été réalisés avec nos fournisseurs en visioconférence.

La maîtrise de la qualité de nos produits et procédés fait partie des priorités du Groupe et MBWS est à l'écoute des besoins de ses clients.

Un guide de bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire existe et est utilisé sur tous les sites de fabrication du Groupe pour développer des actions et atteindre le standard recherché. Les investissements pour l'amélioration de la sécurité alimentaire sont définis en fonction des dysfonctionnements rencontrés en cours d'année et des bonnes pratiques indispensables décrites dans le guide.

Pour finir, un logiciel de gestion de la Qualité est à disposition de l'ensemble des équipes France (302 utilisateurs actifs) et en cours de déploiement au niveau de l'ensemble des entités du Groupe. Pratique, intuitif et ergonomique, cet outil est apprécié pour la garantie d'une information à jour à tout moment (procédures, processus, indicateurs...). Il permet aussi de maîtriser et de piloter les activités grâce à des workflow « à la carte » personnalisables et adaptables et propose aussi des tableaux de bord flexibles pour suivre la performance de notre organisation. C'est un véritable outil de communication qui offre une interconnexion entre sites de production et facilite ainsi le partage d'expériences au service de l'efficacité de nos métiers. Le nouvel ERP mis en place sur les sites de production France et Espagne permet une parfaite maîtrise de la traçabilité amont et aval.

### 3.6.5 Notre politique de gestion de crise au sein du Groupe

En tant que société évoluant dans le domaine des alcools, le groupe Marie Brizard Wine & Spirits est exposé à des risques courants et à des menaces qui pèsent sur la sécurité ou la stabilité du Groupe. Lorsqu'une situation se transforme en véritable crise, l'entreprise doit démontrer ses capacités à se rétablir de manière efficace et rapide, en minimisant les impacts à moyen et long terme. Cette résistance aux scénarii d'impact potentiel constitue un gage essentiel de réussite et c'est pourquoi le Groupe a développé un manuel de « Gestion Générale des Crises ».

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a identifié différents types d'incidents susceptibles de survenir au sein du Groupe :

- Sécurité des produits : défaillance accidentelle des contrôles qualité, altération malveillante des produits, contamination ou contrefaçon, etc.
- Santé et Sécurité, Social : grave accident du travail, épidémie, mouvement social, menace terroriste, alerte à la bombe, etc.
- Opérations : incendies, explosions, inondations, catastrophes naturelles, accidents environnementaux, etc.
- Image de la Marque ou de l'Entreprise : médias, réseaux sociaux, groupes d'action, concurrents, etc.
- Technologie de l'information : panne du système informatique, piratage d'informations confidentielles, etc.
- Réglementaire : violation avec d'éventuelles poursuites, amendes, etc.
- Économique et Financier : avertissement sur les résultats, rumeurs de faillite, etc.

Le manuel de « Gestion Générale des Crises » définit les scénarii de risques potentiels, la réponse à apporter par le Groupe, les rôles et responsabilités de chacun et les listes de contrôle à utiliser en fonction du type d'incident. Il est composé de la procédure « Gestion Générale des Crises » et de deux procédures centrées sur la sécurité des consommateurs : la procédure « Sécurité alimentaire » et la procédure « Retrait/Rappel ».

Des mises à jour des comités de crise sont effectuées autant que nécessaire et chaque nouveau membre est informé de la procédure à suivre.

Depuis 2020, MBWS s'est également adapté avec réactivité et flexibilité au contexte découlant de la crise du covid-19, qui représente à la fois un risque sanitaire, financier et opérationnel. Grâce à la mobilisation de toute l'organisation, MBWS a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection et la santé de ses collaborateurs ainsi que la continuité de ses activités, en conformité avec les exigences réglementaires des autorités gouvernementales locales.

Suite à l'apparition de cette crise sanitaire, des actions importantes ont été prises par le groupe: la mise en place de comités de crise Groupe fréquents et de comités de crise pour les filiales, la diffusion de guides structurants sur les bonnes pratiques en cas de pandémie ou encore la mise en place du télétravail pour les collaborateurs du groupe.

A l'été 2021, la cellule de gestion de crise sur le covid-19 a été arrêtée. Cependant, MBWS a continué d'animer les comités de crise Ad Hoc au niveau du groupe et au niveau local et le télétravail a perduré dans l'entreprise. A ce propos, un accord télétravail a été signé en 2021 et sera applicable en 2022.

De plus, MBWS a autorisé de nouveau les déplacements professionnels. L'entreprise est restée vigilante sur les destinations de déplacements et veille à ce que ces voyages soient effectués dans les meilleures conditions possibles.

Notre reporting extra-financier: périmètre, processus et méthodologie

## 3.7 NOTRE REPORTING EXTRA-FINANCIER: PÉRIMÈTRE, PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

### 3.7.1 Périmètre de la Déclaration de performance extra-financière

Les informations de notre Déclaration portent sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Étant donné la nature du groupe Marie Brizard Wine & Spirits, il est nécessaire d'organiser un périmètre « à géométrie variable » selon la thématique des indicateurs.

Le cas échéant, il est admis que les sociétés entrant dans le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N ne sont pas incluses dans le périmètre de la présente Déclaration. Ces sociétés suivront les procédures de rapport extra-financier à compter de l'exercice N+1. Les sociétés qui ferment ou qui sont cédées ou n'ont plus d'activités au cours de l'année N sont exclues.

En 2021, toutes les entités incluses dans le périmètre de la Déclaration de performance Extra Financière font partie du périmètre financier du groupe Marie Brizard Wine & Spirits et sont consolidées en intégration globale du Groupe.

Par conséquent, le site de Fuenmayor a été exclu du périmètre de reporting pour l'année 2021.

Fait exception, l'entité de Miami (Etats-Unis, pour l'ensemble des données sociales et santé-sécurité, à l'exception de l'effectif fin de période) qui représente 0,5% de l'effectif total. Afin de permettre une meilleure lecture et analyse des données RSE, certaines entités juridiques ont été séparées en « site » et en particulier : site de production, administratif, de distribution, de stockage ou vignoble.

Les informations quantitatives couvrent l'ensemble des entités. Il est à noter que les données environnementales ne concernent que nos sites de production et non les autres types de site ou les vignobles.

### 3.7.2 Protocole de reporting extra-financier

Le protocole de reporting extra-financier permet de décrire la marche à suivre concernant la remontée des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe Marie Brizard Wine & Spirits pour ses pôles d'activités. Ce document constitue également un référentiel interne pour les personnes contributrices et un référentiel dans le cadre de la vérification externe des données.

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a élaboré son protocole de reporting extra-financier qui est utilisé en combinaison avec le logiciel de reporting extra-financier dédié à la collecte de données. Il est révisé en fonction des évolutions réglementaires et des retours d'expérience.

Les données sont collectées par site et consolidées au niveau du Groupe. Les règles de définition du périmètre extra-financier sont précisées dans la section 3.7.1. Au titre de l'exercice 2021, les données environnementales ne concernent que les sites de production.

### 3.7.3 Collecte et fiabilité des données extra-financières

Le groupe Marie Brizard Wine & Spirits a investi en 2016 dans un logiciel de reporting extra-financier dédié à la collecte et à l'analyse de données extra-financières. Le logiciel a été déployé sur l'ensemble des sites.

## 3.8 DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

### Effectifs fin de période

Les effectifs (ou salariés) correspondent aux personnes bénéficiant d'un contrat de travail avec l'entité (contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, à temps plein ou à temps partiel, alternants inclus). Les expatriés, les stagiaires, les personnels temporaires/intérimaires, les prestataires, les consultants et autres personnels externes ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.

Les effectifs sont comptabilisés en tant que personnes physiquement présentes à la fin de la période et non en équivalences « Employés Temps Plein » (« Full Time Equivalent »).

Les effectifs dont le contrat s'achève le 31 décembre N au soir sont comptés dans les effectifs présents au 31 décembre N.

### Absentéisme

L'absentéisme se réfère aux employés qui manqueraient partiellement ou totalement une ou des journées de travail pour cause de :

- Maladie (dont accident de trajet) et maladie professionnelle,
- Accident du travail et accident de trajet,
- Absences injustifiées.

Sont exclus :

- Les absences justifiées (congés payés, RTT, congés sans solde, congés formation, congés événements familiaux (enfants malades, naissance, mariage, décès, déménagement...)),
- Les congés parentaux (congés maternité et paternité),
- Les jours d'absences sont calculés en jours calendaires pour les accidents du travail et les maladies professionnelles et en jours ouvrés pour toutes les autres absences.

### Recrutements

Les embauches en contrat à durée déterminée (CDD) concernent les personnes qui ont accepté un contrat à durée déterminée sur la période.

Ces personnes peuvent être :

- Des candidats externes ayant accepté un CDD (« embauche »),
- Des intérimaires ayant accepté un CDD (« embauche »),
- Des personnes en CDD ayant accepté un renouvellement de CDD ayant un motif différent du précédent (« réembauche »).
- Les embauches en CDI concernent les personnes qui ont accepté un contrat de travail permanent (ou Contrat à Durée Indéterminée) sur la période.

Ces personnes peuvent être :

- Des candidats externes ayant accepté un CDI (« embauche »),
- Des personnes en intérim ayant accepté un CDI (« embauche »),
- Des personnes en CDD ayant accepté un CDI (« réembauche »).

### Licenciements

Les licenciements concernent les personnes qui travaillent avec la société en contrat de travail à durée indéterminée, pour lesquelles l'Employeur est à l'initiative de la rupture du contrat de travail en contrepartie d'un versement d'une indemnité légale.

Les ruptures conventionnelles et les CDD arrivant à la date échue ne sont pas comptabilisés.

### Autres départs involontaires

Les autres départs involontaires sont : la mise à la retraite, rupture de la période d'essai à l'initiative de l'employeur, la rupture anticipée du contrat pour cas de force majeure, décès.

### Départs volontaires

Les départs volontaires sont : la démission, la rupture conventionnelle, le départ volontaire à la retraite, la rupture de la période d'essai à l'initiative du salarié, fin de CDD, rupture anticipée du CDD à l'initiative du salarié, abandon de poste.

### CDD d'un jour

Il existe en Bulgarie des CDD d'un jour : ces contrats sont exclus des données « recrutement » et « départ » publiées car il s'agit d'un contrat spécifique à l'activité en Bulgarie, il est saisonnier (période de vendange) et sa prise en compte gonflerait artificiellement les données mouvements. La portée de cette exclusion représente 6 fois nos embauches globales (CDI et CDD) en 2017 en considérant toutefois que ces collaborateurs ont pu avoir plusieurs CDD d'un jour.

Définitions des principaux indicateurs extra-financiers

### Accidents du travail

Nombre d'accidents reconnus sur l'année. Une rechute d'un accident déjà comptabilisé (en année N ou antérieurement) ne doit pas être comptabilisée à nouveau. De même, un accident reporté en année N-1 qui entraîne toujours des jours d'absence en année N ne doit pas être comptabilisé (déjà compté dans l'exercice précédent). Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Enfin, tous les accidents déclarés sur l'année sont comptés, avant même leur reconnaissance formelle de la Sécurité Sociale (ou organisme équivalent).

En cas de refus de reconnaissance, ils sont supprimés si le refus est reçu avant la clôture de la période de reporting des données.

Les formules suivantes ont été appliquées pour le calcul des taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) :

- TF = nombre d'accidents avec arrêt reconnus sur l'année x 1 000 000 / heures réelles travaillées
- TG = nombre de jours cumulés d'absences pour accident du travail x 1 000 / heures réelles travaillées

### Formation

Toutes les heures de formation indiquées dans le rapport concernent des formations dispensées au niveau local et au niveau Groupe. Les formations pour lesquelles les justificatifs ne sont pas reçus à la date de clôture du reporting ou non enregistrées avec un justificatif ne sont pas prises en compte.

Pour l'indicateur « Nombre d'heures de formation par salariés », celui-ci est le ratio entre le nombre total d'heures de formations et l'effectif total à la fin de la période de reporting.

### Consommations d'eau et d'énergie

Les consommations d'eau liées à la production et aux circuits de refroidissement ont été prises en compte dans cet indicateur pour les sites de production du Groupe.

Les consommations d'énergies sont quantifiées pour les sites de productions du Groupe.

Sont retenues dans cette définition les énergies directes ou primaires (exemple : le gaz) et les énergies indirectes ou transformées (exemple : consommation d'électricité) ainsi que les énergies renouvelables produites dans nos sites.

Les énergies utilisées pour la propulsion des véhicules industriels (exemple : chariot élévateur) et les consommations de carburants utilisés pour les véhicules commerciaux et de fonction sont également comptabilisées.

Lorsque les consommations réelles ne sont pas disponibles, les sites ont fait des estimations sur la base de consommations passées ou des factures.

Un nouvel indicateur "électricité verte" existe depuis 2017 et correspond aux contrats signés par les sites de Zizurkil et Vilnius.

### Pourcentage des sites de MBWS certifiés ISO 9001

Dans le cadre de sa politique sur la qualité, MBWS a mis en place une démarche de certification ISO 9001 de ses sites. La norme ISO 9001 est certifiable et définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. Les sites pris en compte dans le calcul de cet indicateur sont les sites de production suivants : Lormont (France), Gautier (France), Zizurkil (Espagne), Vilnius Degtine/Obeliai (Lituanie), Dubar (Brésil) et le site de la Bulgarie. Le pourcentage de sites MBWS certifiés ISO 9001 est le ratio entre le nombre de sites étant certifié ISO 9001 sur l'année en cours et le nombre de sites de production cités ci-dessus.

### Pourcentage des sites de MBWS ayant obtenu une certification reconnue par le GFSI en lien avec la sécurité alimentaire

La GFSI (Global Food Safety Initiative) a été établi pour garantir l'indépendance, la compréhension commune et la crédibilité des diverses normes de sécurité alimentaire mises en place pour améliorer la sécurité sanitaire, la conformité aux exigences légales et la qualité, et favoriser les échanges commerciaux. De nombreuses normes sont reconnues par la GFSI.

MBWS a obtenu des certifications pour deux normes reconnues par la GFSI : la norme BRC et la norme IFS. Les sites pris en compte dans le calcul de cet indicateur sont les sites de production suivants : Lormont (France), Gautier (France), Zizurkil (Espagne), Vilnius Degtine/Obeliai (Lituanie), Dubar (Brésil) et le site de la Bulgarie. Le pourcentage de sites MBWS ayant une certification reconnue par la GFSI est le ratio entre le nombre de sites étant certifié BRC et/ou IFS sur l'année en cours et le nombre de sites de production cités ci-dessus.

## Émissions de CO<sub>2</sub>

On emploie ces mots dans le cadre de bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un produit ou d'une activité. Les scopes 1, 2 et 3 servent à identifier la provenance des émissions de gaz à effet de serre et ainsi permettent d'agir plus facilement pour les réduire :

- Le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc. (ex : chauffage, utilisation véhicules de société, etc).
  - Le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit (ex : utilisation d'électricité).
  - Le scope 3 intègre les autres émissions indirectes y compris en amont et en aval de l'activité proprement dite (logistique, déchets générés, transport des marchandises et des personnes...).
- Les facteurs de conversion proviennent de la base carbone de l'ADEME et ont été mis à jour en 2021.

## 3.9 NOS INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

### Données sociétales

Pour l'année 2021, le site de Fuenmayor (Espagne) a été exclu du périmètre de reporting extra-financier.

	2019	2020	2021
% des sites de MBWS certifiés ISO 9001	70	85	83
% des sites de MBWS ayant obtenu une certification reconnue par le GFSI en lien avec la sécurité alimentaire	50	57	67

### Données sociales

Pour l'année 2021, le site de Fuenmayor (Espagne) a été exclu du périmètre de reporting extra-financier.

Concernant l'indicateur sur le nombre de licenciements, sa hausse en 2021 s'explique par le contexte économique du Groupe et notamment la mise en place de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Concernant l'indicateur sur le nombre d'heures de formation par salarié, sa hausse en 2021 provient de la reprise des plans de formation après la crise sanitaire liée à la covid-19.

Effectifs	Brésil	Bulgarie	Chine	Danemark	Espagne	France	Lettonie	Lithuanie	Pologne	USA	TOTAL	Variation %
Total effectifs fin de période 2018	32	140	6	10	92	463	6	239	918	32	1938	
Total effectifs fin de période 2019	29	142		9	48	414	6	199	418		1265	-35
Total effectifs fin de période 2020	26	159		9	51	241	2	174		3	665	-47
Total effectifs fin de période 2021	23	170		9	49	198	1	165		3	618	-7

Répartition des effectifs par âge	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Salariés de - de 34 ans	594	533	301	165	136	-18
Salariés de 35 à 44 ans	603	567	363	180	177	-2
Salariés de 45 à 54 ans	498	494	356	181	176	-3
Salariés de + de 55 ans	324	327	253	139	129	-7

Répartition des effectifs par genre	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Nombre de femmes	700	659	488	282	268	-5
Nombre d'hommes	1 319	1262	786	383	350	-9

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

Nos indicateurs extra-financiers

Effectifs	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Nombre total d'entrées	678	555	392	123	134	+9
Nombre total de sorties	838	625	457	157	187	+15
dont licenciements	93	76	44	52	62	+10

Rémunérations et évolution	Unité	
Masse salariale au 31.12.2018	Keuros	66 251
Masse salariale au 31.12.2019	Keuros	56 259
Masse salariale au 31.12.2020	Keuros	44 877
Masse salariale au 31.12.2021	Keuros	30 328
Taux d'évolution (%)	%	-32

Organisation du temps de travail	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Total heures supplémentaires salariés (payées et non payées)	Heures	69 436,6	51 544,5	30 619	12 414	16 149	+30
Total heures réelles travaillées salariés	Heures	3 434 812	3 263 826	2 761 446	1 050 540	1 055 133	+0,4
Nombre d'accidents de travail avec arrêt reconnus sur l'année (dont 4 accidents "salariés" en 2021 et 0 « intérimaires »)	Nombre	45	26	32	5	4	-20
Nombre d'accidents de travail sans arrêt reconnus sur l'année (dont 4 accidents "salariés" en 2020 et 0 « intérimaire »)	Nombre	21	9	7	4	7	+75
Nombre de maladies professionnelles reconnues sur l'année	Nombre	2	3	2	0	0	
Taux de gravité des accidents du travail (salariés et intérimaires)	Taux	0,8	0,26	0,42	0,1	0,23	+130
Taux de gravité des accidents de travail (salariés)	Taux	0,75	0,28	0,32	0,12	0,26	+117
Taux de fréquence des accidents du travail (salariés et intérimaires)	Taux	13,1	7,48	14,21	4,21	3,34	-21
Taux de fréquence des accidents de travail (salariés)	Taux	12,57	7,35	10,5	4,73	3,77	-20
Nombre d'heures de formation suivies	Heures	22 105	15 508	11 979	5062	8667	+71
Nombre d'heures de formation suivies par salarié	Heures/salarié			9,5	7,6	14	+84

Autres indicateurs sociaux	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Personnes handicapées salariées	Nombre	37	32,69	28,51	25	30,5	+22
Nombre d'accords collectifs signés pendant l'année	Nombre	16	19	20	9	15	+66
Nombre d'accords signés pendant l'année sur les aspects sécurité et/ou santé au travail	Nombre	1	1	0	1	2	+100

## Données environnementales

Pour l'année 2021, le site de Fuenmayor a été exclu du périmètre de reporting extra-financier.

Concernant l'indicateur sur les déchets non dangereux, la donnée publiée dans la déclaration de performance extra-financière 2020 a été modifiée suite à une erreur de reporting sur un site.

Concernant l'indicateur sur les émissions de scope 1, sa hausse en 2021 provient de la prise en compte de la consommation de biogaz cette année sur le site d'Obeliai.

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

Nos indicateurs extra-financiers

Consommation d'énergie non renouvelable	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Consommation d'électricité	kWh	13 019 493	12 077 762	16 800 948	4 199 797	3 675 285	-12
Consommation de fioul domestique	kWh	3 520 703	168 739	199 614	249 768	176 543	-29
Consommation de gaz naturel	kWh	45 855 107	44 381 255	41 594 874	6 693 772	5 963 276	-11
Consommation de GPL	kWh	411 967	281 403	319 073	122 782	301 659	+146
Consommation de gaz propane	kWh	28 627	1 329	0	0	0	
Consommation de gazole routier	kWh	2 143 577	2 022 157	1 419 764	1 482 264	1 454 648	-2
Consommation d'essence	kWh	59 855	49 429	31 172	64 899	61 341	-5
Consommation de gazole non routier	kWh	1 273 785	308 289	322 938	30 993	23 111	-25
Consommations de fioul lourd/mazout	kWh	1 644 049	2 991 866	540 693	1 958 585	1 705 254	-13
Consommation totale d'énergie non renouvelable	kWh PCI	67 957 164	62 282 231	61 229 077	14 802 861	13 361 119	-10
Consommation totale d'énergie non renouvelable par litre de produit	kWh/l			0,4	0,21	0,18	-14

Consommation d'énergie renouvelable	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Consommation par cogénération	kWh	3 406 532	7 908 184	6 964 568	8 884 440		
Consommation de biogaz	kWh					31 464 817	
Consommation de biomasse bois énergie	kWh	24 903 840	26 612 860	22 392 000	22 779 000	20 700 000	-9
Consommation par récupération de chaleur	kWh	6 818 517	7 355 066	7 534 966	0	0	
Consommation électricité verte	kWh	306 491	713 717	675 966	1 422 839	1238 098	-13
Consommation totale d'énergie renouvelable	kWh PCI	35 435 380	42 589 827	37 567 500	33 086 279	53 402 915	+61
Consommation totale d'énergie	kWh PCI	103 392 544	104 872 058	98 796 577	47 889 140	66 764 034	+39

Émission de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2)	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Émissions de CO2 Scope 1	tCO2e	14 674	13 311	11 563	3437	4536	+32
Émissions de CO2 Scope 2	tCO2e	4 686	4 310	8 398	991	858	-13
Émissions de CO2 (Scope 1 et 2)	tCO2e	19 360	17 621	19 960	4428	5394	+21

Consommation d'eau	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Consommation d'eau de source	m3	424 421	408 107	525 402	169 273	166 672	-2
Consommation d'eau du réseau public	m3	79 374	72 421	77 029	77 410	67 911	-12
Consommation totale d'eau	m3	503 795	480 528	602 431	246 683	234 583	-5
Consommation totale d'eau par litre de produit (incluant l'eau de formulation)	l/l			3,9	3,48	3,22	-7

Consommation de matières premières	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Sucre	tonne	5 787	5 867	5 704	525	4385	+735
Alcool neutre	LAP	29 904 436	35 591 422	33 409 503	18 552 083	15 425 686	-17
Vin	hl	629 092	586 616	386 515	114 437	94 624	-17
Graines	tonne	30 797	29177	22 756	28 634	24 874	-13

Déchets	Unité	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Déchets dangereux	tonne	19	16	19	+20
Déchets non dangereux	tonne	4 164	1945	1686	-13

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

## 3.10 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049[1], nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière  
L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

### RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;

- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

## DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000[2].

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et avril 2022 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques[3], nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités[4].
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>4</sup> et couvrent entre 19% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

### DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 20 avril 2022  
KPMG S.A.

Anne Garans  
Associée  
Sustainability Services

Adrien Johner  
Associé

[1] Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

[2] ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

[3] Faire face à la crise sanitaire ; Accompagner les évolutions ; Risque de corruption ; Risque relative aux Droits de l'Homme ; Risque relative à la lutte contre l'évasion fiscale ; Consommation responsable d'alcool ; Politique d'achats responsables.

[4] MBWS France (France) ; Obeliai (Lituanie) ; Stara Zagora (Bulgarie).

# 4

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**4.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET  
ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE  
2021** ..... 84

**4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS 2021** ..... 121

## 4.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

### Compte de Résultat Consolidé Annuel

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2021	31.12.2020
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>214 395</b>	<b>220 774</b>
Droits d'accises		(47 711)	(51 691)
<b>Chiffre d'affaires net de droits</b>	<b>4</b>	<b>166 684</b>	<b>169 083</b>
Achats consommés		(98 124)	(97 474)
Charges externes	5.1	(26 713)	(24 795)
Charges de personnel	5.2	(31 177)	(32 028)
Impôts et taxes		(1 688)	(1 989)
Dotations aux amortissements		(6 616)	(9 700)
Autres produits d'exploitation	5.3	7 155	4 127
Autres charges d'exploitation	5.3	(3829)	(6178)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>5 692</b>	<b>1 046</b>
Autres produits opérationnels non courants	5.4	5 226	8 587
Autres charges opérationnelles non courants	5.4	(5334)	(15304)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>5 584</b>	<b>(5 671)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.5	120	89
Coût de l'endettement financier brut	5.5	(454)	(2934)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(334)</b>	<b>(2 845)</b>
Autres produits financiers	5.5	730	6 364
Autres charges financières	5.5	(146)	(1 870)
<b>Résultat financier</b>		<b>250</b>	<b>1 649</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>5 834</b>	<b>(4 022)</b>
Impôt sur les résultats	5.6	751	(1 511)
Résultat net des activités poursuivies		6 585	(5 533)
Résultat net des activités abandonnées ou cédées		(1 017)	(32 912)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 568</b>	<b>(38 445)</b>
Part du groupe		5 564	(38 465)
dont résultat net des activités poursuivies		6 581	(5 553)
dont résultat net des activités abandonnées ou cédées		(1 017)	(32 912)
Participations ne donnant pas le contrôle		4	20
dont résultat net des activités poursuivies		4	20
dont résultat net des activités abandonnées ou cédées		0	0
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action (en €)	5.7	0.06	(0.12)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué (en €)	5.7	0.06	(0.12)
Résultat net part du groupe par action (en €)	5.7	0.05	(0.86)
Résultat net part du groupe par action dilué (en €)	5.7	0.05	(0.86)
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		105889482	44571246
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		105889482	44571246

## Résultat global consolidé annuel

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31/12/2020
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5 568</b>	<b>(38 445)</b>
Eléments recyclables par résultat		
Couverture de flux de trésorerie, net d'impôt	-	(86)
Ecart de conversion	914	(2 333)
Eléments non recyclables par résultat		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies, net d'impôt	372	(175)
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts</b>	<b>1 286</b>	<b>(2 594)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>6 854</b>	<b>(41 039)</b>
Dont :		
Part du groupe	6 850	(41 059)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	4	20

## Etat de la situation financière consolidée

## ACTIF

Actif	Note	31.12.2021	31.12.2020
<b>(en milliers d'euros)</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	6.1	14 704	14 704
Immobilisations incorporelles	6.1	79 361	83 167
Immobilisations corporelles	6.2	27 181	28 111
Actifs financiers	6.3	4 001	5 639
Instruments dérivés non courants	6.12	0	0
Actifs d'impôts différés	5.6	452	1 225
<b>Total actifs non courants</b>		<b>125 699</b>	<b>132 846</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	6.4	35 094	37 811
Créances clients	6.5	35 891	20 813
Créances d'impôt		4 125	554
Autres actifs courants	6.6	9 714	22 123
Instruments dérivés courants	6.12	281	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	54 169	42 075
Actifs destinés à être cédés	1.25	3 058	12 900
<b>Total actifs courants</b>		<b>142 332</b>	<b>136 346</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>268 031</b>	<b>269 192</b>
<b>Passif</b>			
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	6.8	156 729	62 578
Primes		72 751	66 711
Réserves consolidées et autres réserves		(51 638)	(14 083)
Réserves de conversion		(9 806)	(10 720)
Résultat consolidé		5 564	(38 465)
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>173 600</b>	<b>66 021</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		332	328
<b>Total capitaux propres</b>		<b>173 932</b>	<b>66 348</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages au personnel	6.10	2 214	3 150
Provisions non courantes	6.10	4 116	3 926
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	6.11	2 546	65 352
Autres passifs non courants	6.13	1 735	1 751
Instruments dérivés non courants	6.12	0	0
Passifs d'impôts différés	5.6	15 965	17 879
<b>Total passifs non courants</b>		<b>26 576</b>	<b>92 058</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	6.10	2 546	7 049
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	6.11	888	15 023
Emprunts à court terme	6.11	2 542	5 287
Fournisseurs et autres créditeurs rattachés		31 113	34 777
Dettes d'impôt		135	5 667
Autres passifs courants	6.13	29 942	32 584
Instruments dérivés courants	6.12	198	98
Passifs destinés à être cédés		159	10 301
<b>Total passifs courants</b>		<b>67 523</b>	<b>110 786</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>268 031</b>	<b>269 193</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés annuels

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Résultat net total consolidé</b>	5 568	<b>(38 445)</b>
Amortissements et provisions	1927	5143
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	0	2 953
Résultats de cession et résultats de dilution	579	20 840
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	8 074	(9 508)
Charge (produit) d'impôt	(751)	8 776
Coût de l'endettement financier net	315	4 100
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	7 638	3 368
Incidence de la variation en besoin en fonds de roulement 1 (stocks-clients-fournisseurs)	(13 111)	2 290
Incidence de la variation en besoin en fonds de roulement 2 (autres postes)	5 693	(898)
Impôts versés	(9 341)	(335)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	(9 121)	4 425
Acquisition d'intérêts minoritaires	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3276)	(5025)
Acquisition d'actifs financiers	0	0
Augmentation des prêts et avances consentis	(45)	(3 421)
Diminution des prêts et avances consentis	1 841	6 823
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	283	1 039
Incidence de variation de périmètre	1859	1733
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	662	1148
Augmentation de capital	16 710	0
Acquisition d'actions propres	0	0
Emission d'emprunts	7 209	29 371
Remboursement d'emprunts	(1 485)	(12 356)
Intérêts financiers nets versés	(315)	(702)
Variation nette des financements court terme	(2 752)	(4 791)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	19 367	11 521
Incidence de la variation des taux de change	1 186	(1 212)
Flux de trésorerie générés par les activités cédées et produit de cession		
<b>Variation de la trésorerie</b>	12 094	15 882
Trésorerie d'ouverture	42 075	26 193
Trésorerie de clôture	54 169	42 075
<b>Variation de la trésorerie</b>	12 094	15 882

## Etat de variation des capitaux propres consolidés annuels

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réévaluation du passif au titre des régimes à prestation définies	Variations de juste valeur	Réserves de conversion	Titres d'auto-contrôle	Capitaux propres - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
<b>SITUATION D'OUVERTURE 01.01.2020</b>	<b>89 396</b>	<b>66 710</b>	<b>(30 970)</b>	<b>202</b>	<b>143</b>	<b>(22 234)</b>	<b>(9 732)</b>	<b>93 514</b>	<b>223</b>	<b>93 737</b>
Résultat de la période		0	(38 465)					(38 465)	20	(38 445)
Ecart de conversion		0				(2 333)		(2 333)		(2 333)
Autres éléments du résultat global		0		(175)	(86)			(261)		(261)
<b>Résultat global de la période</b>		<b>0</b>	<b>(38 465)</b>	<b>(175)</b>	<b>(86)</b>	<b>(2 333)</b>		<b>(41 059)</b>	<b>20</b>	<b>(41 039)</b>
Augmentation de capital	(26818)	1	26820					3		3
Titres d'auto-contrôle							11	11		11
Charges liées aux plans de stock-options										0
Variations de périmètre			(79)	(179)		13846		13588	84	13673
Autres mouvements			20		(57)			(37)		(37)
Transactions avec les actionnaires	(26818)	1	26761	(179)	(57)	13846	11	13565	84	13650
<b>SITUATION DE CLÔTURE PUBLIÉ 31.12.2020</b>	<b>62 578</b>	<b>66 711</b>	<b>(42 674)</b>	<b>(152)</b>	<b>-</b>	<b>(10 721)</b>	<b>(9 721)</b>	<b>66 021</b>	<b>327</b>	<b>66 348</b>
Ajustement IFRIC / IAS 19			564					564		564
<b>SITUATION D'OUVERTURE AMENDÉE 01.01.2021</b>	<b>62 578</b>	<b>66 711</b>	<b>(42 110)</b>	<b>(152)</b>	<b>-</b>	<b>(10 721)</b>	<b>(9 721)</b>	<b>66 585</b>	<b>327</b>	<b>66 912</b>
Résultat de la période			5 564					5 564	4	5 568
Ecart de conversion						914		914		914
Autres éléments du résultat global				372				372		372
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 564</b>	<b>372</b>	<b>-</b>	<b>914</b>	<b>0</b>	<b>6 850</b>	<b>4</b>	<b>6 854</b>
Augmentation de capital	94 151	6 040						100 191	0	100 191
Titres d'auto-contrôle							(21)	(21)		(21)
Charges liées aux plans de stock-options								-		-
Variations de périmètre			(206)	206				-		-
Autres mouvements			(5)					(5)		(5)
Transactions avec les actionnaires	94 151	6 040	(212)	206	-	0	(21)	100 164	1	100 165
<b>SITUATION DE CLÔTURE 31.12.2021</b>	<b>156 729</b>	<b>72 751</b>	<b>(36 757)</b>	<b>426</b>	<b>-</b>	<b>(9 807)</b>	<b>(9 742)</b>	<b>173 600</b>	<b>332</b>	<b>173 932</b>

## SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Marie Brizard Wine & Spirits (MBWS) est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du Code de commerce. L'action MBWS est cotée sur les bourses de Paris (Euronext, compartiment B) et Varsovie (Warsaw Stock Exchange, WSE). Le groupe MBWS exerce son activité dans le secteur des Vins et Spiritueux.

La Société a son siège social au 10-12 avenue du Général de Gaulle à Charenton-Le-Pont (94 220).

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 avril 2022.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

### Note 1 : Règles et méthodes comptables

#### Note 1.1 : Principes et méthodes comptables appliqués

En application du Règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2020 établi selon le même référentiel.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés de l'exercice précédent, à l'exception des évolutions du référentiel comptable présentées ci-dessous.

#### **NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS DES NORMES IFRS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Les normes, amendements et interprétations applicables à MBWS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont les suivants :

- Amendements à IFRS 4 : Contrats d'assurance – exemption provisoire d'application de IFRS 9 applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 en lien avec la réforme des taux interbancaires (« taux de benchmark ») – phase 2, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Amendements à IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et portant sur la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition dans le cloud dans le cadre d'un contrat Software as a service ;
- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. Cette décision clarifie la période d'attribution des avantages du personnel pour répartir la charge IAS 19.

Le Groupe applique les normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

#### **PRINCIPALES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE MAIS NON D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Néant.

#### **PRINCIPALES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS MAIS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE**

Les normes, amendements et interprétations applicables à MBWS postérieurement au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- IFRS 17, « Contrats d'assurance » (secteur des assurances et des mutuelles) ;
- Amendements à IAS 1 « clarification du classement des passifs en courant ou non courant » ;
- Amendement à IAS 16 « précision sur le traitement des revenus des échantillons des produits » ;
- Amendements à IAS 37 « précision sur le traitement des coûts d'exécution d'un contrat » ;
- Améliorations annuelles cycle 2018-2020 (amendements à IFRS 16, IFRS 9, IAS 41 et à IFRS 1) ;
- Amendement à IFRS 3 « référence au cadre conceptuel » ;
- Amendements à IFRS 4 « extension de l'exemption temporaire pour l'application de la norme IFRS 9 ».

### Note 1.2 : Changements de méthode comptable

Le groupe MBWS a appliqué les changements de méthodes comptables relatifs aux décisions IFRIC s'agissant des normes IAS 19 et IAS 38 dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2021 (voir notes 1.10 et 1.19).

### Note 1.3 : Continuité d'exploitation

Les comptes annuels 2021 du Groupe ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la situation connue à la date d'arrêté des comptes, des dernières estimations des besoins de trésorerie effectuées dans un contexte post crise sanitaire liée au Covid-19 et en partant des hypothèses d'activité estimées par le Groupe (qui n'intègrent pas encore les conséquences éventuelles non mesurables à date de la situation de conflit entre la Russie et l'Ukraine).

A noter que suite à l'accord des créanciers publics (CCSF) en Avril dernier sur un moratoire portant sur une partie des dettes fiscales et sociales du Groupe d'un montant de 7,6 M€, les prévisions de trésorerie intègrent les remboursements à la CCSF étalés sur une durée de 24 mois ainsi que l'apurement du report de dettes sociales dans le cadre des aides gouvernementales accordées au 1er Semestre 2020 et liées à la pandémie Covid 19.

Par ailleurs le suivi et l'exécution opérationnels des activités du Groupe, conformément aux objectifs fixés par le management et repris dans le Plan Stratégique a permis en dépit d'un contexte économique fluctuant et incertain de conserver une profitabilité globale en hausse des activités du Groupe en 2021 (retraitées des éléments non récurrents),

#### Principales évolutions en 2021

Suite :

- aux cessions fin 2020 et début 2021 des activités déficitaires du Groupe (activités en Pologne et Moncigale),
- aux fonds apportés en 2020 et début 2021 par la COFEPP au Groupe MBWS et
- à la réalisation de l'augmentation de capital de 100,9 millions d'Euros, provenant principalement:
  - de l'incorporation au capital de la Société de l'ensemble des créances et avances détenues par la COFEPP
  - des souscriptions en espèces versées par les actionnaires autres que COFEPP, d'un montant de 17,4 millions euros,
 la COFEPP ne détient plus aucune créance financière sur le Groupe MBWS.

De ce fait les prévisions d'activité et de besoins de financement à plus d'un an permettent de confirmer une position de trésorerie positive à 12 mois suivant la date de publication du présent URD

### Note 1.4 : Base d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception:

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

### Note 1.5 : Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que le management procède à des jugements et estimations et retienne des hypothèses qui affectent les principes comptables appliqués ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés raisonnables et réalistes par la Direction.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant.

Des informations sur les principaux jugements exercés dans l'application des principes comptables et sur les principales hypothèses liées au recours à des estimations sont communiquées dans les notes suivantes :

- Note 1.3 : Continuité d'exploitation
- Note 1.29 : Les impôts différés
- Note 6.1 : Les tests de dépréciation des actifs non financiers
- Note 6.9 : L'évaluation des engagements de retraite
- Note 6.10 : L'estimation des provisions

### Note 1.6 : Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque MBWS S.A. a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les activités pertinentes de l'entité afin d'influer sur son exposition ou ses droits à des rendements variables en raison de ses liens avec elle.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant à MBWS.

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

### Note 1.7 : Méthode de conversion

#### CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant la méthode du cours de clôture :

- Les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis, pour chaque devise, en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences qui en résultent sont inscrites en autres éléments du résultat global, en contrepartie de la réserve de conversion dans les capitaux propres jusqu'à ce que les investissements auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

#### TRANSACTIONS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change de clôture. Les différences qui en résultent sont inscrites au compte de résultat à l'exception des différences liées à des transactions assimilables à de l'investissement net qui sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, en écart de conversion.

Les différences de change liées à des opérations commerciales d'achats et de ventes sont enregistrées en résultat opérationnel courant. Les différences de change liées à des opérations de nature financière sont enregistrées en résultat financier.

### Note 1.8 : Présentation courant / non courant

MBWS présente ses actifs et passifs dans son bilan consolidé suivant un classement courant / non courant.

Un actif est considéré comme courant :

- S'il est utilisé ou vendu dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- S'il est détenu à des fins de transaction sur une période inférieure à 12 mois suivant la clôture de l'exercice ;
- S'il est un actif de trésorerie dont l'utilisation n'est pas soumise à restrictions.

Tous les autres actifs sont classés comme non courants.

Un passif est considéré comme courant :

- S'il est réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- S'il est réglé dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Ou si l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture.

Tous les autres passifs sont classés comme non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont classés en non courant.

### Note 1.9 : Regroupement d'entreprises et *Goodwill*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition par application de la norme IFRS 3 révisée. Les actifs et passifs identifiables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition (sauf exceptions), dans une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

La différence entre 1) la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée par l'acquéreur augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle (« intérêts minoritaires ») dans l'entité acquise 2) et le solde des actifs et passifs identifiables évalué à la juste valeur (sauf exceptions), est comptabilisée en *Goodwill*. Dans le cas où

cette différence est négative (*Badwill*), elle est comptabilisée en résultat (profit) à la date d'acquisition.

Les frais de transaction engagés par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, tels que les frais d'apporteur d'affaires, frais juridiques, frais de due diligence, et autres frais professionnels et de conseils, sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

### Note 1.10 : Marques et autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les logiciels, les brevets, les contrats de licence d'outils informatiques et les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne. Les marques ne sont pas amorties dès lors que leur durée d'utilité peut être considérée comme indéfinie. Les marques dont la durée d'utilité est définie, de par leur position sur leurs marchés respectifs et l'évaluation des risques inhérents à leur exploitation, font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée, généralement de 15 ans.

En 2021, les autres mouvements comprennent (1,1)M€ de coûts de configuration et d'adaptation de l'outil EPM ( Enterprise Performance Management) en mode SaaS. La valeur nette comptable des coûts de configuration qui avaient été activés en immobilisations incorporelles et amortis sur la durée d'utilisation du bien est désormais reconnue en charges externes sur la durée résiduelle du contrat conformément à l'application de la décision IFRIC relative à IAS38 - Immobilisations incorporelles."

### Note 1.11 : Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité estimées.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- Constructions (bâtiments administratifs et commerciaux) : 10 à 50 ans
- Agencements, installations : 3 à 15 ans
- Matériel et outillage : 5 à 20 ans
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée.

Suite à l'application de la norme IFRS16 au 1er janvier 2019, les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété sont comptabilisées en immobilisations. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée ou en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite au passif (cf Note 1.2 changement de méthode comptable).

L'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location et de l'amortissement des agencements n'a pas d'impact significatif sur les comptes de MBWS.

### Note 1.12 : Actifs biologiques

Les vignes du groupe, situées en Bulgarie essentiellement, sont comptabilisées pour 2,5 M€ en immobilisations corporelles. Les amendements à IAS 16 et à IAS 41 « Agriculture : actifs biologiques producteurs », applicables au 1er janvier 2016 visent à inclure les actifs biologiques producteurs tels que les pieds de vigne dans le champ d'application d'IAS 16 au lieu d'IAS 41.

Le Groupe a choisi d'évaluer les actifs biologiques producteurs (pieds de vigne) selon le modèle du coût. Ils sont valorisés au coût d'acquisition et amortis sur leur durée d'utilité.

Les produits agricoles (récoltes) sont comptabilisés selon IAS 41 à leur juste valeur diminuée des frais estimés de vente, dès lors qu'il est possible d'obtenir un référentiel de prix fiable, par exemple en faisant référence à un marché actif. Les variations de juste valeur (plus ou moins-value) sont portées en résultat de l'exercice et sont non significatifs sur l'exercice. Les terrains sur lesquels sont plantés les pieds de vigne sont évalués conformément à la norme IAS 16.

### Note 1.13 : Dépréciation des actifs immobilisés

Les Goodwill et immobilisations non amortissables ainsi que les immobilisations non encore mises en service et les Unités Génératrices de Trésorerie contenant ces éléments font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an au 31 décembre, et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur. Les autres immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre celles déterminées selon les deux méthodes suivantes :

- La valeur d'utilité calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'actif testé ou l'UGT ;
- La juste valeur diminuée des coûts de la vente obtenue par référence à des valeurs de marché sur des actifs comparables ou, le cas échéant à des offres indicatives reçus de tiers intéressés.

La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés déterminés sur la base d'un budget 2022 et d'un plan de performance validé par le Conseil d'Administration. La traduction de ces prévisions d'activité en flux de trésorerie a reposé sur un certain nombre d'hypothèses clés et d'appréciation pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe opère. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité. Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôt, propres à chaque zone géographique et sont appliqués à des flux de trésorerie après impôt.

Pour ce test, les immobilisations qui ne peuvent pas être testées individuellement sont réunies en UGT et les Goodwill sont affectés aux différentes UGT (ou groupe d'UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement

indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le groupe MBWS a considéré cinq UGT correspondant aux actifs des cinq zones géographiques suivantes : France, Lituanie, Bulgarie, Espagne et Brésil.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux Goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne charges opérationnelles non courantes. Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'appréciation de la sensibilité des valeurs issues des tests de perte de valeur des UGT auxquelles sont rattachés les Goodwill et/ou actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée ou non encore mis en service significatifs, par rapport aux hypothèses clés retenues dans ces tests (taux de marge opérationnelle de l'année terminale), aux taux d'actualisation et taux de croissance long terme retenus.

Pour ces actifs testés, l'analyse consiste (i) à faire varier consécutivement les hypothèses clés et taux retenus et à comparer les valeurs recouvrables simulées obtenues à la valeur comptable, afin de calculer, pour chaque actif, quelle serait la dépréciation éventuelle, et (ii) à déterminer le montant à partir duquel la valeur de l'hypothèse clé doit être modifiée afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

Les marques sont testées séparément des autres actifs et UGT. La valeur recouvrable d'une marque correspond au plus élevé entre sa juste valeur moins les coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant un taux de redevance implicite, comparé à un benchmark d'autres marques.

Une reprise de perte de valeur est constatée, à l'exception des Goodwill, en cas de changement dans les éléments servant au calcul de la valeur recouvrable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

### Note 1.14 : Actifs financiers

#### TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées soit dans les capitaux propres en "Éléments non recyclables en résultat net", soit au compte de résultat en "Autres produits et charges financières", selon l'option retenue par le Groupe pour chacun de ces titres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

#### PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances incluent principalement les autres prêts et créances consentis à des entités non consolidées, des dépôts en séquestre, les créances clients. Ces instruments

sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif. La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financières (dotations et reprises de provisions).

### Note 1.15 : Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

### Note 1.16 : Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le Groupe. En conséquence, l'application d'IFRS 9 dans ce domaine n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IFRS 9, sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés. Une dette est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

### Note 1.17 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles : la trésorerie en banque, ainsi que les dépôts à court terme, les parts d'OPCVM et les autres placements à court terme, d'une durée inférieure à trois mois et sujets à un risque non

significatif de changement de valeur répondant à la définition d'équivalents de trésorerie.

Dans la mesure où ils sont assimilés à des financements, les concours bancaires sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### Note 1.18 : Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les plus ou moins-values réalisées sur la cession de ces actions sont directement enregistrées dans les réserves consolidées pour leur montant net d'impôt.

### Note 1.19 : Avantages au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs.

**Décision IFRS IC (Interpretations Committee) sur l'attribution des droits aux années de services dans un régime à prestations définies (IAS 19).** Le groupe MBWS comptabilisait les engagements de retraite par répartition linéaire des droits à partir de la date de prise de service du membre du personnel. En avril 2021, le comité a finalisé sa décision : les droits sont comptabilisés sur les années de services précédant la date du départ en retraite et sont plafonnés à un certain nombre d'années consécutives de services. Un actuair indépendant a procédé à une analyse de l'ensemble des engagements auxquels cette décision était susceptible de s'appliquer et il a été en mesure de chiffrer les impacts correspondants (qui portent principalement sur les entités françaises). L'impact 2020 de ce changement de méthode comptable figure dans les capitaux propres amendés d'ouverture de l'exercice 2021 en contrepartie d'une diminution de 564 K€ des engagements de retraite. La société a dérogé au principe d'application rétrospective de cette décision au motif de la non matérialité de l'impact sur l'ouverture de l'exercice 2020.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du groupe font l'objet de provisions au bilan qui sont déterminées sur la base d'une évaluation actuarielle utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée et prenant en compte notamment les taux de rotation du personnel, les taux de mortalité et l'évolution prévisible des rémunérations.

La juste valeur des actifs de régimes est comptabilisée en diminution des provisions au bilan.

Les charges et produits enregistrés au titre des régimes à prestations définies correspondent principalement :

- au coût des services rendus au cours de la période, et le cas échéant des services passés, comptabilisé en résultat opérationnel ;
- à la charge d'intérêts nets sur le passif net (calculée en appliquant au passif net déterminé au début de l'exercice le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations), comptabilisés en résultat financier.

Les réévaluations du passif net (écarts actuariels) ainsi que le rendement des actifs des régimes et le cas échéant la variation de l'effet de plafonnement de l'actif, à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail et les primes de jubilé dans différents pays, font également l'objet de provisions actuarielles. Les dotations aux provisions, y compris les écarts actuariels, sont comptabilisées en compte de résultat.

### Note 1.20 : Provisions

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement les provisions pour risques fiscaux (sur les impôts et taxes autres que l'impôt sur les sociétés), pour litiges salariaux et commerciaux.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif. Les effets liés à la désactualisation sont constatés dans les charges financières.

### Note 1.21 : Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Note 1.22 : Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Ainsi le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de swap ou des contrats à terme selon la nature des risques à couvrir.

Conformément à la norme IFRS 9, tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan parmi les autres actifs ou passifs courants, à leur juste valeur déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché ou de cotations externes d'établissements financiers. Les variations de juste valeur sont inscrites au compte de résultat.

Certains instruments dérivés peuvent être qualifiés d'instruments de couverture :

- De juste valeur (couverture contre les risques de change et de taux) : dans ce cas les variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert au titre du risque couvert sont enregistrées en résultat sur la même période ;

- De flux de trésorerie (dans le cas de ventes ou d'achats futurs) : les variations de valeur du dérivé sont alors enregistrées en autres éléments du résultat global, en contrepartie de la réserve de juste valeur, pour leur partie « efficace », la partie « inefficace » étant quant à elle constatée directement en résultat. Les montants enregistrés dans la réserve de juste valeur sont ultérieurement rapportés en résultat lors de la réalisation de la transaction couverte.

Pour qu'un instrument de couverture puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

### Note 1.23 : Subventions d'investissement

L'option retenue pour la présentation des subventions d'investissement est la comptabilisation en produits différés, tel qu'autorisé par la norme IAS 20.

La subvention est reprise en « autres produits d'exploitation » sur la durée d'utilité de l'actif auquel elle est rattachée.

### Note 1.24 : Activités abandonnées ou cédées

Une activité arrêtée ou classée comme destinée à être cédée représente une activité significative pour le Groupe et qui fait l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif destiné à être cédé. Les éléments du résultat relatifs à ces activités destinées à être cédées ou abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le groupe.

Conformément à la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), un actif est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs ne sont plus amortis.

Le 16 février 2021, MBWS France a cédé 100% des actions de la société Moncigale SAS à la société Grands Vins JC BOISSET. Cette cession considérée comme hautement probable sans aucune opération préalable dans un délai d'un an lors de la clôture annuelle 2020, la société Moncigale avait été

considérée comme une entité juridique disponible à la vente, et à ce titre, elle avait été appréhendée comme une activité abandonnée, donnant lieu à un retraitement dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 : ses actifs et passifs ont été présentés sur une ligne « actifs/ passifs destinés à être cédés » ; au compte de résultat, sa contribution au résultat net consolidé est présentée sur la ligne « résultat net des activités abandonnées ou cédées » sur les exercices 2020 et 2021. Cette ligne intègre également la moins-value de cession comptabilisée au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la cession de l'activité vins sous la marque Marqués del Puerto et du site de Fuenmayor en Espagne appartenant à la filiale MBWS Espagne a été finalisée en début d'année 2022: compte tenu du caractère hautement probable de la cession au 31 décembre 2021 de cette activité déficitaire (et de sa faible matérialité), le Groupe a opté pour le seul reclassement des actifs espagnols concernés par cette cession d'activité "vins" en "actifs / passifs destinés à être cédés" dans les comptes consolidés de l'exercice 2021. Ces actifs s'élèvent à 3 M€ au 31 décembre 2021, dont 1,2 M€ d'immobilisations corporelles et 1,8 M€ de stocks de produits finis.

**RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU CÉDÉES**

(en milliers d'euros)		2021	2020
<b>Chiffre d'affaires net de droits</b>		<b>2 809</b>	<b>86 455</b>
	Pologne		32 215
	Moncigale	2 809	54 240
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(468)</b>	<b>2 695</b>
	Pologne		4 177
	Moncigale	(468)	(1 482)
<b>Résultat opérationnel hors plus ou moins -value de cession et dépréciation des actifs destinés à être cédés</b>		<b>(468)</b>	<b>(3 321)</b>
	Pologne		(3 657)
	Moncigale	(468)	336
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(8)</b>	<b>(1 255)</b>
	Pologne		(1 158)
	Moncigale	(8)	(97)
<b>Résultat financier</b>		<b>(8)</b>	<b>(1 707)</b>
	Pologne		(1 612)
	Moncigale	(8)	(95)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(1 017)</b>	<b>(25 647)</b>
	Pologne		(21 453)
	Moncigale	(1 017)	(4 194)
<b>Impôt sur les résultats</b>			<b>(7 265)</b>
<b>Plus ou moins-value de cession</b>		<b>(541)</b>	<b>(20 361)</b>
	Pologne		(20 361)
	Moncigale	(541)	
<b>Dépréciation des actifs destinés à être cédés</b>			<b>(2 953)</b>
	Moncigale		(2 953)
<b>RRESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES OU CEDEES</b>		<b>(1 017)</b>	<b>(32 912)</b>
	Pologne		(28 718)
	Moncigale	(1 017)	(4 194)

**FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (UTILISÉS PAR) L'ACTIVITÉ ABANDONNÉE**

(en milliers d'euros)		2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		787	3 507
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(696)	(3 913)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(92)	(5 993)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS DE L'EXERCICE</b>		<b>(1)</b>	<b>(6 399)</b>

### Note 1.25 : Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où ceux-ci leur sont livrés et où ils les ont acceptés dans leurs locaux. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux selon les incoterms du contrat.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

En application de la norme IFRS 15, certains coûts de prestations commerciales dues aux clients comme les

programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits ou les actions promotionnelles et publicitaires sur lieu de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires dès lors qu'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

Les droits d'accises payés par le groupe et relatifs à des produits qui figurent dans les stocks du groupe à la date de clôture sont conservés en stocks.

### Note 1.26 : Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant mesure la performance récurrente de l'activité du Groupe, en excluant les éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance courante du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel déduit des « Autres produits opérationnel non courants » et les « Autres charges opérationnelles non courants ».

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des événements inhabituels et peu fréquents, en nombre limité et de montant significatifs, pouvant comprendre notamment les éléments suivants :

- certaines plus ou moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- certaines dépréciations d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- les provisions relatives à un litige majeur pour l'entreprise
- certaines charges de restructuration ;
- certaines charges de refinancement ;
- les éléments liés à la réorganisation induite par la situation financière du Groupe à fin 2018.

### Note 1.27 : Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les autres charges et produits financiers et les variations de juste valeur comptabilisées sur les instruments de dettes.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### Note 1.28 : Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, la société examine la nécessité de comptabiliser des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur recouvrabilité est probable,

notamment eu égard aux projections de résultat réalisées par le groupe à la clôture de chaque exercice.

Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt légal en vigueur à la date où la différence temporaire s'inversera, généralement celui de l'exercice en cours ou celui prévu pour les exercices suivants, s'il est certain.

### Note 1.29 : Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation l'impact des éléments dilutifs.

**Note 1.30 : Indicateurs utilisés pour mesurer la performance du Groupe**

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance le chiffre d'affaires net de droits, la marge brute et l'EBITDA. Ces indicateurs se calculent de la manière suivante :

**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires net de droits est comptabilisé net des remises et avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

**MARGE BRUTE**

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net de droits diminué du montant des achats consommés.

**VARIATION ORGANIQUE**

La variation organique correspond à une variation :

- A taux de change constant : retraité des variations de change de la période (les montants N sont convertis au taux de change N-1);
- A périmètre constant : retraité des contrats arrêtés et des variations de périmètre.

**EBITDA**

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>5 692</b>	<b>1 046</b>	Compte de résultat consolidé
<b>Eléments à réintégrer :</b>			
- Dotations aux amortissements	6 616	9 699	Compte de résultat consolidé
- Provision retraite	(2)	112	Note 5.2
- Dotations aux provisions	2 593	2 602	Note 5.3
<b>Eléments à exclure :</b>			
- Reprises de provisions	(2 324)	(2 846)	Note 5.3
<b>= EBITDA</b>	<b>12 575</b>	<b>10 614</b>	

## Note 2 : Principaux faits marquants

---

### Note 2.1: Signature d'un nouveau contrat de fourniture de Scotch Whisky

---

MBWS a signé le 12 janvier 2021, après de longues discussions et dans le cadre de l'accord du 16 juillet 2020, un nouveau contrat avec son principal fournisseur en vrac de Scotch Whisky qui remplace celui qui était en vigueur

Ce nouveau contrat a pour principal effet de redéfinir les engagements minimums annuels d'achats en volume à la charge du Groupe par rapport à ceux qui étaient prévus pour 2021 et les exercices suivants, selon les termes de l'ancien contrat.

Ces engagements d'achat représentent à ce jour la quasi-totalité des besoins en fourniture du Groupe en Scotch Whisky pour ses marques William Peel et Sir Pitterson.

Compte tenu des engagements contractuels minimum d'achat qu'il prévoit ce nouveau contrat inclut également une clause de rediscussion entre les parties dans le cas où certains événements importants, extérieurs au Groupe et imprévisibles viendraient affecter la capacité de ce dernier à remplir lesdits engagements de volume.

Par ailleurs, et conformément aux termes de l'accord de refinancement conclu le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP, le versement par COFEPP de l'avance N° 2 de 7 millions d'euros est intervenu le 18 janvier 2021, soit avant la réalisation de l'augmentation de capital. Le versement de cette avance était en effet conditionné à la signature de ce nouveau contrat.

### Note 2.2: Réalisation de l'augmentation de capital et renforcement de la participation de la COFEPP au capital de MBWS

---

MBWS a procédé au lancement le 14 janvier 2021 d'une augmentation de capital en numéraire, par versement en espèces et par compensation de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription de ses actionnaires d'un montant maximum global brut, prime d'émission incluse, de 105,4 millions d'euros; 7 DPS permettent de souscrire à 11 actions nouvelles à titre irréductible au prix de 1,50 euro par action.

A l'issue de cette opération, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 100,9 millions d'euros et se traduit par l'émission de 67 248 517 actions nouvelles au prix de 1,50 euro par action, soit environ 95,74% du plafond de l'Augmentation de Capital, dont 54 942 019 Actions Nouvelles demandées à titre irréductible et 12 306 498 Actions Nouvelles demandées à titre réductible par les actionnaires de la Société et cessionnaires de DPS. La demande à titre réductible a été en conséquence intégralement allouée.

L'actionnaire majoritaire COFEPP a procédé à l'acquisition de 5 244 692 DPS et souscrit à titre irréductible à 44 039 072 Actions Nouvelles, et s'est vue allouer à titre réductible l'intégralité des 11 614 644 Actions Nouvelles demandée par elle à titre réductible.

Le capital social de la Société post-Augmentation de Capital s'élève donc à 156 726 305,40 euros, divisé en 111 947 361 actions de 1,40 euro de valeur nominale chacune. COFEPP détient à l'issue de l'Augmentation de Capital 78 433 683 actions représentant 70,06% du capital et 68,02% des droits de vote de la Société.

Cette augmentation de capital a permis d'incorporer au capital de la Société (i) l'intégralité des dettes bancaires (hors affacturage) rachetées par la COFEPP auprès des prêteurs bancaires de la Société, à savoir le crédit conclu le 26 juillet 2017 d'un montant, en principal, de 45 millions d'euros et les lignes de découvert tirées d'un montant, en principal, de 1,1 millions d'euros, (ii) l'intégralité des avances en compte courant versées par la COFEPP à la Société et sa filiale MBWS France, d'un montant total, en principal, de 32 millions d'euros et (iii) la première tranche de l'avance Pologne octroyée par la COFEPP à la Société d'un montant de 3 millions d'euros.

Le produit des souscriptions en espèces à l'Augmentation de Capital versées par les actionnaires autres que la COFEPP, d'un montant de 17,4 millions euros, a permis de (i) rembourser le solde de l'avance Pologne d'un montant de 5,2 millions octroyée par la COFEPP à la Société et, (ii) pour le solde, de financer les besoins de fonctionnement du Groupe MBWS.

Post remboursement du solde de l'avance Pologne de 5,2 millions d'euros, la COFEPP ne détient plus aucune créance sur le Groupe MBWS.

### Note 2.3: Finalisation de la cession de Moncigale au groupe Boisset

---

MBWS a finalisé le 16 février 2021 la cession de 100% des actions de la société Moncigale SAS (détentrice notamment des marques Fruits and Wines et Rosé Moncigale) à la société Grands Vins JC BOISSET, la dernière condition suspensive qui subsistait ayant été levée, suite à la délivrance par l'Autorité de la Concurrence de son autorisation sur cette opération (Cf. Note 1.6 - activités abandonnées ou cédées).

### Note 2.4: Mise en place d'un nouveau moratoire fiscal et social

A la suite de l'accord de principe des créanciers publics sur un moratoire portant sur une partie des dettes fiscales et sociales du Groupe, validé par le CIRI en septembre 2020, la CCSF du Val de Marne a validé en commission le 1er avril 2021 un montant de 7,6 M€ en faveur de MBWS France, moyennant un plan d'apurement échelonné de la dette avec un échéancier de paiements mensuels constants de 316 K€ sur une période de 2 ans, soit jusqu'à fin mars 2023.

Une inscription hypothécaire en 1er rang sur le site de Lormont (appartenant à MBWS France) et un nantissement de marques sont en cours de constitution au profit de la DGE de l'URSSAF et d'organismes sociaux en garantie des dettes fiscales et sociales de la filiale MBWS France du groupe MBWS.

### Note 2.5: Pandémie Covid-19

Comme cela a été le cas en 2020, les restrictions imposées pour empêcher la propagation du virus Covid-19 ont impacté encore, de manière limitée certes, sur l'ensemble de l'année 2021, les activités de MBWS sur certains marchés, notamment à nouveau dans les réseaux hors domicile, réseaux auxquels le Groupe dans son ensemble est partiellement exposé.

L'incertitude de l'évolution de la pandémie Covid-19 a perduré en effet jusqu'en fin d'année et semble s'estomper désormais à moyen terme

### Note 3 : Variation du périmètre de consolidation

Le 16 février 2021, MBWS France a cédé la totalité des actions de Moncigale au groupe Boisset. Du fait du caractère hautement probable de cette cession au 31 décembre 2020, l'activité Moncigale avait été reclassée en activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5: au compte de résultat, sa contribution sur la période au résultat net consolidé, ainsi que la moins-value de cession, sont présentées sur la ligne "résultat des activités abandonnées ou cédées", la période comparative est également retraitée au compte de résultat et les informations requises sont présentées dans les notes annexes (Note 1.6). Il n'y a pas d'autre variation de périmètre significative ayant un impact sur les comptes consolidés 2021.

### Note 4 : Informations sectorielles

L'information financière sectorielle est présentée selon les mêmes axes que ceux du reporting interne utilisés pour mesurer les performances du Groupe. Suite aux différentes cessions opérées depuis 2019 (notamment les activités en Pologne et Moncigale), le Groupe est organisé depuis le 1er janvier 2021 d'un point de vue managérial en deux clusters (France d'une part, International et vins d'autre part) sous un management global de la Holding. En application d'IFRS 8, les activités du Groupe sont ainsi désormais présentées selon les deux axes retenus, Clusters France et International.

(en milliers d'euros)	France	International	Holding	31.12.2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>78 609</b>	<b>135 786</b>		<b>214 395</b>
Droits d'accises	(40)	(47 671)		(47 711)
<b>Chiffre d'affaires net de droits</b>	<b>78 569</b>	<b>88 115</b>		<b>166 684</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>11 348</b>	<b>5 698</b>	<b>(11 354)</b>	<b>5 692</b>
Goodwills	14 704			<b>14 704</b>
Immobilisations incorporelles	72 976	6 532	(147)	<b>79 361</b>
Immobilisations corporelles	8 393	17 869	919	<b>27 181</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>96 073</b>	<b>24 401</b>	<b>772</b>	<b>121 246</b>

(en milliers d'euros)	France	International	Holding	31.12.2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>75 959</b>	<b>144 815</b>		<b>220 774</b>
Droits d'accises	(61)	(51 630)		<b>(51 691)</b>
<b>Chiffre d'affaires net de droits</b>	<b>75 898</b>	<b>93 185</b>		<b>169 083</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>7 752</b>	<b>3 430</b>	<b>(10 136)</b>	<b>1 046</b>
Goodwill	14 704			<b>14 704</b>
Immobilisations incorporelles	72 960	1 069	9 138	<b>83 167</b>
Immobilisations corporelles	7 965	20 109	37	<b>28 111</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>95 629</b>	<b>21 178</b>	<b>9 175</b>	<b>125 982</b>

## Note 5 : Notes relatives au compte de résultat

### Note 5.1 : Charges externes

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Marketing et promotion	(4 580)	(5 322)
Locations et maintenance	(2 068)	(1 182)
Transport	(5 171)	(4 161)
Autres services externes	(14 894)	(14 129)
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>(26 713)</b>	<b>(24 795)</b>

### Note 5.2 : Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Rémunérations du personnel	(24 024)	(23 853)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(7 154)	(8 063)
Provisions retraite	2	(112)
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(31 177)</b>	<b>(32 028)</b>
(		
	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE</b>	<b>621</b>	<b>1 187</b>

La baisse des effectifs en 2021, outre liée à la cession des entités Polonaises réalisée en 2020, est également due aux réorganisations opérées chez MBWS France.

### Note 5.3 : Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont détaillés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	31.12.2021	31.12.2020
Dotations et reprises de provisions	2 324	(2 593)	(269)	245
Autres produits et charges d'exploitation	4 831	(1 236)	3 595	(2 296)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 155</b>	<b>(3 829)</b>	<b>3 326</b>	<b>(2 051)</b>

Sur l'année 2021, une quote-part d'une remise exceptionnelle et non récurrente octroyée dans le cadre de la renégociation finalisée début 2021 du contrat d'approvisionnement de whisky au profit de MBWS France est comptabilisée pour 3 M€ en autres produits d'exploitation.

### Note 5.4 : Autres produits et charges opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	31.12.2021
Gain de valeur sur écart d'acquisition et immobilisations corporelles et incorporelles	532		532
Produits et charges de restructuration	4 436	(3 961)	475
Plus ou moins value de cession d'actifs et frais d'acquisitions	258	(266)	(8)
Provision pour risque		(815)	(815)
Autres		(292)	(292)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON RÉCURRENTS</b>	<b>5 226</b>	<b>(5 334)</b>	<b>(108)</b>
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	31.12.2020'
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON RÉCURRENTS</b>	<b>8 587</b>	<b>(15 303)</b>	<b>(6 716)</b>

Les charges nettes de restructuration correspondent notamment à des indemnités de rupture de contrat de travail sur certaines entités du Groupe, ainsi qu'aux versements effectués compensés par les reprises de provision associées concernant le plan de restructuration signé en 2019 sur la filiale MBWS France (site de Lormont).

Les gains de valeur sur écart d'acquisition et immobilisations corporelles et incorporelles intègrent principalement une reprise d'impairment sur les actifs espagnols (cf. note 6.1).

MBWS SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2016 et 2017. Une provision pour risque fiscal de (0,8) M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2021. Les négociations sont en cours avec les services de l'Administration Fiscale.

## Note 5.5 : Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	Produits	Charges	31.12.2021	31.12.2020
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	120		120	89
Intérêts et charges assimilées		(454)	(454)	(2 934)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>120</b>	<b>(454)</b>	<b>(334)</b>	<b>(2 845)</b>
Dotations et reprises de provisions	76		76	6 340
Gains et pertes de change	649	(3)	646	(2 008)
Autres produits et charges financiers		(138)	(138)	162
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>725</b>	<b>(142)</b>	<b>584</b>	<b>4 494</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>845</b>	<b>(595)</b>	<b>250</b>	<b>1 649</b>

En 2021, le coût de l'endettement financier net est en baisse de 2,5 M€ par rapport au 31 décembre 2021 et est dû à une baisse significative de l'endettement du groupe (cf. Note 6.11). L'impact positif des dotations et reprises de provisions est principalement lié au recouvrement d'un complément d'une créance à Trinidad et Tobago, à hauteur d'environ 6,7 M€.

## Note 5.6 : Impôt sur les résultats

## ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Impôts courants	(305)	(627)
Produit ou charge d'impôt lié à l'intégration fiscale	41	
Impôts différés	1 015	(884)
<b>CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>751</b>	<b>(1 511)</b>

## RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>5 567</b>	<b>(38 445)</b>
Déduction du résultat des activités abandonnées ou cédées	(1 017)	(32 912)
(Charge) / produit d'impôts sur les résultats	751	(1 511)
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>5 833</b>	<b>(4 023)</b>
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	26,5%	28,0%
<b>(Charge) / produit d'impôt théorique au taux en vigueur</b>	<b>(1 546)</b>	<b>1 126</b>
Effet des différences permanentes	1 500	(1 947)
Effet de l'utilisation de déficits non antérieurement reconnus	864	342
Activation / désactivation de déficits reportables non antérieurement reconnus		-
Effet des déficits de l'exercice non activés	(868)	(2 118)
Effet des différences entre les taux d'imposition étrangers et français	94	472
Effet des changements de taux sur les impôts différés		-
Effet des impôts non reconnus	(49)	(590)
Effet des crédits d'impôt	756	1 204
Autres effets		
<b>(CHARGE) / PRODUIT D'IMPÔT EFFECTIVE</b>	<b>751</b>	<b>(1 511)</b>

## Note 5.7 : Résultat par action

## RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION

(en milliers d'euros sauf mention contraire)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Numérateur (en milliers d'euros)</b>		
Résultat net part du groupe	5 563	(38 465)
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	6 580	(5 553)
<b>Dénominateur (en nombre d'actions)</b>		
Nombre moyen d'actions en circulation	105 889 482	44 571 246
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	105 889 482	44 571 246
<b>Résultat par action (en euros)</b>		
Résultat net part du groupe par action	0,05 €	-0,86 €
Résultat net part du groupe par action dilué	0,05 €	-0,86 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action	0,06 €	-0,12 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué	0,06 €	-0,12 €

## Note 6 : Notes relatives au bilan

## Note 6.1 : Immobilisations incorporelles et Goodwill

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.2021
<b>Goodwill</b>	143 255							143 255
Concessions et brevets	1 632	11			(73)	1		1 571
Droits d'utilisation sur concessions et brevets	973							973
Marques	131 535		(3)				5	131 537
Autres immobilisations incorporelles	19 368	396	(1 839)		(2 694)	(2)		15 228
Droits d'utilisation sur autres immobilisations incorporelles								
<b>Valeurs brutes</b>	<b>296 762</b>	<b>407</b>	<b>(1 842)</b>		<b>(2 767)</b>	<b>(1)</b>	<b>5</b>	<b>292 564</b>
<b>Goodwill</b>	(128 550)							(128 550)
Concessions et brevets	(1 298)			(18)	78			(1 238)
Droits d'utilisation sur concessions et brevets	(390)			(195)				(585)
Marques	(57 296)			2				(57 294)
Autres immobilisations incorporelles	(11 357)		1 590	(1 701)	636			(10 832)
Droits d'utilisation sur autres immobilisations incorporelles	(1)							(1)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(198 892)</b>		<b>1 590</b>	<b>(1 912)</b>	<b>714</b>			<b>(198 499)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>97 871</b>	<b>407</b>	<b>(252)</b>	<b>(1 912)</b>	<b>(2 053)</b>	<b>(1)</b>	<b>5</b>	<b>94 065</b>

En 2021, les autres mouvements comprennent {1,1} M€ nets de coûts de configuration et d'adaptation de l'outil EPM (Enterprise Performance Management) en mode SaaS. La valeur nette comptable des coûts de configuration qui avaient été activés en immobilisations incorporelles et amortis sur la durée d'utilisation du bien est désormais reconnue en charges externes sur la durée résiduelle du contrat conformément à l'application de la décision IFRIC relative à IAS38 - Immobilisations incorporelles.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.2020
<i>Goodwill</i>	145 483				59	(2 136)	(151)	143 255
Concessions et brevets	1 963	37			112	(480)		1 632
Droits d'utilisation sur concessions et brevets	973							973
Marques	138 247		(10)		80	(4 700)	(2 082)	131 535
Autres immobilisations incorporelles	24 148	649	(303)		(2 020)	(2 899)	(208)	19 368
Droits d'utilisation sur autres immobilisations incorporelles	111				(111)			
<b>Valeurs brutes</b>	<b>310 925</b>	<b>686</b>	<b>(313)</b>		<b>(1 880)</b>	<b>(10 215)</b>	<b>(2 441)</b>	<b>296 762</b>
<i>Goodwill</i>	(130 445)				(59)	1 824	130	(128 550)
Concessions et brevets	(1 481)			(51)	(199)	417	16	(1 298)
Droits d'utilisation sur concessions et brevets	(195)			(195)				(390)
Marques	(61 459)		10	(2 305)	(24)	5 976	506	(57 296)
Autres immobilisations incorporelles	(14 237)		56	(2 227)	2 080	2 772	200	(11 357)
Droits d'utilisation sur autres immobilisations incorporelles	(37)				36			(1)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(207 854)</b>		<b>66</b>	<b>(4 778)</b>	<b>1 834</b>	<b>10 989</b>	<b>852</b>	<b>(198 892)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>103 070</b>	<b>686</b>	<b>(247)</b>	<b>(4 778)</b>	<b>(46)</b>	<b>774</b>	<b>(1 589)</b>	<b>97 871</b>

## GOODWILL

Les *Goodwills* ont été engendrés par les acquisitions historiques d'entités et de marques par le groupe MBWS. Les deux plus importantes étant Marie Brizard et William Peel.

## MARQUES

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des marques est de 74,2 M€. Les principales marques valorisées sont celles du palier Marie Brizard (acquises par le Groupe en 2006).

## PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont été mis en œuvre au 31 décembre 2021 sur l'ensemble des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (goodwill et marques) ainsi que, le cas échéant, sur les autres actifs immobilisés du Groupe présentant des indicateurs de perte de valeur. Les modalités de mise en œuvre de ces tests sont décrites en note 1.13.

Concernant la valeur d'utilité, les plans de trésorerie utilisés sont déterminés sur la base du budget 2022 et d'un plan de performance validé par le Conseil d'Administration. Les hypothèses clés utilisées pour l'élaboration de ces plans sont notamment les taux de croissance attendus sur le marché des vins et spiritueux (taux de croissance perpétuel), les taux de marge opérationnelle et la capacité du Groupe à concrétiser ses prévisions d'activité.

Le Groupe utilise également la méthode des redevances pour les tests de perte de valeur des marques. Les hypothèses clés utilisées pour l'élaboration de ces redevances sont notamment les taux de croissance perpétuels attendus ainsi que les taux de redevance.

Pour l'exercice 2021, les tests de dépréciation ont été réalisés sur chaque marque, goodwill et sur les UGT du Groupe. Sur la base des tests réalisés, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2021.

Les principales données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du Goodwill au 31.12.2021	Valeur nette comptable des marques au 31.12.2021	Taux d'actualisation 2021	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	14 704	74 243	8,6%	1%
Lituanie	Valeur d'utilité	-	-	8,9%	1%
Bulgarie	Juste valeur	-	-	9,2%	1%
Espagne	Juste valeur	-	-	9,1%	1%
Brésil	Juste valeur	-	-	10,6%	1%

### ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ

La variation de la valeur d'utilité qui résulterait de la variation des paramètres retenus pour les tests de perte de valeur est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Hausse de 50 pb du taux d'actualisation après impôts	Baisse de 50 pb du taux de croissance perpétuelle	Baisse de 50 pb du taux de marge opérationnelle
France	(5 764)	(5 067)	(4 420)
Lituanie	(2 644)	(2 310)	(1 406)
<b>Variation de la valeur d'utilité sur UGT</b>	<b>(8 409)</b>	<b>(7 377)</b>	<b>(5 826)</b>

(en milliers d'euros)	Hausse de 50 pb du taux d'actualisation après impôts	Baisse de 50 pb du taux de croissance perpétuelle	Baisse de 50 pb du taux de redevance
<b>Variation de la valeur d'utilité sur marques</b>	<b>(9 558)</b>	<b>(10 258)</b>	<b>(4 310)</b>

## Note 6.2 : Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.2021
Terrains	5 907				(372)		6	5 541
Droits d'utilisation sur terrains	848				27			875
Constructions	35 956	150			(2 018)		5	34 092
Droits d'utilisation sur constructions	2 276	534			(68)		5	2 747
Installations, matériel et outillage	48 956	1 218	(1 202)		(2 082)	159	7	47 056
Droits d'utilisation sur installations, matériel et outillage	828	74			(410)	112		604
Autres immobilisations corporelles	(1 923)	207	(265)		9 153		(1)	7 171
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	2 461	494	(1)		(1 058)		1	1 897
Immobilisations corporelles en cours	10 153	1 200	(2)		(9 649)			1 702
<b>Valeurs brutes</b>	<b>105 461</b>	<b>3 878</b>	<b>(1 470)</b>		<b>(6 478)</b>	<b>271</b>	<b>22</b>	<b>101 684</b>
Terrains	(805)			(41)				(846)
Droits d'utilisation sur terrains	(126)			(67)				(194)
Constructions	(26 970)			(925)	2 208		(2)	(25 689)
Droits d'utilisation sur constructions	(566)			(341)	4		(5)	(908)
Installations, matériel et outillage	(40 931)		1 192	(1 621)	2 169	(159)	(5)	(39 355)
Droits d'utilisation sur installations, matériel et outillage	(455)			(217)	325	(64)		(410)
Autres immobilisations corporelles	(5 499)		260	(353)	532		(1)	(5 060)
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	(1 525)			(592)	561			(1 557)
Immobilisations corporelles en cours	(474)		2	(12)				(484)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(77 350)</b>		<b>1 454</b>	<b>(4 171)</b>	<b>5 799</b>	<b>(223)</b>	<b>(13)</b>	<b>(74 503)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>28 111</b>	<b>3 878</b>	<b>(16)</b>	<b>(4 171)</b>	<b>(678)</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>27 181</b>

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.2020
Terrains	8 111	9	(723)		(1 212)	(34)	(245)	5 907
Droits d'utilisation sur terrains	1 723				34	(849)	(60)	848
Constructions	80 097	381	(816)		(17 108)	(24 660)	(1 938)	35 956
Droits d'utilisation sur constructions	8 635	1 654			(6 022)	(1 852)	(140)	2 276
Installations, matériel et outillage	94 628	2 219	(893)		(6 378)	(38 191)	(2 428)	48 956
Droits d'utilisation sur installations, matériel et outillage	11 274	320			(10 394)		(373)	828
Autres immobilisations corporelles	11 887	161	(974)		(10 013)	(2 775)	(209)	(1 923)
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	4 159	153	(440)		(407)	(800)	(204)	2 461
Immobilisations corporelles en cours	10 141	1 484	(33)		362	(1 742)	(58)	10 153
<b>Valeurs brutes</b>	<b>230 655</b>	<b>6 380</b>	<b>(3 879)</b>		<b>(51 137)</b>	<b>(70 902)</b>	<b>(5 654)</b>	<b>105 461</b>
Terrains	(1 675)			(819)	1 689			(805)
Droits d'utilisation sur terrains	-		313	(71)	(479)	104	7	(126)
Constructions	(65 634)		535	(3 396)	23 621	16 523	1 384	(26 970)
Droits d'utilisation sur constructions	(2 651)			(1 695)	2 723	1 002	55	(566)
Installations, matériel et outillage	(84 451)		2 027	(4 166)	12 213	31 315	2 130	(40 931)
Droits d'utilisation sur installations, matériel et outillage	(1 599)			(1 024)	2 146		23	(455)
Autres immobilisations corporelles	(14 453)		837	3 764	2 251	1 926	176	(5 499)
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	(3 568)		418	(1 018)	1 857	671	115	(1 525)
Immobilisations corporelles en cours	(443)			(31)				(474)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(174 474)</b>		<b>4 130</b>	<b>(8 457)</b>	<b>46 020</b>	<b>51 540</b>	<b>3 890</b>	<b>(77 350)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>56 180</b>	<b>6 380</b>	<b>251</b>	<b>(8 457)</b>	<b>(5 117)</b>	<b>(19 362)</b>	<b>(1 764)</b>	<b>28 111</b>

## Note 6.3 : Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Acquisitions / augmentations	Cessions / diminutions	Dotations nettes	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2021
Titres de participations	7 190		(30)		(1)			7 159
Autres titres immobilisés	10							10
Autres immobilisations financières	12 870	45	(1 690)		4		1	11 230
Autres créances	6 250							6 250
<b>Valeurs brutes</b>	<b>26 321</b>	<b>45</b>	<b>(1 720)</b>		<b>3</b>		<b>1</b>	<b>24 650</b>
Titres de participations	(7 191)		32					(7 159)
Autres immobilisations financières	(7 241)							(7 241)
Autres créances	(6 250)							(6 250)
<b>Dépréciations</b>	<b>(20 681)</b>		<b>32</b>					<b>(20 649)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5 640</b>	<b>45</b>	<b>(1 688)</b>		<b>3</b>		<b>1</b>	<b>4 001</b>

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Acquisitions / augmentations	Cessions / diminutions	Dotations nettes	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2020
Titres de participations	7 699		(173)		18	(803)	449	7 190
Autres titres immobilisés	17				(7)			10
Autres immobilisations financières	15 633	3 394	(6 805)		666	473	(490)	12 870
Autres créances	11 112		(4 862)					6 250
<b>Valeurs brutes</b>	<b>34 462</b>	<b>3 394</b>	<b>(11 840)</b>		<b>677</b>	<b>(330)</b>	<b>(41)</b>	<b>26 321</b>
Titres de participations	(7 362)		171					(7 191)
Autres immobilisations financières	(13 601)		6 340		20			(7 241)
Autres créances	(11 112)		4 862					(6 250)
<b>Dépréciations</b>	<b>(32 075)</b>		<b>11 373</b>		<b>20</b>			<b>(20 681)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>2 387</b>	<b>3 394</b>	<b>(467)</b>		<b>697</b>	<b>(330)</b>	<b>(41)</b>	<b>5 640</b>

## TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation correspondent principalement à des titres de sociétés sans activité ou en cours de fermeture. La totalité de ces titres est intégralement dépréciée.

## AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers correspondent principalement au billet de trésorerie souscrit en 2006 auprès de Clico Investment Bank.

## Note 6.4 : Stocks et en-cours

La répartition des stocks et en-cours à la clôture est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Matières premières	20 061	20 380
En-cours	3 883	5 732
Produits intermédiaires et finis	7 304	8 596
Marchandises	4 957	4 300
<b>Valeurs brutes</b>	<b>36 205</b>	<b>39 009</b>
Matières premières	(621)	(415)
En-cours	(6)	-
Produits intermédiaires et finis	(201)	(392)
Marchandises	(283)	(390)
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 111)</b>	<b>(1 197)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>35 094</b>	<b>37 811</b>

### Note 6.5 : Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Clients et comptes rattachés	37 005	22 199
Dépréciation clients et comptes rattachés	(1 113)	(1 386)
<b>CRÉANCES CLIENTS NETTES</b>	<b>35 891</b>	<b>20 813</b>

Certaines sociétés du Groupe, notamment en France, ont signé directement avec leurs principaux clients des contrats de factoring afin d'améliorer la performance des indicateurs clés du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Les contrats d'affacturage dits déconsolidants répondent aux conditions de décomptabilisation selon la norme IFRS 9. A ce titre, les créances clients cédées ne figurent pas à l'actif du bilan. Le montant reçu en contrepartie des créances non échues cédées au 31 décembre 2021 s'élève à 1 M€ contre 20,5 M€ au 31 décembre 2020.

Le groupe a décidé de ne pas reconduire les contrats de factoring France et Espagne qui sont arrivés à échéance le 19 septembre 2021.

### Note 6.6 : Autres actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Avances et acomptes versés sur commande	2 039	7 051
Créances sociales et fiscales	2 013	3 245
Dépôts court terme		146
Autres créances	8 683	14 750
<b>Valeurs brutes</b>	<b>12 735</b>	<b>25 192</b>
Autres créances	(3 021)	(3 069)
<b>Dépréciations</b>	<b>(3 021)</b>	<b>(3 069)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>9 714</b>	<b>22 123</b>

### Note 6.7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Équivalents de trésorerie	73	513
Disponibilités	54 095	41 562
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>54 169</b>	<b>42 075</b>
<i>dont trésorerie non disponible liée à des covenants bancaires, réglementaire locale ou non convertible à court terme (ex. dépôt libellé en TTD)</i>	11 810	9 999

### Note 6.8 : Capitaux propres

Composition du capital social et instruments dilutifs	31.12.2021	31.12.2020
<b>Capital social (en euros)</b>	156 729 301	62 578 382
Nombre d'actions	111 949 501	44 698 844
Valeur nominale (en euros)	1,4	1,4
<b>Auto-détention et auto-contrôle</b>		
Nombre d'actions	147 381	127 437

Les actions détenues à fin 2021 correspondent à des actions en positions nominatives. Les titres auto-détenus et auto-contrôlés par le groupe sont sans droit de vote et ne donnent pas droit au dividende.

## POTENTIEL DILUTIF

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	111 949 501	44 698 844
Potentiel BSA	-	
Potentiel Actions Gratuites		
Potentiel Actions Gratuites de Performance		
Potentiel Options de souscription ou d'achat d'actions	-	
<b>Nombre d'actions potentiel</b>	<b>111 949 501</b>	<b>44 698 844</b>
<b>CAPITAL EN EUROS (VALEUR NOMINALE 1,4€)</b>	<b>156 729 301</b>	<b>62 578 382</b>

Au 31 décembre 2021, les BSA n'ont pas de potentiel dilutif car le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice 2020.

## ÉTAT DES BSA AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Parité	Prix de souscription par action	Prix d'exercice d'un BSA	Date limite d'exercice	31.12.2021	31.12.2020
BSA 2022	0,43	3,00	1,30	30/09/2022	37 717 531	37 722 407
BSA 2023	1,00	25,00	25,00	31/12/2023	1 659 772	1 659 772
<b>NOMBRE DE BSA EN CIRCULATION</b>					<b>39 377 303</b>	<b>39 382 179</b>

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D' ACTIONS GRATUITES

	PLAN DU 12 MARS 2015	PLAN DU 12 MARS 2015	PLAN DU 01 JUILLET 2016	PLAN BIS DU 01 JUILLET 2016	PLAN TER DU 01 JUILLET 2016	PLAN DU 01 JUILLET 2016
Nature des options / actions	Achat	Gratuites	Gratuites	Gratuites	Gratuites	Gratuites
Conditions de performance	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'options / actions pouvant être consenties à l'origine	529 729	529 729	566 363	566 363	566 363	566 363
Nombre de bénéficiaires	26	469	22	4	1	469
Date d'attribution	12/03/2015	12/03/2015	01/07/2016	20/09/2016	25/04/2017	01/07/2016
Point de départ d'exercice des options	30/06/2015	12/03/2022	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	01/07/2022
<b>Nombre d'options / actions attribuées à l'origine</b>	<b>480 000</b>	<b>9 380</b>	<b>419 000</b>	<b>27 200</b>	<b>39 000</b>	<b>4 690</b>
Nombre d'options / actions exercées	(42 000)	(20)	(407 000)	(27 200)	(39 000)	
Nombre d'options / actions annulées	(365 000)	(760)	(12 000)			(360)
<b>Nombre d'options / actions exerçables au 31.12.2021</b>	<b>73 000</b>	<b>8 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 330</b>
Prix d'exercice (en euros)	10,64	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Date d'expiration	12/03/2020	N/A	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024	N/A

**Note 6.9 : Avantages au personnel**

Les engagements du Groupe sont relatifs à des indemnités de fin de carrière et médailles du travail et concernent les sociétés françaises. Ces régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée.

Le montant des engagements au 31 décembre 2021 s'élève à 2,2 M€.

**SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS**

Les hypothèses de base des calculs actuariels ont été déterminées avec l'aide d'actuaire pour chaque pays. Les hypothèses prises en compte pour 2021 et 2020 se déclinent par zone géographique comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
	France	France
Taux d'actualisation	0,80%	0,35%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux de croissance des salaires	2,5%	2,5%
Rotation du personnel et mortalité	INSEE 2015-2017	INSEE 2014-2016

**VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE**

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Dettes actuarielles à l'ouverture</b>	<b>3 370</b>	<b>5 730</b>
Coût des services rendus	312	392
Intérêts sur la dette actuarielle	9	31
Liquidations / Réductions de régimes	(95)	(40)
Pertes et (gains) actuariels	(441)	125
Prestations versées	(145)	(152)
Variations de périmètre	5	(2 715)
Autres variations (impact IFRS IC publiée en avril 2021)	(565)	
Ecart de conversion		
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>2 451</b>	<b>3 370</b>
<b>Valeur des actifs de couverture à l'ouverture</b>	<b>220</b>	<b>197</b>
Cotisations versées par le Groupe	157	159
Prestations versées	(141)	(135)
Produit d'intérêts		
Liquidation / Réductions de régimes		
Pertes et (gains) actuariels		
<b>Valeur des actifs de couverture à la clôture</b>	<b>236</b>	<b>220</b>
<b>PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE ET ASSIMILÉS</b>	<b>2 214</b>	<b>3 150</b>

Les autres variations de (0,6) M€ correspondent à l'impact de la décision IFRIC IC publiée en avril 2021 relative à IAS 19 « Avantages du personnel » et portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. La contrepartie a été enregistrée en capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Coût des services rendus	312	392
Pertes et (gains) actuariels des autres avantages à long terme	(6 488)	(48)
Liquidations / Réductions de régimes	(95)	(40)
Intérêts sur la dette actuarielle	9	31
Rendement attendu des actifs de couverture	(1)	(1)
<b>CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>(6 261)</b>	<b>333</b>

## Note 6.10 : Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2021
<b>Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 6.9)</b>	<b>3 150</b>	<b>107</b>	<b>(108)</b>		<b>(935)</b>			<b>2 214</b>
Provisions à caractère social	706	1 115	(1 155)	(505)	1 320			1 481
Autres provisions non courantes	3 219	816	(1 400)					2 635
<b>Autres provisions non courantes</b>	<b>3 925</b>	<b>1 931</b>	<b>(2 555)</b>	<b>(505)</b>	<b>1 320</b>			<b>4 116</b>
Provisions à caractère social - part <1 an	5 877	504	(3 348)		(1 320)			1 712
Autres provisions - part <1 an	1 171	168	(240)	(30)	(246)		11	834
<b>Provisions courantes</b>	<b>7 048</b>	<b>671</b>	<b>(3 589)</b>	<b>(30)</b>	<b>(1 566)</b>		<b>11</b>	<b>2 546</b>

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2020
<b>Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 6.9)</b>	<b>5 533</b>	<b>1 581</b>	<b>(1 516)</b>		<b>(1 359)</b>	<b>(1 011)</b>	<b>(78)</b>	<b>3 150</b>
Provisions à caractère social	529	740	(563)					706
Autres provisions non courantes	2 709	510						3 219
<b>Autres provisions non courantes</b>	<b>3 238</b>	<b>1 250</b>	<b>(563)</b>					<b>3 925</b>
Provisions à caractère social - part <1 an	7 117	2 780	(3 975)	(45)				5 877
Autres provisions - part <1 an	3 060	465	(2 222)	(44)			(88)	1 171
<b>Provisions courantes</b>	<b>10 177</b>	<b>3 245</b>	<b>(6 197)</b>	<b>(89)</b>			<b>(88)</b>	<b>7 048</b>

## PROVISIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Les provisions à caractère social sont principalement constituées de provisions relatives au plan de réorganisation de la force commerciale France annoncé fin juin 2019. Elles s'élevaient à 1,5 M€ au 31 décembre 2021, en baisse de 3,8 M€ par rapport au 31 décembre 2020. Cette baisse provient des dépenses engagées dans le cadre de l'exécution de ce plan.

## Note 6.11 : Endettement financier

L'endettement financier du groupe s'élève à 6 M€ au 31 décembre 2021, dont 3,4 M€ de dette financière au titre des contrats de location, soit une diminution de 79,7 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

Cette forte diminution provient essentiellement de l'incorporation au capital de la Société de:

- l'intégralité des dettes bancaires (hors affacturage) rachetées par la COFEPP auprès des prêteurs bancaires de la Société, d'un montant, en principal, de 45 M€, et les lignes de découvert tirées d'un montant, en principal, de 1,1 M€ ;
- l'intégralité des avances en compte courant versées ou restant à verser par la COFEPP à la Société et sa filiale MBWS France, d'un montant total, en principal, de 32 M€ ;
- la première tranche de l'avance Pologne octroyée par la COFEPP à la Société d'un montant de 3 M€

## ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR NATURE ET MATURITÉ

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Courant	Non courant	31.12.2020	Courant	Non courant
Autres emprunts moyen-long terme	2	1	1	76 359	13 802	62 557
Dettes locatives	3 432	887	2 545	4 016	1 221	2 795
Crédits à court terme et découverts bancaires	2 542	2 542		5 287	5 287	-
<b>DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>	<b>5 976</b>	<b>3 430</b>	<b>2 546</b>	<b>85 662</b>	<b>20 310</b>	<b>65 352</b>

## RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVISE

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Euros	2 632	82 264
Autres devises	3 344	3 398
<b>DETTE Financière</b>	<b>5 976</b>	<b>85 662</b>

## Note 6.12 : Instruments financiers et gestion des risques financiers

## CLASSIFICATION COMPTABLE ET VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des modes de valorisation utilisés et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les normes comptables internationales, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêt :

- **Catégorie de niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif

- **Catégorie de niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables
- **Catégorie de niveau 3** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

(en milliers d'euros)	NIVEAU D'ÉVALUATION	VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE				Valeur au bilan 31.12.2021
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au coût amorti	
<b>Actifs :</b>						
Titres non consolidés	Niveau 3					0
Autres actifs financiers				4 001		4 001
Créances clients				35 872		35 872
Autres actifs courants				9 714		9 714
Instruments dérivés actifs	Niveau 2		281			281
Trésorerie et équivalent de trésorerie				54 169		54 169
<b>Passifs :</b>						
Emprunts à long terme					3 434	3 434
Emprunts à court terme					2 542	2 542
Instruments dérivés passifs	Niveau 2		198			198

(en milliers d'euros)	NIVEAU D'ÉVALUATION	VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE				Valeur au bilan 31.12.2020
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au coût amorti	
<b>Actifs :</b>						
Titres non consolidés	Niveau 3		(1)			(1)
Autres actifs financiers				5 640		5 640
Créances clients				20 813		20 813
Autres actifs courants				22 123		22 123
Instruments dérivés actifs	Niveau 2		70			70
Trésorerie et équivalent de trésorerie				42 075		42 075
<b>Passifs :</b>						
Emprunts à long terme					80 375	80 375
Emprunts à court terme					5 287	5 287
Instruments dérivés passifs	Niveau 2		98			98

Les méthodes de valorisation retenues sur les instruments financiers sont les suivantes :

- **Autres actifs non financiers** : les valeurs comptables retenues sont des estimations raisonnables de leurs valeurs de marché
- **Instruments financiers dérivés** : la juste valeur est déterminée selon des méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché en date de clôture.

## GESTION DES RISQUES FINANCIERS

## Risque de liquidité

Au 31 décembre 2021, la trésorerie active du groupe s'élève à 54,2 M€. Le financement du groupe est assuré par un endettement à long terme (rachat dette senior par la COFEPP), des lignes de financement court terme et des programmes d'affacturage. Les conditions de marché actuelles et les pertes enregistrées par le Groupe ont réduit les possibilités de refinancement et ainsi généré un risque de liquidité. La capacité financière du Groupe dépend donc du retour à la rentabilité et à la génération de flux de trésorerie (cf notes 1.3 et 6.11).

Le tableau suivant présente l'échéancier des différents financements mis en place :

(en milliers d'euros)	Encours au 31.12.2021	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Autres emprunts moyen-long terme	2	1	1			
Contrats de location financement	3 432	887	998	157	592	799
Crédits à court terme et découverts bancaires	2 542	2 542				
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>	<b>5 976</b>	<b>3 430</b>	<b>999</b>	<b>157</b>	<b>592</b>	<b>799</b>

## Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. Le principal risque de marché du Groupe est le risque de change. Le Groupe est exposé au risque de change dans la mesure où il existe une différence entre la monnaie dans laquelle sont libellés les ventes, les achats, les créances et les emprunts et la monnaie fonctionnelle de chaque entité du Groupe. Les monnaies fonctionnelles des

entités du Groupe sont principalement l'euro, le zloty polonais et le dollar américain. Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le zloty polonais, le dollar américain et la livre sterling.

Les principales expositions du groupe sont liées aux achats de whisky réalisés en livre sterling.

Le Groupe a décidé de ne plus couvrir son exposition au risque de change et ne détient plus d'instruments dérivés au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros sauf mention contraire)	Nominal	Juste valeur active	Juste valeur passive	Valeur nette 31.12.2021	Valeur nette 31.12.2020	
Achats à terme / Options	6	MGBP	281	(198)	83	(28)
Autres						
<b>TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE</b>			<b>281</b>	<b>(198)</b>	<b>83</b>	<b>(28)</b>

## Risque sur actions et autres placements financiers

Le Groupe ne dispose d'aucun placement financier susceptible d'être exposé à un risque de fluctuation de cours.

## Risque de contrepartie sur opérations financières

Le Groupe pourrait être exposé au risque de contrepartie notamment sur des placements de trésorerie temporaires, des valeurs d'instruments de couverture, la recouvrabilité de comptes clients.

Afin de limiter son exposition, le groupe effectue une sélection rigoureuse et diversifiée de ses contreparties.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés à fin décembre 2021 et fin décembre 2020 est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Non échu	Echu < 90 jours	Echu 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	36 985	27 385	7 943	500	1 157
Dépréciations	(1 113)				(1 113)
<b>CRÉANCES CLIENTS NETTES</b>	<b>35 872</b>	<b>27 385</b>	<b>7 943</b>	<b>500</b>	<b>43</b>

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Non échu	Echu < 90 jours	Echu 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	22 199	16 795	3 815	274	1 315
Dépréciations	(1 386)		(15)	(3)	(1 368)
<b>CRÉANCES CLIENTS NETTES</b>	<b>20 813</b>	<b>16 795</b>	<b>3 800</b>	<b>271</b>	<b>(53)</b>

### Note 6.13 : Autres passifs

#### AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Subventions d'investissement	1 367	1 471
Autres	368	280
<b>AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1 735</b>	<b>1 751</b>

#### AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Avances et acomptes reçus	1 158	1 516
Dettes fiscales et sociales (incl. droits d'accises)	24 494	26 800
Produits constatés d'avance	246	61
Autres dettes	4 044	4 207
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>29 942</b>	<b>32 584</b>

## Note 7 : Informations complémentaires

### Note 7.1 : Nantissement des actifs et engagements hors bilan

#### NANTISSEMENTS

Pays	Nature de l'obligation	Nature des actifs	Valeur du nantissement au 31.12.2021 (en milliers d'euros)
France	Prêt bancaire	Stocks	1 684
	Moratoire CCSF sur charges patronales et TVA	Propriété immobilière, entrepôt	7 591
Bulgarie	Ligne de crédit	Propriétés immobilières	6 627
Lituanie	Prêts et Ligne de crédit	Propriétés immobilières, entrepôt, stocks, créances d'exploitation, dépôt en compte courant, droit d'exploitation de la marque Sobieski à Vilnius	2 194
Danemark	Ligne de crédit	Stocks	410

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Garantie de passif

Une clause de garantie de passif de 453 K€ a été donnée lors de la cession de Galerie Alkohol SP. Zo.o. par Sobieski Trade à Carrefour.

##### Cautions relatives aux droits sur alcool

Dans certains pays (France, Pologne, Lituanie, Bulgarie et Danemark) où les filiales du groupe sont implantées, des cautions doivent être fournies aux douanes afin de sécuriser le paiement des droits d'accises sur alcool. Ces cautions sont en règle générale apportées par les compagnies d'assurance et les banques pour le compte des sociétés.

##### Engagements d'achat long terme

La société Cognac Gautier a pris des engagements d'achats pluriannuels de matières premières pour le cognac.

La société MBWS France a pris des engagements d'achats pluriannuels de matières premières pour le scotch whisky.

(en milliers d'euros)	31.12.2021	< 1 an	de 1 à 3 ans	> 3 ans
<b>Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur</b>				
Engagement d'achats de matières premières	244 072	24 843	44 919	174 310

## Note 7.2 : Litiges et passifs éventuels

### LITIGE EN UKRAINE

La filiale ukrainienne de la société Belveder Ukraine LLC, a été placée en liquidation judiciaire en janvier 2014, sur décision du Tribunal de Commerce de Kiev à la suite d'une procédure initiée en juillet 2011 sur requête de l'un de ses créanciers.

La Société détient 85% environ de la dette globale de Belveder Ukraine LLC.

Les actifs de Belveder Ukraine LLC (qu'il s'agisse des actions des filiales détenues par la société en liquidation ou des actifs de ses filiales elles-mêmes, désormais contrôlées par le liquidateur désigné par le Tribunal de Commerce de Kiev) ont été transférés à un tiers, hors le contrôle de la Société, au cours du mois de novembre 2014.

À l'issue de plusieurs actions entreprises par la Société, le Tribunal de Kiev a fait droit, début avril 2015, aux demandes de la Société et a (i) invalidé la vente de ses actifs en Ukraine intervenue en novembre 2014, et (ii) ordonné la réouverture de la procédure de liquidation.

Cette décision a été confirmée par la Haute Cour commerciale d'Ukraine le 22 mars 2016. Pour autant plusieurs décisions sont intervenues depuis, notamment une décision validant la revente des actifs par le premier acquéreur, alors même que la première vente a été invalidée.

A la date d'arrêté des comptes, les procédures sont toujours en cours.

Le conflit actuel dans la région rend sans doute improbable une résolution de ce litige à court terme.

### AUTRES POINTS

L'Autorité de la concurrence a procédé le 11 avril 2019 à des opérations de visite et de saisie inopinées dans les locaux de la Société dans le cadre d'une enquête relative à des soupçons de pratiques anticoncurrentielles, à savoir des échanges d'informations entre COFEPP et MBWS d'une part, et entre MBWS et Castel d'autre part, contrairement aux règles applicables en matière d'entente. Dans ce contexte, la Société a fourni toutes les informations à sa disposition et s'est tenue

à la disposition des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence pour apporter toutes informations additionnelles. Dans le cadre de cette procédure, le Groupe avait également contesté devant la Cour d'Appel de Paris la légalité de l'ordonnance du Juge des libertés et de la détention, ayant fondé les opérations de visite et de saisie, ainsi que déroulé de ses opérations de visite et saisie. La Cour d'Appel de Paris a, par une décision en date du 9 décembre 2020, confirmé ladite ordonnance du Juge des libertés et de la détention et rejeté le recours de la Société.

La Société n'a pas reçu, à ce jour, d'information de l'Autorité de la concurrence quant aux suites ou abandon de la procédure. En tout état de cause, elle n'a fait l'objet d'aucune mesure d'instruction depuis avril 2019 de la part de l'Autorité de la concurrence. Si la procédure de l'Autorité de la concurrence devait être poursuivie, il n'est à ce stade pas possible d'évaluer l'impact que cette procédure serait susceptible d'avoir sur MBWS. Ainsi, aucune provision dans les comptes de la Société n'a été constatée à ce jour.

MBWS SA fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2016 et 2017. Des échanges et recours amiables ont eu lieu au cours de l'année 2021 avec l'Administration Fiscale qui n'ont pas permis d'avoir un retour précis et chiffré de sa part en fin d'année 2021. Cependant suite aux derniers échanges oraux eus au cours du 1er trimestre 2022, un rapprochement des positions de l'Administration Fiscale avec celles de la société, sur la base d'une proposition de règlement d'ensemble chiffrée émise par cette dernière a été évoqué sur le principe. De ce fait MBWS a été amenée à constater, en l'état actuel de l'avancement du dossier, une provision pour risque dans les comptes annuels de MBWS SA et consolidés au 31 décembre 2021, reflétant les incidences potentielles de ces contrôles fiscaux sur le résultat et également en terme d'impacts sur la base de déficits reportables du Groupe MBWS, et ce dans l'attente d'un règlement définitif de ce contrôle fiscal.

## Note 7.3 : Parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont essentiellement relatives aux transactions avec les filiales du groupe COFEPP. Sur l'exercice 2021, elles consistent en :

- achats de matières premières (5,8 M€ sur 2021 contre 4,7 M€ sur 2020) ;
- ventes de produits finis (10,1 M€ sur 2021 contre 8,7 M€ sur 2020).

## Note 7.4 : Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021

MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS						
<b>FRANCE</b>	Méthode	Détention		<b>ÉTATS-UNIS</b>	Méthode	Détention
MBWS France	IG	100,00%		Imperial Brands	IG	100,00%
Cognac Gautier	IG	100,00%				
Moncigale	Non intégrée	-		<b>DANEMARK</b>	Méthode	Détention
				MBWS Scandinavia	IG	100,00%
<b>ESPAGNE</b>	Méthode	Détention				
MBWS Espana SA	IG	99,45%		<b>BRESIL</b>	Méthode	Détention
				Dubar	IG	100,00%
<b>BULGARIE</b>	Méthode	Détention		<b>AUTRES REGIONS</b>	Méthode	Détention
MBWS Bulgaria	IG	100,00%		Sobieski Trading Shanghai (Chine)	IG	100,00%
Domain Menada Distribution	IG	100,00%		Sobieski Sarl (France)	IG	100,00%
				SVI (France)	IG	0%
Domain Menada	IG	100,00%		MBWS HK Ltd. (Hong-Kong)	Non intégrée	-
Domain Menada Vineyards	IG	100,00%		GAIA I (France)	IG	100,00%
Sakar Vineyards	IG	100,00%		GAIA II (France)	IG	100,00%
				OMEGA I (France)	IG	100,00%
<b>LITUANIE</b>	Méthode	Détention		MBWS International (France)	IG	100,00%
Prekyba Alkoholiniai Gėrimai Uab	IG	100,00%		MBWS Ltd (Trinité Tobago)	IG	100,00%
Vilniaus Degtinė AB	IG	98,91%				
<b>LETTONIE</b>						
MBWS Distribution SIA	IG	100,00%				

## Note 7.5 : Événements post-clôture

### PROJET DE RATIONALISATION DE LA DIRECTION COMMERCIALE GRANDE DISTRIBUTION ET MUTUALISATION AVEC D'AUTRES ENTITÉS DE DISTRIBUTION DU GROUPE

Le Groupe MBWS a annoncé début février 2022 que sa filiale Marie Brizard Wine & Spirits France envisage un projet de rationalisation de sa Direction commerciale grande distribution en France, visant sa mutualisation avec d'autres entités de distribution du groupe. Ce projet vise à sauvegarder la compétitivité du secteur d'activité du groupe, et s'inscrit dans le plan volontariste de maîtrise stricte des coûts, engagé depuis 2019 pour restaurer durablement sa rentabilité.

Avec la fin de la pandémie à plus ou moins brève échéance qui avait ponctuellement favorisé les ventes en Grande Distribution, le marché devrait retrouver sa tendance baissière.

La mutualisation de la force de vente commerciale dédiée aux Hypermarchés est envisagée dans un contexte de forte pression d'inflation des demandes dans les négociations commerciales avec les acteurs de la Grande Distribution, amplifiée par l'évolution de la réglementation, et par une forte hausse de coût des matières premières, qui ne peut pas être pleinement répercutée dans les prix de vente.

Ce projet s'intègre dans le partenariat existant déjà avec les autres entités du groupe, dans lequel MBWS France conservera l'entière maîtrise des négociations annuelles auprès des centrales d'achats, le pilotage de sa stratégie commerciale, marketing et du développement de ses marques.

Ce projet a aussi pour conséquence la suppression de 29 postes appartenant à la Direction commerciale grande distribution en France outre la création de 2 postes. Le Groupe s'est engagé à tout mettre en œuvre pour limiter au maximum les conséquences du projet sur l'emploi et à accompagner les salariés concernés dans le cadre des mesures sociales qui seraient mises en œuvre. Dans cet esprit, un accord majoritaire a été signé le 6 avril dernier par les organisations syndicales représentatives et la direction. Il est actuellement soumis à la validation de la DRIEETS.

### CESSION DE L'ACTIVITÉ VINS MARQUES DEL PUERTO EN ESPAGNE

La cession de l'activité vins sous la marque Marques del Puerto et du site de Fuenmayor en Espagne appartenant à MBWS Espagne a été effectuée en début 2022

Cette activité, déficitaire depuis plusieurs années avec une taille critique très insuffisante face aux acteurs viticoles espagnols de la Rioja et malgré de nombreuses tentatives de relance et efforts d'investissements, a amené le Groupe dans le cadre des orientations du plan stratégique de 2019 à privilégier une cession de ces actifs et du site de production concerné. La société espagnole a donc travaillé sur un

processus d'évaluation de ses actifs par des experts externes, la prise de contact avec d'éventuels prospects dans l'attente de réception de confirmations d'intérêt et d'offres non engageantes par des candidats acquéreurs. Le processus de vente a été mené selon les meilleures pratiques associées aux activités de fusion et d'acquisition, malgré la taille de cette transaction et avec un souci particulier d'objectivité.

Face à l'absence de réponse, marque d'intérêt ou offres (même non engageantes) en provenance d'acquéreurs tiers au Groupe, une proposition a été reçue par une filiale de Bardinet Espagne qui a été acceptée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 février 2022. La signature de cette cession a eu lieu le 28 février dernier avec transfert de l'ensemble du personnel de la Bodega. L'opération est considérée par le Groupe MBWS comme attractive pour un actif durablement déficitaire.

Les fonds obtenus par cette cession permettront d'investir dans des opportunités de développement d'activités rentables avec les actifs nécessaires pour devenir des moteurs de croissance durable, ce qui fait partie des priorités pour le Groupe.

### SITUATION DE CRISE SUITE À CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Les tensions croissantes entre ces deux pays qui se sont accrues début 2022 ont débouché fin Février par une déclaration de guerre de la Russie envers l'Ukraine et l'agression militaire qui s'en est suivie.

Au stade actuel il est très prématuré d'estimer l'issue finale de ce conflit et les conséquences pour cette zone et encore moins celles concernant le territoire propre de l'Ukraine et son activité économique et industrielle.

Cependant d'un point de vue de l'activité du Groupe dans les deux pays belligérants les conséquences que l'on peut noter à date pourraient concerner les éléments suivants :

- risques d'approvisionnement de matières sèches (bouteilles) produites par des usines de verrerie en Ukraine et arrêtées quasiment depuis le début de conflit en raison de la mobilisation des ukrainiens d'âge adulte
- risques de non-paiement / transfert via le système bancaire (même si les enjeux apparaissent limités) de clients Ukrainiens et Russes, notamment liées aux sanctions mises en place par la communauté internationale vis-à-vis de la Russie. Ainsi le développement des activités - de commercialisation uniquement - du Groupe pour les mois à venir dans ces deux pays (Ukraine et Russie) est hautement imprévisible, zone qui au global a représenté moins de 2% du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe MBWS en 2021

Le Groupe MBWS reste particulièrement vigilant quant à l'impact direct ou indirect que ce conflit pourrait avoir sur ses activités et se prépare à toute éventualité ; cependant, en l'état actuel du conflit, MBWS ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités.

## CHANGEMENT DE GOUVERNANCE MBWS SA

Monsieur Aymeric de Beauvillé succède à Monsieur Georges Graux en tant que membre du Conseil d'administration et Président de la Société MBWS SA en date du 30 mars 2022

Suite à la décision de Monsieur Georges Graux de faire valoir ses droits à la retraite et de sa démission de ses fonctions de Président et de membre du Conseil d'Administration de MBWS SA, ce dernier a décidé, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, de coopter Monsieur

Aymeric de Beauvillé en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Georges Graux, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024). La cooptation de Monsieur Aymeric de Beauvillé sera soumise à la ratification des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale du 30 juin 2022. Les administrateurs ont également décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Aymeric de Beauvillé en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société.

### Note 7.6 : Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31.12.2021				31.12.2020			
	Mazars	%	KPMG	%	Mazars	%	KPMG	%
<b>Commissariat aux comptes</b>	<b>345</b>	<b>100%</b>	<b>251</b>	<b>94%</b>	<b>488</b>	<b>86%</b>	<b>396</b>	<b>79%</b>
dont MBWS SA	195	57%	172	64%	260	46%	238	48%
dont filiales	150	43%	79	29%	228	40%	159	32%
<b>Services autres que la certification des comptes*</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>17</b>	<b>6%</b>	<b>81</b>	<b>14%</b>	<b>102</b>	<b>21%</b>
dont MBWS SA	-	0%	17	6%	81	14%	102	21%
dont filiales	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>100%</b>	<b>268</b>	<b>100%</b>	<b>569</b>	<b>100%</b>	<b>498</b>	<b>100%</b>

\* diligences menées dans le cadre du RSE

## 4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2021

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Marie Brizard Wine & Spirits S.A.,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Marie Brizard Wine & Spirits S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 1.19 et 6.1 de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement d'estimation comptable relatif à la décision IFRIC sur IAS 19 et au changement de méthode comptable relatif à la décision IFRIC sur IAS 38

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément

#### Évaluation des goodwill et des marques

##### Risque identifié

Au 31 décembre 2021, la valeur des goodwill et des marques s'élève respectivement à 14,7 millions d'euros et 74,2 millions d'euros, soit au global 33% du total bilan. Les principales marques valorisées au bilan consolidé de MBWS sont Marie Brizard et William Peel.

Comme indiqué dans la note 1.10 de l'annexe aux états financiers consolidés, les marques ne sont pas amorties dès lors que leur durée d'utilité est considérée comme indéterminée.

Comme indiqué dans la note 1.13 de l'annexe aux états financiers consolidés, les goodwill et les marques dont la durée d'utilité est indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur.

Les tests de pertes de valeur sur les goodwill consistent à comparer la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de

Trésorerie (UGT) à laquelle appartient un goodwill à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre celles déterminées selon les deux méthodes suivantes :

- la valeur d'utilité calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'actif testé ou l'UGT ;
- la juste valeur diminuée des coûts de la vente obtenue par référence à des valeurs de marché sur des actifs comparables ou, le cas échéant à des offres indicatives reçues de tiers intéressés.

Ces tests de perte de valeur sur les goodwills, comme indiqué dans les notes 6.1 de l'annexe des états financiers consolidés, sont fondés sur des projections de flux de trésorerie futurs déterminées sur la base d'un budget 2022 et d'un plan de performance validés par le Conseil d'Administration. La traduction de ces prévisions d'activité en flux de trésorerie a reposé sur un certain nombre d'hypothèses clés et d'appréciation pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe opère. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité. Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôt, propres à chaque zone géographique et sont appliqués à des flux de trésorerie après impôt.

Les pertes de valeurs sur les marques ont été testées séparément des autres actifs et UGT sur la base d'un calcul d'un taux de redevance implicite comparé à un benchmark d'autres marques.

Nous avons considéré que l'évaluation des goodwills et des marques constitue un point clé de notre audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et parce que sa détermination implique un jugement important de la direction.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus d'établissement des projections de flux de trésorerie futurs servant de base aux tests de perte de valeur de ces actifs non courants.

Pour les marques et les UGT significatives, nous avons effectué les procédures suivantes :

- rapprocher le montant des capitaux investis objets des tests avec la comptabilité ;
- rapprocher les données utilisées dans les tests avec les données ayant servi à élaborer le budget et le plan de performance approuvés par le conseil d'administration ;
- apprécier par rapport aux réalisations passées et à notre connaissance de l'environnement dans lequel l'entité intervient, les hypothèses sous-tendant les projections de flux de trésorerie et notamment les hypothèses de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle ;
- apprécier, avec l'appui de nos experts en évaluation, la pertinence des taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme, le modèle de calcul des flux de trésorerie actualisés et la fiabilité arithmétique des calculs ;
- apprécier l'analyse de sensibilité des tests menés par le Groupe à certaines hypothèses, dont les résultats sont présentés dans la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés ;

- s'assurer que les comptes consolidés au 31 décembre 2021 reflètent correctement le résultat des tests de pertes de valeur.

Nous avons, enfin, apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 6.1 sur l'évaluation des goodwills et des marques.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Marie Brizard Wine & Spirits S.A. par votre Assemblée générale du 8 août 2008 pour le cabinet Mazars et par votre Assemblée générale du 30 juin 2015 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 14<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 7<sup>ème</sup> année.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 20 avril 2022  
KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Adrien Johner  
*Associé*

Paris La Défense, le 20 avril 2022  
Mazars

Erwan Candau  
*Associé*

# 5

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

**5.1 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES  
AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ..... 126**

**5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS 2021 ..... 143**

## 5.1 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

### Bilan actif

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2021			31.12.2020
		Brut	Amort.	Net	
Concessions, brevets, licences		9 571	4 752	4 819	6 819
Fonds commercial		136 289	136 289		
Autres immobilisations incorporelles		957	115	842	724
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3.1</b>	<b>146 817</b>	<b>141 156</b>	<b>5 661</b>	<b>7 542</b>
Constructions		8		8	
Instal.tech., mat. & outil. industriel		13	5	7	8
Autres immobilisations corporelles		246	246		5
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>3.1</b>	<b>267</b>	<b>251</b>	<b>15</b>	<b>14</b>
Autres titres de participation		261 089	146 748	114 341	114 711
Créances rattachées à des participations		21 545	21 545		1
Prêts		7		7	7
Autres		9 012	7 240	1 772	3 426
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3.1</b>	<b>291 653</b>	<b>175 533</b>	<b>116 119</b>	<b>118 145</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>438 736</b>	<b>316 940</b>	<b>121 796</b>	<b>125 701</b>
Marchandises					
<b>Stocks &amp; en-cours</b>	<b>3.2</b>				
Avances & acomptes versés sur commandes	3.2	1		1	425
Créances clients & comptes rattachés	3.2	540	161	379	907
Autres créances	3.2	97 023	33 465	63 557	84 548
Valeurs mobilières de placement	3.3	328	135	193	179
Disponibilités	3.3	24 114		24 114	18 624
Charges constatées d'avance	3.4	297		297	930
<b>Créances d'exploitation</b>		<b>122 303</b>	<b>33 761</b>	<b>88 542</b>	<b>105 612</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>122 303</b>	<b>33 761</b>	<b>88 542</b>	<b>105 612</b>
Charges à répartir / Plus. exercices					
Ecart de conversion actif	3.4	530		530	754
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>561 569</b>	<b>350 702</b>	<b>210 867</b>	<b>232 067</b>

## Bilan passif

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2021	31.12.2020
Capital		156 729	62 578
Primes d'émission, fusion, apport		73 955	67 916
Réserve légale		4 185	4 185
Report à nouveau		(37 450)	(2 980)
Résultat exercice		(7 633)	(34 635)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.2</b>	<b>189 787</b>	<b>97 064</b>
Provisions pour risques		4 889	6 188
Provisions pour charges		97	344
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4.3</b>	<b>4 986</b>	<b>6 532</b>
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	4.4	2	309
Emprunts & dettes financières Divers	4.4		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4.4	1 317	2 835
Dettes fiscales & sociales	4.4	3 174	8 652
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	4.4	1 851	1 945
Autres dettes	4.4	8 546	112 919
Produits constatés d'avance	4.5	1 078	1 811
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES</b>		<b>15 968</b>	<b>128 471</b>
Ecart de conversion passif	4.5	127	1
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>210 867</b>	<b>232 067</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2021	31.12.2020
Ventes de marchandises			
Production vendue : biens & services		3 166	7 717
Chiffre d'affaires net	5.1	3 166	7 717
Production immobilisée		14	30
Rep.Prov.& Amort.Transf.Charges		243	267
Autres produits		808	854
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>4 230</b>	<b>8 869</b>
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats externes	5.1	(6 362)	(12 077)
Impôts, taxes et assimilés		(188)	(330)
Salaires et traitements		(4 080)	(3 953)
Charges sociales		(1 522)	(2 154)
Dotations aux amort.& provisions / immo		(1 955)	(2 352)
Dotation aux provisions / actif circulant			
Dotation aux provisions / risques & charges			
Autres charges		(552)	(574)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(14 660)</b>	<b>(21 441)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(10 430)</b>	<b>(12 572)</b>
Produits de participations		1 138	1 356
Autres valeurs Mobilières + Créances act. Immo.			
Autres inter.& produits assimilés		19	16
Reprise sur provisions & transferts de charges		1 275	170 306
Différence (+) de change		774	970
Produit Net / Cession titres financiers			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5.2</b>	<b>3 206</b>	<b>172 648</b>
Dotations aux amortissements & provisions		(1 339)	(57 499)
Intérêts et charges assimilées		(606)	(7 804)
Différence (-) de change		(1 261)	(3 935)
Charges Net / Cession titres financiers			(19 033)
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>5.2</b>	<b>(3 206)</b>	<b>(88 271)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5.2</b>	<b></b>	<b>84 376</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(10 429)</b>	<b>71 804</b>
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		84	18 201
Reprises / Provisions & transferts de charges		3 357	2 428
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5.3</b>	<b>3 441</b>	<b>20 629</b>
Sur opérations de gestion		(1 499)	(9 090)
Sur opérations en capital		(288)	(111 253)
Dot. Aux amort.& prov.		(2 201)	(2 745)
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5.3</b>	<b>(3 988)</b>	<b>(123 087)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5.3</b>	<b>(547)</b>	<b>(102 459)</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>5.3</b>	<b>(10 977)</b>	<b>(30 654)</b>
Impôts sur les bénéfices	5.4	3 343	(3 981)
Participation des salariés			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(7 633)</b>	<b>(34 635)</b>

## SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES

Note 1 : Principaux faits marquants .....	129
Note 2 : Principes et méthodes comptables .....	131
Note 3 : Notes relatives au bilan actif .....	134
Note 4 : Notes relatives au bilan passif .....	137
Note 5 : Notes relatives au compte de résultat .....	139
Note 6 : Instruments dérivés .....	141
Note 7 : Autres informations .....	141
Note 8 : Événements postérieurs à la clôture .....	142
Note 9 : Tableau des filiales et participations .....	142

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'une durée de douze mois, arrêtés par le Conseil d'administration du 13 avril 2022, et qui seront présentés lors de la prochaine Assemblée Générale pour approbation.

Le total du bilan avant répartition s'élève à 210 867 159,48 euros et le résultat est une perte de 7 633 300,17 euros. La société établit des comptes consolidés.

### Note 1 : Principaux faits marquants

#### Note 1.1: Réalisation de l'augmentation de capital et renforcement de la participation de la COFEPP au capital de MBWS

MBWS a procédé au lancement le 14 janvier 2021 d'une augmentation de capital en numéraire, par versement en espèces et par compensation de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription de ses actionnaires d'un montant maximum global brut, prime d'émission incluse, de 105,4 millions d'euros; 7 DPS permettent de souscrire à 11 actions nouvelles à titre irréductible au prix de 1,50 euro par action.

A l'issue de cette opération, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 100,9 millions d'euros et se traduit par l'émission de 67 248 517 actions nouvelles au prix de 1,50 euro par action, soit environ 95,74% du plafond de l'Augmentation de Capital, dont 54 942 019 Actions Nouvelles demandées à titre irréductible et 12 306 498 Actions Nouvelles demandées à titre réductible par les actionnaires de la Société et cessionnaires de DPS. La demande à titre réductible a été en conséquence intégralement allouée.

L'actionnaire majoritaire COFEPP a procédé à l'acquisition de 5 244 692 DPS et souscrit à titre irréductible à 44 039 072 Actions Nouvelles, et s'est vue allouer à titre réductible l'intégralité des 11 614 644 Actions Nouvelles demandée par elle à titre réductible.

Le capital social de la Société post-Augmentation de Capital s'élève donc à 156 726 305,40 euros, divisé en 111 947 361 actions de 1,40 euro de valeur nominale chacune.

La COFEPP détient à l'issue de l'Augmentation de Capital 78 433 683 actions représentant 70,06% du capital et 68,02% des droits de vote de la Société.

Cette augmentation de capital a permis d'incorporer au capital de la Société (i) l'intégralité des dettes bancaires (hors affacturage) rachetées par la COFEPP auprès des prêteurs bancaires de la Société, à savoir le crédit conclu le 26 juillet 2017 d'un montant, en principal, de 45 millions d'euros et les lignes de découvert tirées d'un montant, en principal, de 1,1 millions d'euros, (ii) l'intégralité des avances en compte courant versées par la COFEPP à la Société et sa filiale MBWS France, d'un montant total, en principal, de 32 millions d'euros et (iii) la première tranche de l'avance Pologne octroyée par la COFEPP à la Société d'un montant de 3 millions d'euros.

Le produit des souscriptions en espèces à l'Augmentation de Capital versées par les actionnaires autres que la COFEPP, d'un montant de 17,4 millions euros, a permis de (i) rembourser le solde de l'avance Pologne d'un montant de 5,2 millions octroyée par la COFEPP à la Société et, (ii) pour le solde, de financer les besoins de fonctionnement du Groupe MBWS.

Post remboursement du solde de l'avance Pologne de 5,2 millions d'euros, la COFEPP ne détient plus aucune créance sur le Groupe MBWS.

### Note 1.2: Signature d'un nouveau contrat de fourniture de Scotch Whisky

---

MBWS a signé le 12 janvier 2021, après de longues discussions et dans le cadre de l'accord du 16 juillet 2020, un nouveau contrat avec son principal fournisseur en vrac de Scotch Whisky qui remplace celui qui était en vigueur.

Ce nouveau contrat a pour principal effet de redéfinir les engagements minimums annuels d'achats en volume à la charge du Groupe par rapport à ceux qui étaient prévus pour 2021 et les exercices suivants, selon les termes de l'ancien contrat. Ces engagements d'achat représentent à ce jour la quasi-totalité des besoins en fourniture du Groupe en Scotch Whisky pour ses marques William Peel et Sir Pitterson.

Compte tenu des engagements contractuels minimum d'achat qu'il prévoit ce nouveau contrat inclut également une clause de rediscussion entre les parties dans le cas où certains événements importants, extérieurs au Groupe et imprévisibles viendraient affecter la capacité de ce dernier à remplir lesdits engagements de volume.

Par ailleurs, et conformément aux termes de l'accord de refinancement conclu le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP, le versement par COFEPP de l'avance N° 2 de 7 millions d'euros est intervenu le 18 janvier 2021, soit avant la réalisation de l'augmentation de capital. Le versement de cette avance était en effet conditionné à la signature de ce nouveau contrat.

### Note 1.3: Pandémie Covid-19

---

Comme cela a été le cas en 2020, les restrictions imposées pour empêcher la propagation du virus Covid-19 ont impacté encore, de manière limitée certes, sur l'ensemble de l'année 2021, les activités de MBWS sur certains marchés, notamment à nouveau dans les réseaux hors domicile, réseaux auxquels le Groupe dans son ensemble est partiellement exposé.

L'incertitude de l'évolution de la pandémie Covid-19 a perduré en effet jusqu'en fin d'année et semble s'estomper désormais à moyen terme.

## Note 2 : Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan Comptable Général (règlement de l'ANC n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Note 2.1 : Continuité d'exploitation

Les comptes annuels 2021 de MBWS SA ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la situation connue à la date d'arrêt des comptes, des dernières estimations des besoins de trésorerie effectuées dans un contexte post crise sanitaire liée au Covid-19 et en partant des hypothèses d'activité estimées par le Groupe (qui n'intègrent pas encore les conséquences éventuelles non mesurables à date de la situation de conflit entre la Russie et l'Ukraine).

A noter que suite à l'accord des créanciers publics (CCSF) en Avril dernier sur un moratoire portant sur une partie des dettes fiscales et sociales du Groupe d'un montant de 7,6 M€, les prévisions de trésorerie intègrent les remboursements à la CCSF étalés sur une durée de 24 mois ainsi que l'apurement du report de dettes sociales dans le cadre des aides gouvernementales accordées au 1er Semestre 2020 et liées à la pandémie Covid 19.

Par ailleurs le suivi et l'exécution opérationnels des activités du Groupe, conformément aux objectifs fixés par le management et repris dans le Plan Stratégique a permis en dépit d'un contexte économique fluctuant et incertain de conserver une profitabilité globale en hausse des activités du Groupe en 2021 (retraitées des éléments non récurrents),

### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN 2021

Suite :

- aux cessions fin 2020 et début 2021 des activités déficitaires du Groupe (activités en Pologne et Moncigale),
- aux fonds apportés en 2020 et début 2021 par la COFEPP au Groupe MBWS, et
- à la réalisation de l'augmentation de capital de 100,9 millions d'euros, provenant principalement:
  - de l'incorporation au capital de la Société de l'ensemble des créances et avances détenues par la COFEPP,
  - des souscriptions en espèces versées par les actionnaires autres que la COFEPP, d'un montant de 17,4 millions d'euros,

la COFEPP ne détient plus aucune créance financière sur le Groupe MBWS.

De ce fait les prévisions d'activité et de besoins de financement à plus d'un an permettent de confirmer une position de trésorerie positive à 12 mois suivant la date de publication du présent URD.

### Note 2.2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de marques évaluées à leur coût d'achat, de logiciels et d'un fonds commercial (voir note 3.1.1 Fonds Commercial).

Si la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La valeur actuelle est une valeur d'estimation déterminée en fonction de la valeur vénale et/ou de la valeur d'usage déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés attendus.

Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation incorporelle a pu perdre notablement de sa valeur.

Les logiciels sont amortis de façon linéaire sur une période de 3 ans.

### Note 2.3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue. La durée d'amortissement par catégorie se décompose de la façon suivante :

	Durée
Constructions	20 ans
Installation et agencement des constructions	10 ou 3 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Autres immobilisations corporelles	6 ans
Dépôt marques et modèles	10 ans

### Note 2.4 : Immobilisations financières

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur. La société n'active pas les frais d'acquisition des titres, ceux-ci figurent donc en charges.

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à moyen et long terme accordés aux filiales, formalisés par un contrat.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part des capitaux propres de la filiale, au potentiel économique et financier de la filiale considéré au moyen d'une actualisation des flux futurs de trésorerie, et si nécessaire à la juste valeur de ses actifs.

Les flux futurs de trésorerie actualisés sont déterminés sur la base du budget 2022 et d'un plan de performance validés par le Conseil d'Administration. La traduction en flux de trésorerie

a reposé sur un certain nombre d'hypothèses clés et d'appréciation pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe opère. En conséquence, les flux de trésorerie réels peuvent différer des flux prévisionnels estimés utilisés pour déterminer la valeur d'utilité. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des immobilisations financières. La société a utilisé un taux d'actualisation de 8,6% et 9,2% pour respectivement MBWS France, et MBWS Bulgaria et un taux de croissance à long terme de 1% pour l'exercice 2021.

Si la valeur d'inventaire des titres de participations d'une filiale devient négative, une dépréciation est constatée à hauteur de la valeur d'inventaire négative, d'abord sur les créances rattachées puis sur les comptes courants, en complément d'une dépréciation totale des titres.

### Note 2.5 : Créances et dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

MBWS assure la centralisation de la trésorerie et le financement des besoins de toutes les filiales du Groupe.

### Note 2.6 : Opérations en devises

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie de comptes d'écarts de conversion au bilan. Seules les pertes latentes de change font l'objet de provision au compte de résultat (éventuellement sur la base d'une position globale), excepté lorsque l'opération traitée en devises est assortie d'une opération de couverture destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation des changes ; dans ce cas, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert.

Les liquidités en devises étrangères (comprenant les comptes banques et les comptes courants avec les filiales) sont converties au cours de clôture et tous les gains ou pertes latents sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les résultats de change sur créances et dettes commerciales, initialement comptabilisés sur la ligne « Résultat financier », sont compris dans le résultat opérationnel. Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (prêt / emprunt en devise, liquidités en devises, comptes courants ...).

## Note 2.7 : Instruments financiers

Voir Note 6 - Instruments dérivés

### DÉRIVÉS DE CHANGE CONTRACTÉS POUR GÉRER LE RISQUE DE CHANGE DES ENTITÉS DU GROUPE

En 2017, MBWS S.A. a mis en place une activité de centrale de trésorerie qui a pour objectif de fournir aux filiales du groupe des couvertures de change leur permettant de couvrir leur exposition de change transactionnelle identifiée. Pour ce faire, à la demande des filiales, MBWS S.A. contracte avec les entités des dérivés de change (dit « dérivés internes »). Ces dérivés internes créent une exposition au risque de change pour MBWS S.A. Cette exposition est gérée de façon dynamique en contractant des opérations inverses sur le marché avec pour objectif d'obtenir de meilleurs cours sur le marché que ceux fixés dans les contrats internes.

L'ensemble des dérivés de changes gérés dans cette activité sont qualifiés d'opérations en Position Ouvertes Isolées (POI) selon l'Article 628-18 du PCG. Les variations de juste valeur des opérations en position ouverte isolée sont inscrites au bilan en contrepartie des comptes écarts de conversion.

### DÉRIVÉS DE CHANGE QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les différences résultant des variations de valeur des instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont enregistrées en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert.

Ainsi, les variations de juste valeur sur les dérivés de change couvrant les comptes courants en devise sont inscrites au bilan en contrepartie du résultat de manière symétrique à l'évaluation des comptes courants en résultat.

Le report ou déport des contrats de change à terme est étalé dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

## Note 2.8 : Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 sur les passifs reprises dans le règlement ANC 2014-03, la société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

## Note 2.9 : Engagements de retraite

La société a fait le choix d'appliquer la recommandation ANC 2013-02 relative aux engagements de retraite et avantages similaires. Son objectif est de converger au maximum vers IAS 19 révisée à l'exception des écarts actuariels et du plafonnement de l'actif.

MBWS S.A. comptabilisait les engagements de retraite par répartition linéaire des droits à partir de la date de prise de service du membre du personnel. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la société a procédé à un changement de méthode comptable, les droits sont ainsi comptabilisés sur les années de services précédant la date du départ en retraite et sont plafonnés à un certain nombre d'années consécutives de service.

Un actuaire indépendant a procédé à une analyse de l'ensemble des engagements auxquels cette décision était

susceptible de s'appliquer et il a été en mesure de chiffrer les impacts correspondants. L'impact 2020 de ce changement de méthode comptable est une diminution de l'engagement de 166 k€ et a été comptabilisé à l'ouverture de l'exercice 2021 en report à nouveau.

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte notamment les taux de rotation du personnel, les taux de mortalité et l'évolution prévisible des rémunérations.

La dette relative à l'engagement net de la Société concernant le personnel est comptabilisée en provision pour risques et charges au passif du bilan.

## Note 2.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Le cas échéant, les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision calculée par catégorie de titres afin de ramener leur valeur au cours de la clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

## Note 3 : Notes relatives au bilan actif

### Note 3.1 : Actif immobilisé

#### NOTE 3.1.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS (VALEUR BRUTE) EN 2021

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Brevets, licences et marques	833			833
Logiciels	11 168	197	1 792	9 573
Fonds commercial	136 289			136 289
Immobilisations en cours	6	116		122
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>148 296</b>	<b>313</b>	<b>1 792</b>	<b>146 817</b>
(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Constructions		8		8
Matériel et outillage	13			13
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	246			246
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>259</b>	<b>8</b>		<b>267</b>
(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Titres de participation	261 119		30	261 089
Créances rattachées à des participations	21 543	2		21 545
Dépôts & cautionnements	7 384			7 384
Autres créances financières immobilisées	3 290	4	1 658	1 635
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>293 336</b>	<b>6</b>	<b>1 688</b>	<b>291 653</b>

#### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles d'une valeur brute de 146 817 K€ se décomposent notamment de la façon suivante :

- Fonds commercial pour 136 289 K€ : correspond au fonds de commerce résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Duke Street Capital France2, société détentrice de MBWS France, en date du 30 juin 2006. Le fonds de commerce est déprécié intégralement.
- Logiciels pour 9 573 K€ : la société a développé ses outils IT avec notamment la mise en place au sein du groupe d'un ERP.

#### Titres de participations :

Voir détail en Note 9 - Tableau des filiales et participations.

Il n'y a pas eu d'acquisition sur l'exercice.

Les diminutions sur l'exercice s'élèvent à 30 K€ et correspondent à :

- la liquidation de la filiale MBWS Hong-Kong ;

- la banqueroute d'une ancienne filiale ukrainienne sans activité depuis longtemps pour 2 K€ ;
- la fin d'existence légale d'une ancienne filiale libanaise sans activité depuis longtemps pour 28 K€.

#### Créances rattachées à des participations :

Le solde du poste « créances rattachées à des participations » est représenté essentiellement par :

- Les avances faites à MBWS Bulgaria pour 15 041 K€ ;
- Un prêt à Belvédère Ukraine pour 5 000 K€.

Ces créances rattachées sont totalement dépréciées (voir tableau suivant).

#### Dépôts en séquestre :

Le dépôt en séquestre correspond principalement au billet de trésorerie souscrit en 2006 auprès de Clico Investment Bank.

Ce dépôt est intégralement déprécié.

**NOTE 3.1.2 VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS**

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Brevets, licences et marques	115			115
Logiciels	4 349	1 949	1 547	4 752
Fonds commercial	136 289			136 289
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>140 753</b>	<b>1 949</b>	<b>1 547</b>	<b>141 156</b>
(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Constructions				
Matériel et outillage	4	1		5
Matériel de transport				
Matériel informatique et mobilier	241	5		246
Avances & acomptes				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>245</b>	<b>6</b>		<b>251</b>
(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Titres de participations	146 408	370	30	146 748
Dépôts & cautionnements	7 240			7 240
Créances rattachées	21 541	3		21 545
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>175 190</b>	<b>373</b>	<b>30</b>	<b>175 533</b>

Les dotations et reprises de dépréciations d'immobilisations financières de l'exercice résultent de l'application de la méthode décrite au § 2.4 et concernent notamment les filiales suivantes :

- Dotation aux provisions sur titres de participation de Dubar pour 204 K€, de Gaia I pour 119 K€ et de MBWS Scandinavia pour 47 K€ ;
- Reprise de dépréciation sur les titres de participation des filiales liquidées pour 30 K€.

**Note 3.2 : Etats des créances et actif circulant****CRÉANCES ET ACTIF CIRCULANT**

(en milliers d'euros)	Montant brut 31.12.2021	< 1 an	> 1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées	21 545		21 545
Prêts	7		7
Autres immo.fin *	9 012		9 012
<b>Actif circulant &amp; charges constatées d'avance</b>			
Créances clients	540	540	
<i>Dont créances groupe</i>	482	482	
<i>Dont créances hors groupe</i>	58	58	
Autres créances	97 023	97 023	
<i>Dont créances groupe ***</i>	91 892	91 892	
<i>Dont créances hors groupe **</i>	5 131	5 131	
Charges constatées d'avance	297	297	
<b>TOTAL CREANCES ET ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>128 424</b>	<b>97 860</b>	<b>30 564</b>

(\*) Les autres créances financières correspondent à la créance sur Polmos Lancut ;

(\*\*) Les autres créances hors groupe correspondent principalement aux créances sur l'Etat au titre de l'IS et la TVA, les avances au personnel, et les débiteurs divers ;

(\*\*\*) Comprennent notamment les comptes courants sur les sociétés Sobieski SARL (23 523 K€), MBWS France (21 476 K€), Cognac Gautier (14 233 K€), MBWS Bulgaria (11 533 K€), Gaia I (7 663 K€), MBWS Ltd Trinidad (5 718 K€).

Comptes annuels et annexes au titre de l'exercice 2021

## VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Dépréciation / comptes courants filiales	33 611	330	475	33 465
Dépréciation / autres comptes courants				
Dépréciation / titres et BSAR propres	125	135	125	135
Dépréciation / créances diverses				
Dépréciation / actions propres plan SOP				
Dépréciation / clients	264		102	161
Dépréciation / stock				
<b>TOTAL DEPRECIATION SUR ACTIF CIRCULANT</b>	<b>34 000</b>	<b>464</b>	<b>703</b>	<b>33 761</b>

La diminution de la dépréciation sur comptes courants filiales, pour 475 K€, correspond à MBWS Shanghai pour 305 K€ (la créance ayant fait l'objet d'un abandon), MBWS Bulgaria pour 122 K€, et la filiale libanaise Alcomust pour 48 K€.

L'augmentation de la dépréciation sur comptes courants filiales, pour 330 K€, correspond essentiellement à la prise en compte de la dégradation de la situation nette de la société Sobieski SARL.

## Note 3.3 : Valeurs mobilières de placement - Disponibilités

## VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros sauf mention contraire)	Valorisation unitaire 31.12.21 (en euros)	Valeur de marché	Valeur brute	Dépréciation / Provision
<b>Catégorie</b>				
Titres propres	1,310	140	143	2
Titres propres pour SO	1,310	53	185	132

Au 31 décembre 2021, la société Marie Brizard Wine & Spirits détenait 147 381 actions propres dont 40 166 actions propres dans le cadre du programme d'actions gratuites de performance. Les 40 166 actions propres affectées sont sujets à une attribution future sous forme d'actions gratuites. Les actions propres ont été valorisées au cours de bourse.

## DISPONIBILITÉS

Les disponibilités, d'un montant total de 24 114 K€, correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires.

## Note 3.4 : Comptes de régularisation à l'actif

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Charges constatées d'avance	297	930
Écarts de conversion - Actif	530	754
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>827</b>	<b>1 684</b>

Les charges constatées d'avance concernent les contrats de prestations payés d'avance, les loyers, les primes d'assurance et la maintenance.

## Note 4 : Notes relatives au bilan passif

### Note 4.1 : Capital social

	Nombre	Valeur nominale (en euros)
Titres début d'exercice - 31.12.2020	44 698 844	1,40
Titres émis	67 250 657	1,40
Titres remboursés ou annulés		
<b>TITRES FIN D'EXERCICE - 31.12.2021</b>	<b>111 949 501</b>	<b>1,40</b>

- Les exercices de BSA court terme et long terme ont généré l'émission de 1 857 titres pour un impact non significatif sur les capitaux propres.
- L'augmentation de capital de février 2021 a généré l'émission de :
  - 55 653 716 actions nouvelles souscrites par COFEPP par conversion de leur créance, pour un impact sur les capitaux propres de 83,5 M€
  - 11 594 801 actions nouvelles souscrites par les minoritaires, pour un impact sur les capitaux propres de 17,4 M€.

### Note 4.2 : Affectation du résultat 2020

L'Assemblée générale a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2020, soit -34 635 K€ au compte de report à nouveau, portant ainsi le compte de report à nouveau de - 2 980 K€ à - 37 615 K€.

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Affectation résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	31.12.2021
Capital	62 578			94 151	156 729
Prime d'émission, fusion, apport	(25 246)			6 039	(19 206)
Résultat 2020	(34 635)	34 635			
RAN	(2 980)	(34 635)		166	(37 450)
Réserve légale	4 185				4 185
BSA OS	93 162				93 162
Résultat 2021				(7 633)	(7 633)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>97 064</b>			<b>92 723</b>	<b>189 787</b>

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société ressortent à 189 787 K€ pour un capital social de 156 729 K€. Il apparaît donc que les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

### Note 4.3 : Provisions

Les postes de provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Reclassement	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31.12.2021
Provisions pour litige	5 296	(49)	1 115	2 555	505	3 302
Provisions sur plans SOP exerçables						
Provisions pour pertes de change	770		636	770		636
Provisions pour engagements de retraite	344				247	97
Autres provisions pour risques	122	49	951		171	951
<i>dont provisions relatives aux TP</i>	122	49	135		171	135
<i>dont autres</i>			816			816
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6 532</b>		<b>2 702</b>	<b>3 325</b>	<b>923</b>	<b>4 986</b>

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 986 K€ à fin 2021 contre 6 532 K€ à fin 2020 et se composent principalement de :

- Une provision de 1 241 K€ concernant des litiges sociaux ;
- Une provision exceptionnelle de 240 K€ ;
- Une provision pour risque fiscal de 816 K€ ;
- Une provision de 1 760 K€ sur un dossier litigieux d'achat d'alcool.

## Note 4.4 : Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut 31.12.2021	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Etablissements de crédit	2	2		
Fournisseurs	1 317	1 317		
Dettes fiscales & sociales	3 174	3 174		
Instruments de trésorerie passifs	131	131		
Autres dettes	11 342	11 342		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>15 968</b>	<b>15 968</b>		

Les autres dettes, pour 11 342 K€, sont représentées notamment par des comptes courants participant à la politique de gestion centralisée de la trésorerie mise en place depuis 2016 : MBWS Espana pour 4 231 K€ et MBWS International pour 3 737 K€.

## NOTE 4.4.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Néant

## NOTE 4.4.2 CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31.12.2021
<b>Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit :</b>	<b>2</b>
• Banque intérêts courus :	2
<b>Fournisseurs :</b>	<b>633</b>
• Fournisseurs divers factures non parvenues :	633
<b>Dettes fiscales et sociales :</b>	<b>1 951</b>
• Provisions pour congés à payer :	481
• Provisions pour autres charges de personnel :	719
• Organismes sociaux, charges de congés payés :	751

## Note 4.5 : Comptes de régularisation au passif

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits constatés d'avance	1 078	1 811
Ecart de conversion - Passif	127	1
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>1 204</b>	<b>1 812</b>

Les produits constatés d'avance concernent des redevances pour concessions de marques versées d'avance par les filiales concessionnaires.

## Note 5 : Notes relatives au compte de résultat

### Note 5.1 : Résultat d'exploitation

#### Ventilation du chiffre d'affaires hors taxes

(en milliers d'euros)	31.12.2021
France	2 451
Export	715
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 166</b>

Le chiffre d'affaires correspond aux prestations à caractère intra-groupe facturées par MBWS à ses filiales au titre des contrats de prestations de service : corporate service fees, ERP, IT et contrats de locations.

#### Autres achats externes

Les autres achats externes, pour 6 362 K€, comprennent notamment :

- honoraires : 3 326 K€,
- prestations intragroupe : 1 452 K€.

### Note 5.2 : Résultat financier

Le résultat financier, nul, se décompose de la manière suivante :

Charges (en milliers d'euros) :	3 206
Intérêts sur C/CT groupe :	116
Intérêts COFEPP :	136
Intérêts bancaires :	1
Perte sur créances de participations :	48
Perte de change :	1 261
Autres charges financières :	305
Dot. provision dépréciation / immo financières :	373
Dot. provision dépréciation / comptes courants :	330
Dot. provisions risques et charges financières :	636

Produits (en milliers d'euros):	3 206
Intérêts sur C/CT groupe :	1 136
Revenus des créances ratt :	2
Gain de change :	774
Autres produits financiers :	19
Rep. provisions dépréciation / immo financières :	30
Rep. provisions dépréciation / comptes courants :	475
Rep. provisions risques et charges financières :	770

Les variations nettes des provisions financières de l'exercice s'élèvent à 64 K€ et concernent essentiellement :

- Les titres de participation de Dubar pour 204 K€, de Gaia I pour 119 K€ ;

- Les comptes courants de Sobieski SARL pour 325 K€, MBWS Shanghai pour - 305 K€ et MBWS Bulgaria pour -122 K€ ;  
Il n'y a pas eu de dividende perçu en 2021, comme en 2020.

### Note 5.3 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 547 K€ et se décompose de la façon suivante :

Charges (en milliers d'euros) :	3 988
Autres charges sur opérations de gestion :	1 499
Valeur nette des immobilisations cédées :	245
Cession des titres de participation* :	30
Mali sur titres propres :	13
Dot. provisions exceptionnelles :	2 201

Produits (en milliers d'euros) :	3 441
Boni sur titres propres :	19
Produits except. divers :	65
Rep. provisions pour dépréciations exceptionnelles :	3 357

\* Cette cession concerne les liquidations de MBWS Hong-Kong, Hetman et Alcomust (cf. § 2.2.6)

Comptes annuels et annexes au titre de l'exercice 2021

**Note 5.4 : Ventilation de l'impôt sur les sociétés**

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge) / Produit d'intégration	Résultat net après impôt
Résultat courant	(10 429)	3 343	(7 086)
Résultat exceptionnel	(547)	-	(547)
<b>TOTAL</b>	<b>(10 976)</b>	<b>3 343</b>	<b>(7 633)</b>

L'intégration fiscale figure en Note 7 - Autres informations.

**Note 5.5 : Incidences des évaluations fiscales dérogatoires**

(en milliers d'euros)	31.12.2021
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>(7 633)</b>
- Produit d'IS :	3 343
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS :</b>	<b>(10 976)</b>

Le produit d'impôt, après prise en compte des produits d'intégration fiscale, s'élève à 3,3 M€ au titre de l'exercice 2021.

**ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS**

(en milliers d'euros)	Montant en base	Impôts
Accroissement :		
Ecart de conversion - Actif	2 978	789
Allègement :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 587	421
Ecart de conversion - Passif	2 189	580

**SUIVI DES DÉFICITS**

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits reportables au titre de l'intégration fiscale s'élève à 273,4 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à leur niveau du 31 décembre 2020.

## Note 6 : Instruments dérivés

### CENTRALE DE TRÉSORERIE

	en millions de devises locales					en milliers d'euros	
	GBP	PLN	USD	USD/PLN	Autres devises	VNC	Juste Valeur
<b>Dérivés contractés avec des contreparties bancaires</b>	<b>4</b>					<b>75</b>	<b>75</b>
Achat	3					75	75
Vente	1					0	0
<b>Dérivés contractés avec les sociétés du Groupe</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>- 80</b>	<b>- 80</b>
Achat	2					- 129	- 129
Vente					2	49	49
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>- 5</b>	<b>- 5</b>

## Note 7 : Autres informations

### Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée car cette information conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

### Effectif

	Effectif moyen 2021
Non Cadres	1
Agents de maîtrise	1
Cadres	22
<b>EFFECTIF MOYEN SUR L'EXERCICE</b>	<b>24</b>

### Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société

Marie Brizard Wine & Spirits SA est la société mère consolidante. La société (SIRET 38069521300054) a son siège social au 10/12 Avenue du Général de Gaulle à Charenton-le-Pont (94220). Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site internet [www.mbws.com](http://www.mbws.com).

### Intégration fiscale

La société Marie Brizard Wine & Spirits SA a opté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du CGI.

Les sociétés intégrées fiscalement sont : Sobieski SARL, Marie Brizard Wine & Spirits France, Cognac Gautier, MBWS International, Omega I, Gaia I et Gaia II.

La société Moncigale, vendue en février 2021, est sortie du périmètre.

L'intégration fiscale a engendré un produit de 3 343 K€.

### Entreprises liées et participations

(en milliers d'euros)	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
<b>Postes</b>		
Participations	261 089	
Provisions sur participations	(146 748)	
Créances rattachées à des participations	21 545	
Provisions sur créances rattachées	(21 545)	
Créances clients et comptes rattachés	482	
Provisions sur clients	(154)	
Autres créances (C/CT)	91 892	
Provisions sur autres créances	(33 465)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(332)	
Clients créditeurs		
Autres dettes (C/CT)	(8 368)	
Produits de participation		
Autres produits financiers	1 140	
Charges financières	(606)	

Les transactions visées aux articles 831-3 et 832-12, 11 du règlement ANC n°2010-02 sont conclues à des conditions normales.

## Note 8 : Événements postérieurs à la clôture

### Situation de crise suite au conflit Russo-Ukrainien

Les tensions croissantes entre ces deux pays qui se sont accrues début 2022 ont débouché fin Février par une déclaration de guerre de la Russie envers l'Ukraine et l'agression militaire qui s'en est suivie.

Au stade actuel il est très prématuré d'estimer l'issue finale de ce conflit et les conséquences pour cette zone et encore moins celles concernant le territoire propre de l'Ukraine et son activité économique et industrielle.

Cependant, d'un point de vue de l'activité du Groupe dans les deux pays belligérants, les conséquences que l'on peut noter à date pourraient concerner les éléments suivants :

- risques d'approvisionnement de matières sèches (bouteilles) produites par des usines de verrerie en Ukraine et arrêtées quasiment depuis le début de conflit en raison de la mobilisation des ukrainiens d'âge adulte,

- risques de non-paiement / transfert via le système bancaire (même si les enjeux apparaissent limités) de clients Ukrainiens et Russes, notamment liées aux sanctions mises en place par la communauté internationale vis-à-vis de la Russie.

Ainsi le développement des activités - de commercialisation uniquement - du Groupe pour les mois à venir dans ces deux pays (Ukraine et Russie) est hautement imprévisible, zone qui au global a représenté moins de 2% du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe MBWS en 2021.

Le Groupe MBWS reste particulièrement vigilant quant à l'impact direct ou indirect que ce conflit pourrait avoir sur ses activités et se prépare à toute éventualité; cependant, en l'état actuel du conflit, MBWS ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités.

### Changement de Gouvernance MBWS SA

Monsieur Aymeric de Beauvillé succède à Monsieur Georges Graux en tant que membre du Conseil d'administration et Président de la Société MBWS SA en date du 30 mars 2022

Suite à la décision de Monsieur Georges Graux de faire valoir ses droits à la retraite et de sa démission de ses fonctions de Président et de membre du Conseil d'Administration de MBWS SA, ce dernier a décidé, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, de coopter Monsieur Aymeric de Beauvillé en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Georges Graux, pour la durée du

mandat de ce dernier restant à courir (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

La cooptation de Monsieur Aymeric de Beauvillé sera soumise à la ratification des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale du 30 juin 2022. Les administrateurs ont également décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Aymeric de Beauvillé en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société.

## Note 9 : Tableau des filiales et participations

31.12.2021 (en milliers d'euros)	Pays	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires	Résultat	Prêts et avances en valeur brute	Avals et cautions (donnés) / reçus	Dividendes encaissés
					Brut	Net					
MBWS Bulgaria	Bulgarie	12 525	(12 340)	100%	12 525			(53)	26 671		
Dubar	Brésil	2 192	206	100%	5 281	2 398	3 022	(226)			
Sobieski Trading China	Chine	948	(932)	100%	800		1	543			
MBWS Scandinavia	Danemark	350	386	100%	3 031	736	2 712	(38)	131		
MBWS Hong Kong	Hong Kong			100%							
MBWS France	France	17 477	33 558	100%	169 493	82 408	94 697	9 141	21 476		
MBWS Espana	Espagne	15 926	(1 198)	99%	13 557	13 557	24 684	27			
Sobieski SARL	France	8	(23 526)	100%	8			(462)	23 523		
Gaia I	France	3 331	(235)	100%	3 331	3 096		(119)	7 663		
Gaia II	France	1	(17)		1			(4)	21		
MBWS International	France	1 224	2 320		1 224	1 224	14 632	1 414	242		
Prekyba Alkoholiniais Gerimai UAB	Lituanie	1 922	2 382	100%	1 886	1 886	10 461	820			
Belvedere Ukraina	Ukraine	n/a	n/a	100%	6 316		n/a	n/a	5 057		
MBWS Limited	Trinidad	n/a	n/a	100%			n/a	n/a	5 718		
Sobieski USA	États-Unis	n/a	n/a	100%	1		n/a	n/a	2 898		
Imperial Brands	États-Unis	45 912	(32 133)	100%	43 636	9 036	10 651	4 124			
Autres									20 037		
<b>TOTAL</b>					<b>261 089</b>	<b>114 341</b>			<b>113 437</b>		

## 5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Marie Brizard Wine & Spirits S.A.,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Marie Brizard Wine & Spirits S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.9 de l'annexe des comptes annuels concernant la recommandation ANC 2013-02 amendée relative aux engagements de retraite et avantages similaires.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Valorisation des titres de participation

##### Description du risque identifié

Les titres de participation s'élèvent en valeur nette à 114,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, représentant 54% du total bilan.

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part des capitaux propres de la filiale, au potentiel économique et financier de la filiale considéré au moyen d'une actualisation des flux futurs de trésorerie, et si nécessaire à la juste valeur de ses actifs.

Les flux futurs de trésorerie actualisés sont déterminés sur la base d'un budget 2022 et d'un plan de performance validés par le Conseil d'Administration et reposent sur un certain nombre d'hypothèses clés et d'appréciation pour déterminer, en autres, les tendances des marchés sur lesquels le groupe opère.

Si la valeur d'inventaire des titres de participations d'une filiale devient négative, une dépréciation est constatée à hauteur de la valeur d'inventaire négative, d'abord sur les créances rattachées puis sur les comptes courants, en complément d'une dépréciation totale des titres.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'inventaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la société pour la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Pour les évaluations reposant sur la quote-part des capitaux propres, nos diligences ont consisté notamment à vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes audités des entités concernées.

Pour les évaluations reposant sur des flux futurs de trésorerie actualisés, nos diligences ont consisté notamment à :

- apprécier par rapport aux réalisations passées et à notre connaissance de l'environnement dans lequel l'entité intervient, les hypothèses sous-tendant les projections de flux de trésorerie et notamment les hypothèses de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle ;
- apprécier, avec l'appui de nos experts en évaluation, la pertinence des taux d'actualisation, des taux de croissance à long terme, le modèle de calcul des flux de trésorerie actualisés et la fiabilité arithmétique des calculs.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- examiner la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Nous avons, enfin, contrôlé la correcte comptabilisation des pertes de valeurs éventuelles identifiées par la direction dans les comptes annuels et apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les annexes aux états financiers.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données [dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Marie Brizard Wine & Spirits S.A. par votre Assemblée générale du 8 août 2008 pour le cabinet Mazars et par votre Assemblée générale du 30 juin 2015 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 14<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 7<sup>ème</sup> année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 20 avril 2022

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

Adrien Johner

*Associé*

Paris La Défense, le 20 avril 2022

Mazars

Erwan Candau

*Associé*

# 6

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>6.1 GOUVERNANCE .....</b>	<b>148</b>		
<b>6.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....</b>	<b>148</b>		
6.2.1 Code de gouvernement d'entreprise .....	148		
6.2.2 Composition du Conseil d'administration et conditions de préparation des travaux de votre Conseil d'administration. ....	149		
6.2.3 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général .....	155		
6.2.4 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice ...	156		
6.2.5 Modalités particulières à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale .....	165		
<b>6.3 RÉMUNÉRATIONS .....</b>	<b>166</b>		
6.3.1 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 .....	166		
6.3.2 Eléments de la Politique de rémunération applicable aux administrateurs .....	168		
6.3.3 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021 .....	169		
6.3.4 Ratios d'équité .....	174		
<b>6.4 DESCRIPTION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 2021 .....</b>	<b>175</b>		
6.4.1 Liste des conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 .....	175	6.4.2	Liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021 et non autorisées préalablement par le Conseil d'administration .
6.4.2		175	
6.4.3	Liste des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et non encore conclues .....	175	
6.4.4	Conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration postérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2021 .....	175	
6.4.5	Liste des conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : .....	176	
<b>6.5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE .....</b>	<b>179</b>		
<b>6.6 PROCÉDURE APPLICABLE AUX CONVENTIONS LIBRES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES .....</b>	<b>179</b>		
<b>6.7 AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>180</b>		
6.7.1	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique .....	180	
6.7.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données au Conseil d'administration pour des opérations d'augmentation de capital .....	182	
<b>6.8 RAPPORT SPÉCIAL DES</b>			

Sur recommandation du Comité de Nomination et Rémunération, le Conseil d'administration a approuvé, lors de la séance du 13 avril 2021 le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, et a chargé son Président d'en rendre compte à l'Assemblée générale des actionnaires devant se réunir afin notamment d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 6.1 GOUVERNANCE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions du sixième alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport et conformément aux articles L.22-10-8 à L.22-10-11 dudit code :

- De l'adoption du Code de gouvernement d'entreprise ;
- De la composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- Des limitations que votre conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
- De la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 et des informations relatives aux rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 ;
- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- Des conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et l'une de ses filiales ;
- De la procédure applicable aux conventions libres portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ; et
- Des délégations financières en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration.

## 6.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 6.2.1 Code de gouvernement d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Ce code de gouvernance est disponible sur le site [www.Middlenext.com](http://www.Middlenext.com).

La Société s'attache à mettre en œuvre les recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Le présent tableau a pour objet de présenter de manière précise les motifs relatifs à l'absence d'application provisoire de certaines recommandations du Code Middlenext par la Société, étant précisé que les autres recommandations dudit Code sont dûment respectées.

### Explications portant sur la non-application provisoire de certaines dispositions du Code Middlenext

Nature de la recommandation	Recommandation du Code Middlenext	Motifs des écarts à l'application de la recommandation
Il est recommandé que le Conseil prévoie désormais un plan de formation triennal adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné à ses membres. Chaque année, le Conseil fait un point sur l'avancement du plan de formation et en rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.	R5 (Nouvelle recommandation)	Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation aux frais de la Société, sur les spécificités de l'entreprise, de ses métiers et secteurs d'activité, ainsi que sur le rôle d'administrateur.  Le Conseil a bien pris note de cette nouvelle recommandation, et prévoit la mise en place du plan de formation suggéré ainsi que du suivi d'avancement à partir du second semestre 2022.
Il est recommandé que la présidence des comités spécialisés soit confiée à des « membres du Conseil » indépendants, sauf cas très particuliers dûment motivé. Le comité des nominations et des rémunérations doit être présidé par un membre indépendant. Aucun dirigeant mandataire social exécutif ne peut dorénavant en faire partie.	R7 (Nouvelle recommandation)	Le Conseil a bien pris note de cette nouvelle recommandation, et prévoit la mise en place de modifications dans la présidence de certains comités spécialisés à partir du second semestre 2022.  Il est rappelé cependant que le comité d'audit est déjà présidé par un membre indépendant du Conseil d'administration
Chaque Conseil doit se doter d'un comité spécialisé en RSE. Celui-ci est présidé par un membre indépendant, et peut se faire accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin.	R8 (Nouvelle recommandation)	Le Conseil a bien pris note de cette nouvelle recommandation, et prévoit la mise en place d'un comité RSE à partir du second semestre 2022

Compte tenu des dates d'échéance des mandats des administrateurs prenant fin de manière échelonnée en 2021 pour presque la moitié de ses membres puis pour l'autre moitié en 2025, la Société considère qu'elle se conforme à la Recommandation R11 du Code Middlenext.

Bien qu'elle se conforme à la Recommandation R3 du Code Middlenext, prévoyant que les conseils d'administration doivent comporter au moins deux administrateurs

indépendants, la Société ne suit pas les indications du Code Middlenext sur le ratio d'administrateurs indépendants des conseils d'une certaine taille, avec un ratio d'indépendants qui pourrait être au minimum d'un tiers des membres du conseil. La Société n'envisage pas de modifier la composition de son Conseil qui comporte actuellement 2 membres indépendants sur 12 membres, soit un ratio de 17% de membres indépendants.

## 6.2.2 Composition du Conseil d'administration et conditions de préparation des travaux de votre Conseil d'administration.

### Règlement intérieur

Le fonctionnement interne du Conseil d'administration et notamment l'organisation de l'information des membres du Conseil ainsi que ses relations avec la Direction Générale sont régis par un règlement intérieur.

Le présent rapport indique les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

### Composition du Conseil d'administration

Notre Conseil d'administration est actuellement composé de 12 membres.

Sont membres du Conseil d'administration : Mme Rita Maria Zniber depuis le 16 septembre 2014, M. Serge Héringier depuis le 30 juin 2015, M. Guillaume de Bélair depuis le 30 juin 2015, M. Jean-Pierre Cayard depuis le 30 juin 2015, Mme Edith Cayard depuis le 21 septembre 2016, M. Hachem Belghiti depuis le 21 juin 2016, et Mme Sylvia Bernard depuis le 12 mai 2017, Tierny Financial Advisory depuis le 10 mai 2019, Mme Pascale Anquetil depuis le 1er mars 2019, Mme Anna Luc depuis le 1er mars 2019, M. Cyril Cahart depuis le 1er mars 2019, et enfin M. Georges Graux depuis le 1er mars 2019, démissionnaire au 30 mars 2022 et remplacé par M. Aymeric de Beauvillé (cooptation soumise à la ratification des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale).

Compte tenu de la structure du capital de la Société et conformément aux recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'administration est notamment composé de deux administrateurs indépendants (la société Tierny Financial Advisory représentée par M. Jacques Tierny et M. Guillaume de Bélair).

Les critères retenus afin de déterminer l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise

Enfin, la Société porte une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes au sein de son Conseil d'administration. Ainsi à ce jour, la part des femmes au sein du Conseil d'administration est de 41,6%.

Il n'y a aucun administrateur de la Société qui représente les salariés.

### Évaluation du conseil

Le règlement intérieur, prévoit qu'« une fois par an, le Conseil met à l'ordre du jour de sa réunion un point concernant un débat sur son fonctionnement. Tous les trois ans, une évaluation formalisée est réalisée. Cette revue implique également celle des Comités spécialisés constitués par le Conseil. »

Au cours du premier semestre 2021, le Conseil d'administration a lancé une évaluation de ses travaux.

### Règles de transparence

À ce jour, les administrateurs suivants ont déclaré détenir :

- Tierny Financial Advisory, représentée par M. Jacques Tierny : aucune action
- M. Jean-Pierre Cayard et Mme Edith Cayard 78 433 683 actions de la Société, via la holding COFEPP ;
- COFEPP, représentée par Mme Sylvia Bernard : 78 433 683 actions de la Société ;
- Mme Rita Maria Zniber : 1 300 actions en direct, 3 940 000 actions via la holding Diana Holding;
- M. Serge Héringier : 500 actions de la Société ;
- M. Guillaume de Bélair : 11 000 actions de la Société.

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

- M. Hachem Belghiti : 2 300 actions de la Société.
- Mme Pascale Anquetil : aucune action de la Société ;
- Mme Anna Luc : aucune action de la Société ;
- M. Cyril Cahart : aucune action de la Société ;
- M. Georges Graux : aucune action de la Société ;
- M. Aymeric de Beauvillé : aucune action de la Société.

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés sur les dispositions instituées par l'article 19 du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par les articles les concernant directement au titre du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ainsi, les administrateurs doivent déclarer directement à l'AMF dans un délai maximum de trois jours ouvrés suivant la transaction, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échanges de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées. Outre les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général ainsi que les membres du Comité Exécutif, sont concernées toutes les personnes physiques et morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur. Sont ainsi concernées les opérations réalisées par a) le conjoint non séparé de corps du Dirigeant ou le partenaire lié par un PACS, b) les enfants sur lesquels le Dirigeant exerce l'autorité parentale ou résidants chez lui, habituellement ou en alternance, ou dont il a la charge effective et permanente, c) les parents ou alliés résidant au domicile du Dirigeant depuis au moins un an à la

date de la transaction, d) toute personne morale (y compris trust, fiducie ou partenariat, de droit français ou étranger), et dans laquelle le Dirigeant ou le « proche » exerce des fonctions dirigeantes (exemple : gérant, membre du Conseil d'administration...) ; ou qui est directement ou indirectement contrôlée par un Dirigeant ou un « proche » ; ou qui a été constituée au bénéfice d'un Dirigeant ou d'un « proche » ; ou dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux du Dirigeant ou du « proche ».

Les administrateurs doivent également prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société et de leurs obligations à l'égard du marché, tels qu'édictées par la réglementation en vigueur.

L'administrateur se doit de faire part au Déontologue nommé par le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec la Société et ses filiales. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

La participation, à titre personnel de l'administrateur, à une opération à laquelle la Société est directement intéressée ou dont il a eu connaissance en tant qu'administrateur, est portée à la connaissance du Conseil préalablement à sa conclusion.

En outre, les administrateurs s'interdisent d'opérer sur les titres de la société durant les 30 jours calendaires précédant l'annonce des résultats annuels et semestriels et les 15 jours calendaires précédant l'annonce des résultats trimestriels avec une reprise possible le lendemain du jour de l'annonce publique des résultats.

## Fréquence des réunions

L'article 16 des statuts de la Société stipule que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises.

Le calendrier des réunions du Conseil d'administration, les principaux points à l'ordre du jour de celles-ci et le taux de présence des administrateurs ont été les suivants au cours de l'exercice 2021 :

8 janvier 2021

- Autorisation à la conclusion d'un contrat de fourniture ;
- Autorisation à donner au Directeur Général, sous condition, à l'effet de procéder à une augmentation de capital
- Taux de présence : 92%.

10 février 2021

- Arrêté des termes du rapport complémentaire sur l'augmentation de capital avec DPS ;
- Négociations 2021 ;
- Atterrissage 2020 ;
- Point investissements ;
- Questions diverses ;
- Taux de présence : 92%.

27 avril 2021

- Point sur le chiffre d'affaires ;
- Arrête de communiqué de presse ;

- Examen du rapport du comité d'audit ;
- Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Examen et adoption des éléments de la politique de rémunération pour l'ensemble des mandataires sociaux de la Société ;
- Examen de l'atteinte des critères de performance et arrêté des rémunérations versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos à raison de leur mandat dans la Société et des autres informations visées à l'article L. 225-37-1 du Code de commerce, sur avis du Comité de Nomination et Rémunération ;
- Evaluation annuelle du fonctionnement et de la préparation des travaux du Conseil conformément à la recommandation n°13 (ancienne recommandation n°11) du Code MiddleNext ;

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

- Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle, Approbation du texte des résolutions, arrêté du projet du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée, fixation de la date de l'Assemblée, convocation de l'Assemblée ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital à la suite de l'exercice de BSA Long Terme
- Taux de présence : 83%.

28 mai 2021

- Présentation du forecast 2021 ;
- Taux de présence : 75%.

28 juin 2021

- Point sur les résultats à fin mai 2021 ;
- Réponse aux questions écrites reçues de la part des actionnaires ;
- Questions diverses ;
- Taux de présence : 75%.

30 juin 2021

- Approbation de procès-verbaux et questions diverses ;
- Suppression de l'obligation de détenir des actions de la Société prévue à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration
- Taux de présence : 75%.

27 Juillet 2021

- Approbation de procès-verbaux ;
- Approbation du communiqué de presse relatif aux ventes nettes du premier semestre 2021 ;
- Point atterrissage ;
- Point trésorerie ;
- Taux de présence : 67%.

28 septembre 2021

- Approbation de procès-verbaux ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2021 ;
- Examen et arrêté du rapport semestriel d'activité ;
- Examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Questions diverses ;
- Taux de présence : 75%.

25 novembre 2021

- Approbation de procès-verbaux ;
- Atterrissage 2021 et Budget 2022 ;
- Questions diverses ;
- Taux de présence : 91%.

15 décembre 2021

- Approbation de procès-verbaux ;
- Révision budget 2022 ;
- Questions diverses ;
- Taux de présence : 91%.

### Convocation des administrateurs

Un planning annuel de tenue des Conseils d'administration est établi à la fin de l'exercice précédent l'année concernée. Le calendrier des réunions du Conseil est ensuite confirmé d'un commun accord au plus tard lors de la réunion précédente. Les membres du Conseil d'administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par courriel, environ 8 jours à l'avance.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration appelées à arrêter les comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à toute autre séance où leur présence serait requise.

### Information des administrateurs

Pour permettre à chacun des administrateurs de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause, et participer efficacement aux réunions de Conseil d'administration, un dossier complet leur est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurants à l'ordre du jour.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les administrateurs bénéficient d'une information permanente à tout moment entre les séances du Conseil d'administration si nécessaire.

À cet effet, chaque administrateur peut réclamer au Président ou au Directeur Général, dans les délais appropriés, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Les administrateurs ont la possibilité de rencontrer les principaux cadres exécutifs de la Société, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, mais en les informant préalablement.

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation aux frais de la Société, sur les spécificités de l'entreprise, de ses métiers et secteurs d'activité, ainsi que sur le rôle d'administrateur.

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

## Tenue des réunions

Les réunions de Conseil d'administration se tiennent au siège de la Société. Sur la proposition du président et conformément aux statuts de la Société, le Conseil peut décider de tenir l'une de ses réunions en un autre lieu indiqué dans la convocation.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, de l'article 16-II des statuts, ainsi que de l'article 4.1 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le vote par visioconférence ou par télécommunication est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes annuels ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Au cours de l'exercice 2020, la majorité des réunions du Conseil d'administration se sont tenues par téléconférence.

Par ailleurs, conformément à la faculté donnée par l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 dite « Soihili », l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 juillet 2020 a approuvé la modification de l'article 16 « Délibérations du Conseil » des Statuts afin de permettre au Conseil d'administration de prendre certaines décisions par consultation écrite des Administrateurs. En conséquence, le Conseil d'Administration peut également, conformément aux dispositions légales, adopter par voie de consultation écrite certaines décisions relevant de ses attributions propres, à savoir : -la nomination provisoire de membres du conseil d'administration ; -l'autorisation des cautions, avals et garanties données par la Société ; -la décision prise sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ; -la convocation de l'assemblée générale ; et -le transfert du siège dans le même département.

Le Conseil d'administration n'a pas eu recours à la consultation écrite au cours de l'exercice 2021.

## Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, et suivant les thèmes abordés en Conseil, l'ensemble des membres du Comité Exécutif, ainsi que certains cadres de la Société ont participé, le cas échéant, aux séances du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2021, le Directeur Général a participé à l'ensemble réunions du Conseil d'administration.

Enfin, différents conseils et partenaires de la Société ont été invités à certaines séances du Conseil d'administration afin de répondre à toutes questions posées par celui-ci.

## Autorisation des conventions règlementées par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, plusieurs conventions règlementées ont été conclues/amendées par la Société. Ces conventions font l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration et d'un contrôle de la part des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial.

## Procès-verbaux de réunions

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet aux administrateurs lors de la convocation d'une des réunions suivantes au cours de laquelle il est approuvé.

## Comités constitués au sein du Conseil d'administration

Préalablement à l'exercice 2019, le Conseil d'administration avait constitué en son sein le Comité d'audit et le Comité de nominations et rémunérations.

Le Conseil d'administration du 28 février 2019 a institué un Comité stratégique et commercial. Le Conseil d'administration fixe la composition et les attributions de chaque comité. Ces comités sont destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions, et de rapporter leurs

conclusions au Conseil d'administration sous forme de compte-rendu, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports, et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

La rémunération éventuelle des membres des comités est fixée par le Conseil d'administration.

## Le Comité d'Audit

Président : M. Jacques Tierny.

Membres : M. Jean-Pierre Cayard, M. Guillaume de Béclair

Nombre de membres indépendants : 2

Le président de ce comité est un administrateur indépendant. Ce comité a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il procède à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et annuels de la Société. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le comité d'audit :

- Suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Émet une recommandation au Conseil sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale et émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat d'un ou des Commissaires aux comptes est envisagé ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés par lui ;

- S'assure du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance et, le cas échéant, il prend les mesures nécessaires ;
- Approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- Rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'Audit a tenu 3 réunions au cours de l'exercice 2021, les 26 avril, 27 septembre et 14 décembre 2021 avec la participation des Commissaires aux comptes le cas échéant.

Le taux de présence a été de 100 % pour chacune des réunions.

Les principaux sujets suivants ont été traités lors de ces réunions :

- Revue des comptes semestriels, annuels et des comptes consolidés, du rapport de gestion et des annexes comptables,
- Revue des financements,
- Revue des différents travaux de contrôle interne et d'audit, et des facteurs de risques
- Suivi des évolutions réglementaires,
- Examen des transactions avec les parties liées et conventions réglementées le cas échéant

## Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Président : Mme Edith Cayard assure la présidence du Comité de nominations et rémunérations.

Membres : Mme Rita Maria Zniber, M. Jacques Tierny.

Nombre de membres indépendants : 1

Le comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

- Sélectionner, évaluer et présenter au Conseil des candidats aux fonctions d'administrateurs, de Président du Conseil, de Vice-Président, de Directeur Général ainsi que celles de membre et de Président des Comités ;
- Établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévisible ;
- Formuler auprès du Conseil des recommandations et propositions concernant : la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les

droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux de la Société, les attributions d'actions gratuites ou de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions ;

- Procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et en contrôler l'application ;
- Proposer une politique générale d'attribution d'actions gratuites ou de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- Examiner le système de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil ;
- Donner son avis à la Direction Générale sur la rémunération des principaux cadres dirigeants.

Le comité des Nominations et des Rémunérations a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2021.

## Le Comité Stratégique et Commercial

À compter du 28 février 2019, il a été institué un nouveau Comité Stratégique et Commercial.

Membres : M. Cyril Cahart (Président), M. Hachem Belghiti, Mme Edith Cayard et Mme Sylvia Bernard.

Le Comité Stratégique et Commercial a pour mission :

- participer à la détermination de la stratégie de la Société et le suivi de sa mise en œuvre ;
- examiner les projets de croissance externe et d'investissement susceptibles d'influencer l'activité ;
- maintenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions stratégiques de la Société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur ;

- vérifier que la direction générale suit une démarche de réflexion complète et examine toutes les options possibles ;
- réunir des experts afin d'examiner l'opportunité des choix stratégiques et commerciaux envisagés.

Il est précisé que le Comité Stratégique et Commercial n'a pas vocation à statuer sur les opérations qui pourraient être, le cas échéant, soumises à un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants. Le Comité Stratégique et Commercial peut recourir à des experts extérieurs, aux frais de la Société, après information du Président du Conseil ou du Conseil, et à charge d'en rendre compte au Conseil.

Le Comité Stratégique et Commercial a tenu une réunion au cours de l'exercice 2021.

## Le Comité ad hoc

Conformément à la résolution « A » adoptée par l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2019, le Conseil d'administration de la Société a mis en place un comité ad hoc composé des seuls administrateurs indépendants à l'effet de l'assister dans la mise en œuvre des projets de cession des actifs à chaque fois :

- qu'un ou plusieurs actifs dont la cession est envisagée dépasse(nt) un seuil de 20M€ de valorisation ou que le ou lesdits actifs représente(nt) une contribution de plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société (à chaque clôture annuelle) ou
- qu'une situation de conflit d'intérêt est, ou est susceptible d'être, identifiée dans le cadre de la cession d'un ou plusieurs actifs de la Société (notamment en cas d'offre par un actionnaire, un mandataire social, un salarié ou toute(s) personne(s) interposée(s) ou entité(s) ou société(s) affiliée(s)), et ce sans application des seuils de matérialité visés au ci-dessus.

Ce comité ad hoc est assisté par des conseils (financiers ou juridiques) distincts des conseils habituels de la Société afin d'obtenir des avis externes sur l'intérêt de l'opération, sa valorisation ou les modalités envisagées et de déterminer que la vente de tels actifs, pris isolément et/ou pris ensemble, ne viendrait pas limiter la capacité de la Société à se développer et à exécuter sa stratégie.

Ce comité ad hoc rend un avis motivé au Conseil d'administration sur l'appréciation de chacune des offres faites pour l'acquisition d'un ou plusieurs actifs de la Société, étant précisé qu'un tel avis sera accompagné, en toutes circonstances, d'un rapport d'un ou plusieurs expert(s) indépendant(s) portant sur la valorisation et les conditions de cession du ou des actif(s) dont la vente est envisagée à chaque fois qu'une situation de conflit d'intérêt est identifiée (notamment en cas d'offre par un actionnaire, un mandataire social, un salarié ou toute(s) personne(s) interposée(s) ou entité(s) ou société(s) affiliée(s)).

Le Comité ad hoc, composé de la société Tierny Financial advisory représentée par M. Jacques Tierny et de M. Guillaume de Bélair, administrateurs indépendants, s'est exprimé et a partagé un avis lors des réunions du Conseil d'administration traitant de sujets relevant de sa compétence. Dans le cadre de sa mission, le Comité ad hoc peut prendre connaissance des travaux et analyses de conseils juridiques et fiscaux, distincts des conseils juridiques habituels de la Société. A l'issue de sa mission, le Comité ad hoc détermine si les projets qui lui sont soumis sont conformes aux objectifs du plan stratégique visant notamment à un recentrage des activités du Groupe sur ses activités cœur et profitables et rend un avis positif ou négatif sur ceux-ci.

### 6.2.3 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général sont énoncées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration. L'article 18-I des statuts précise que la Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux, et portant le titre de Directeur Général.

La Société a décidé de dissocier les fonctions de président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Lors de sa réunion en date du 2 mars 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de modifier temporairement le mode de gouvernance de la Société pour unifier les fonctions de Président et de directeur général et a désigné Monsieur Benoît Héroult Directeur Général de la Société. Suite à l'arrivée de M. Andrew Highcock le 29 octobre 2018, les fonctions de directeur général et de président du Conseil d'Administration sont à nouveau dissociées.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées générales.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

À titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, le Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, spécialement pour :

(i) toute augmentation de capital ou émission de titres de capital ou donnant accès au capital, de quelque nature qu'ils soient de la Société, agissant sur délégation de l'Assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de la faculté pour le Conseil d'une subdélégation au Directeur Général, ou, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués, ainsi que toute émission de titres au profit d'un tiers dans l'une de ses filiales

(ii) tout financement au profit de la Société ou de l'une de ses filiales pour un montant supérieur à 5 000 000 € pour les financements moyen et long terme et 2 000 000 € pour les découverts, les crédits et les financements court terme ou à tout seuil plus élevé fixé par le Conseil. Pour les besoins du présent paragraphe, le terme « financement » fait référence à l'une quelconque des opérations suivantes (à l'exclusion de la gestion de trésorerie (« cash pooling »), de l'affacturage (« factoring »), et du choix des banques, lesquels relèvent de la Direction Générale) :

- (a) toute dette financière ;
- (b) toute obligation, titre de créance, billet à ordre, prêt titrisé ou tout autre instrument similaire ;
- (c) tout crédit-bail ou leasing ou tout autre accord considéré comme un crédit-bail selon les principes généraux comptables internationaux ;
- (d) l'acquisition de tout actif dans la mesure où le prix est payable postérieurement à son acquisition ou à sa prise de possession si les modalités de paiement de ce prix constituent un moyen de financement de l'acquisition de cet actif ;
- (e) tout cautionnement, engagement d'indemnisation ou assurance similaire contre la perte financière de toute personne en relation avec tout élément visé ci-dessus, sauf pour les contrats ou accords conclus dans le cours normal des affaires ;

(f) toute autre opération qui a les effets commerciaux d'une dette (par exemple des options d'achat ou de vente ou autres instruments financiers) ;

(g) toute acquisition, cession, fusion, joint-venture par la Société ou l'une de ses filiales pour une valeur d'entreprise supérieure à 1 500 000 €, ou tout acte de disposition d'un actif détenu par la Société ou l'une de ses filiales ayant une valeur comptable unitaire ou une valeur de marché unitaire supérieure à 1 500 000 €, pour autant que dans chaque cas, à l'exception des cessions ou actes de disposition similaires, l'opération concernée porte sur des activités existantes et territoriales dans lesquels la Société ou les filiales exercent déjà des activités ;

(h) toute implantation sur un nouveau territoire ou démarrage d'une nouvelle activité (à l'exclusion de la mise en place de tout nouveau produit, laquelle relève de la Direction Générale) ;

(i) toute proposition ou tout paiement de dividende, ou de toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, au profit des actionnaires de la Société ;

(j) toute dépense d'investissement d'un montant unitaire supérieur à 2 500 000 € ;

(k) toute dépense d'investissement (Capex) conduisant à dépasser le budget annuel approuvé et/ou, le cas échéant, ajusté par le Conseil ;

(l) conclusion, amendement, résolution ou cessation d'un contrat de prestations de services, d'un engagement en matière de retraite, d'un contrat de travail avec un mandataire social de la Société ou l'une de ses filiales, ou de tout accord leur bénéficiant, que ce soit directement ou indirectement pour un montant excédant 200 000 €, étant précisé que par salarié clé, il convient d'entendre toute personne dont la rémunération brute annuelle excède 180 000 € ;

(m) toute restructuration impliquant la Société ou l'une de ses filiales pour un coût excédant 1 500 000 € ;

(n) la désignation des bénéficiaires de plans de stocks options, actions gratuites ou autres instruments d'intéressement dont la mise en place a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires ainsi que toute modification desdits plans ; la création et la mise en place de tout nouveau plan de stocks options, actions gratuites ou autres instruments d'intéressement ; et

(o) la constitution de toute sûreté, caution, aval ou garantie par la Société ou l'une de ses filiales, excédant le montant fixé annuellement par le Conseil ou, à défaut de montant annuel fixé, excédant en cumulé le montant annuel de 1 000 000 €.

(p) la conclusion de tout contrat d'une durée supérieure à 3 ans.

Le Directeur Général a par ailleurs constitué un Comité Exécutif dont la composition a été soumise pour approbation au Conseil d'administration. Ce Comité Exécutif a pour mission d'assister en permanence le Directeur Général sur le plan opérationnel, tant en ce qui concerne la prise de décisions que leur mise en œuvre.

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

## 6.2.4 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

Au cours de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 30 juin 2021, les mandats d'administrateurs de MM Serge Héringier, Guillaume de Bélaire et Jean-Pierre Cayard et des sociétés COFEPP et Tierny Financial Advisory ont été renouvelés pour une durée de six années, pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale

ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

En conséquence, à la suite des assemblées générales des 27 juin 2017, 31 janvier 2019, 31 juillet 2020 et 30 juin 2021, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Mme Rita Maria Zniber	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b></p> <p>Non</p> <p><b>Date de Nomination</b></p> <p>Nommée lors de l'Assemblée générale du 16 septembre 2014</p> <p>Nommée Vice-Présidente en date du 30 juin 2015</p> <p><b>Date de fin de mandat</b></p> <p>Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025</p> <p><b>Poste</b></p> <p>Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président Directeur Général de Diana Holding</li> <li>• Administrateur d'Atlas Bottling Company</li> <li>• Administrateur de Seven Up</li> <li>• Administrateur de Atlantic Packaging</li> <li>• Administrateur de ABC DIS</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Mr Renouvo</li> <li>• Président du Conseil d'administration d'Ebertec</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Thalvin</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Domaines Ouled Thaleb</li> <li>• Président Directeur Général de Celliers de Meknes</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Beverage corporation</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Roslane Hotel</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Maassera Brahim Zniber</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Domaines Zniber</li> <li>• Président de HUQOOL JZ</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Découvertes &amp; Loisirs</li> <li>• Administrateur de Société Nouvelle de Volailles</li> <li>• Administrateur de SES Warren</li> <li>• Président du Conseil d'administration de ASAT</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Dakhla Blueland</li> <li>• Gérant de Domaine Namir</li> <li>• Gérant de Domaine Tala</li> <li>• Gérant de Boufekrane Winery</li> <li>• Gérant de Zayanes Winery</li> <li>• Gérant de Domaine de Triffa</li> <li>• Gérant de Domaines viticoles du Gharb</li> <li>• Gérant de Domaine Livia</li> <li>• Gérant de Riad de la Clémentine</li> <li>• Co-gérant de K'Ozibar</li> <li>• Gérant de Zniber Compost</li> <li>• Gérant de Zniber Nursery</li> <li>• Gérant de Akaragro</li> <li>• Gérant de Celliers du Gharb</li> <li>• Gérant de Viticole du Sais</li> <li>• Co-gérant de Olivim</li> <li>• Gérant de Roslane Assets</li> <li>• Gérant de Ebertec Overseas</li> <li>• Gérant de Berkane Packaging</li> <li>• Gérant de Berkane Trading</li> <li>• Gérant de Milk Iqbal</li> <li>• Gérant de Milk Juba</li> <li>• Gérant de Terre d'Amandes</li> <li>• Gérant de Avocador</li> <li>• Gérant de Citruland</li> <li>• Gérant de Berkane Juice Processing</li> </ul>
	<p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul>

\* Sociétés cotées en France

\*\* Sociétés cotées à l'étranger

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

<p style="text-align: center;"><b>M. Hachem Belghiti</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de Nomination</b> Copté en remplacement de M. Mehdi Bouchaara lors du Conseil d'administration du 9 mai 2016, cooptation ratifiée par l'Assemblée générale du 21 juin 2016</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;"><b>Poste</b> Membre du Comité stratégique et commercial depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mandats actuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur Diana Holding</li> <li>• Directeur général de Roslane Wine &amp; Spirits</li> <li>• Directeur général de Celliers de Meknes</li> <li>• Directeur général de Ebertec</li> <li>• Directeur général de Les Domaines viticoles</li> <li>• Directeur général de Beverage corporation</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>M. Serge Héringier</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de Nomination</b> Nommé lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2015</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026</p> <p style="text-align: center;"><b>Poste</b> Administrateur de Diana holding</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mandats actuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>M. Guillaume de Bélair</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Administrateur indépendant</b> Oui</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de Nomination</b> Nommé lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2015</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026</p> <p style="text-align: center;"><b>Poste</b> Membre du Comité d'audit</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mandats actuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Panda Equity Research, France</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président et membre du Directoire de Riber, France</li> </ul>

M. Jean-Pierre Cayard	Mandats actuel
<p><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p><b>Date de Nomination</b> Nommé lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2015</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026</p> <p><b>Poste</b> Membre du Comité d'audit</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société ALBIOMA SAINT-PIERRE, France</li> <li>• Administrateur de la société BRUGGEMAN, Belgique</li> <li>• Administrateur de la société EABP, France</li> <li>• Administrateur de la société EAMP, France</li> <li>• Administrateur de la société GARDEL, France</li> <li>• Administrateur de la société GEDESA, Espagne</li> <li>• Administrateur de la société MARTINHO, Portugal</li> <li>• Administrateur de la société MASCARIN DEVELOPPEMENT, France</li> <li>• Administrateur de la société RABMG, France</li> <li>• Administrateur de la société SPC LITTE, France</li> <li>• Administrateur de la société SPCRG, France</li> <li>• Administrateur de la société SRMG, France</li> <li>• Associé de la société ALBIOMA GALION, France</li> <li>• Associé de la société HERITIER GUYOT, France</li> <li>• Directeur Général de la société DUCASTAING, France</li> <li>• Directeur Général de la société PEUREUX, France</li> <li>• Gérant de la société BERCY REFLETS, France</li> <li>• Gérant de la société GRAN CRUZ, Portugal</li> <li>• Gérant de la société GRAN CRUZ TURISMO, Portugal</li> <li>• Gérant de la société HERITIER GUYOT, France</li> <li>• Gérant de la société OPTTEAM SPIRIT, France</li> <li>• Gérant de la société REPAIRE DE BACCHUS, France</li> <li>• Gérant de la société UNIAO, Portugal</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société DISTILLERIE DE LA TOUR, France</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société SUCRIERE DES ANTILLES, France</li> <li>• Membre du Directoire de la société GLEN LIVET, Royaume-Uni</li> <li>• Membre du Directoire de la société GLEN MORAY, Royaume-Uni</li> <li>• Membre du Directoire de la société GLEN TURNER, Royaume-Uni</li> <li>• Membre du Directoire de la société L5 FIRST, Royaume-Uni</li> <li>• Président de la société AVEZE, France</li> <li>• Président de la société BARDINET, France</li> <li>• Président de la société BOURDOUIL, France</li> <li>• Président de la société BUSNEL, France</li> <li>• Président de la société CASANIS, France</li> <li>• Président de la société CFHS, France</li> <li>• Président de la société DA SILVA, Portugal</li> <li>• Président de la société DUVAL, France</li> <li>• Président de la société JUSTINO HENRIQUES, Portugal</li> <li>• Président de la société NSCR (ex SOCORI), France</li> <li>• Président de la société QUINTA DE VENTOZELO, Portugal</li> <li>• Président de la société RHUMERIE DU VERSO (ex QFS), France</li> <li>• Président de la société RIVIERE DU MAT, France</li> <li>• Président de la société RMSJ, France</li> <li>• Président de la société SAINT BENOIT ENERGIES VERTES, France</li> <li>• Président de la société SAINT RAPHAEL, France</li> <li>• Président de la société SBANA, France</li> <li>• Président de la société SVS LM, France</li> <li>• Président du Conseil d'Administration de la société DILMOOR, Italie</li> <li>• Président du Conseil d'Administration de la société MIXER, Italie</li> </ul>

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

M. Jean-Pierre Cayard	Mandats actuel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'Administration de la société PERLINO, Italie</li> <li>• Président du Conseil de Direction de la société BANCHEREAU GASTRO, France</li> <li>• Président du Conseil de Direction de la société DILLON, France</li> <li>• Président du Conseil de Direction de la société SLAUR-SARDET, France</li> <li>• Président du Directoire de la société COFEPP, France</li> <li>• Vice-Président de la société BSA, Espagne</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associé de la société DRM 2014</li> <li>• Associé de la société DRM 2014</li> <li>• Associé de la société DRM 2015</li> <li>• Associé de la société DRM 2015</li> <li>• Associé de la société GARDEL INVEST 2013.1</li> <li>• Associé de la société GARDEL INVEST 2013.1</li> <li>• Associé de la société GARDEL INVEST 2013.2</li> <li>• Associé de la société GARDEL INVEST 2013.2</li> <li>• Associé de la société LM INVEST 2013</li> <li>• Associé de la société LM INVEST 2013</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société FINANCIERE MASCARIN</li> <li>• Membre du Directoire de la société VDNM</li> <li>• Président de la société SEDRA</li> <li>• Président de la société SOGIM</li> <li>• Président de la société SVS LM</li> <li>• Président du Conseil d'Administration de la société CELEBRITY</li> <li>• Président du Conseil d'Administration de la société SIS</li> </ul>

Mme Edith Cayard	Mandats actuels
<p style="text-align: center;"><b>Administrateur indépendant</b></p> <p style="text-align: center;">Non</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de Nomination</b></p> <p>Nommée lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2016</p> <p style="text-align: center;"><b>Date de fin de mandat</b></p> <p>Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p> <p style="text-align: center;"><b>Poste</b></p> <p>Président du Comité de nominations et rémunérations depuis le 1er mars 2019</p> <p>Membre du Comité stratégique et commercial depuis le 1er mars 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société BSA, Espagne</li> <li>• Administrateur de la société DILMOOR, Italie</li> <li>• Administrateur de la société EABP, France</li> <li>• Administrateur de la société EAMP, France</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société BARDINET, France</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société DILLON, France</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société SLAUR-SARDET, France</li> <li>• Président de la société DUCASTAING, France</li> <li>• Président Directeur Général de la société SIS, France</li> <li>• vice-Président du Conseil de surveillance de la société COFEPP, France</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société SIS</li> </ul>

COFEPP représenté par Mme Sylvia Bernard	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p><b>Date de Nomination</b> Cooptée à l'occasion du Conseil d'administration du 12 mai 2017 en remplacement de DF Holding, cooptation ratifiée lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2017</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020</p> <p><b>Poste</b> Membre du Comité stratégique et commercial depuis le 30 avril 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société BRUGGEMAN, Belgique</li> <li>• Administrateur de la société BSA, Espagne</li> <li>• Administrateur de la société SIS, France</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société DILLON, France</li> <li>• Membre du Conseil de Direction de la société SLAUR-SARDET, France</li> <li>• Membre du Directoire de la société COFEPP, France</li> <li>• Président de la société PREAUX, France</li> <li>• Président du Conseil de Direction de la société BARDINET, France</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul>

Tierny Financial advisory représenté par M. Jacques Tierny	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b> Oui</p> <p><b>Date de Nomination</b> Cooptation à l'occasion du Conseil d'administration du 10 mai 2020 en remplacement de M. Jacques Tierny, cooptation ratifiée par l'Assemblée générale du 27 juin 2019.</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026</p> <p><b>Poste</b> Président du Comité d'audit depuis le 12 juin 2018 Membre du Comité de nominations et rémunérations depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de la société Bio Santé, Suisse</li> <li>• Président du comité d'audit de Berger Levrault, France</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la Sicav obligataire LCL (Groupe Amundi)</li> </ul>

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

M. Georges Graux	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p><b>Date de Nomination</b> Nommé lors de l'Assemblée générale du 31 janvier 2019, avec effet au 1er mars 2019 Président depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019 Démission le 30 mars 2022</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p><b>Poste</b> Président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société ALBIOMA GALION, France</li> <li>• Administrateur de la société DILMOOR, Italie</li> <li>• Administrateur de la société GEDESA, Espagne</li> <li>• Administrateur de la société MASCARIN DEVELOPPEMENT, France</li> <li>• Administrateur de la société PERLINO, Italie</li> <li>• Gérant de la société VERGERS DE NORMANDIE, France</li> <li>• Président de la société PREAUX, France</li> <li>• Président du Conseil de Direction de la société BARDINET, France</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul>

Mme Pascale Anquetil	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p><b>Date de Nomination</b> Nommée lors de l'Assemblée générale du 31 janvier 2019, avec effet au 1er mars 2019</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p><b>Poste</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul>

Mme Anna Luc	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p><b>Date de Nomination</b> Nommée lors de l'Assemblée générale du 31 janvier 2019, avec effet au 1er mars 2019</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p><b>Poste</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant</li> </ul>

M. Cyril Cahart	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p><b>Date de Nomination</b> Nommé lors de l'Assemblée générale du 31 janvier 2019, avec effet au 1er mars 2019</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p><b>Poste</b> Président du Comité stratégique et commercial</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur délégué de la société Bruggeman SA, Belgique</li> <li>Gérant de la société Kidibul International, Belgique</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>

M. Aymeric de Beauvillé	Mandats actuels
<p><b>Administrateur indépendant</b> Non</p> <p><b>Date de Nomination</b> Coopté le 30 mars 2022 en remplacement de M. Georges Graux, démissionnaire. Nomination à ratifier lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2022 Président depuis le 30 mars 2022</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p><b>Poste</b> Président du Conseil d'administration depuis le 30 mars 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président Directeur Général de Compagnie Française des Grands Vins SA</li> <li>Président de Veuve Amiot SAS</li> </ul>

A la suite du transfert du siège social de la Société, l'adresse professionnelle des administrateurs est désormais sis 10-12 Avenue du Général de Gaulle - 94220 Charenton-le-Pont.

## Informations sur le profil des administrateurs

**Rita Maria Zniber** : Madame Zniber est depuis avril 2014 à la tête de Diana Holding, 1<sup>er</sup> groupe viticole et au 7<sup>ème</sup> rang des groupes les plus importants du Maroc. Il réalise un chiffre d'affaires de 3 milliards de dirhams, génère plus de 6 500 emplois directs et opère majoritairement dans l'agro-industrie avec plus de 8 000 hectares de terres à vocation agricole. Madame Zniber ambitionne de faire de Diana holding un acteur majeur de l'agro-industrie marocaine.

**Hachem Belghiti** : Titulaire d'un Master Ingénieur d'Affaires Internationales de l'EDHEC et école supérieure de commerce de Bretagne à Brest, Monsieur Belghiti a été successivement Directeur Général adjoint de la société Comanav Ferry entre 2008 et 2012 puis Directeur Général de la société Ebertec entre 2012 et 2015. Par décision du Conseil d'administration en date du 9 mai 2016, Monsieur Belghiti a été coopté, en remplacement de Monsieur Medhi Bouchaara, en qualité de membre du Conseil d'administration de la société Marie Brizard Wine & Spirits.

**Serge Héringier** : Expert financier, titulaire d'un MBA et du CFA, Monsieur Héringier est banquier conseil et a notamment accompagné le groupe Belvédère entre 1999 et 2004.

**Guillaume de Bélair** : Diplômé de la Société Française des Analystes Financiers, Monsieur de Bélair dispose d'une vingtaine d'années d'expérience professionnelle, notamment en Banque d'Investissement au sein de Natixis, en Gestion pour Compte Propre. De 2016 à 2018 il occupe les fonctions de président et membre du directoire chez Riber. Depuis 2015 il est également président de la société Panda Equity Research.

**Jean-Pierre Cayard** : Monsieur Cayard est diplômé d'HEC, et est titulaire d'une licence en Droit. Monsieur Cayard est dirigeant du groupe COFEPP (Compagnie Financière Européenne des Prises de Participations).

**Edith Cayard** : Madame Cayard est titulaire d'un diplôme de Pharmacien Biologiste, et est actuellement Vice-présidente du Conseil de Surveillance de la société Compagnie Financière Européenne de Prises de Participations (COFEPP).

Madame Edith Cayard et Monsieur Jean-Pierre Cayard sont mariés. Ils sont les parents de Madame Sylvia Bernard. Il n'y a aucun autre lien familial entre les personnes mentionnées dans la présente section.

**Sylvia Bernard** : Diplômée de HEC, Madame Sylvia Bernard a une expérience significative en marketing avec une forte orientation à l'international. Après quelques années en Chine, elle rejoint le siège du groupe La Martiniquaise en qualité de Directeur Marketing International. Elle est actuellement Directrice Générale de la Compagnie Financière Européenne de Prises de Participations (COFEPP).

**Jacques Tierny** : représentant permanent de la société Tierny Financial advisory : diplômé de HEC, et du Programme international FGV Sao Paulo et NYU, Monsieur Jacques Tierny a notamment été Directeur Financier Groupe Adjoint chez Michelin et Directeur Administratif et Financier Groupe et Directeur Général Adjoint Délégué chez Casino, avant de rejoindre KPMG en qualité de responsable du conseil « strategic finance » et de l'évaluation. A compter de 2007 et jusqu'en 2018 il occupe les fonctions de Vice-Président et Directeur Financier de Gemalto.

**Georges Graux (démission le 30 mars 2022)** : Titulaire du Diplôme Etudes Comptables Supérieures (DECS), M. Georges Graux a notamment assumé les fonctions de Responsable Contrôle de Gestion chez BMG Music France et Directeur Financier chez EMI Music. Il est actuellement Directeur Administratif et Financier de COFEPP

**Pascale Anquetil** : Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille et titulaire du DESCF, Madame Pascale Anquetil occupe depuis 1991 le poste de Responsable Administratif et Financier de COFEPP.

**Anna Luc** : Diplômée de l'ESSEC, Madame Anna Luc intègre le Groupe La Martiniquaise-Bardinet en tant que responsable développement marketing en 1994. Depuis 2008, Elle est Directrice Marketing de La Martiniquaise pour le marché français.

**Cyril Cahart** : Titulaire d'un master d'économie et gestion et d'un DESS marketing, Monsieur Cyril Cahart a notamment été Directeur Commercial chez Bacardi-Martini France et Directeur Général Opérationnel France pour le Groupe La Martiniquaise COFEPP. Depuis 2009, il est Directeur Général Opérationnel France / CEO Benelux (P.Bruggeman NV / Inspirit Premium Drinks BV) pour le Groupe La Martiniquaise COFEPP.

**Aymeric de Beauvillé (coopté le 30 mars 2022 en remplacement de Georges Graux)** : M Aymeric de Beauvillé d'une très solide expérience acquise dans des postes de direction au sein de sociétés de premier plan, d'abord dans le groupe Martini puis chez Compagnie Française des Grands Vins, premier opérateur en France dans le secteur des vins effervescents, dont il a assuré la direction générale pendant 17 ans après avoir occupé divers postes opérationnels. Parallèlement, Monsieur Aymeric de BEAUVILLÉ a été Président de la FFVA (Fédération Française des Vins d'Apéritif), qui regroupe les vins aromatisés, les grandes marques de Porto et les vins effervescents. Il est actuellement Juge au Tribunal de Commerce de Melun.

## Profil d'Andrew Highcock, Directeur Général

M. Andrew Highcock	Mandats actuels
<p><b>Fonction</b> Directeur Général</p> <p><b>Date de nomination ou du dernier renouvellement</b> Nommé lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2018, ladite nomination prenant effet au 29 octobre 2018</p> <p><b>Date de fin de mandat</b> Nommé pour une durée indéterminée</p> <p><b>Autres fonctions exercées dans la Société</b></p> <p><b>Autres fonctions exercées en dehors de la Société Groupe et hors Groupe</b></p>	<p>• Néant</p> <hr/> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</b></p> <p>• Président Kompania Piwowarska</p>

Avant de rejoindre le groupe au cours de l'exercice 2018, Andrew Highcock occupait les fonctions de Président de la société Polonaise Kompania Piwowarska. Il compte plus de 20 ans d'expérience de Direction Générale notamment en Europe de l'Ouest et de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique ou bien au Canada, chez Diageo, Maxxium ou bien SAB Miller.

À la connaissance de la Société, aucun membre actuel du Conseil d'administration ou de la Direction Générale n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;

- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

### Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration et de la Direction Générale

A la suite de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à la COFEPP le 1<sup>er</sup> mars 2019, cette dernière a pris le contrôle de la Société et dispose notamment de la majorité des sièges au Conseil d'administration de la Société. Dans ce cadre et afin de prévenir tout conflit d'intérêt lié à cette situation, l'Assemblée générale du 31 janvier 2019 aux termes de sa résolution « A » a décidé que le Conseil d'administration devra mettre en place un comité ad hoc composé exclusivement d'administrateurs indépendants en particulier dans le cas où une situation de conflit d'intérêt entre la Société et la COFEPP serait, ou serait susceptible d'être, identifiée dans le cadre de la cession d'un ou plusieurs actifs de la Société (se référer à la section 6.2.2 ci-dessus). Par ailleurs, comme dans toute société où un actionnaire significatif est un concurrent, un client ou un fournisseur important, il existe également des procédures prévues par la réglementation permettant de prévenir et d'encadrer les situations de conflit d'intérêts, notamment la procédure des conventions réglementées et la procédure applicable aux conventions libres portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (se référer à la section 6.6 ci-dessous).

Dans le cadre de ses travaux, le comité ad hoc a veillé au strict respect de la mise en concurrence du projet de cession de l'activité vin Marques del Puerto en Espagne, et à la sélection de l'offre la mieux-disante protégeant ainsi les intérêts de la société et du groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution de son plan stratégique et afin de réduire la base de ses coûts opérationnels, la Société a procédé à la mise en place de différents contrats de sous-traitance de production. De plus, un contrat de sous-traitance d'une partie de l'activité de vente Export du groupe a également été mis en place afin de bénéficier de la couverture géographique étendue de la COFEPP. Ces accords sont des conventions courantes conclues à des conditions normales et similaires à celles que la Société a conclues avec les autres partenaires du groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre risque de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

### Arrangement(s) ou accord(s) conclu(s) avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu du(es)quel(s) des membres des organes d'administration ou de direction de la Société ont été sélectionnés

---

Néant.

### Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

---

Il est précisé que dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société réalisée le 4 février 2021 et ayant fait l'objet du prospectus approuvé le 13 janvier 2021 sous le numéro 21-013 par l'Autorité des marchés financiers, les déclarations suivantes ont été réalisées auprès de l'Autorité des marchés financiers et de la Société :

- Le 21 janvier 2021, la COFEPP a acquis, sur Euronext Paris, 4.444.692 droits préférentiels de souscription pour un prix unitaire de 0,0263 euro (cf. Avis AMF n°2021DD728825 en date du 22 janvier 2021) ;
- Le 20 janvier 2021, la COFEPP a acquis, sur Euronext Paris, 800.210 droits préférentiels de souscription pour un prix unitaire de 0,0139 euro (cf. Avis AMF n°2021DD728833 en date du 22 janvier 2021) ; et
- Le 4 février 2021, la COFEPP a souscrit, sur Euronext Paris, 55.653.716 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 1,50 euro (cf. Avis AMF n°2021DD730814 en date du 4 février 2021).

### Restrictions à la cession d'actions de la Société pour les membres d'un organe de direction ou de surveillance ou de la direction générale

---

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration ou de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent.

### Contrat(s) de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales

---

Il n'existe, à la date des présentes, aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'administration ou de la direction générale à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## 6.2.5 Modalités particulières à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

---

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales sont définies aux articles 9, 11, 12, et 25 à 30 des statuts de la Société.

## 6.3 RÉMUNÉRATIONS

### 6.3.1 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est présenté ci-après la politique de rémunération pour l'exercice 2022 arrêtée par le Conseil d'administration qui sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (vote *ex ante*).

La politique de rémunération est arrêtée chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Les éléments de cette politique et, en particulier, les critères de performance et objectifs prévus pour la détermination des éléments variables de la rémunération du Directeur Général, font l'objet d'un examen au moins une fois par an par le Comité des Nominations et des Rémunérations afin de s'assurer qu'ils reflètent les objectifs et la stratégie du Groupe. La bonne mise en œuvre de la politique de rémunération telle qu'approuvée par l'Assemblée générale et

notamment, le respect de l'atteinte des critères de performance pour les rémunérations variables, sont vérifiés à l'issue de chaque exercice par le Comité des nominations et des rémunérations. Pour plus de détails sur la composition et la mission du Comité des Nominations et des Rémunérations se référer à la section 6.2.2 ci-dessus.

La politique de rémunération pour 2022 reste inchangée par rapport à celle arrêtée pour l'exercice 2021 à l'exception des critères de performance applicables à la rémunération variable annuelle du Directeur Général. Pour rappel, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 30 juin 2021 avait approuvé à 98,09 % la résolution sur la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 et à 98,21% la résolution sur les informations visées à l'article L. 22.10.9 du Code de commerce.

#### Politique de rémunération au titre de l'exercice 2022

##### 1. ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La politique de rémunération du Président du Conseil d'administration est arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Président du Conseil d'administration ne sera titulaire d'aucun contrat de travail au sein de la Société et des sociétés du groupe.

Monsieur Aymeric de Beauvillé exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société depuis le 30 mars 2022. Compte tenu de sa nomination en remplacement du précédent Président du Conseil d'administration, Monsieur Georges Graux, démissionnaire, le nouveau Président exercera son mandat pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024). Il peut être mis fin au mandat du Président du Conseil d'administration à tout moment par le Conseil d'administration.

##### **Rémunération fixe annuelle**

Au titre de son mandat le Président du Conseil d'administration percevrait une rémunération annuelle de 74 000 euros bruts.

Le Président du Conseil d'administration aurait également le droit au remboursement des frais et débours engagés dans le cadre de ses fonctions.

Aucune autre rémunération ou aucun autre avantage ne serait prévu au titre de son mandat.

##### 2. ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération du Directeur Général est arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations sur la base de benchmarks.

Les principes régissant la détermination de la rémunération du Directeur Général et permettant le respect de l'intérêt social, le développement de la stratégie commerciale et la pérennité de la Société sont :

- une rémunération cohérente avec le niveau de responsabilité, de compétence et d'expérience du Directeur Général garantissant une offre compétitive par rapport aux autres acteurs qui opèrent dans le même secteur d'activité du Groupe ;
- une rémunération qui permet un alignement des intérêts du Groupe, de ses actionnaires et du Directeur Général en conditionnant une part importante de sa rémunération à la performance du Groupe. Ainsi, la rémunération variable et exceptionnelle du Directeur Général est basée sur les objectifs du Groupe. Ces objectifs, fixés par le Conseil d'administration, sont revus annuellement et sont déclinés aux autres collaborateurs du Groupe.

Sur la base de ces critères, le Conseil d'administration réuni le 13 avril 2022 a ainsi décidé, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, de soumettre à votre approbation la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022, dont la teneur est détaillée ci-après.

Le Directeur Général ne sera titulaire d'aucun contrat de travail au sein de la Société et des sociétés du groupe.

La rémunération du Directeur Général prend la forme d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable et peut s'accompagner d'une rémunération exceptionnelle, de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, et d'engagements pris par la Société à son bénéfice.

Enfin, dans l'éventualité où un nouveau Directeur Général serait nommé en cours d'exercice et, à l'exception d'éventuelles modifications pour prendre la situation particulière de ce dernier (i.e. niveaux d'expérience et de responsabilité...) et ne nécessitant pas l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, les principes et dispositions de la politique de rémunération arrêtés pour le Directeur Général s'appliqueront également au Directeur Général nouvellement nommé.

Monsieur Andrew Highcock a été nommé, pour une durée indéterminée, Directeur Général de la Société à compter du 29 octobre 2018. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

### Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe est destinée à refléter l'expérience, les responsabilités confiées et l'implication attendue du Directeur Général.

La rémunération fixe du Directeur Général, déterminée par le Conseil d'administration, après prise en compte de benchmarks, serait de 370 000 € bruts annuels répartis sur 12 mois.

Dans le cas d'une nomination d'un Directeur Général, précédemment non résident fiscal français, il pourrait, en complément de la rémunération fixe mentionnée ci-dessus, être versé, une prime d'impatriation d'un montant annuel de 160.720 € répartis sur 12 mois.

### Rémunération variable annuelle

Une rémunération variable serait en outre destinée à rétribuer la contribution du Directeur Général à la croissance du Groupe et à ses performances financières au titre de l'exercice concerné. Elle se composerait d'une part soumise à des objectifs qualitatifs et d'une part soumise à des objectifs quantitatifs prédéfinis.

Son montant serait déterminé par le Conseil d'administration en fonction d'objectifs définis par lui et de critères de performance, sans que la rémunération variable annuelle totale puisse excéder 70% de la rémunération fixe annuelle brute (hors prime d'impatriation).

La rémunération variable du Directeur Général serait composée :

- D'une part fonction d'objectifs qualitatifs représentant au maximum 10% du total de la rémunération variable.
- D'une part quantitative soumise à la satisfaction de critères de performance représentant un montant maximum de 90% du total de la rémunération variable.

Les objectifs qualitatifs reposent sur des indicateurs non financiers liés à la stratégie du Groupe.

Les critères de performance reposent sur des indicateurs financiers constitués comme l'EBITDA, le Résultat net après impôts et les SG&A.

Les indicateurs non-financiers relatifs à la stratégie du groupe ainsi que le niveau de réalisation des critères financiers quantifiables ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus public pour des raisons de confidentialité.

L'attribution effective de la rémunération variable du Directeur Général sera soumise chaque année à l'appréciation du Conseil d'administration par rapport aux critères de performance susvisés.

Conformément à l'article L.22-10-34, alinéa 2 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables susvisés au titre de l'exercice 2022 sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

### Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle, destinée à rétribuer une opération ou une performance financière exceptionnelle réalisée au cours de l'exercice, pourrait être attribuée par le Conseil d'administration au Directeur Général sans que cette rémunération exceptionnelle ne puisse excéder 50% de la rémunération fixe due au titre de l'exercice 2022.

Conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnelle susvisés au titre de l'exercice 2022 serait conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

### Actions gratuites

Le Directeur Général pourrait bénéficier, au titre de son mandat, d'une attribution gratuite d'actions qui seront définitivement acquises à l'issue d'une période minimale à définir par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée générale, sous condition de sa présence au sein de l'entreprise à l'issue de cette période et soumise ou non à des conditions de performance.

Ainsi, au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration a arrêté les conditions suivantes :

- Montant maximum : valorisation des actions gratuites ne peut représenter plus de dix fois le montant de sa rémunération fixe ;
- Période d'acquisition : au minimum 1 an après la date d'attribution des actions ;
- Période de conservation : au minimum 1 an après la date d'acquisition définitive des actions ;
- Obligation de conservation : 10% des actions gratuites définitivement acquises devront être conservées au nominatif jusqu'au terme du mandat de directeur général ;
- Conditions de performance : le cas échéant, critères financiers et/ou extra-financiers qui seront déterminés par le Conseil d'administration lors de la mise en place du plan.

## Rémunérations

**Options de souscription ou d'achat d'actions**

La Société se réserve la possibilité d'attribuer au Directeur Général, au titre de son mandat, en lieu et place des actions gratuites prévues ci-dessus, des options de souscription ou d'achat d'actions.

Sous réserve des spécificités propres à cet instrument, les options pourront être octroyées selon les mêmes conditions et limites, notamment de montant, que celles prévues ci-dessus pour les actions gratuites.

Dans ce cadre, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions susceptibles d'être attribuées au Directeur Général au titre de l'exercice 2022 serait déterminé par le Conseil d'administration et donnant chacune droit à la souscription ou à l'achat d'une action de la Société pour un prix unitaire calculé sur la base de la moyenne du cours d'ouverture de l'action de la Société sur les 20 dernières séances de cotation précédant la date de la réunion du Conseil d'administration.

**Avantages en nature**

Le Directeur Général pourrait également bénéficier des avantages en nature suivants :

- la mise à disposition d'un véhicule de fonction, conformément à la politique en vigueur au sein de la Société ;
- d'un contrat d'assurance chômage usuel auprès d'un organisme indépendant type GSC ;
- d'une prime mensuelle de logement déclarée en paie via un avantage en nature soumis au paiement de cotisations sociales et fiscales;
- des avantages sociaux en vigueur au sein de la Société en ce qui concerne la retraite, prévoyance et mutuelle;
- d'une assurance RCP selon les conditions usuelles;
- d'une prise en charge d'un conseiller fiscal.

**Engagements en faveur du Directeur Général**

Le Directeur Général est susceptible de bénéficier d'engagements liés à la cession de ses fonctions, sous la forme de mécanismes d'indemnités de départ et/ou de mécanismes d'indemnisation d'engagements de non-concurrence.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la Société réuni le 21 décembre 2018 a, sur avis préalable du Comité des Nominations et Rémunérations, autorisé les engagements dus ou susceptibles d'être dus à Monsieur Andrew Highcock, Directeur Général, en raison de la cessation de ses fonctions, à savoir une indemnité en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat de Directeur Général ainsi qu'une indemnité de non-concurrence, en contrepartie de l'engagement par Monsieur Andrew Highcock de ne pas travailler, pendant une période de 12 mois sur l'ensemble du territoire européen, en qualité de salarié ou de non salarié, ou dirigeant ou mandataire social, dans une société ayant une activité concurrente directe ou indirecte de celle du Groupe MBWS, à savoir la production ou la distribution de vins et spiritueux.

Ces engagements, dont la teneur est détaillée ci-après, ont été approuvés par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 31 janvier 2019.

**Indemnité de départ :**

La Société s'est engagée à verser, en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat de Directeur Général, une indemnité de départ égale à la rémunération moyenne brute (intégrant la rémunération fixe sur la base d'un montant maximum de trois cent soixante-dix mille euros (370.000 €), la rémunération variable et la prime d'impatriation sur la base d'un montant maximum de cent soixante mille sept cent vingt euros (160.720 €) au cours des six (6) derniers mois ayant précédé la date de révocation ou de non-renouvellement, étant précisé que le bénéfice de cette indemnité de départ est subordonné à la réalisation de critères de performance liés à l'activité du Groupe MBWS.

**Indemnité de non concurrence :**

En contrepartie d'un engagement de non concurrence (étant précisé que la Société pourra renoncer audit engagement dans un délai d'un (1) mois suivant votre départ, auquel cas aucune indemnité ne sera due), le Directeur Général pourrait percevoir, à compter de la cessation effective de ses fonctions (le cas échéant, à l'issue de son préavis), une indemnité brute mensuelle égale à 50% de sa rémunération mensuelle moyenne brute (intégrant la rémunération fixe et la rémunération variable) au cours des douze (12) derniers mois ayant précédé la date de cessation effective de ses fonctions.

**6.3.2 Eléments de la Politique de rémunération applicable aux administrateurs**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée de 6 années. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour rappel, l'Assemblée générale des actionnaires du 31 janvier 2019 a fixé le montant de rémunération (ex jetons de présence) à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours et, jusqu'à décision contraire, à la somme de cent cinquante mille euros (150 000 €). Ce montant n'a pas été modifié au cours des exercices 2020 et 2021.

Dans la limite globale arrêtée par l'Assemblée générale des actionnaires et après avis de son Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration répartit la somme fixe annuelle (ex jetons de présence) aux administrateurs et peut allouer aux administrateurs participant à des Comités spécialisés un montant supplémentaire prenant en compte le temps consacré par eux à ces Comités.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-46 du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra allouer des rémunérations exceptionnelles à ses membres pour des missions ou mandats exceptionnels (i.e. n'entrant pas dans le cadre normal de leurs fonctions et ne revêtant pas de caractère permanent) qui leur seraient confiés.

À l'occasion du Conseil d'administration du 13 avril 2022, il a été décidé de renouveler la politique de rémunération de 2020 et appliquée en 2021; ainsi seuls les administrateurs indépendants percevront des jetons de présence. Cette rémunération consiste en un montant annuel de 30.000 euros, répartis pour 15.000 euros en une rémunération fixe et pour 15.000 euros en une rémunération variable liée à la présence effective aux séances du Conseil d'administration. Il est par ailleurs proposé une rémunération fixe de 15.000 euros pour la fonction de Président du Comité d'audit.

Au titre de l'exercice 2021, le montant des jetons de présence non affecté s'élève à la somme de 75 000€. Les rémunérations perçues par chaque administrateur sont détaillées dans le paragraphe ci-après, étant précisé qu'aucun administrateur n'a jamais été et n'est pas titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou les sociétés qui lui sont liées.

### 6.3.3 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, il est vous est présenté ci-après les informations relatives aux rémunérations et autres avantages versés ou attribués par la Société et les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2021.

Les rémunérations et autres avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021 l'ont été en conformité avec la politique de rémunération arrêtée par le Conseil d'administration et approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle de la Société le 30 juin 2021.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, ces informations seront soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2021 (votes ex post).

Les rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux de la Société sont présentées ci-dessous, au regard des principes du code de gouvernement d'entreprise Middledent, et conformément à la réglementation en vigueur.

#### 1. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Andrew Highcock est Directeur Général de la Société depuis le 29 octobre 2018. Son mandat est à durée indéterminée. Ce mandat est révocable à tout moment par le Conseil d'administration conformément aux dispositions légales. Il n'a pas de contrat de travail avec la Société et n'a perçu aucune rémunération par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions, de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, il sera demandé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes pour l'exercice 2021 d'approuver les

éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 à Monsieur Andrew Highcock, au titre de son mandat de Directeur Général, tels qu'ils sont présentés plus en détails ci-après.

La rémunération totale de Monsieur Andrew Highcock pour l'exercice 2021 s'inscrit dans la stratégie à long terme de la Société et permet d'aligner les intérêts du Directeur Général avec les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Il n'a été fait aucun écart ou dérogation par rapport à la politique de rémunération approuvée pour 2021.

Tableau n°1 - Synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées au Directeur Général

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>M. Andrew Highcock</b>		
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 2</i> )	882 283 €	846 835 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 4</i> )	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement ( <i>détaillées au tableau 6</i> )	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>882 283 €</b>	<b>846 835 €</b>

Pour rappel, en application de la politique de rémunération arrêtée par le Conseil d'administration de la Société en date du 27 avril 2021 sur recommandation du Comité des rémunérations, et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021, la rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2021 a été structurée autour d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable et pouvait s'accompagner d'une rémunération exceptionnelle, de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, d'avantages en nature et d'engagements pris par la Société à son bénéfice.

Rémunérations

Tableau n°2 - Détail des rémunérations du Directeur Général

M. Andrew Highcock Directeur Général	Exercice 2020 (€)		Exercice 2021 (€)	
	Rémunération due	Rémunération versée	Rémunération due	Rémunération versée
Rémunération fixe <sup>(6)</sup>	530 720	530 720	530 720	530 720
Rémunération variable annuelle	259 000	259 000	259 000*	259 000**
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur				
Avantages en nature	92 563	92 563	57 115	57 121
<b>TOTAL</b>	<b>882 283</b>	<b>882 283</b>	<b>846 835</b>	<b>846 841</b>

\* Rémunération variable à verser en 2022 au titre de l'exercice 2021.

\*\* Rémunération variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020.

**Rémunération fixe/Prime d'impatriation**

Au titre de la politique de rémunération de l'exercice 2021 la rémunération fixe pour l'exercice 2021 était de 370 000 € bruts annuels répartis sur 12 mois. Par ailleurs, dans le cas d'une nomination d'un Directeur Général, précédemment non résident fiscal français, il était également prévu qu'il pourrait, en complément de la rémunération fixe mentionnée ci-dessus, être versé, une prime d'impatriation d'un montant annuel compris entre 160 000 € et 240 000 € répartis sur 12 mois.

Conformément à la politique de rémunération approuvée pour l'exercice 2021, Monsieur Andrew Highcock s'est vu attribuer pour 2021 une rémunération fixe d'un montant de 370 000 € ainsi qu'une prime d'impatriation de 160 720 €.

**Rémunération variable**

Au titre de la politique de rémunération de l'exercice 2021 la rémunération variable 2021 du Directeur Général pouvait représenter jusqu'à 70% de la rémunération fixe annuelle brute, dans la limite d'un montant maximum de 259.000€.

Le Conseil d'administration de la Société, sur recommandation du Comité des rémunérations, après avoir évalué l'atteinte des critères de performance définis par le Conseil d'administration pour l'exercice 2021 et notamment ceux liés à la croissance du groupe, à ses performances financières et au développement de son patrimoine, a constaté que les critères étaient atteints à hauteur de 100% pour les critères qualitatifs et à hauteur de 100% pour les

critères quantitatifs et qu'ainsi la rémunération variable d'un montant de 259 000 euros, représentant 70% de la rémunération fixe, serait attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice 2021.

**Rémunération exceptionnelle**

Au titre de la politique de rémunération de l'exercice 2021 une rémunération exceptionnelle, destinée à rétribuer une opération ou une performance financière exceptionnelle réalisée au cours de l'exercice, pouvait être attribuée par le Conseil d'administration au Directeur Général sans que cette rémunération exceptionnelle ne puisse excéder 50% de la rémunération fixe due au titre de l'exercice 2021 soit 185 000 €.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée par le Conseil d'administration au Directeur Général au titre de l'exercice 2021.

**Jetons de présence**

Non applicable

**Avantages en nature**

Au titre de l'exercice 2021, le Directeur Général s'est vu attribuer divers avantages en nature (véhicule de fonction, assurance chômage, avantages logement, accompagnement fiscal, prévoyance et mutuelle). Ces avantages en nature ont représenté la somme de 57 121 €.

**Tableau n°4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours des exercices 2020 et 2021 au Directeur Général par la Société et par toute société du groupe**

Non applicable, le Directeur Général ne s'est vu octroyer aucune option de souscription ou d'achat au cours des exercices 2020 et 2021.

**Tableau n°5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées au cours des exercices 2020 et 2021 par le Directeur Général**

Non applicable.

**Tableau n°6 - Actions gratuites attribuées durant les exercices 2020 et 2021 au Directeur Général**

Non applicable, le Directeur Général ne s'est vu octroyer aucune action gratuite au cours des exercices 2020 et 2021.

(6) Cette rémunération fixe inclut la prime d'impatriation de l'exercice

### Tableau n°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour le Directeur Général au cours des exercices 2020 et 2021

Non applicable.

### Tableau n°11 – Contrat de travail et engagement pris par la Société et par toute société du groupe au bénéfice du Directeur Général

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>M. Andrew Highcock</b> Directeur Général Début de mandat : 29 octobre 2018 Fin Mandat : durée indéterminée		X		X	X <sup>(1)</sup>		X <sup>(1)</sup>	

<sup>(1)</sup> Se référer à la section 6.3.1 ci-dessus pour plus de détails.

### Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

(EN MILLIERS D'EUROS)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de travail	Néant	Néant

## 2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Georges Graux a été nommé Président du Conseil d'administration de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2019. Il ne lui a pas été versé d'indemnité ou de rémunérations sur l'exercice au titre de son mandat. Il n'avait pas été conclu de contrat de travail avec la Société et il n'a perçu aucune rémunération par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### Tableau n°1 - Synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées au Président du Conseil d'administration

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>M. Georges Graux</b>		
Président du Conseil d'administration <sup>(2)</sup>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0 €	0 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement		
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

<sup>(2)</sup> M. Georges Graux exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis 1<sup>er</sup> mars 2019

Lors de la nomination de Monsieur Georges Graux, il a été convenu qu'en tant que membre désigné par la COFEPP, actionnaire de contrôle de la Société, sa fonction serait exercée à titre gratuit.

### Tableau n°2 - Détail des rémunérations du Président du Conseil d'administration

M. Georges Graux	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Rémunération due	Rémunération versée	Rémunération due	Rémunération versée
<b>Président du Conseil d'administration</b>				
Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Rémunérations

Tableau n°11 – Contrat de travail et engagement pris par la Société et par toute société du groupe au bénéfice du Président du Conseil d'administration

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Dirigeants Mandataires Sociaux</b>								
<b>M. Georges Graux</b>		X		X		X		X
Président du Conseil d'administration								
Début de mandat : 1er mars 2019								

### 3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau n°3 - Rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Madame Rita Maria Zniber</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations	-	
<b>Monsieur Hachem Belghiti</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations	-	
<b>Monsieur Guillaume De Bélair</b>	30 000 €	30 000 €
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence	30 000 €	30 000 €
Autres rémunérations		
<b>Madame Anna Luc</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Madame Edith Cayard</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>COFEPP représenté par Madame Sylvia Bernard</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Monsieur Serge Héringier</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Tierny Financial Advisory représenté par Monsieur Jacques Tierny</b>	45 000 €	45 000 €
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence	45 000 €	45 000 €
Autres rémunérations		
<b>Madame Pascale Anquetil</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Monsieur Cyril Cahart</b>		
<b>Administrateur</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		

#### 4. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ET D' ACTIONS GRATUITES

Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires en 2020 et options levées par ces derniers durant l'exercice 2021

Néant.

Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
	16/09/2014	21/06/2016 (Actions de préférence)(*)	21/06/2016
Date du Conseil d'administration	12/03/2015	01/07/2016	01/07/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9 380	4 852 actions de préférence pouvant donner droit à 485 200 actions ordinaires selon le seuil de conversion maximal	4 690
Dont mandataires sociaux :	0	0	0
Date d'acquisition des actions	12/03/2017	30/06/2019	01/07/2017
Date de fin de période de conservation	12/03/2022	30/06/2024	01/07/2022
Nombre d'actions définitivement acquises au 31/12/2020	8 600	4732 actions de préférence pouvant donner droit à 473 200 actions ordinaires selon le seuil de conversion maximal	4 330
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	760	120 actions de préférence	360
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0

(\*) : Il est précisé qu'à l'issue de la prise de contrôle de la Société par la COFEPP le 1<sup>er</sup> mars 2019, la conversion automatique sur la base du ratio maximum de conversion a été constatée conformément aux dispositions prévues dans le règlement. Ainsi chaque action de préférence a donné droit à 100 actions ordinaires, soit un nombre total de 473.200 actions ordinaires de la Société.

#### Conditions d'attribution des options et actions gratuites soumises à des critères de performance

##### PLAN DU 12 MARS 2015

Les 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées à 26 salariés managers du groupe, dont M. Jean-Noël Reynaud, Directeur Général, bénéficiaire de 110 000 options.

Les options donnent chacune le droit à la souscription ou à l'achat d'une action Marie Brizard Wine & Spirits pour un prix unitaire d'exercice de 10,64 €, calculé sur la base de la moyenne du cours d'ouverture de l'action de la Société sur les 20 dernières séances de cotation précédant la date de la réunion du Conseil d'administration.

Les options attribuées ne peuvent être levées que par étape et sous réserve de l'atteinte de conditions de performance dans les conditions suivantes :

Un maximum de 20% des options attribuées était susceptible d'être exercé en 2015, à raison de l'atteinte d'un niveau défini de résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette tranche de 20% a effectivement été attribuée.

Un maximum de 20% des options attribuées était susceptible d'être exercé en 2016, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA/CA) sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les attributions ont représenté 25% de l'enjeu.

Un maximum de 60% des options attribuées pouvaient être exercées en 2018 sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA / CA) sur la base des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La performance n'ayant pas été atteinte aucune option ne pouvait être exercée.

##### PLAN DU 1ER JUILLET 2016

4852 actions de préférence pouvant donner jusqu'au maximum 485 200 actions ordinaires ont été attribuées à 27 salariés managers du groupe, dont M. Jean-Noël Reynaud, Directeur Général, bénéficiaire de 1 284 actions de préférence pouvant donner jusqu'au maximum 128 400 actions ordinaires, selon l'atteinte des critères de performance ou en cas de changement de contrôle.

Les actions de préférence attribuées ne pourront être converties que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance dans les conditions suivantes (or cas de changement de contrôle) :

Atteinte d'un ratio d'EBITDA sur le montant du Chiffre d'Affaires consolidé d'au moins 15%, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ; et,

Atteinte d'un cours de Bourse pondéré au moins égal à la borne basse, soit vingt-deux euros (22 €) par action (dont la borne haute considérée est égale à trente-trois euros (33 €)).

En cas d'opération majeure (offre publique réussie, retrait de la cote ou prise de contrôle) le plan dispose que les conditions ci-dessus seront considérées comme remplies et les actions de préférence automatiquement converties en actions ordinaires au ratio maximum de conversion au deuxième anniversaire de la date d'acquisition ou à la date de réalisation de l'opération majeure si elle intervient après celle-ci.

A la suite de la montée au capital de COFEPP, constitutive d'une opération majeure suivant ce qui précède, les actions de préférence ont été converties en actions ordinaires le 1er aout 2019 au bénéfice des attributaires.

Rémunérations

### 6.3.4 Ratios d'équité

Conformément à l'article L.22-10-9 I 6°, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de MBWS (sur une base temps plein) ainsi que leur évolution annuelle.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Méthodologie	Eléments payés au cours de l'exercice				
Effectif échantillon	50	53	29	30	17
Mandataire social	Jean-Noël Reynaud	Jean-Noël Reynaud	Andrew Highcock	Andrew Highcock	Andrew Highcock
Brut annuel mandataire (€)	464 534	308 000	517 327	530 720	530 720
Brut annuel moyen salariés (€)	94 421	93 738	106 508	92 850	105 340
Brut annuel mandataire / Brut annuel moyen salariés	4,92	3,29	4,86	5,72	5,04
Brut annuel médian salariés (€)	103 000	95 917	106 851	95 000	92 981
Brut annuel mandataire / Brut annuel médian salariés	4,51	3,21	4,86	5,59	5,71

Effectif sélectionné:

- Présents (12 mois);
- Rentrés en cours d'année mis en base annuelle;
- Temps partiel mis en base temps plein;
- Sorties en cours d'année ne sont pas prises en compte.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Andrew Highcock</b>					
<b>Directeur Général depuis le 29 octobre 2018.</b>					
Rémunération (€)		530 724	789 720 <sup>(7)</sup>	789 720	789 720
Ratio sur rémunération moyenne		5,00	7,40	7,96	7,50
Ratio sur rémunération médiane		5,70	7,40	7,92	8,49
Mandataire social	Benoit Hérault	Benoit Hérault	Benoit Hérault	Georges Graux	Georges Graux
Rémunération (€) <sup>(8)</sup>	100 000	64 500	65.500	-	-
Rémunération moyenne des salariés de la société (€)	94 421	93 738	106 508	99 196	105 340
Rémunération médiane des salariés de la société (€)	103 000	95 917	106 851	99 760	92 981
Ebitda (k€)	(11 947)	(27 173)	(12 090)	10 614	12 575

La Société a déterminé les ratios d'équité pour chaque dirigeant mandataire social de la Société selon la méthodologie suivante :

- Périmètre : effectifs de la Société; étant précisé que parmi les effectifs sélectionnés sont comptabilisés les salariés présents sur une base 12 mois, les nouveaux arrivants sur une base annualisée et les temps partiels sur une base temps plein. Les salariés ayant quitté la Société au cours d'une année N ne sont pas pris en compte.
- Période visée : 2017 à 2021.
- Rémunérations visées : au numérateur, la rémunération fixe, variable, les primes exceptionnelles et autres avantages attribués au titre d'une année N et au dénominateur, la rémunération fixe, variable, les primes exceptionnelles et autres avantages versés au titre d'une année N.
- Ratio Moyen pour chaque année N : rapport entre la rémunération annuelle brute de chaque dirigeant mandataire social et la rémunération moyenne annuelle brute des salariés de la Société (sur une base équivalent temps plein) ;
- Ratio Médian pour chaque année N : rapport entre la rémunération annuelle brute de chaque dirigeant mandataire social et la rémunération médiane annuelle brute des salariés de la Société (sur une base équivalent temps plein).

(7) Cette somme comprend la rémunération fixe au titre du mandat social (370 000€), une prime d'impatriation (160.720 €), ainsi qu'une rémunération variable (259.000€, versée en avril 2021).

(8) Ce montant comprend les jetons de présence, ainsi qu'une rémunération additionnelle liée à une mission de conseil.

## 6.4 DESCRIPTION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 2021

---

### 6.4.1 Liste des conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

Néant.

### 6.4.2 Liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021 et non autorisées préalablement par le Conseil d'administration

---

Néant.

### 6.4.3 Liste des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et non encore conclues

---

Néant.

### 6.4.4 Conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration postérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

Néant.

Description des conventions réglementées 2021

### 6.4.5 Liste des conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

#### CONCLUSION D'UN ACCORD ENTRE LA SOCIÉTÉ ET COFEPP, PORTANT SUR UN NOUVEL INVESTISSEMENT DE COFEPP DANS LA SOCIÉTÉ, APRÈS AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DÉCEMBRE 2019 SE TRADUISANT PAR :

- une première avance en compte courant de COFEPP de 15 millions d'euros (rémunérée au taux annuel capitalisé EURIBOR 3 mois + 425 bps), mise à disposition d'ici le 17 janvier 2020 (le « **Bridge n°1** ») ;
- une seconde avance en compte courant de COFEPP de 17 millions d'euros (rémunérée au taux annuel capitalisé EURIBOR 3 mois + 425 bps), mise à disposition d'ici le 17 mars 2020 (le « **Bridge n°2** ») ;
- l'octroi de plusieurs sûretés à COFEPP sur les actifs de MBWS et de MBWS France afin de garantir les Bridges 1 et 2, à savoir des nantissements de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> rang des marques Sobieski, Marie Brizard et William Peel, des nantissements des titres des sociétés MBWS France, Cognac Gautier et Vilniaus Degtiné, des nantissements de 1<sup>er</sup> rang sur les créances de compte courant existant entre MBWS et Vilniaus Degtiné et sur les créances de compte courant existant entre MBWS France et Cognac Gautier et un cautionnement personnel de MBWS des sommes dues par MBWS France au titre du Bridge n°1 ;
- la souscription par COFEPP à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant global maximal de 105,3 millions d'euros (prime d'émission incluse), jusqu'à 75% à titre de garantie (soit 79 millions d'euros, prime d'émission incluse). Cet accord prévoit que l'investissement de COFEPP serait réalisé sous réserve de conditions suspensives dont notamment l'accord préalable des prêteurs bancaires de MBWS pour céder à COFEPP leurs créances issues du contrat de crédits de 45 millions d'euros conclu le 26 juillet 2018 et la réalisation par la Société d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant global maximal de 105,3 millions d'euros (prime d'émission incluse). Cette convention a été signée le 20 décembre 2019 et n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2019.

Aux termes des différentes avances en compte courant mises à la disposition de la Société par COFEPP à la Société, les sûretés suivantes ont été consenties :

Avance	Date	Montant en principal	Débiteur	Sûretés
<b>Bridge n°1</b>	17.01.20	7,6 M€	MBWS France	Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur les marques « Marie Brizard » Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur 100% des titres de Cognac Gautier Nantissement de créances de 1 <sup>er</sup> rang sur les créances de comptes courant existant entre MBWS France et Cognac Gautier
	05.02.20	7,428 M€	MBWS	Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur les marques « Sobieski » Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur les créances de comptes courant entre MBWS et Gaïa I et MBWS et Vilniaus Degtiné Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur 100% des titres de Gaïa I
<b>Bridge n°1 Bis</b>	20.05.20	6 M€ <sup>(9)</sup>	MBWS	Nantissement de 2 <sup>ème</sup> rang sur les marques « Sobieski » Nantissement de 2 <sup>ème</sup> rang sur 100% des titres de Gaïa I
	06.08.20	4 M€ <sup>(10)</sup>	MBWS	Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur les créances de comptes courant entre MBWS et MBWS France, lesquelles sont elles-mêmes garanties par un nantissement de 2 <sup>ème</sup> rang sur 100% des titres de Cognac Gautier et d'un nantissement de 2 <sup>ème</sup> rang sur les marques « Marie Brizard »
<b>Bridge n°2</b>	au plus tard avant l'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital	6,972 M€ <sup>(11)</sup>	MBWS	Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur 100% des titres de MBWS France Nantissement de 3 <sup>ème</sup> rang sur les marques « Sobieski » Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur les créances de comptes courant entre MBWS et MBWS France, lesquelles sont elles-mêmes garanties par un nantissement de 3 <sup>ème</sup> rang sur 100% des titres de Cognac Gautier, d'un nantissement de 3 <sup>ème</sup> rang sur les marques « Marie Brizard » et d'un nantissement de 3 <sup>ème</sup> rang sur les marques « William Peel »

Les différentes sûretés octroyées à COFEPP afin de garantir les avances faites au titre du Bridge n°1 et Bridge n°2 demeureront en vigueur jusqu'au complet remboursement et paiement de toute somme de quelque nature que ce soit due à COFEPP au titre desdites avances.

L'exécution de l'accord susvisé ainsi que l'ensemble des sûretés y afférentes ont pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

Cette augmentation de capital a notamment permis d'incorporer au capital de la Société l'intégralité des avances en compte courant versées par COFEPP à la Société et sa filiale MBWS France au titre du Bridge n°1 et du Bridge n°2, d'un montant total, en principal, de 32 millions d'euros.

Personnes concernées : COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC, Pascale ANQUETIL, Georges GRAUX, Cyril CAHART.

(9) Montant versé au titre de l'Avance n°1 Bis, versée à titre intermédiaire, pour tenir compte du retard dans la levée des conditions suspensives du Bridge n°2 et s'imputant sur le montant total de 17 millions d'euros prévu au titre du Bridge n°2

(10) Montant versé au titre de l'Avance n°1 Bis, versée à titre intermédiaire, pour tenir compte du retard dans la levée des conditions suspensives du Bridge n°2 et s'imputant sur le montant total de 17 millions d'euros prévu au titre du Bridge n°2.

(11) Montant initial de 17 millions d'euros diminué de l'excédent versé au titre de l'Avance n°1 (i.e ; 0,028 M€), et de l'Avance n°1 Bis.

## CONCLUSION D'UN AVENANT A L'ACCORD D'INVESTISSEMENT SIGNÉ LE 20 DECEMBRE 2019 ENTRE LA SOCIÉTÉ ET COFEPP (« L'ACCORD ») A L'EFFET NOTAMMENT DE VERSER UNE AVANCE (« BRIDGE N°1 BIS ») :

Le conseil d'administration du 14 mai 2020 a autorisé la conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP. Cet avenant prévoit le versement d'une avance « Bridge n°1 Bis » en compte courant par COFEPP, limitée à un plafond de 10 millions d'euros et s'imputant sur le Bridge n°2 d'un montant de 17 millions d'euros, non encore versé au moment de l'avenant, ainsi que l'octroi de garanties à COFEPP.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale du 31 juillet 2020, a trouvé à s'appliquer sur l'exercice : l'avance Bridge n°1 Bis a fait l'objet de deux versements, respectivement de 6 millions d'euros en mai 2020 et de 4 millions d'euros en août 2020.

L'exécution de l'accord et de ses avenants a pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'Augmentation de capital qui a notamment permis d'incorporer au capital de la Société l'intégralité des avances en compte courant versées par COFEPP au titre du Bridge n°1, du Bridge n°1 Bis et du Bridge n°2, d'un montant total, en principal, de 32 millions d'euros.

### Personnes concernées :

COFEPP (représentée par Sylvia Bernard, Administrateur), Jean-Pierre Cayard (Administrateur), Edith Cayard (Administrateur), Ana LUC (Administrateur), Pascale ANQUETIL (Administrateur), Georges GRAUX (Administrateur), Cyril CAHART (Administrateur).

## Conclusion d'une Avance en compte courant d'un montant de 8,2 millions d'euros entre la Société et la COFEPP

A la suite du remboursement par la Société de certaines dettes financières liées aux activités polonaises ayant permis la levée des conditions suspensives relatives à la cession des activités du groupe en Pologne et afin de permettre la continuité d'exploitation de la Société, la Société a conclu le 22 octobre 2020 avec la COFEPP, principal actionnaire et membre du Conseil d'administration de la Société, une nouvelle avance en compte courant (l'« **Avance Pologne** »). Il a par ailleurs été convenu aux termes d'une convention d'avance en compte courant conclue le même jour entre MBWS et MBWS France que l'Avance Pologne sera mise à la disposition de MBWS France, filiale à 100% de la Société.

Les modalités de l'Avance Pologne sont les suivantes :

- Montant mis à disposition : 8,2 millions d'euros, en principal, versés en trois tranches fermes successives d'un montant respectif de 3 millions d'euros, 3 millions d'euros et 2,2 millions d'euros, d'ici fin octobre, fin novembre et avant la réalisation, de l'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant global maximum (prime d'émission incluse) de 105,3 millions d'euros, via l'émission d'actions ordinaires nouvelles à souscrire en espèces et/ou par compensation de créances, pour un prix de souscription unitaire de 1,50 euros (l'« **Augmentation de Capital** ») ;
- Rémunération : taux annuel capitalisé EURIBOR 3 mois avec un floor à zéro + 425 bps ;
- Terme : 21 janvier 2023 à minuit (heure de Paris), étant précisé que l'Avance Pologne pourra être convertie en tout ou partie en actions ordinaires dans le cadre de la réalisation de l'Augmentation de Capital ou, à défaut d'être

capitalisée, remboursée grâce, le cas échéant, au produit des souscriptions en espèces à l'Augmentation de Capital par les actionnaires autres que COFEPP ;

- Garantie : nantissement de créances de premier rang octroyé par MBWS au bénéfice de la COFEPP portant sur les créances de compte courant résultant des sommes mises à disposition par MBWS à MBWS France, lesquelles sont elles-mêmes garanties par un nantissement de marques de deuxième rang octroyé par MBWS France à MBWS portant sur les marques William Peel. Les différentes sûretés octroyées à COFEPP afin de garantir les avances faites au titre de l'Avance Pologne demeureront en vigueur jusqu'au complet remboursement et paiement de toute somme de quelque nature que ce soit due à COFEPP au titre de ladite avance.

La mise à disposition de cette Avance Pologne a permis à la Société d'assurer une continuité d'exploitation.

Cette avance a été autorisée par le Conseil d'administration du 20 octobre 2020 et conclue le 22 octobre.

La poursuite de l'avance susvisée ainsi que l'ensemble des garanties y afférentes ont pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

Personnes concernées : COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC (administratrice), Pascale ANQUETIL (administratrice), Georges GRAUX (administrateur), Cyril CAHART (administrateur).

Description des conventions réglementées 2021

### Conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP (l' « Accord ») à l'effet notamment de proroger la durée de validité dudit contrat

Cet avenant a été conclu le 22 octobre 2020 entre la Société et à la COFEPP afin de tenir compte de l'absence de levée de certaines conditions suspensives relative au Bridge n°2 et du décalage consécutif à fin 2020 du calendrier de lancement de l'augmentation de capital de la Société, annoncée le 20 décembre 2019, qui serait réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant global maximum (prime d'émission incluse) de 105,3 millions d'euros, via l'émission d'actions ordinaires nouvelles à souscrire en espèces et/ou par compensation de créances, pour un prix de souscription unitaire de 1,50 euro (l' « **Augmentation de Capital** »). L'avenant susvisé a notamment pour effet de reporter la date butoir la levée des conditions suspensives du Bridge n°2 au 15 décembre 2020 et de proroger la durée de validité de l'Accord au 31 janvier 2021.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration du 20 octobre 2020 et conclu le 22 octobre.

L'exécution de l'avenant susvisé a pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

Personnes concernées : COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC (administratrice), Pascale ANQUETIL (administratrice), Georges GRAUX (administrateur), Cyril CAHART (administrateur).

### Conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP (l' « Accord ») à l'effet notamment de proroger la durée de validité dudit contrat

Cet avenant a été conclu le 22 décembre 2020 entre la Société et à la COFEPP afin de tenir compte de l'absence de levée ou de renonciation, à cette date, de la dernière condition suspensive au versement du Bridge n°2, relative à la formalisation de l'accord de principe sur la modification d'un contrat de fourniture en vrac de Scotch Whisky conclu entre la Société et l'un de ses fournisseurs, et du décalage consécutif du calendrier de lancement de l'Augmentation de Capital de la Société, annoncée le 20 décembre 2019 par la Société. L'avenant susvisé a notamment pour effet de (i) reporter les dates butoir de la levée des conditions suspensives au Bridge n°2 et d'ouverture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital, respectivement, au 10 mars 2021 et au 15 mars 2021, (ii) proroger la durée de validité de l'Accord au 31 mars 2021 et (iii) préciser les modalités de conclusion possible de l'accord avec le fournisseur, à savoir que la conclusion d'un tel accord ne sera pas réputée accomplie dès lors qu'il ne permettrait pas un redressement durable de la Société.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration du 22 décembre 2020 et conclu le même jour.

L'exécution de l'avenant susvisé a pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

Personnes concernées : COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC (administratrice), Pascale ANQUETIL (administratrice), Georges GRAUX (administrateur), Cyril CAHART (administrateur).

## 6.5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, la Société indique, qu'à sa connaissance, à l'exception (i) de l'accord conclu le 20 décembre 2019 entre MBWS France, la Société et COFEPP, portant sur un nouvel investissement de COFEPP dans la Société et (ii) des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par elle au sens de l'article L. 233-3. Cet accord a pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

## 6.6 PROCÉDURE APPLICABLE AUX CONVENTIONS LIBRES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté et mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dans le cadre de cette procédure, la Direction Juridique procède à un examen pour évaluer, au cas par cas, si un projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées, s'il s'agit d'une convention conclue avec une filiale à 100 % ou si elle satisfait les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales au vu des critères décrits dans la Charte. Dans le cadre de cet examen la Direction financière pourra demander l'avis du collège des Commissaires aux comptes de la Société.

Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, la Direction juridique informe le Comité d'Audit de la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales et de ses éventuelles observations. Si, à l'occasion de l'examen annuel, le Comité d'Audit estime qu'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales ne satisfait plus les critères précités, il saisit le Conseil d'administration. Celui-ci requalifie, le cas échéant, la convention en convention réglementée, la ratifie et la soumet à la ratification de la plus prochaine assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Il est ici précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, les personnes directement ou indirectement intéressées à la convention ne participeront pas à son évaluation.

## 6.7 AUTRES INFORMATIONS

---

### 6.7.1 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique

---

#### Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

---

A ce jour, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle.

#### Pactes, conventions entre actionnaires et actions de concert

---

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires de la Société.

#### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

---

Conformément à l'article L.22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-dessous.

#### Structure du capital de la Société

---

A la suite de la mise en œuvre de l'accord en date du 31 décembre 2018 conclu entre la Société la Compagnie Financière Européenne de Prises de Participations (COFEPP), la Société est contrôlée au sens de l'article L. 233-3, I du Code de commerce par COFEPP qui détient, à la date du présent document, 78 433 683 actions de la Société représentant, au 8 mars 2022, 85 465 244 droits de vote, soit 70,06% du capital et 69,74% des droits de vote de la Société.

#### Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

---

Néant

#### Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

---

Le détail de l'actionnariat de la Société est présenté au paragraphe 2.5.1. du présent document.

#### Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

---

Néant

#### Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

---

Néant

### Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, un accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

### Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, les membres du Conseil d'administration sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de 6 ans ; leur révocation peut être prononcée à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Conformément aux termes de l'article L. 225-96 al. 1 du Code de commerce, seule l'Assemblée générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Etant cependant rappelé :

- La possibilité laissée au Conseil d'administration (cf. article 4 des statuts) de transférer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire ; et
- Que l'Assemblée générale peut déléguer ses pouvoirs au Conseil d'administration, dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

### Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique

Le Conseil d'administration s'est vu octroyer par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 30 novembre 2020 une série de délégations et autorisations financières, dont la liste figure en 6.7.2 du présent document, l'autorisant à procéder à l'émission et au rachat d'actions de la Société. Il est précisé que ces délégations et autorisation peuvent être mises en œuvre librement par le Conseil d'administration, même en période d'offre publique.

### Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société et/ou ses filiales ont signé des accords comportant des clauses de changement de contrôle, offrant ainsi au co-contractant la faculté de résilier ces accords en cas de changement de contrôle de la Société.

### Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

A l'exception de l'indemnité de départ pouvant être versée, sous condition d'atteinte des critères de performance, à Monsieur Andrew Highcock en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat de Directeur Général de la Société (se référer à la section 6.3 du présent document), aucun autre engagement pris par la Société et correspondant à des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leur mandat ou postérieurement à ceux-ci n'existe à ce jour entre la Société et les membres du Conseil d'administration ou le Directeur Général, et qui pourrait avoir une incidence en cas d'offre publique.

Autres informations

## 6.7.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données au Conseil d'administration pour des opérations d'augmentation de capital

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Montant nominal de l'autorisation	Durée de validité de l'autorisation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice
31 juillet 2020 (14 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	10% du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (2 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société	120M € étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation et de celles conférées en vertu de la troisième, quatrième et de la septième à la dixième résolutions ci-après, est fixé à 120M €	26 mois	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration du 8 janvier 2021. Augmentation de capital du 4 février 2021 d'un montant nominal de 94 147 923,8 euros.
30 novembre 2020 (3 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, dans le cadre d'offre(s) au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	100M €, étant précisé ce montant s'imputera sur le plafond global fixé dans la deuxième résolution ci-dessus	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (4 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, par offre(s) au public visées à l'article L.411-2,1° du Code monétaire et financier	12M €, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu à la troisième résolution ci-dessus et sur le montant du plafond global prévu à la deuxième résolution ci-dessus  De plus les émissions de titres sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (5 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et dans la limite du plafond global prévu à la deuxième résolution ci-dessus et dans la limite par ailleurs du ou des plafond(s) mentionné(s) dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale aura été décidée	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (6 <sup>ème</sup> résolution)	Autorisation consentie au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions des troisième et quatrième résolutions, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale	10% du capital social par période de douze (12) mois ainsi que les plafond(s) mentionné(s) dans la résolution en vertu de laquelle l'émission aura été décidée	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (7 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société.	12M €, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global fixé dans la deuxième résolution ci-dessus	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (8 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés	Limite légale de 10% du capital de la Société à la date d'émission, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global fixé dans la deuxième résolution ci-dessus	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (9 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	Ne pourra excéder le montant des sommes pouvant être incorporées au capital à la date du conseil d'administration faisant usage de la présente délégation, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la deuxième résolution	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (10 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	3% du capital social étant précisé ce montant s'impute sur le plafond global prévu à la deuxième résolution	26 mois	Néant
30 novembre 2020 (11 <sup>ème</sup> résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux	6% du capital social de la Société à la date de l'assemblée générale	38 mois	Néant

## 6.8 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'assemblée générale de la société Marie Brizard Wine & Spirits S.A. (« MBWS »),

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du

code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

#### A) DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Conclusion d'un accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP (l'« Accord »)

Personnes concernées :

COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC, Pascale ANQUETIL, Georges GRAUX, Cyril CAHART.

Nature, modalités et intérêts :

Le conseil d'administration du 20 décembre 2019 a autorisé la conclusion d'un accord entre MBWS et COFEPP portant sur les principaux termes et conditions d'un nouvel investissement de COFEPP dans MBWS, comprenant notamment le versement de deux avances (Bridges n°1 et n°2) en compte courant d'un montant de 32 millions d'euros à la

Société, l'octroi de plusieurs sûretés à COFEPP sur les actifs de MBWS et de MBWS France afin de garantir les avances, ainsi que la souscription par COFEPP à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant global maximal de 105,3 millions d'euros (prime d'émission incluse), jusqu'à 75% à titre de garantie (soit 79 millions d'euros, prime d'émission incluse).

L'exécution de l'accord susvisé ainsi que l'ensemble des sûretés y afférentes ont pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros

Cette augmentation de capital a notamment permis d'incorporer au capital de la Société l'intégralité des avances en compte courant versées par COFEPP à la Société et sa filiale MBWS France au titre du Bridge n°1 et du Bridge n°2, d'un montant, en principal, de 32 millions d'euros.

### Conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP (l' « Accord ») à l'effet notamment de proroger la durée de validité dudit contrat

Personnes concernées :

COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC (administratrice), Pascale ANQUETIL (administratrice), Georges GRAUX (administrateur), Cyril CAHART (administrateur).

Nature modalités et intérêts :

Le conseil d'administration du 20 octobre 2020 a autorisé la conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 (l' « Accord », décrit ci-après) entre la Société et COFEPP. Cet avenant permet de tenir compte de l'absence de levée de certaines conditions suspensives relatives au versement de l'avance en compte courant « Bridge n°2 » de 17 millions d'euros et consécutivement, du décalage consécutif à fin 2020 du calendrier de lancement de l'Augmentation de capital de la Société, annoncée le 20 décembre 2019, qui serait réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant global maximum (prime d'émission incluse) de 105,3 millions d'euros, via l'émission d'actions ordinaires nouvelles à souscrire en espèces et/ou par compensation de créances, pour un prix de souscription unitaire de 1,50 euro (l' « Augmentation de Capital »). Les autres modalités de l'Accord n'ont pas connu d'évolution.

L'exécution de l'avenant susvisé a pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

### Conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP (l' « Accord ») à l'effet notamment de proroger la durée de validité dudit contrat

Personnes concernées :

COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC (administratrice), Pascale ANQUETIL (administratrice), Georges GRAUX (administrateur), Cyril CAHART (administrateur).

Nature modalités et intérêts :

Le conseil d'administration du 22 décembre 2020 a autorisé la conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 (l' « Accord », décrit ci-après) entre la Société et COFEPP. Cet avenant permet de tenir compte de l'absence de levée ou de renonciation, à cette date, de la dernière condition suspensive au versement de l'avance « Bridge n°2 » en compte courant de 17 millions d'euros, relative à la formalisation de l'accord de principe sur la modification d'un contrat de fourniture en vrac de Scotch Whisky conclu entre la Société et l'un de ses fournisseurs, et consécutivement, du décalage du lancement de l'Augmentation de Capital de la Société, annoncé le 20 décembre 2019 par la Société.

Cet avenant a notamment pour effet de (i) reporter les dates butoir de la levée des conditions suspensives au versement du Bridge n°2 et d'ouverture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital, respectivement, au 10 mars 2021 et au 15 mars 2021, (ii) proroger la durée de validité de l'Accord au 31 mars 2021 et (iii) préciser les modalités de conclusion possible de l'accord avec le fournisseur, à savoir que la conclusion d'un tel accord ne sera pas réputée accomplie dès lors qu'il ne permettrait pas un redressement durable de la Société. Les autres modalités de l'Accord n'ont pas connu d'évolution.

L'exécution de l'avenant susvisé a pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

### Conclusion d'une Avance Pologne entre la Société et COFEPP

Personnes concernées :

COFEPP (représentée par Sylvia BERNARD, administrateur), M. Jean-Pierre CAYARD (administrateur), Mme Edith CAYARD (administratrice), Anna LUC (administratrice), Pascale ANQUETIL (administratrice), Georges GRAUX (administrateur), Cyril CAHART (administrateur).

Nature modalités et intérêts :

A la suite du remboursement par la Société de certaines dettes financières liées aux activités polonaises ayant permis la levée des conditions suspensives relatives à la cession des activités du groupe en Pologne et afin de permettre la continuité d'exploitation de la Société, la Société a conclu le 22 octobre 2020 avec la COFEPP, principale actionnaire et membre du conseil d'administration de la Société, une nouvelle avance en compte courant (l' « Avance Pologne »). Il a par ailleurs été convenu aux termes d'une convention d'avance en compte courant conclue le même jour entre MBWS et MBWS France que l'Avance Pologne sera mise à la disposition de MBWS France, filiale à 100% de la Société.

Les modalités de l'Avance Pologne sont les suivantes :

- **Montant mis à disposition** : 8,2 millions d'euros, en principal, versés en trois tranches fermes successives d'un montant respectif de 3 millions d'euros, 3 millions d'euros et 2,2 millions d'euros, d'ici fin octobre 2020, fin novembre 2020 et avant la réalisation de l'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant global maximum (prime d'émission incluse) de 105,3 millions d'euros, via l'émission d'actions ordinaires nouvelles à souscrire en espèces et/ou par compensation de créances, pour un prix de souscription unitaire de 1,50 euros (l' « Augmentation de Capital ») ;
- **Rémunération** : taux annuel capitalisé EURIBOR 3 mois avec un floor à zéro + 425 bps ;
- **Terme** : 21 janvier 2023, étant précisé que l'Avance Pologne pourra être convertie en tout ou partie en actions ordinaires dans le cadre de la réalisation de l'Augmentation de Capital ou, à défaut d'être capitalisée, remboursée grâce, le cas échéant, au produit des souscriptions en espèces à l'Augmentation de

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Capital par les actionnaires autres que COFEPP ;

- **Garantie** : nantissement de créances de premier rang octroyé par MBWS au bénéfice de COFEPP portant sur les créances de compte courant résultant des sommes mises à disposition par MBWS à MBWS France, lesquelles sont elles-mêmes garanties par un nantissement de marques de deuxième rang octroyé par MBWS France à MBWS portant sur la marque William Peel. Les différentes sûretés octroyées à COFEPP afin de garantir les avances faites au titre de l'Avance Pologne demeureront en vigueur jusqu'au complet remboursement et paiement de toute somme de quelque nature que ce soit due à COFEPP au titre de ladite avance.

Cette avance a été autorisée par le conseil d'administration du 20 octobre 2020 et conclue le 22 octobre 2020.

La mise à disposition de cette Avance Pologne a permis à la Société d'assurer une continuité d'exploitation.

La poursuite de l'avance susvisée ainsi que l'ensemble des garanties y afférentes ont pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 100,9 millions d'euros.

**Conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP (l' « Accord ») à l'effet notamment de verser une avance (« Bridge n°1 Bis »)**

Personnes concernées :

COFEPP (représentée par Sylvia Bernard, Administrateur), Jean-Pierre Cayard (Administrateur), Edith Cayard (Administrateur), Ana LUC (Administrateur), Pascale ANQUETIL (Administrateur), Georges GRAUX (Administrateur), Cyril CAHART (Administrateur).

Nature, modalités et intérêts :

Le conseil d'administration du 14 mai 2020 a autorisé la conclusion d'un avenant à l'accord d'investissement signé le 20 décembre 2019 (l' « Accord », décrit ci-avant) entre la Société et COFEPP. Cet avenant prévoit le versement d'une avance « Bridge n°1 Bis » en compte courant par COFEPP, limitée à un plafond de 10 millions d'euros et s'imputant sur le Bridge n°2 d'un montant de 17 millions d'euros, non encore versé au moment de l'avenant, ainsi que l'octroi de garanties à COFEPP.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale du 31 juillet 2020, a trouvé à s'appliquer sur l'exercice : l'avance Bridge n°1 Bis a fait l'objet de deux versements, respectivement de 6 millions d'euros en mai 2020 et de 4 millions d'euros en août 2020.

L'exécution de l'Accord et de ses avenants est décrite ci-avant et a pris fin le 4 février 2021, date de réalisation de l'Augmentation de capital qui a notamment permis d'incorporer au capital de la Société l'intégralité des avances en compte courant versées par COFEPP au titre du Bridge n°1, du Bridge n°1 Bis et du Bridge n°2, d'un montant total, en principal, de 32 millions d'euros.

**B) SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Néant.

6

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 20 avril 2022

Erwan CANDAU  
Associé

KPMG

Fait à Paris la Défense, le 20 avril 2022

Adrien JOHNER  
Associé

Informations sur les Commissaires aux comptes

## 6.9 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

### 6.9.1 Commissaires aux comptes titulaires

---

#### Mazars

---

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles  
Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense  
Représentée par Erwan Candau

Date de première nomination : 8 août 2008  
Date du dernier renouvellement : 31 juillet 2020  
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2025

#### KPMG

---

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles  
Tour EQHO - 2 avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense  
Représentée par Adrien Johner

Date de première nomination : 30 juin 2015  
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2026

### 6.9.2 Commissaire aux comptes suppléant

---

Salustro Reydel  
Suppléant de la société KPMG  
Tour EQHO - 2 avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense  
Date de première nomination : 30 juin 2015  
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2020

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021 (résolution n°15), il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement du mandat du commissaire aux comptes suppléant.

# 7

## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 7.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS SA ..... 188

- 7.1.1 Dénomination sociale de la Société et code  
LEI ..... 188
- 7.1.2 Registre du commerce et des sociétés, SIRET  
et numéro de TVA Intracommunautaire ..... 188
- 7.1.3 Durée de la Société ..... 188
- 7.1.4 Siège social, forme juridique et numéro de  
téléphone de son siège statutaire ..... 188
- 7.1.5 Site internet ..... 188
- 7.1.6 Législation régissant les activités de la Société  
et pays d'origine ..... 188

### 7.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS ..... 189

- 7.2.1 Objet social (article 2 des statuts) ..... 189
- 7.2.2 Dispositions concernant le Conseil  
d'administration (articles 13 à 20 des statuts) ..... 189
- 7.2.3 Dispositions concernant les Assemblées  
générales (articles 22 à 29 des statuts) ..... 192

- 7.2.4 Conditions auxquelles les statuts soumettent  
les modifications de capital (article 7 des  
statuts) ..... 194
- 7.2.5 Autres informations ..... 194

### 7.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE ..... 195

- 7.3.1 Actionnariat à date ..... 195
- 7.3.2 Événements récents concernant la répartition  
du capital et des droits de vote ..... 196
- 7.3.3 Nature de contrôle et mesures prises en vue  
d'assurer qu'il ne soit pas exercé de façon  
abusive ..... 197
- 7.3.4 Changement de contrôle ..... 197
- 7.3.5 Enquête SRD2 ..... 197

### 7.4 DIVIDENDES ..... 198

- 7.4.1 Rappel concernant les statuts ..... 198
- 7.4.2 Dividende au titre de l'exercice 2021 ..... 198

### 7.5 SERVICES TITRES ..... 198

Renseignements à caractère général concernant Marie Brizard Wine & Spirits SA

## 7.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS SA

---

### 7.1.1 Dénomination sociale de la Société et code LEI

---

La dénomination sociale et commerciale de la Société est « MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS ».

Le code LEI de Marie Brizard Wine & Spirits est 969500XQM2JOWHKWI437

### 7.1.2 Registre du commerce et des sociétés, SIRET et numéro de TVA Intracommunautaire

---

La Société est immatriculée depuis le 24 juillet 2020 au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, sous le numéro 380 695 213. Elle était préalablement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Le numéro SIRET de la Société est 38069521300047. Le code APE est le 4676 Z.

Le numéro de TVA intracommunautaire de la Société est FR85380695213.

### 7.1.3 Durée de la Société

---

La Société a été constituée le 8 février 1991 pour une durée de 99 années (soit jusqu'au 8 février 2090), sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

### 7.1.4 Siège social, forme juridique et numéro de téléphone de son siège statutaire

---

Le siège social de la Société se situe au 10-12 avenue du Général de Gaulle – 94220 Charenton-Le-Pont.

Téléphone du siège social : 01 46 82 05 05

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration.

### 7.1.5 Site internet

---

Le site internet de la société est <http://fr.mbws.com>.

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie de l'URD, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans l'URD.

### 7.1.6 Législation régissant les activités de la Société et pays d'origine

---

La Société est une société française régie par les dispositions du Code de commerce, dont le siège social se situe 10-12 avenue du Général de Gaulle – 94220 Charenton-Le-Pont.

## 7.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 7.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- L'importation et l'exportation de tous produits agroalimentaires et industriels et de tous produits et articles manufacturés, soit pour son compte, soit en qualité de mandataire ;
- La participation directe ou indirecte de la société par voie d'apports en nature, achat ou souscription de titres, parts ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ;
- Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social pouvant contribuer au développement de la société.

### 7.2.2 Dispositions concernant le Conseil d'administration (articles 13 à 20 des statuts)

#### ARTICLE 13 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

II – La durée de leurs fonctions est de six années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant passé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un Administrateur vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers susvisé est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

III – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre ; sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celui-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation de la Société, sans délai, par lettre recommandée ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

IV – Si un ou plusieurs sièges d'Administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux Administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

V – Un administrateur personne physique ne peut appartenir au total à plus de cinq Conseils d'administration, sauf les exceptions prévues par la loi. Le calcul doit être effectué en tenant compte également des fonctions de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique ou de membre du conseil de surveillance exercées par l'intéressé dans des sociétés anonymes françaises.

Sauf exception prévue par la loi, l'exercice de fonctions à titre de représentant permanent d'une personne morale administrateur ou membre du Conseil de Surveillance est inclus dans le calcul du nombre de mandats exercés par cette personne physique.

Un salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif.

En cas de fusion ou de scission, le contrat de travail peut avoir été conclu avec l'une des sociétés fusionnées ou avec la société scindée.

Toutefois, le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction

Acte constitutif et statuts

## ARTICLE 14 – ACTIONS D'ADMINISTRATEUR

Les administrateurs ne sont pas tenus de détenir une action de la société.

## ARTICLE 17 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs en vue d'autoriser le Président Directeur Général à conférer toutes sûretés en garantie de tout emprunt obligataire émis ou à émettre par la société.

## ARTICLE 18 – DIRECTION GÉNÉRALE –

I – La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux, et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visée au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du Directeur Général.

Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

La durée du mandat de directeur général est fixée par le Conseil d'Administration, sous réserve du droit pour ce dernier de lui retirer ses fonctions et du droit pour le Directeur Général d'y renoncer avant le terme de son mandat.

La durée des fonctions d'un Directeur Général administrateur ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 70 ans. D'autre part, si un Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu

des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur ou le Président dans les fonctions de Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

II – Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer des Directeurs Généraux délégués, personnes physiques, choisis par les administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de cinq Directeurs Généraux délégués.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général Délégué s'il est âgé de plus de 70 ans. D'autre part, si un Directeur Général Délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

## ARTICLE 19 – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRÉSIDENT, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS ET DES MANDATAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme annuelle fixe que cette Assemblée Générale détermine sans être liées par des décisions antérieures. Son montant est porté aux charges d'exploitation.

La répartition de cette somme annuelle fixe entre les administrateurs est déterminée conformément à la loi.

II – La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués sont fixés par le Conseil d'Administration.

Elles peuvent être fixes ou proportionnelles ou à la fois fixes et proportionnelles.

III – Le Conseil d'Administration peut en outre allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats spécifiques confiés à ses membres ; ces rémunérations, également portées aux charges d'exploitation, sont alors soumises à la procédure spéciale visant les conventions règlementées.

Aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi.

## ARTICLE 20 – CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN ADMINISTRATEUR OU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

1. toute convention intervenant directement ou indirectement entre la Société et :

- son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux délégués ou l'un de ses administrateurs,
- l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %,
- la société contrôlant une Société actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, constitue une convention règlementée soumise à autorisation préalable du Conseil d'Administration si elle ne correspond pas à une opération courante, conclue à des conditions normales. Le Directeur Général, le Directeur Général délégué, l'Administrateur ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.

Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Tel est également le cas lorsqu'une personne citée ci-dessus est indirectement intéressée à la convention et lorsqu'une convention intervient entre la Société et une entreprise dans laquelle l'une de ces personnes est propriétaire, associé indéfiniment responsable, Gérant, Directeur Général, Directeur Général Délégué, membre du Directoire, Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

2. Toute convention, entrant dans le champ d'application des conventions règlementées tel que ci-dessus défini, mais concernant une opération courante conclue à des conditions normales, doit être communiquée par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration, sauf si cette convention, en raison de son objet ou de ses implications financières, n'est significative pour aucune des parties. Le Président du Conseil d'Administration doit alors transmettre la liste de ces conventions et leur objet aux membres du Conseil d'Administration, aux Commissaires aux Comptes et à tout actionnaire qui en ferait la demande.

3. Il est interdit aux membres du Conseil d'Administration autres que des personnes morales de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, et de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux Directeurs Généraux, Directeurs Généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales Administrateurs. Elle s'applique également au conjoint, ascendants ou des descendants des personnes visées au présent article ainsi qu'à toute personne interposée.

### 7.2.3 Dispositions concernant les Assemblées générales (articles 22 à 29 des statuts)

#### ARTICLE 22 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces

assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

#### ARTICLE 24 – ORDRE DU JOUR

I – L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

II – Un ou plusieurs actionnaires, représentants au moins la quotité du capital social fixée par la Loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

III – L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

#### ARTICLE 25 – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, en application du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 228-1 du Code de Commerce, dans les registres de comptes titres tenus par la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 228-1 du Code de Commerce, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

#### ARTICLE 26 – FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS-VERBAUX

I – A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

II - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence par un Vice-président ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux Comptes, elle est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui ne peut pas être un actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

III – les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformes par la loi.

## ARTICLE 27 – QUORUM – VOTE – NOMBRE DE VOIX

I – Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées de droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par Décret.

II – Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre (4) ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote

double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu au présent article.

III – Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres.

La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

IV – Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par « assis et levés », ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.

## ARTICLE 28 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I – L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

II – L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

## ARTICLE 29 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

I L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

II L'assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

III – par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voie délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire, et chacun des autres actionnaires dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède sans que ce nombre puisse excéder dix, le mandataire d'un actionnaire disposant des voix de son mandat dans les mêmes conditions et la même limite.

En cas d'apport en nature ou de stipulations d'avantages particuliers, un ou plusieurs Commissaires aux Apports sont désignés par décision de justice, à la demande de toute personne intéressée.

IV – S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Générale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

## 7.2.4 Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications de capital (article 7 des statuts)

---

### ARTICLE 7 – MODIFICATION DU CAPITAL

---

I - Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la Loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital, sur le rapport du Conseil d'administration contenant les indications requises par la Loi.

Conformément à la Loi, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission appartient, sauf convention contraire, au propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

II- L'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, mais en aucun cas, la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité entre actionnaires.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause, à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal à moins que la Société ne se transforme en Société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

## 7.2.5 Autres informations

---

### - Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société :

---

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

## 7.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

### 7.3.1 Actionnariat à date

#### Répartition du capital et des droits de vote au 8 mars 2022

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention en capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de détention en droits de vote
COFEPP <sup>(1)</sup>	78 433 683	70,06%	85 465 244	69,74%
BDL Capital Management <sup>(2)</sup>	8 957 610	8,00%	8 957 610	7,31%
Alberta Investment Management <sup>(3)</sup>	3 942 668	3,52%	3 942 668	3,22%
Diana Holding <sup>(4)</sup>	3 940 000	3,52%	7 140 000	5,83%
Autres	16 675 996	14,90%	17 038 846	13,90%
<b>TOTAL</b>	<b>111 949 957</b>	<b>100,00%</b>	<b>122 544 368</b>	<b>100%</b>

#### Répartition du capital et des droits de vote lors des 3 derniers exercices

	Situation au 31.12.2021			Situation au 31.12.2020			Situation au 31.12.2019		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
COFEPP <sup>(1)</sup>	78 433 683	70,06%	69,74%	22 779 967	50,96%	47,35%	22 779 967	50,96%	50,86%
BDL Capital Management <sup>(2)</sup>	7 423 610	6,63%	6,06%	2 886 968	6,46%	6,00%	2 886 968	6,46%	6,45%
Alberta Investment Management <sup>(3)</sup>	3 942 668	3,52%	3,22%	1 068 641	2,39%	2,22%	1 068 641	2,39%	2,38%
Diana Holding <sup>(4)</sup>	3 940 000	3,52%	5,83%	3 940 000	8,81%	14,84%	3 940 000	8,81%	8,80%
Autres actionnaires	18 209 540	16,27%	15,16%	14 022 328	31,37%	29,59%	14 022 328	31,37%	31,50%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>111 949 501</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 698 844</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 697 904</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<i>Droits de vote théoriques selon déclaration mensuelle</i>			<i>122 528 032</i>			<i>48 105 465</i>			<i>44 903 229</i>

<sup>(1)</sup> Compagnie Financière Européenne de Prises de Participations, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, est immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 572 056 331 et contrôlée par le Groupe Familial Cayard.

<sup>(2)</sup> BDL Capital Management, société par actions simplifiée, est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 481 094 480 et contrôlée respectivement à hauteur de 50% par Messieurs Hugues Beuzelin et Thierry Dupont. Le président de la société BDL Capital Management est Monsieur Hugues Beuzelin.

<sup>(3)</sup> Alberta Investment Management Company (AIMCo) est une société d'État canadienne et un investisseur institutionnel créé pour gérer plusieurs fonds publics et régimes de retraite dont le siège social est à Edmonton, en Alberta.

<sup>(4)</sup> Diana Holding, société anonyme de droit marocain, est contrôlée par la famille Zniber. Le président directeur général de la société Diana Holding est Madame Rita Maria Zniber. Diana Holding a une activité de holding animatrice.

Répartition du capital et des droits de vote

### 7.3.2 Événements récents concernant la répartition du capital et des droits de vote

#### Augmentation de capital du 4 février 2021 :

Cette augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été réalisée le 4 février 2021.

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'est élevé à 100.872.775,50 euros et s'est traduit par l'émission de 67.248.517 actions nouvelles au prix de 1,50 euro par action.

Le capital social de la Société post-Augmentation de Capital s'élève donc à 156.726.305,40 euros, divisé en 111.947.361 actions de 1,40 euro de valeur nominale chacune. COFEPP détient à l'issue de l'Augmentation de Capital 78.433.683 actions représentant 70,06% du capital et 68,02% des droits de vote<sup>1</sup> de la Société.

Cette augmentation de capital a notamment permis d'incorporer au capital de la Société (i) l'intégralité des dettes bancaires rachetées par COFEPP auprès des prêteurs bancaires de la Société d'un montant total de 46,097 millions d'euros, (ii) l'intégralité des avances en compte courant versées par COFEPP à la Société et sa filiale MBWS France au titre du Bridge n°1 et du Bridge n°2, d'un montant total, en principal, de 32 millions d'euros et (iii) la première tranche de l'Avance Pologne octroyée par COFEPP à la Société d'un montant de 3 millions d'euros.

*1 : Sur la base d'un nombre de droits de vote théoriques post Augmentation de Capital de 115 313 609 droits de vote.*

#### Déclaration de franchissement de seuils : Diana Holding (5 février 2021) :

Par courrier reçu le 4 février 2021, la société anonyme de droit marocain Diana Holding (Domaine Zniber, Ait Harzallah, Province d'El Hajeb, Wilaya de Meknes Tafilalet, Maroc) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 février 2021, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir 3 940 000 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant 7 140 000 actions, soit 3,52% du capital et 6,19% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

#### Déclaration de franchissement de seuils COFEPP (8 février 2021) :

Par courrier reçu le 4 février 2021, la société anonyme Compagnie Financière Européenne de Prises de Participation<sup>1</sup> (COFEPP) (85 rue de l'Hérault, 94220 Charenton-le-Pont) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 février 2021, les seuils de 50% du capital et 2/3 du capital et des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir 78 433 683 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 70,06% du capital et 67,99% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS.

L'accroissement de la participation de COFEPP en droits de vote, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% sur moins de 12 mois consécutifs, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 220C5344 du 9 décembre 2020<sup>4</sup>.

*1 Contrôlée par le groupe familial Cayard.*

*2 Il est précisé que la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS détient par ailleurs 134 982 de ses propres actions, soit 0,12% de son capital.*

*3 Sur la base d'un capital composé de 111 947 361 actions représentant 115 353 775 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

*4 Cf. prospectus approuvé par l'AMF le 13 janvier 2021 sous le n° 21-013 et communiqué de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS du 2 février 2021*

#### Déclaration de franchissement de seuils : BDL (18 Janvier 2022) :

Par courrier reçu le 20 janvier 2022, la société anonyme BDL a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2022, les seuils de 7,5% des droits de vote et 7,5% du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir 8 957 610 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant 8,00% du capital et 7,31% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

*1 Sur la base d'un capital composé de 111 948 968 actions représentant 122 543 379 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

### 7.3.3 Nature de contrôle et mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de façon abusive

---

La Société est contrôlée par COFEPP au sens de l'article L233-3 du Code de commerce. COFEPP dispose notamment de la majorité des sièges au Conseil d'administration de la Société. La Société s'est assurée que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive par l'adoption des mesures de gouvernement d'entreprise adaptées dont la mise en place d'un comité ad hoc du Conseil, tel que plus amplement décrit au chapitre 6.

À ce jour et à l'exception des conventions courantes, aucune convention entre les sociétés du groupe et des sociétés appartenant à l'actionnaire majoritaire n'a été conclue.

Les conventions réglementées sont recensées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Le Groupe n'a, à ce jour, pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur de l'un quelconque des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

### 7.3.4 Changement de contrôle

---

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

### 7.3.5 Enquête SRD2

---

Une enquête effectuée par Orient Capital sur les titres au porteur identifiables SRD2 du 8 mars 2022 a permis d'identifier un total de 111 911 267 actions, soit 99,97% des actions composant le capital de la société.

Les actions sont détenues à hauteur de 13,96% du capital par des investisseurs institutionnels, à hauteur de 12,38% par des actionnaires individuels, et à hauteur de 73,58% capital par des actionnaires dits stratégiques (Diana Holding et COFEPP).

Dividendes

## 7.4 DIVIDENDES

### 7.4.1 Rappel concernant les statuts

Concernant la répartition statutaire des bénéfices, l'article 33 des statuts prévoit que : « Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la Loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la Loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative, ordinaire et extraordinaire ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.»

Concernant le paiement et les acomptes des dividendes l'article 34 des statuts stipule que : « I – L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en action dans les conditions légales ou en numéraire.

II – Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes portées en réserve, en application de la Loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après mise en paiement des dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits. »

### 7.4.2 Dividende au titre de l'exercice 2021

Au vu de sa situation financière, la Société n'a pas arrêté de politique en matière de distribution de dividendes. Il est précisé à ce titre qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos le 31 décembre 2018, 2019 et 2020

Il n'est pas non plus prévu de procéder au versement d'un dividende au titre de l'exercice 2021.

## 7.5 SERVICES TITRES

Au 31 décembre 2021, l'établissement assurant le service financier de la Société est CACEIS 14 rue Rouget de Lisle – 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

Marie Brizard Wine & Spirits SA : FR0000060873

Places de cotation : Euronext Paris et Warsaw Stock Exchange

Marché : Euronext Compartiment B

Eligibilité PEA : oui / Eligibilité SRD : oui

# 8

## RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET POLITIQUE D'INFORMATION

**8.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL .... 200**

**8.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE  
DU DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL .... 200**

**8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU  
PUBLIC ..... 200**

Responsable du Document d'Enregistrement Universel

## 8.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

---

Monsieur Andrew Highcock, Directeur Général du groupe Marie Brizard Wine & Spirits.

## 8.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

---

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice 2021 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 11 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

le 20 avril 2022  
Andrew Highcock

## 8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

---

Les statuts constitutifs et à jour de la Société, tous rapports, courriers et autres documents, évaluation et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel, peuvent être consultés pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel au siège social de la Société, 10-12 avenue du Général de Gaulle, 94220 Charenton-Le-Pont.

Ces documents sont disponibles dans la rubrique « Informations réglementées » du site internet de la Société est disponible à l'adresse suivante : <http://www.mbws.com/>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

# ANNEXE 1

## TABLE DE CONCORDANCE AVEC L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS

### CHAPITRE 1

#### **PERSONNES RESPONSABLES**

1.1 / Dénomination de la personne responsable Voir paragraphe 8.1	1.4 / Informations provenant d'une tierce partie Néant
1.2 / Attestation de la personne responsable Voir paragraphe 8.2	1.5 / Déclaration relative à l'approbation de l'URD Voir paragraphe 8.2
1.3 / Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert Néant	

### CHAPITRE 2

#### **CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES**

2.1 / Nom et adresse des contrôleurs légaux Voir paragraphe 6.9	2.2 / Changement éventuel des contrôleurs légaux Voir paragraphe 6.9
--	---

### CHAPITRE 3

#### **FACTEURS DE RISQUE**

3 / Facteurs de risques Voir paragraphe 2.3
--

### CHAPITRE 4

#### **INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

4.1 / Raison sociale et nom commercial de l'émetteur Voir paragraphe 7.1	4.3 / Date de constitution et durée de vie de l'émetteur Voir paragraphe 7.1
4.2 / Lieu, numéro d'enregistrement de l'émetteur et identifiant d'entité juridique Voir paragraphe 7.1	4.4 / Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et son site web Voir paragraphes 7.1

A1

Documents accessibles au public

## CHAPITRE 5

---

### **APERCU DES ACTIVITES**

5.1 / Principales activités

5.1.1 / Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités

Voir paragraphes 1.4 et 1.5

5.1.2 / Nouveaux produits

Voir paragraphes 1.4 et 1.5

5.2 / Principaux marchés

Voir paragraphes 1.5

5.3 / Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Voir paragraphes 1.4 et 1.5

5.4 / Stratégie et objectifs

Voir paragraphe 1.5

5.5 / Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Voir paragraphe 2.3.3

5.6 / Position concurrentielle

Voir paragraphes 1.5 et 2.3.3

5.7 / Investissements

5.7.1 / Description des investissements importants réalisés

Voir paragraphes 1.5 et 2.3.3

5.7.2 / Description des investissements importants en cours

Voir paragraphes 1.5 et 2.3.3

## CHAPITRE 6

---

### **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

6.1 / Description sommaire du Groupe et de la place de l'émetteur

Voir paragraphes 1.2 et 1.3

6.2 / Liste des filiales importantes

Voir paragraphes 4.1 et 5.1

## CHAPITRE 7

---

### **EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT**

7.1 / Situation financière

Voir paragraphes 2.1.2 et 2.2.2

7.2 / Résultat d'exploitation

Voir paragraphes 2.1.2 et 2.2.2

7.2.1 / Facteurs importants, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur

Voir paragraphe 2.1

7.2.2 / Explications des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Voir paragraphe 2.1

## CHAPITRE 8

---

### **TRESORERIE ET CAPITAUX**

8.1 / Capitaux de l'émetteur

Voir paragraphe 2.1.3

8.2 / Sources et montants de flux de trésorerie

Voir paragraphe 2.1 et 4.1

8.3 / Conditions d'emprunt et structure de financement

Voir paragraphe 2.1

8.4 / Restrictions à l'utilisation des capitaux

Néant

8.5 / Informations concernant les sources de financements

Voir paragraphe 2.1.3

## CHAPITRE 9

---

### **ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE**

Voir paragraphe 2.3

## CHAPITRE 10

### **INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

10.1 / Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice. Changement significatif de la performance financière du Groupe

Voir paragraphe 2.2.6

10.2 / Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours

Voir paragraphe 2.1.7 et 2.3

## CHAPITRE 11

### **PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES**

11.1 / Déclaration indiquant si la prévision ou estimations déjà publiée est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement

Non applicable

11.2 / Déclaration énonçant les principales hypothèses

Non applicable

11.3 / Déclaration indiquant que la prévision ou estimation du bénéfice a été établie sur une base comparable aux informations financières historiques et est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur

Non applicable

## CHAPITRE 12

### **ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

12.1 / Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction

Voir paragraphe 6.2

12.2 / Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Voir paragraphe 6.2

## CHAPITRE 13

### **REMUNERATION ET AVANTAGES**

13.1 / Rémunérations et avantages en nature

Voir paragraphe 6.3

13.2 / Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Voir paragraphe 6.3

## CHAPITRE 14

### **FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

14.1 / Date d'expiration des mandats actuels

Voir paragraphe 6.2

14.2 / Contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales

Voir paragraphe 6.2

14.3 / Informations sur les comités du Conseil

Voir paragraphe 6.2

14.4 / Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable à l'émetteur

Voir paragraphes 6.1 et 6.2

14.5 / Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Voir paragraphe 6.2

## CHAPITRE 15

### **SALARIÉS**

15.1 / Nombre et répartition des salariés

Voir paragraphe 3.1.2

15.2 / Participations et stock-options

Voir paragraphe 6.2.2

15.3 / Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Voir paragraphe 2.5.3

Documents accessibles au public

## CHAPITRE 16

---

### **PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

16.1 / Principaux actionnaires

Voir paragraphes 2.5.1, 7.3.1, et 7.3.2

16.2 / Répartition du capital et des droits de vote

Voir paragraphes 2.5.1, 7.3.1 et 7.3.2

16.2 / Actionnariat de contrôle

Voir paragraphes 2.5.1, 7.3.1, et 7.3.2

16.3 / Changement de contrôle

Voir paragraphes 2.5.1, 7.3.1 et 7.3.2

## CHAPITRE 17

---

### **OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

17.1 / Description des conventions

Voir paragraphe 6.4

17.2 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions

Voir paragraphe 6.8

## CHAPITRE 18

---

### **INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

18.1 / Informations financières historiques

18.1.1 / Informations financières historiques

Voir paragraphe 5.1

18.1.2 / Changement de date de référence comptable

Voir paragraphe 5.1

18.1.3 / Normes comptables

Voir paragraphe 5.1

18.1.4 / Changement de référentiel comptable

Voir paragraphe 5.1

18.1.5 / Etats financiers consolidés

Voir paragraphe 4.1

18.2 / Informations financières semestrielles ou trimestrielles

18.2.1 / Informations financières intermédiaires

Néant

18.3 / Audit des informations financières annuelles

18.3.1 / Audit des informations financières annuelles historiques

Voir paragraphes 5.2 et 4.2

18.3.2 / Indication des autres informations auditées par les contrôleurs légaux

Voir paragraphes 5.2 et 4.2

18.3.3 / Indication de la source et de l'absence d'audit des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur

Voir paragraphes 5.2 et 4.2

18.4 / Informations financières pro forma

Néant

18.5 / Politique de distribution des dividendes

18.5.1 / Politique de distribution des dividendes

Voir paragraphe 7.4

18.5.2 / Montant des dividendes

Voir paragraphe 7.4

18.6 / Procédures judiciaires et d'arbitrage

Voir paragraphe 2.3.5

18.7 / Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Voir paragraphe 2.2.6

## CHAPITRE 19

---

### **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

19.1 / Capital Social

19.1.1 / Montant du capital émis

Voir paragraphe 2.5

19.1.2 / Titres non représentatifs du capital

Voir paragraphe 2.5

19.1.3 / Actions détenues par l'émetteur

Voir paragraphe 4.1

19.1.4 / Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Voir paragraphe 2.5

19.1.5 / Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Voir paragraphe 4.1

19.1.6 / Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable

19.1.7 / Historique du capital social

Voir paragraphe 4.1

19.2 / Acte constitutif et statuts

19.2.1 / Description sommaire de l'objet social de l'émetteur

Voir paragraphe 7.2

19.2.2 / Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Voir paragraphe 7.2

19.2.3 / Changement de contrôle

Voir paragraphe 7.2

## CHAPITRE 20

---

### **CONTRATS IMPORTANTS**

20 / Contrats importants

Voir paragraphe 1.7

## CHAPITRE 21

---

### **IDOCUMENTS DISPONIBLE**

21 / Documents disponibles

Voir paragraphe 8.3

## ANNEXE 2

### TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL</b>	Paragraphe 8.2
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	
Analyse des résultats et de la situation financière de la Société Mère et de l'ensemble consolidé	Paragraphe 2.1 et 2.2
Facteurs de risques	Paragraphe 2.3
Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Paragraphe 2.5
Informations relatives aux rachats d'actions	Paragraphe 2.5.4
Délégations en cours de validité et utilisation faite en cours d'exercice	Paragraphe 6.7.2 et 2.5
Participation des salariés au capital	Paragraphe 2.5.3
Rémunération des mandataires sociaux et liste des mandats	Paragraphe 6.3
Rapport du Président du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne	Paragraphe 6.1
Rapport RSE	Paragraphe 3.2
<b>ETATS FINANCIERS ET RAPPORTS</b>	
Comptes annuels de la Société	Paragraphe 5.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Paragraphe 5.2
Comptes consolidés du groupe	Paragraphe 4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Paragraphe 4.2

Conception et Réalisation



[pomelo-paradigm.com/pomdocpro/](http://pomelo-paradigm.com/pomdocpro/)

